U d'/ of Ottawa
39003001003168

NOV 15 '08

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvrescomplte04bran

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BRANTHÔME.

—

TOME IV.

Nogent-le-Rotrou. — Imprimé par A. Gouverneur, avec les caractères elzeviriens de la Librairie Daffis.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE PIERRE DE BOURDEILLES

abbé et seigneur

DE BRANTÔME

Publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur augmentées de nombreuses variantes et de fragments inédits

SUIVIES DES ŒUVRES D'ANDRÉ DE BOURDEILLES

ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE

Avec une Introduction et des Notes

PAR M. PROSPER MÉRIMÉE

de l'Académie françoise

ET M. LOUIS LACOUR

Archiviste Paléographe

TOME IV

PARIS

PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

7, rue Guénégaud

M DCCC LXXV

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
1103
.B5B7
1858
v.4

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Pour aller au devant des critiques, le propriétaire de la *Bibliothèque elzevirienne* s'empresse de déclarer que ce n'est pas sans droit et dans un but de spéculation qu'il a maintenu sur le titre le nom de Prosper Mérimée, celui-ci étant réellement l'auteur de la plus grande partie des notes qui sont jointes à cette édition des œuvres de Branthôme. Les derniers volumes contiendront un travail posthume, absolument authentique, d'une grande valeur. Le manuscrit autographe de ces notes est la propriété du collaborateur de Mérimée. Ainsi, malgré la mort de l'illustre académicien qui l'avait conçue [1], l'édition de Branthôme continuera

1. Il y a dans les *Lettres à une inconnue*, publiées récemment, une allusion aux études de Mérimée sur Branthôme.

d'être publiée sur le même plan et par les mêmes auteurs. Loin de lui nuire, l'interruption qui s'est produite n'aura fait que contribuer, en fin de compte, à son intérêt.

PREMIER LIVRE

—

LES VIES

DES

GRANDS CAPITAINES

DU SIÈCLE DERNIER

SECONDE PARTIE

(SUITE)

—

LES VIES

DES GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS

DU SIÈCLE DERNIER

LES VIES DES GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS

CHAPITRE XVI.

130. *M. le mareschal de Chastillon.*

Monsieur le mareschal de Chastillon [1] a esté en son temps un bon et sage capitaine, du conseil duquel le roy [2] s'est fort servy tant qu'il a vescu comm' il avoit raison, car il avoit bonne teste et bon bras. Il mourut à Dax, en allant secourir et desassieger Fontarrabie [3]. Les histoires parlent assez de luy sans que je m'y advance davan-

1. Gaspard de Coligny, seigneur d'Andelot et de Châtillon, créé maréchal de France en 1516.
2. François Ier.
3. 1522.

tage. M. de Montmorency, son beau frere [1], eut sa place de mareschal.

Il laissa après luy trois enfans [2], Odet, Gaspard et François de Colligny ou de Chastillon, tous trois qui ont esté grands personnages. Des deux qui sont M. l'admiral et d'Andelot, j'en parle ailleurs.

Odet fut M. le cardinal de Chastillon [3], qui a esté un très sage et advisé homme de bien de prelat. Il fut faict cardinal fort jeune, en l'aage de dix-sept ans, à Marseille, par le pape Clement [4]. Tant qu'il a porté ce venerable habit rouge, il a fort paru à la cour, et au conseil du roy, dont il en estoit; et donnoit de très-sages advis, car il avoit un bon sçavoir et aymoit fort ceux qui en avoient, et en estoit le Mœcenas de plusieurs. Il faisoit plaisir à tout le monde, et jamais n'en reffusa homme à luy en faire, et jamais ne les abusa ny vendit des fumées de la cour.

Ce fut grand dommage dequoy il se plongea si fort dans la nouvelle religion, d'autant qu'il en perdit sa bonne fortune à la court, et n'eut plus tant de moyen à faire plaisir comm' il avoit; car il n'exerça plus son estat, sinon après la premiere guerre, qu'il le reprit [5], non tant

1. Le maréchal de Chastillon avait épousé Louise de Montmorency, sœur du connétable.

2. Quatre si l'on compte l'aîné, Pierre, mort en 1534, à 18 ans, sans avoir joué aucun rôle.

3. Odet de Chastillon, né le 10 juillet 1515, cardinal le 7 novembre 1533, mort le 14 février 1571, et enseveli à Cantorbéry.

4. Clément VII.

5. Le cardinal de Chastillon que l'on nommait plus

pour devotion qu'il y portoit, que, entrant au conseil et y tenant son rang, il avoit encor grand moyen de faire plaisir à ceux de son party.

Mais despuis, les secondes guerres[1] survindrent, où il se trouva à la battaille de Sainct-Denys, où il fit très bien et combattit très vaillamment ; et monstra au monde qu'un noble et genereux cœur ne peut mentir ny faillir, en quelque lieu qu'il se treuve, ny quelque robbe qu'il vestisse.

Les troisiesmes guerres[2] vindrent aussy tost despuis. Oncques puis après nous ne le vismes à la cour ; et s'en alla en Angleterre[3], où il mourut[4].

généralement alors le comte de Beauvais parut en soutane rouge au lit de justice de Rouen où Charles IX fut déclaré majeur.

1. 1567. — 2. 1568.

3. Il gagna ce pays en toute hâte, à la suite du siége de Chartres, tandis que Condé et Coligny couraient à la Rochelle. Elisabeth lui accorda des secours et permit, à sa prière, aux corsaires rochellois de venir vendre leurs prises sur les côtes. Voici le tableau que Florimond de Ræmond trace de sa réception à Londres : « Cestuy-ci fut receu de la royne Elisabeth avec beaucoup de magnificence, servy et honoré comme un prince, avec madame la cardinale sa femme. C'estoit un beau vieillard, d'une belle taille, la barbe longue et blanche, vestu toujours de noir, d'une grande saye de velours ou de satin, avec un long manteau, sans porter aucune marque de cardinal, au reste d'un bon naturel, si on ne l'eust gâté. La royne ne le voyoit jamais, que, le saluant, elle ne le baisast. Ils furent logés en une maison de la royne nommée Sion sur la Thamise, près de Hamptoncourt. Le peuple de Londres, qui s'amusoit à cest apparast, disoit que l'ambassadeur du prince de Condé estoit bien plus grand que celui du roi de France. » (*Hist. de l'Heresie.*)

4. Il allait revenir en France lors de la conclusion de la

Il s'estoit marié [1], tout cardinal qu'il estoit; mais il ne fit parestre son mariage que quelque temps après. Il avoit espousé une fort belle et honneste damoiselle, qu'on appelloit Haute-Ville [2], que despuis on appella mademoiselle de Loyré, de bonne maison, que madame de Savoye avoit nourrye : et, ne voulant plus qu'on l'appellast cardinal, il se faisoit appeller, parmy les huguenots, le comte de Beauvays, à cause de sa conté et evesché de Beauvays, dont il estoit evesque. Nous autres catholiques l'appellions tousjours M. le cardinal, car il nous estoit fort ademal [3] de luy changer de nom, qui luy avoit esté si bien seant et par lequel il avoit tant bien servy la France d'autres fois, et faict plaisir à un chacun.

Il estoit l'aisné des freres; auquel tous defferoient, comme il le meritoit certes : aussy leur

paix quand un de ses domestiques l'empoisonna : Un document conservé à la Bibl. nat. *Collection manuscrite de Fontanieu*, n° 318, laisse planer bien peu de doutes sur sa dernière maladie : « La véhémence et force des symptômes en une fièvre tierce vrayment intermittente, l'erosion du fond de l'estomach au dedans et non universellement, et la particulière inflammation et putrefaction du mesme fond de l'estomach, l'inscrustation du foye despouillé et desnué de sa membrane comme bouillie, le poulmon comme entièrement tout en gangrène, jamais auparavant n'ayant esté malade, les taches rougeâtres et apparoissantes sur le cuir, ne sont légères conjectures de poison. » MM. Haag qui ont déjà cité ce document ne le mettent point en doute (*France protest.* VIe part. p. 375).

1. Le 1er décembre 1564 en habit de cardinal.

2. Elisabeth de Hauteville, fille de Samson de Hauteville, normand, et de Marguerite de Loré.

3. *Ademal*, difficile.

faisoit-il tousjours du bien[1], et mesmes à M. l'admiral ; car il avoit de grands biens d'eglise, et mondict sieur l'admiral estoit pauvre, d'autant qu'il avoit eu tousjours plus de soucy de la vertu que des biens.

Quant à M. d'Andelot, il estoit très riche, à cause de sa femme, qui estoit heritiere de la maison de Laval, très riche et opulente maison ; j'en parle ailleurs.

CHAPITRE XVII.

131. *Messire Robert de la Marche.* — 132. *M. le Mareschal de la Marche.* — 133. *Le comte de Dampmartin.* — 134. *M. l'admiral de Brion.*

Messire Robert de la Marche[2] a esté un gentil et vaillant capitaine. On l'appelloit au commencement *le grand Sanglier des Ardenes*, pour l'amour de ses terres, qui aboutissoient aux Ardenes, et qu'il ravageoit toutes les terres de l'empereur et autres ses voisins, et y faisoit de grands maux, ny plus ny moins qu'un sanglier qui ravage les bleds et les vignes des pauvres et bonnes gens. Aussy fut-il le premier subject des guerres entre le roy et l'empereur, et le roy le prit en protection.

1. Par contrat daté de 1544 et confirmé en 1559, Odet de Chatillon leur céda tous ses biens patrimoniaux.

2. Robert, comte de La Marck, il possédait les duchés de Bouillon et de Sédan, mort en 1535.

Il avoit pris pour devise ou patronne saincte Marguerite, que l'on peint avec un dragon à ses pieds, representant celuy qui la voulut devorer en la prison, comme nous lisons en sa vie. Et ce dragon representoit le diable ; et offrant deux chandelles à ceste saincte, il en vouoit une à elle, et l'autre à monsieur le diable, avec ces mots : *Si Dieu ne me veut ayder, le diable ne me peut manquer.* Devise certes fort bizarre et estrange, qui est pareille à celle de Virgille introduisant Junon parlante par ces mots payens :

Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo [1].

« Si je ne puis fleschir les Dieux, j'esmouveray l'Enfer » pour le moins et m'adresseray à luy. »

J'ay cogneu en ma vie force gens tenir ces propos, dont aucuns s'en sont trouvés mal, autres bien.

Ce messire Robert fut un très vaillant et hardy homme. Il le monstra à Novare, lors qu'il faussa six ou sept rangs de Suisses pour sauver ses enfans près à rendre le dernier souspir, estant par terre pressez et foullez, à demy morts, et ne pouvant prendre ny r'avoir leur hallaine ; lesquels il desengagea bravement, et les ramena et remit en lieu de seureté. Quel brave pere !

132. — Aussy les enfans estoient braves comme luy ; ainsy qu'a esté M. le mareschal de La Marche, qui fit si bien au siege de Peronne [2],

1. *Enéide*, liv. VII, vers 312.
2. L'aîné de ses fils était Fleuranges, qui fut maréchal de

qu'il garda si vaillamment contre tout l'effort des Pays-Bas, encor que ce ne fust qu'un coullombier : ainsy l'appelloit-on, et les ennemys et nous [1].

133. — Aussy fut-il bien secondé du comte de Dampmartin [2], de grande et ancienne maison de Dampmartin, qui se monstra là un brave, vaillant et sage capitaine : aussy mourut-il glorieusement.

Il faut louer mondict sieur le mareschal de La Marche de ce que volontairement il s'alla jetter ainsy dans Peronne. Que si elle fust esté forcée et prise, et luy pris, quand il eust eu cent mille vies, l'empereur les luy eust faict perdre, tant il hayssoit sa maison ; ainsy qu'il fit à M. le mareschal et duc de Bouillon qui a esté le premier duc de Bouillon, pour avoir le roy Henry érigé Bouillon en duché, encor qu'il ne le tienne pas, et d'autres le gardent pour luy. Il s'alla precipiter dans le chasteau d'Hedin, avec le duc de Castres [3] et le marquis de Villars [4], brave et vaillant seigneur, beau frere de M. le connestable, où, après avoir enduré de

France, si célèbre sous le nom du *jeune adventureux* dont on a des mémoires très-intéressants sur les règnes de Louis XII et le commencement de celui de François Ier (1491-1537). Voy. t. I, p. 296.

1. Voy. tome I, p. 296.

2. Philippe de Boulainvilliers, comte de Dampmartin.

3. Horace Farnèse, duc de Castro, mort au siége de Hesdin en 1554.

4. Honorat de Savoie, marquis de Villars, maréchal de France en 1572, mort en 1580. La femme d'Anne de Montmorency, Madeleine de Savoie, était sa sœur.

très furieuses batteries et assauts, furent pris et gardés longuement en prison.

On dit que M. de Bouillon, après avoir payé une grosse rançon, fut livré à sa femme tout empoisonné; qui fut une grande charge de conscience, prendre l'argent d'une personne, et puis la faire mourir si miserablement. Achiles rendit le corps d'Hector gratuitement : et cestuy cy, après avoir payé rançon, fut rendu non mort, mais autant valloit, puisqu'il avoit esté empoisonné. Cela se disoit lors. Grande cruauté pourtant! Il ne falloit doubter pour luy d'un autre traictement que celuy-là, car l'empereur vouloit trop grand mal à toute ceste maison.

J'ay sceu pourtant de bon lieu qu'il mourut par autre subject, que je ne diray point pour fuir scandale, et empoisonné pourtant par ses plus proches [1].

Il laissa deux enfans de sa femme, fille aisnée de madame de Valentinois : l'un, qui fut M. de Bouillon [2], brave et vaillant seigneur, et sage, et bien advisé, fort homme de bien et d'honneur, et de foy et de parolle. Il mourut fort jeune d'une deffluxion qui luy tumba sur les jambes, dont il en fit arrester les vaines [3], comme on fait à un cheval; mais il en fut très mal pensé et furent mal arrestées : dont ce fut grand

1. Le maréchal de Bouillon, Robert de la Marck IV, maréchal de France en 1547, défendit Hesdin et mourut en 1556 peu après la trève conclue à Vaucelles.

2. Henry-Robert de la Marck, duc de Bouillon, mort en 1574.

3. Les comprimer par une ligature.

dommage, car s'il eust vescu grand aage, il se fust rendu encor plus grand personnage qu'il n'estoit.

Il s'estoit mis huguenot, comme plusieurs autres de France; mais il fut si bon François que jamais il ne s'arma contre ses roys. Bien est-il vray qu'il retiroit en ses terres force huguenots exilés de France, et ce pour charité bonne qui estoit en luy, mais non pour faire offense à son roy.

Il laissa deux braves et vaillans enfans après luy, fort jeunes, M. de Bouillon [1] et M. de La Marche [2] qui emmenarent tous deux en France ceste grande et incomparable armée soubs le baron Dosné [3] : ils moururent bientost après.

M. le conte de Maulevrier [4], leur oncle, les a survescu et leur pere aussy, son frere, et vit encor, qui est un habile, sage et vaillant seigneur, encor qu'il ayme fort à rire, passer son temps, dire le mot et goguenarder ; car il est le nom-pareil : mais pourtant il ne s'y est point tant amusé qu'il n'ayt bien faict preuve de sa vertu et valeur.

Il fut le premier gentilhomme qui monta sur le haut de la bresche au premier assaut de Rouan [5] ; car j'y estois lorsque le prismes ; et y

1. Guillaume Robert de Bouillon (1562-1588).

2. Jean, comte de la Marck, mort en 1587.

3. Fabien de Dohna qui, menant en France une armée allemande de 25,000 hommes au secours du roi de Navarre (depuis Henri IV), fut battu par le duc de Guise à Auneau en Beauce en 1587.

4. Charles Robert de Maulevrier, mort en 1622.

5. C'est à ce siége de Rouen que fut tué Antoine de Navarre père de Henri IV.

fut blessé ; et un peu auparadvant il avoit esté fort blessé (encor n'estoit-il lors bien guery à cest assaut) en une belle escarmouche et saillie qui se fit devant Corbeil, M. le prince s'y estant campé devant ; et ledict conte y acquit grand honneur.

134. — M. l'admiral de Brion[1] a esté aussy un bon capitaine. Il estoit puisné de la maison de Jarnac, et se mit à suivre le roy François n'estant que conte d'Angoulesme, comme Jarnac est près d'Angoulesme et Coignac[2].

J'ay ouy dire à une honneste dame de la cour de ce temps là que le roy, estant encor conte, avoit trois favoris qu'il aymoit fort, qui estoient M. de Montmorancy (qu'on appelloit lors à la cour le camus de Montmorancy), Brion et Monchenu[3]. Un jour estans en leurs goguettes et gaudisseries, et parlant du monde et des affaires de la cour et de la France, et du roy Louys XIIe, ils vindrent à dire audict conte, quand il seroit roy (leur tardant bien que le roy Louys ne fust desjà mort, ainsy que font tous ceux qui aspirent à la grandeur, à l'estat et dignité d'un autre), quels estats il leur donne-

1. Philippe Chabot, seigneur de Brion, fils de Jacques Chabot, seigneur de Jarnac et de Brion, et de Louise de Luxembourg, amiral de France en 1526, mort en 1543.

2. François Ier était né à Cognac et fut d'abord duc d'Angoulême. Branthôme veut dire sans doute qu'il était naturel qu'un Jarnac servît un duc d'Angoulême son seigneur féodal.

3. Marin de Montchenu, maître d'hôtel de François Ier, plus tard lieutenant du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais.

roit à tous trois ; le roy les remist à leurs souhaits. M. de Montmorancy dit qu'il voudroit un jour fort estre connestable de France. Brion dit qu'il voudroit estre admiral de France; et Monchenu premier maistre d'hostel de sa maison. Selon le souhait faict, au bout de quelque temps, le roy les pourveut tous trois, et les appointa desdicts estats. Il n'y eut que le seigneur de Monchenu le plus mal de tous ; toutesfois le roy le servit selon son souhait et appetit.

Quand M. de Bourbon vint pour prendre Marseille, M. de Brion y estoit dedans, et y acquit beaucoup d'honneur ; aussy fut-il très-bien assisté des habitans, qui sont très braves et vaillans gens, et de tout temps immemorial, ainsy que la ville est antique et noble, et des plus de la France.

Et s'y estoit aussy jetté dedans le seigneur Rance de Cere, gentilhomme romain de grande maison, brave et vaillant, qui avoit sauvé de la desroutte de l'admiral Bonnivet, et ramené de là les monts trois mille bons vieux routiers de guerre qui l'avoient longtemps par de là traisnée. Aussy M. de Bourbon ne craignoit rien tant[1] que ledict Rance et ses compaignons, tesmoing le refrain de la vieille chanson des advanturiers de guerre d'alors[2], qui dit :

Quand Bourbon vit Marseille,
Il a dict à ses gens :
« Vray Dieu, quel capitaine
» Trouverons-nous dedans ?

1. Var. : *Nul tant.*
2. Var. : *D'ailleurs.*

» Il ne m'en chaut d'un blanc
» D'homme qui soit en France,
» Mais que ne soit dedans
» Le capitaine Rance. »

O noble seigneur de Rance
Nous te remercions
De la bonn' recueillance [1]
Que tu as faict à Bourbon.

A grands coups de canon,
Aussy d'artillerie
Les avoit repoussés
Jusques en Italie.

Au mont de La Coulombe,
Le passage est estroict,
Montarent tous ensemble
En soufflant à leurs doigts,

Disant à ceste fois :
« Prenons trestous courage,
» Abbattons tous ces bois,
» Nous gaignons le passage. »

Par ces parolles M. de Bourbon ne se donnoit pas beaucoup de peine des autres qui estoient là, ni ne les craignoit guieres ; mais c'est le naturel d'un desfavorisé de dire tousjours du mal des favoris, quoy que braves soient-ils, comme j'ay veu souvant. Si est-ce que j'ay ouy dire à aucuns vieux routiers que, si le roy ne fust venu au secours, il eust donné de l'affaire à la ville, et par mer et par terre.

La battaille de Pavye se donna, où ledict seigneur de Brion fit si bien que le roy, après l'avoir employé pour plusieurs allées, venues et postes vers l'empereur, à cause de son traictement et douce prison, luy donna l'estat d'ad-

1. Réception.

miral, vacqué par M. l'admiral Bonnivet : il fut son lieutenant general en Piedmont, où il fit très bien, et en sage capitaine, les affaires du roy. Mais, estant au plus beau train d'elles, il fit une grande faute à Versel[1], où le trouvant M. le cardinal de Lorraine, que le roy envoyoit à Rome et vers l'empereur pour l'entretien de la paix et ses excuses (il n'estoit plus temps) dequoy il avoit envahy la Savoye et le Piedmont, luy dit et luy conseilla de ne passer point plus outre, de peur d'alterer les choses lesquelles il alloit traicter. M. l'admiral le creut, et arresta son flux de victoire court ; en quoy il faillit grandement, pour un grand capitaine, d'ajouster foy si librement à M. le cardinal, et qu'il ne luy en monstra autrement nul pouvoir du roy, ny signé de sa main ; mais se regla simplement sur ce qu'il luy dit, s'excusant et pensant qu'il parlast de la part du roy, envers lequel il avoit plus de credit que seigneur de la cour. Mais M. le cardinal s'excusa après, que ce qu'il lui en avoit conseillé c'estoit qu'il pensoit faire au mieux, ne voyant si bien les affaires que menoit M. l'admiral Brion à l'œil, comme luy ; et que c'estoit à les considerer, mediter et poiser, qui les avoit en main, non à luy. Tant y a que le roy voulut un grand mal audict sieur admiral, pour luy avoir fort desbauché ses affaires qui estoient en très bon estat, et d'avoir donné loisir à l'empereur de songer aux siennes,

1. Verceil. En 1535, l'amiral s'était emparé de Montmeillan, de Chambéry et de Turin, il assiégeait le duc de Savoie dans Verceil, lorsqu'il suspendit ses opérations à la prière de Jean, cardinal de Lorraine.

et de s'en venir aysement projecter et executer son voyage de Provence [1].

Je feray ce petit incident, que ceux qui prennans des charges des roys et des grands doivent bien prendre exemple en cestuy-cy, qu'ils n'ayent à croire à personne quelconque s'il n'a un mandement signé, et qu'ils ne le voyent, ny aussy ceux qui sont commandés des roys et princes et grands de porter quelques parolles de leur part qui soit de consequence, qu'elles ne soient signées de leur main en leurs instructions.

Dont il me souvient que, lors que le roy de Navarre Anthoine fut mandé par le roy François II de venir à la cour et de luy mener son frere le prince de Condé [2], le seigneur de Montpezac [3] eut commandement du roy de s'en aller à Poictiers, comme seneschal, et y deffendre audict roy de Navarre l'entrée; ce qu'il fit : ce que ledict roy trouva fort aigre; et luy demanda s'il avoit pouvoir du roy de luy faire telle deffense. L'autre luy dit qu'il l'avoit très bon. Le roy François mort, le roy de Navarre entra en credit, et, ayant couvé ce refus de ville faict par Montpezac, il sceut que ledict Montpezac n'en avoit rien par escrit, par le rapport de quelque secretaire que dirois bien; dont ledict roy l'en rechercha et s'en voulut venger, menaçant ledict Montpezac que, s'il ne luy monstroit

1. L'invasion de la Provence en 1536.

2. Louis Ier de Bourbon, fils de Charles de Vendôme. A cette époque le prince de Condé était fort soupçonné d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise.

3. Melchior des Prez Montpezat.

son escrit, qu'il l'en feroit repentir. Ce fut à Montpezac à songer en soy et à se retirer de la cour ; car il avoit perdu son garant, qu'estoit le roy mort. Et ne faut point doubter qu'il fust esté en peine, sans que M. le connestable et M. de Guyse s'en meslarent et firent l'accord ; car ledict roy estoit bon prince et qui pardonnoit volontiers.

Voilà pourquoy ce n'est pas tout que d'avoir des commandemens des roys, et grands et de consequence, s'ils ne sont escrits et signés ; car l'on s'en trouve mal à la fin.

Du temps de ce mesmes roy François, lors qu'il fit les chevalliers à Poissy, il avoit mandé les gouverneurs et grands capitaines et chevalliers de son royaume. Entr'autres y arriva M. de Montluc, lequel, comme libre qu'il estoit, et entrant [1] et parleur, un soir devisant avec M. de Guyse et discourant des affaires de la France, luy vint dire que la principale cause dequoy elles alloient mal et yroient encor pis, estoit l'ambition du roy de Navarre, qui portoit envie à M. de Guyse, à sa grandeur, et au total gouvernement du royaume qu'il avoit usurpé sur luy, qui luy appartenoit ; et que le roy de Navarre luy en avoit faict ses plainctes, et que, sur ce, il estoit party de la main [2], et luy avoit respondu que, s'il s'en douloit, il falloit qu'un

1. *Entrant ;* hardi à s'exprimer, se mettant volontiers en avant.

2. Métaphore empruntée à l'équitation. Un cheval part de la main quand il s'avance sans le consentement de son cavalier, à la main duquel il se dérobe. Partir de la main, c'est un peu moins que s'emporter.

beau jour ils decidassent leur differend tous deux seuls avec une bonne espée; et qu'il s'assuroit que M. de Guyse ne l'en desdiroit. M. de Guyse, oyant ainsy parler M. de Montluc, luy dit froidement : « Montluc, le roy de Navarre » vous a-t-il donné charge de me tenir de sa » part ces propos, et si vous les avez escrits et » signés de luy? » M. de Montluc, estonné, luy respondit que non, mais que de luy-mesmes il s'estoit advisé de cest expedient. « Ouy, » Montluc, respondit M. de Guyse, il vous » semble que vous estes encor en vostre Pied-» mont, parmy vos gens de pied, avec vostre » charge de capitaine et maistre de camp, à » faire battre vos soldats et leur donner camp. » Le roy de Navarre et moy ne sommes point » gibier pour vous. Je ne pense point avoir dif-» ferend avec luy, pour le moins qu'il me l'ayt » mandé ny escrit, ny qu'il se plaigne de moy. » Quand il m'en fera sçavoir de ses nouvelles, » je luy en feray aussy sçavoir des miennes. » Nous nous cognoissons bien, il y a long » temps, et par autre que vous. » Qui fut estonné? ce fut M. de Montluc, et la parolle luy baissa bien, si non à belles excuses. J'estois lors à la cour, et sceus le lendemain ce conte de bon lieu.

Voylà que c'est comme l'on doit bien adviser à porter parolle aux grands. J'alleguerois autres exemples, mais je serois trop long un peu en ma digression, que je pensois faire encor plus courte.

Ainsy, M. l'admiral de Brion devoit longuement songer à ce que luy dit M. le cardinal.

Les affaires du roy et les siennes n'en allarent pas mieux ; car j'ay ouy dire que le roy fut très mal content de luy, et despuis ne luy monstra si grande faveur qu'auparavant.

Si bien que, quelque temps après, prenant pied sur quelques concussions qu'on luy rapporta avoir faict en son gouvernement de Bourgongne, il le fit constituer prisonnier [1], et commanda luy faire son procès et le juger sur la sellette, comme le plus vil prisonnier de la Tournelle. Mais le roy luy fit grace et luy remit la vie. Dont et despuis le pauvre homme ne proffita de son corps ; car des lors son poux luy arresta et cessa tout à coup par telle vehemence de peur, qu'oncques puis il ne le peut recouvrer, ny jamais peust estre trouvé par quelque grand et expert medecin qui fust. Et puis, au bout de quelque temps il mourut, ayant laissé deux fort honnestes et vaillans enfans [2]. L'un fut le comte de Charny [3], un fort honneste seigneur, et homme de bien et d'honneur, et qui s'est fort sagement comporté en son gouvernement de Bourgongne, estant faict lieutenant de roy [4] après M. de Tavannes, et M. du Mayne après luy. Il fut aussy grand escuyer après M. de Boissy son beau-pere. Ce seigneur s'est fort bien comporté, et sagement, en toutes ses charges, et a tousjours acquis bonne repu-

1. 1540.
2. Var. : *Deux fort honnestes, braves et vaillans enfans.*
3. Leonor Chabot, mort en 1597.
4. Var. : *Estant faict lieutenant de roy en l'absence de M. d'Aumalle.*

tation aux guerres; si a bien M. de Brion[1] son frere.

CHAPITRE XVIII.

135. *M. de Vandosme le vieux.* — 136. *M. de Sainct-Pol.* — 137. *M. l'admiral d'Annebaut.* — 138. *Le Mareschal de Montejan.*

Parlons encor des grands princes, comme M. de Vandosme[2], qui estoit premier prince du sang, et premier aussy de ceux de Bourbon en tout; car ç'a esté un très vaillant et sage prince, et bon capitaine.

Il eust le gouvernement de Picardie après M. de Piennes, et le gouverna très sagement et bravement : si bien qu'ainsy entier qu'on le luy avoit donné, ainsy entier le rendit-il à sa mort, sans qu'on luy eust escornifflé une seule ville; si bien qu'en la frontière de Flandres et par toute la Picardie on ne parloit que de M. de Vandosme.

Durant la prison du roy on luy voulut souffler aux oreilles de prendre le gouvernement du royaume, et ne le defferer à madame la regente, qui ne luy appartenoit comme à luy premier prince du sang; mais il fut sage, et ne voulut troubler le royaume plus qu'il estoit. J'en ay

1. François, seigneur de Brion.
2. Charles de Bourbon, duc de Vendôme (1489-1537).

cogneu beaucoup qui ne se fussent pas arrestés là, et eussent tout brouillé ; mais aussy ils n'eussent acquis si belle gloire comme ce sage prince. Il laissa après sa mort une genereuse race de fils : M. de Vandosme, despuis roy de Navarre; feu M. d'Anguien de la battaille de Cerizolles, et l'autre portant mesmes nom, qui mourut à la battaille de Sainct-Quentin ; M. le prince de Condé ; tous ces quatre, bons pour les armes, desquels je parleray à part, et M. le cardinal de Bourbon [1] pour l'eglise, encor qu'après il se voulut mesler du monde, voire trop, et se voulût mettre sur la royauté : ce qui ayda à bastir la ligue.

Le roy Henry IIIe, très mal content, dit de luy : « Je m'estonne comme il se veut charger » de deux couronnes, puis qu'il ne peut bien » gouverner celle qu'il a de prebtrise, qui est » bien plus aysée que celle du royaume de » France. » Cela luy cousta sa prison, dans laquelle il mourut [2]. Je parleray des autres à leur tour.

136. — Pour parler de M. de Sainct-Pol, frere de M. de Vandosme, qui a esté en son

1. Ses cinq fils furent Antoine, roi de Navarre, père de Henri IV ;
François de Bourbon, comte de Saint-Paul (1491-1545) ;
Jean de Bourbon, duc d'Enghien et d'Estouteville, comte de Soissons (1528-1557) ;
Louis, prince de Condé ;
Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Rouen.

2. Le cardinal mourut en 1590 de la gravelle à Fontenay, où il était retenu prisonnier.

temps un très vaillant et hardy prince (car de ceste race de Bourbon il n'y en a point de poltrons, ils sont tous braves et vaillans, et n'ont jamais esté malades de la fiebvre poltronne) ; le roy François l'aymoit fort, et estoit de ses grands favorys ; si que, voulant un jour un peu abuser de ceste faveur, il se mit à appeller le roy *monsieur,* ainsy que faisoit M. de Vandosme ; mais le roy luy dit que c'est tout ce qu'il pouvoit permettre à M. de Vandosme son aisné, et qu'il ne le pouvoit pas permettre au puisaisné ; et qu'il se contentast de la faveur qu'il en faisoit à l'aisné : dont plus il n'y retourna, car ce roy estoit fort scrupuleux et advisant de près sur les poincts de sa royauté, lesquels il entendoit mieux qu'homme du monde.

Ce M. de Sainct-Pol commanda à six mille hommes de pied pour le secours de Mezieres, et prit ceste charge (comme j'ay dict ailleurs), encor qu'elle ne fust digne de ce temps là pour un prince du sang ; mais, pour monstrer sa generosité et hardiesse il la voulut prendre, car ces charges sont un peu plus hasardeuses que celles de chevaux.

A la battaille de Pavye il se monstra tel qu'il estoit, car il y combattit si vaillamment qu'il fut trouvé après entre les morts, abboyant à la mort [1]. Et, ainsy qu'un soldat commençoit à luy coupper un doigt pour en tirer une riche bague qu'il y avoit, sentit la douleur, et se mit

1. Abboyant à la mort. Ne faut-il pas lire *abéant* ou *béant* à la mort ? Cette expression peint assez bien les efforts d'un mourant pour aspirer l'air qui lui manque déjà.

à crier et se nommer ; dont le soldat le releva et le mena à Pavye, où il fut si bien pensé qu'il eschappa la mort. Ainsy l'ay-je ouy conter à une dame de la cour de ce temps-là. Et puis gaigna si bien ses gardes, qu'il sortit de prison et sauva sa rançon sans rien payer.

Au bout de quelque temps après, le roy luy donna une fort belle armée pour Italie, et pour secourir M. de Lautrec si le duc de Brunsvic[1] s'y acheminoit ; mais ne s'y achemina, à cause d'un meffy que l'empereur prit de luy, qu'il ne peut pretendre au royaume, en vertu d'un de ses predecesseurs qui avoit espousé la royne Jehanne[2]. M. de Sainct-Pol s'arresta, qui fut une grande faute ; car, s'il eust poussé plus advant, Naples estoit secouru et estoit à nous : et se mit à faire la guerre en l'estat de Milan, qui luy fut heureuse au commencement, car il y prit des places, et entre autres Pavye, qui fut encor pour la seconde fois, après celle de M. de Lautrec, pillée et saccagée pis que jamais, tant ceste place fut destinée au siege, au sac et au malheur, comme j'en ay veu plusieurs en nos

1. Henri, duc de Brunswick-Lunebourg (1468-1532).
2. Il y a évidemment quelques mots omis dans cette phrase. On peut ajouter après : « si le duc de Brunswick s'y acheminait [ce qu'il ne fit pas] à cause d'un meffi (d'une défiance) etc. » La reine Jeanne de Naples avait épousé en quatrièmes noces un prince Othon de Brunswick, et le général impérial qui venait d'arriver en Italie était de la famille de ce prince. Branthôme suppose que l'Empereur le renvoya en Allemagne parce qu'il le soupçonnait de vouloir faire valoir ses prétentions sur le trône de Naples. Du Bellay, avec beaucoup plus de vraisemblance, attribue la retraite du duc de Brunswick au manque de subsides pour payer ses lansquenets.

guerres de France ainsy subjectes à semblables fatalités.

Anthoine de Leve estoit pour lors là lieutenant de l'empereur, qui sortit un jour de Milan avec ses forces qu'il peut ramasser ; et luy mesmes en personne, tout perclux, impotent et se faisant porter en chaire, vint donner sur M. de Sainct-Pol, le deffit [1] et prit prisonnier fort heureusement : ce ne fut pourtant qu'il ne combattist très vaillamment ; mais on dit qu'il fut très mal assisté des siens.

Il mourut après en France, sans laisser qu'une fille heritiere [2], qu'est aujourd'huy madame de Longueville [3], très riche et très sage et vertueuse princesse.

Le roy, lorsqu'il mourut, se gouvernoit fort par son conseil, tant le tenoit bon capitaine pour le faict de la guerre ; ainsy qu'il faisoit de M. l'admiral d'Annebaut ; car M. le connestable estoit retiré en sa maison ; et ces deux restarent fort les favoris du roy et grands conseillers, et M. le cardinal de Tournon [4], sage prelat.

137. — Outre que ledict sieur admiral [5]

1. A Landriano, juin 1529.

2. Branthôme se trompe. Il laissa un fils et une fille. Celui-ci, François de Bourbon, duc d'Estouteville, ne mourut que le 4 octobre 1546.

3. Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, née en 1539, mariée en troisièmes noces à Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Elle mourut en 1601.

4. Voy. tome III, p. 310, note.

5. Claude d'Annebaut, baron de Retz, maréchal de France en 1538, amiral en 1543, mort en 1552.

fut un bon capitaine, il estoit un très-homme de bien et d'honneur. Son premier commencement d'honneur fut dans Mezieres, où M. de Montmorency l'avoit mené avec luy, et y fit très bien son debvoir; ce qui le fit fort cognoistre; et, de peu à peu se faisant signaler par tous lieux et combats, il fut couronnel de la cavallerie legere qu'avoit M. de Sainct-Pol en ceste armée d'Italie que viens de dire, et combattit très bien en sa prise[1]. Que si M. de Sainct-Pol eust peu franchir un faussé, comme fit M. d'Annebaut, il ne fust jamais esté pris; et M. d'Annebaut, se tournant derriere luy, croyant que M. de Sainct-Pol en eust faict de mesmes que luy, et voyant que non, et qu'il estoit pris, tourna aussy tost en arriere pour le recourre; mais jamais il ne peut.

Il eut le gouvernement de Turin en Piedmont, où il s'acquita très bien, et tellement qu'après il fut faict mareschal de France, après la mort du mareschal de Montejan, qui estoit un bon capitaine, mais malheureux pourtant et glorieux.

138. — Ce mareschal de Montejan[2] fut accomparé en son temps à M. de Lautreq sur sa presomption et sa gloire; laquelle fut telle, qu'estant en Piedmont lieutenant de roy, il fut si presomptueux de traicter avecques le marquis

1. Dans l'engagement où le comte de Saint-Paul fut pris.

2. René, seigneur de Montejean, lieutenant de roi en Piemont en 1537, maréchal de France en 1538. Il mourut la même année.

del Gouast d'avoir entr'eux des ambassadeurs : ce que voulut le marquis très volontiers ; et pour ce, luy envoya le seigneur de La Mole à Milan [1]; et l'autre luy envoya à Turin le maistre de camp du terze de Lombardie, fin, acort et subtil Espaignol, et de fort grande despense à tous allans et venans ; où estant logé chez le juge de Turin, ceste entreprise fut traictée pour prendre la place, laquelle fut despuis descouverte (voyez les Memoires de M. du Bellay) : et voylà le proffict de l'ambassade que vouloit avoir vers luy Montejan. S'il en eust peu faire autant pour ce subject sur Milan, encor cela fust esté bon : mais il ne le faisoit que pour vaine gloire, et pour contrefaire le roy.

Ce que le roy François trouva fort sot, et oncques puis ne voulut permettre ces sotteries de gloire sotte ; mesmes que le prince de Melfe et le mareschal de Brissac, qui avoient pour lors les estendues de leur gouvernement plus grand deux fois que n'avoit Montejan, n'en eurent jamais. Cela touche un peu à la grandeur du roy, comme j'ay ouy dire ; cela est bon du grand, mais non aux vassaux et subjects.

J'ay ouy dire que ce mareschal de Montejan avoit si bien dressé sa femme [2] à la gloire, que, luy mort, et elle ayant espousé en secondes nopces le prince de La Roche-sur-Yon, estant venue nouvelle et mal raffinée à la cour, un jour, en la chambre de la reyne, ayant affaire d'un de ses gens, estant assise sur son tabouret

1. Voy. t. II, p. 13.
2. Philippe de Montespedon, dame de Beaupréau, qui mourut en 1577.

d'honneur, s'adressa à un gentilhomme des galans de la cour, haut à la main, et d'aussy bonne maison qu'elle, mais ne le cognoissoit pas ; elle l'appella par deux fois : « Mon gentil-« homme, je vous prie aller voir jusques en la « salle s'il n'y a pas là un de mes gentilshom-« mes, et me le faictes venir. » Le gentilhomme, qui estoit haut à la main, que je nommerois bien, qui estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, luy dit : « Mort Dieu ! quel mon gen-« tilhomme appellez vous ? Allez le chercher « ailleurs ; car je ne suis vostre gentilhomme ny « le veux estre, princesse crottée que vous estes. « Allez faire vostre message vous-mesmes. »

Le roy François en sceut le conte, qui aymoit le gentilhomme, et en rit bien ; et si en dit un mot après à la princesse, avec la reprimande, luy remonstrant que, pour espouse d'un prince, il ne falloit pas qu'elle usast de ces mots envers des gentilshommes de sa cour, où il y en avoit d'aussy bonne maison qu'elle, comm'estoit cestuy là, qui avoit cest honneur d'appartenir à la feue reyne sa femme [1].

Pour sortir hors de ma digression et tourner à M. d'Annebaut, il fut donné pour principal conseil à M. le Dauphin au siege de Parpignan ; mais le mauvais temps et grands vents combattirent si fort nostre armée, qu'ils emportarent avec eux nostre entreprise et nostre siege à tous les diables.

Ledict seigneur d'Annebaut fut fort aussy

1. Claude de France, fille de Louis XII, et femme de François Ier.

estimé à l'envitaillement de Therouanne [1], qu'il executa très bien; et, sans l'indiscretion et l'inconsideration de la jeunesse de la cour qui estoit avecques luy, tout alloit très bien; laquelle, après avoir faict ce qu'il vouloit, elle, en se retirant, alla donner l'allarme au camp de l'ennemy et à l'agasser, qui, sortant sur les nostres, fallut qu'ils se retirassent sur M. d'Annebaut, qui peu à peu bravement et sagement faisoit sa retraicte et fort heureusement : mais il luy fallut tourner teste et s'engager au combat, où il fut pris en vaillant homme de guerre et homme d'honneur; dont le roy cuyda desesperer, qu'à l'appetit d'une indiscretion, une chose si bien faicte s'estoit rompue par si grand malheur, estant le principal but d'un bon capitaine de bien faire et parfaire son poinct qu'il a designé, sans tout à coup en entreprendre un autre, quand il en verroit tous les plus beaux jeux du monde, pour les inconveniens que l'on en a veu arriver, ainsy que cestuy cy donne bon exemple.

Sainct-Dizier pris, et qu'il fallut à M. le Dauphin commander à l'armée du roy pour faire teste à l'empereur, le roy luy donna, pour estre avec luy, M. l'admiral d'Annebaut, lequel avoit eu la place de M. l'admiral de Brion par sa mort; car autrement jamais ne la voulut-il prendre, encor qu'il fust privé de ses estats par sa condemnation [2]. Et le roy voulut qu'il ne quictast pas l'estat de mareschal, d'autant que

1. En 1537, Thérouanne était assiégée par les Impériaux.
2. Voy. ci-dessus l'article de l'amiral de Brion.

l'admiral ne tient point rang aux armées de terre comme les mareschaux, et le roy se vouloit servir de luy en terre plus qu'en la mer ; et pour ce le donna à Monsieur[1], et voulut qu'il fust son principal conseil, et qu'il commandast et qu'il gouvernast tout en son absence.

Surquoy M. le Dauphin, qui avoit aymé tousjours de son naturel M. le connestable, voyant qu'il le pourroit bien servir en un tel besoing, envoya prier le roy qu'il luy permist de l'envoyer querir en sa maison, où il estoit retiré, et s'ayder de luy en une telle urgente necessité, pour estre si grand capitaine : mais le roy, qui luy vouloit mal mortel, parla bien à luy, et luy manda avec une très grand collere s'il luy appartenoit choisir de soy d'autres capitaines que ceux qu'il luy avoit donnez, et que, luy estans donnez de sa main, il s'en debvoit contenter et les avoir très agreables ; et qu'il voyoit bien que c'estoient des traicts, ruses et menées dudict connestable ; parquoy, qu'il n'en parlast plus.

Je tiens ce conte de bon lieu, qu'est à noter que, quand on a pris une personne une fois en hayne et inimitié, on ne s'en veut aucunement ayder ny en recevoir plaisir, courtoisie et service, et y allast-il de la vie.

En fin, le roy vouloit bien que M. le connestable demeurast quiette[2] en sa maison et se donnast du bon temps, mais non qu'il mist plus le nez en ses affaires, comme tant qu'il vesquit

1. Le Dauphin.
2. *Quiette*, tranquille.

après ne l'a faict ; aussy que jamais un rappelé ne fit beau faict, comme le disoit lors le roy. Et M. l'admiral d'Annebaut avoit la charge de tout, car le roy le tenoit pour un très homme de bien, d'honneur, et remply d'une bonne et sincere ame, qu'est une marchandise fort rare parmy les gens de cour, ce disoit le roy. Mesmes à sa mort il rendit tel tesmoignage de ce seigneur, lors qu'il le recommanda au roy Henry, l'asseurant que c'estoit le plus homme de bien qui l'eust jamais servy, et que jamais, en toute sa faveur, il n'avoit faict tort à personne, ny pillé, ny gaigné, comme beaucoup d'autres ; mais tant s'en faut, qu'il s'y estoit appauvry, au contraire de tous les autres, car il estoit riche de soy et de sa femme [1], qui estoit une riche heritière de La Hunaudaye et de Raitz. Et pour ce, le roy ordonna cent mille francs à prendre sur la maison de la ville de Rouen, et luy commanda et conjura expressement, sur peine de desobeissance filiale, de les luy laisser et confirmer ; et le pria de se servir de luy, car il le serviroit très fidelement et s'en trouveroit bien.

Le roy Henry tint très bien l'un, mais nullement l'autre ; car M. le connestable venu, qui n'aymoit pas M. d'Annebaut, l'en garda ; et prit la charge du tout, et posseda son maistre.

Ce fut à ce bon seigneur à se retirer chez luy, ainsy que chacun a son tour, et faire la vie solitaire. Si est ce que le voyage d'Allemagne [2]

1. Françoise de Tournemine.

2. L'invasion des trois évêchés et de l'Alsace par Henri II, en 1552.

s'estant presenté, et la reyne demeurée regente s'ayda de luy, le cognoissant de grand service, et envoya querir cet honnorable vieillard, qui mit sur pied une très belle armée, et l'emmena au devant du roy en s'en retournant ; laquelle servit bien à raffraischir celle du roy, qui estoit fort allebrenée[1] et mal menée, pour les grandes incommodités qu'elle avoit paty ; et le retour du roy s'en rendit plus facile : dont le roy s'en contenta fort ; et un chascun, en despit de ses ennemys, ne se peut garder d'aymer et honnorer cest honnorable et vieux capitaine, qui estoit venu si à propos, et non point en secours de Pise.

Tels vieux capitaines, encor que leurs forces manquent, si font-ils pourtant quelquesfois un bon coup au besoing, comme fit ce bon vieillard en ce voyage, alors que, partant de là, ayant entendu que l'empereur alloit assieger La Fere, s'y alla jetter dedans pour y attendre le siege, et se mit à la fortifier et la rendre forte, et telle que nous la voyons aujourd'huy ; et là il mourut en très belle et grande reputation, ayant laissé après soy un fils[2] très homme de bien et d'honneur et de valeur, comme luy, et qui, en tous les lieux où il s'est trouvé, a très bien et vaillamment servy son maistre, comme il fit à la battaille de Cerizolles : qui, à son retour, quelque temps après, eut une compaignie de cinquante hommes d'armes, de la moictié de celle

1. *Allebrenée,* épuisée.
2. Jean, baron d'Annebaut, blessé à la bataille de Dreux, mourut de ses blessures, 1562.

de M. de Boutieres, et qui [1] avoit quatre vingts hommes d'armes en la sienne.

Ledict sieur d'Annebaut n'avoit pas la façon de courtisan si gallant comme plusieurs autres, ny la parolle, car il estoit un peu begue ; mais il estoit un très homme de bien, d'honneur, de religion, et très brave aussy. Tout begue est tel, à ce qu'ont tenu les anciens.

Il le monstra en Piedmont devant Foussan [2], à une très belle escarmouche, qui fut attaquée là devant par M. d'Amville [3] et M. le vidasme de Chartres [4], et luy, qui, donnant jusques sur sur le bord du fossé, son cheval luy tumba et luy rompit une espaule. Les guerres civiles estant venues, il alla finir à la battaille de Dreux ser jours, aussy vaillamment et honnorablement comme il les avoit passés ; et vis M. de Guyse le louer fort, tout de mesmes comme je le viens de louer [5].

1. On ne sait trop qui avait 80 hommes d'armes, le fils de l'amiral d'Annebaut ou le sieur de Boutières. Cette compagnie de 50 hommes d'armes se composait-elle de 80, ou les cinquante formaient-ils la *moitié* de la compagnie de 80 ? Je crois que le sieur d'Annebaut avait une compagnie de 50 hommes d'armes, moitié de la compagnie de 100 hommes d'armes du sieur de Boutières. On voit qu'à cette époque le chiffre officiel des gendarmes ne représentait pas l'effectif réel de la compagnie, toujours plus considérable, chaque gendarme ayant plusieurs cavaliers à sa suite. En outre il y avait très-souvent des surnuméraires et des volontaires qui élevaient la force d'une compagnie.

2. Fossano. 1557.

3. Henri de Montmorency, comte de Dampville. Il a un article.

4. François de Vendôme, vidame de Chartres.

5. Branthôme avait d'abord placé à la suite de cet article celui du prince de Melfe (voy. t. II, p. 234).

CHAPITRE XIX.

139. *M. de Langeay.* — 140. *M. d'Anguien.* — 141. *M. de Boutieres.*

Monsieur de Langeay[1], certes, a esté un grand, sage et très politicq capitaine : aussy avoit-il les deux, et l'espée et la plume, qui ayde fort à parfaire un grand capitaine ; encor que nous en avons veu force grands qui n'ont eu ny sçavoir ny demy, non pas mesmes qui sçavoient signer leurs noms, ainsy qu'il s'en treuve force en ce livre. Mais les sciences avec les armes, si elles ne servent, pour le moins ne nuisent : tesmoing ce grand et le non-pareil capitaine du monde, Jules Cæsar, qui avoit tant de sçavoir. Un beau discours se feroit bien là-dessus.

Le livre qu'a faict M. de Langeay *de l'Art militaire*[2] le fait cognoistre autrement capitaine que ne fait Machiavel, celuy qui en a escrit ; qui est un grand abus de cest homme, qui ne sçavoit que c'estoit de guerre, en aller faire et composer un livre ; tout de mesme comme si un philosophe alloit escrire un livre de chasse, comme a faict le Fouillou[3].

Entre autres grands poincts de capitaine

1. Guillaume du Bellay, sieur de Langey (1491-1533).
2. *De la discipline militaire*, 1592, in-8°.
3. Jacques du Fouilloux, *Traité de Venerie*, 1561, in-f°.

qu'avoit M. de Langeay, c'est qu'il despendoit fort en espions ; ce qui est très requis en un grand capitaine, comme je le tiens de bien grands, et l'ay veu practiquer : et estoit fort curieux de prendre langue et avoir advis de toutes parts, de sorte qu'ordinairement il en avoit de très bons et vrays, jusques à sçavoir des plus privés secrets de l'empereur et de ses generaux, voire de tous les princes de l'Europe; dont l'on s'en estonnoit si fort, que l'on pensoit qu'il eust un esprit familier qui le servist en cela : mais c'estoit son argent de sa bource, et sa curiosité et diligence, n'espargnant rien du sien quand il vouloit une fois sçavoir quelque chose.

En quoy j'ay ouy conter à feu M. le cardinal du Bellay son frère, qui estoit un autre maistre homme en tout, quelque prelat qu'il fust, que bien souvent mondict sieur de Langeay, luy estant en Piedmont, mandoit et envoyoit au roy advertissement de ce qui se faisoit ou se debvoit faire vers la Picardie ou Flandres ; si que le roy, qui en estoit voisin et plus près, n'en sçavoit rien, et puis après, en venant sçavoir le vray, s'esbahissoit comment il pouvoit descouvrir ces secrets.

M. le marquis del Gouast, pensant jouer son jeu fort à couvert du meurtre de Cæsar Fregouse et Rinçon, fut aussy tost descouvert par luy : et, s'il l'eust bien cogneu, il ne debvoit pas faire le coup si près de luy. J'en ay parlé ailleurs, pour dire qu'il mourut non trop vieux, et debvoit encor vivre. Il eust bien servy la France en tout, et luy eust donné de très bons

et sages enseignemens. M. Joachim du Bellay, poëte françois et latin, fit son tumbeau de luy en deux vers seulement :

Hic situs est Langæus. Ultra nil quære, viator,
Nil melius dici, nil potuit brevius.

« Passant, icy gist le seigneur de Langeay. Passez « outre, et ne vous enquerez davantage ; car rien de plus « grand ne se peut dire, ny rien aussy plus brief. »

Ceste louange si briefve porte bien autant de coup en ce seigneur qu'une longue prolixité de parolles en d'autres.

Il y en a un autre qui dit :

Cy gist Langeay, qui de plume et d'espée
A surmonté Ciceron et Pompée.

Sa sepulture se voit fort superbe et magnifique, haut eslevée en marbre à Sainct-Julien du Mans, que son frere, ce grand cardinal du Bellay, luy fit eriger. Je ne l'ay pas veue, mais on me l'a ainsy assurée.

Et certes ç'a esté un grand personnage et capitaine, de qui je ne particularise tous ses faicts, non plus que je fais d'autres ses pareils en ce livre, car il m'en faudroit faire par trop de longues legendes ; je me contente d'en toucher quelques petits traicts.

De ceste maison du Bellay sont sortis ordinairement de très grands personnages, soit pour la guerre, soit pour l'eglise et les lettres ; et, ce qui est à notter, les guerriers volontiers ont esté sçavans.

Ce M. de Langeay fut lieutenant de roy en Piedmont, où il acquit un très glorieux renom ; en quoy est à notter que, despuis que l'on eut

conquis ce pays, il a esté heureux d'avoir eu de grands personnages et capitaines, des gouverneurs et lieutenans de roy : cela est aysé à remarquer.

140. — Ainsy que fut feu M. d'Anguien [1], à qui il faut advouer la France estre redevable autant qu'à capitaine qu'elle ayt porté; car les Espaignols, despuis la battaille de La Bicoque et de Pavye, avoient conceu une si vile opinion et mespris de nous autres François, qu'ils n'eussent jamais pensé que nous les eussions osé plus affronter en battaille rangée, pour nous avoir si bien estrillés en celle de Pavye, qu'ils nous pensoient tousjours fouetter de mesmes verges.

Aussy, quand le roy François eut faict son avitaillement de Landrecy [2] et qu'il fit ceste honorable retraicte, ayant faict ce qu'il vouloit, et ne voulut s'amuser au combat que luy presentoit l'empereur, les Espaignols s'en moĉquarent fort; et disoient tout haut que nous craignions la touche de Pavye : mais M. d'Anguien leur en fit perdre l'opinion par la battaille de Cerizolles, et à bon escient.

Il la donna contre le conseil de plusieurs qui n'estoient si hardis que luy, encor que le roy luy en eust lasché la bride, mais pourtant en se gouvernant à l'œil : et faut dire que, s'il ne fust esté vaillant et hardy, il ne l'eust jamais

1. François de Bourbon, fils aîné de Charles de Vendôme (1519-1546).

2. En 1543, lorsque le roi obligea Charles-Quint à lever le siége de cette place.

donnée ; qui fust esté une grande honte pour les François.

De discourir de ceste battaille, ce seroit une honte à moy, puisque M. de Montluc, qui estoit des plus advants aux perils, l'a si bien descrite. Je l'ay veue peinte en un des cabinets de la reyne d'Angleterre, très bien, dans un beau grand tableau, qui avoit esté faict par le commandement du roy Henry d'Angleterre, qui avoit esté curieux de l'avoir et le faire faire. Je ne l'ay jamais veue ailleurs representée que là.

J'ay ouy faire un conte à une dame de la cour pour lors, que, pour la part du butin de la battaille, et des coffres et hardes de M. le marquis del Gouast, qui estoit curieux en tout, fut envoyé au roy, par M. d'Anguien, une monstre fort belle, riche et fort bien elabourée. Le roy accepta le present de très bon cœur : et ainsy qu'il la tenoit entre les mains et l'admiroit devant les dames de la cour, il y eut madame de Nevers [1], sœur du prince victorieux, dame belle et honneste et très bien disante, et qui rencontroit des mieux, comme en cela la ressemble en tout madame de Nevers [2] d'aujourd'huy sa fille aisnée, qui dit au roy : « Pensez, sire, que ceste « monstre n'estoit pas bien montée lors qu'elle « fut prise ; car, si elle fust esté montée « aussy bien que M. le marquis son maistre, « vous ne l'eussiez pas eue, et se fust sauvée « aussy bien que luy. » Le roy en trouva le

1. Marguerite de Bourbon, qui épousa François, duc de Nevers, et mourut en 1589.

2. Henriette de Clèves, mariée à Louis de Gonzague, morte en 1601.

mot très bon, comme il estoit, et sublin [1], et toute la compagnie.

Je laisse à part d'autres petits quolibets que dit le bouffon dudict marquis, alors qu'il fut pris; car cela est escrit et vulgaire; ce ne seroit qu'une redicte [2].

Après ceste battaille, il prit Carignan, où estoit dedans le seigneur Pierre Collonne à qui M. d'Anguien refusa une capitulation un peu trop desraisonnable, pour son secours rompu et vaincu. J'ay ouy conter à un vieux capitaine qui estoit là, qu'il manda à M. d'Anguien : « Dites-luy que je le tiens si genereux prince et « si magnanime, que, sans quelque conseil qu'il « a, il ne me refuseroit point mes conditions : « car, si peu d'advantage de gloire qu'il pour- « roit prendre sur moy à me faire passer par sa « volonté, ne le sçauroit point rendre plus « triumphant ny plus remply d'honneur qu'il en « a eu par une si grande victoire qu'il vient « d'obtenir, qui, comme un grand soleil, offus- « queroit la petite lumiere d'une petite ville « prise. Toutesfois, s'il se veut opiniastrer en « son dire, dites luy que je suis chevalier « romain, et yssu encor de ces braves, vaillans « et determinés anciens chevaliers romains; « que, s'il me desespere, je feray un coup ro- « main, et me resoudray comme un desesperé « à soustenir ceste place jusqu'à l'extremité et « dernier poinct de la necessité, et, par ma « ruyne, ruyner aussy sa victoire. » Belle parole

1. *Sublin,* subtil, spirituel.
2. Voy. tome I, p. 252.

certes ! Mais il ne contoit pas, et n'y songeoit non plus, que lors que le marquis le mit dans Carignan pour y commander, quasy à sa requeste, garny de bons hommes et muny de toutes sortes de munitions, l'assurant qu'il le tiendroit trois mois sans sçavoir de ses nouvelles autres, sinon de ses beaux exploicts, il n'y fut pas plustost dedans, que, quinze jours après, il commança à solliciter ayde et secours. Auquel voulant pourvoir ledict marquis, pour ne perdre ceste place qu'il avoit faicte et enfantée, il hasarda la bataille en despit de luy, pensant après, l'armée de nostre roy y ayant demeuré le long temps advant qu'il avoit pourpensé et estre fatiguée du long siege, l'enlever à son ayse et bon marché : et par ainsy, ce brave Pirrhe [1] fut cause de la perte de la battaille. Qu'il s'en est veu de ces bravasches ! comme j'en parle ailleurs.

Un peu advant que ledict M. d'Anguien allast en Piedmont lieutenant de roy, il avoit esté en Provence, et en l'armée qui alla assieger Nice avec le secours de Barberousse, qui eut commandement du grand seigneur son maistre (ainsy que j'ay ouy dire à M. le baron de La Garde, qui l'estoit allé querir et le mena), d'obeyr au roy ou à son lieutenant comme à sa propre personne.

Quelle gloire pour le prince, que de commander à un'armée du plus grand et puissant seigneur du monde, et à un roy tel qu'estoit Barberousse, le plus hautain et le plus glorieux

1. Pirrhus ; Branthôme prend sans doute le nom de ce prince pour synonyme de général téméraire.

qu'on eust sceu voir ! Il le monstra là, quand le baron de La Garde luy alla demander des pouldres et munitions pour l'armée françoise, la leur estant faillie battant Nice. « Comment ! « dit-il, n'avez vous point honte, vous autres « François, chrestiens, chiens, de venir en un' « expedition de guerre sans apporter ce qu'il « vous faut, et m'avoir icy engagé et embarqué « pour vous ayder de mes moyens, me les faire « consumer et me desarmer ? Allez : vous n'en « aurez point. Que si c'estoit un autre que vous « qui m'en eust porté la nouvelle, je l'eusse faict « mettre à la chaisne. Allez, cherchez-en. » Mais pourtant le chasteau ne se peut prendre, qui est le plus fort de la chrestienté, et en fallut lever le siege.

J'ay ouy dire à plusieurs gentilshommes qui estoient lors avec M. d'Anguien, et mesmes à M. de Quielus [1], que Barberousse pourtant faisoit fort grand honneur à M. d'Anguien, ainsy qu'il le meritoit, tant pour l'extraction de son noble sang, et du rang qu'il tenoit de lieutenant de roy, que pour ce qu'il estoit beau, et monstroit en soy toute belle generosité, sagesse et vaillance, et sa façon fort belle, qui promettoient qu'un jour il seroit un grand capitaine, comm' il s'en alloit l'estre sans l'envie qui luy fut portée. Et pour ce, fut tué d'un coffre jetté par une fenestre sur luy [2]. On dit que ce fut le seigneur Cornelio Bentivoglio [3], en se jouant

1. Antoine de Levis, comte de Quelus, mort en 1586. Il était père du fameux mignon de Henri III.
2. En 1546.
3. Général d'Alphonse II, duc de Ferrare.

avecques la jeunesse de la cour, ainsy qu'est la coustume. Aucuns disent que ce fut à poste[1]; autres disent que ce fut inconvenient. Le roy le regretta extresmement. Il avoit raison, car il avoit un très bon commandement de capitaine pour le bien servir.

141. — A ceste battaille de Cerizolles luy servit très bien M. de Boutieres[2], lequel, ayant esté lieutenant de roy en Piedmont advant luy, en avoit esté desappoincté et retiré, ainsy qu'il prend humeur aux roys et grands princes, pour hausser et baisser les personnes à mode de comptes de gettons[3]; bien qu'il fust un peu blasmé de quelques petites fautes qu'il fit en sa

1. A poste, exprès, *inconvénient*, accident, chose non convenue, non préparée.

2. Guigues Guiffrey, seigneur de Boutières, gentilhomme dauphinois.

3. On se servait alors pour compter de jetons quelquefois de couleurs différentes, divisés par dizaines, qu'on plaçait sur un abaque où étaient tracées des lignes parallèles. Dix jetons représentaient les unités, dix autres les dizaines, etc. Pour figurer sur l'abaque le nombre 19, on plaçait un jeton à la rangée des dizaines et neuf à celle des unités. Si à ce nombre 19 il fallait ajouter un, on plaçait un jeton sur la ligne des unités; mais alors le nombre de ces unités équivalant à une dizaine, on enlevait les dix jetons et on les remplaçait par un seul à la case des dizaines. Les marchands russes se servent encore aujourd'hui de cette méthode pour faire leurs calculs, seulement au lieu de jetons ils font usage de boules enfilées par dizaines sur un certain nombre de triangles parallèles. Dans les opérations d'arithmétique, les jetons et les boules sont continuellement portés tantôt en haut quand on ajoute ensemble deux nombres qui réunis sont moindres que dix, tantôt en bas lorsque leur somme est supérieure. De là la métaphore dont Branthôme se sert pour exprimer les changements des cours.

charge, et mesmes en la nonchalance dont il usa à l'entreprise de Turin, ou plustost mespris[1]. Mais pourtant, s'il ne s'y fust trouvé, possible Turin estoit perdu pour nous; car, partout où il s'est jamais trouvé il a tousjours bien faict; et mesmes dans Marseille, quand l'empereur la voulut attaquer, bien que messieurs de Barbezieux et Montpezac y fussent tous deux lieutenans de roy; mais M. de Boutieres leur disoit leur leçon, comme plus grand capitaine qu'eux, et comme l'on le disoit pour lors.

Et s'estant retiré mal content en sa maison, comme de raison, il ouyt que la bataille se devoit donner, part, sans respect de mescontentement et de tout, contre le naturel pourtant de plusieurs genereux comme luy, arriva à propos à M. d'Anguien, qui en fut très joyeux, et luy defera beaucoup, et l'honnora de la conduicte de l'advant-garde, comme il le meritoit; car il n'y avoit là nul qui le surpassast. Aussy la conduisit-il si vaillamment et sagement, qu'avec sa compaignie de quatre vingts hommes d'armes il força et faussa le gros bataillon des lansquenets, vieux et bons soldats, sur lesquels le marquis avoit mis sa principale esperance, après celuy des Espaignols. Pour fin, ce valeureux capitaine y fit très bien.

1. En 1583 il était lieutenant général du roi à Turin. On raconte qu'au milieu d'un souper il reçut une lettre dans laquelle on l'avertissait d'une surprise qui allait être tentée contre la place. Il jeta la lettre et ne la décacheta qu'après l'attaque de l'ennemi, que pourtant il repoussa bravement. D'après le mot *mespris* employé par Branthôme on pourrait croire qu'il prit connaissance de l'avis qu'on lui donnait, mais qu'il n'en fit aucun cas.

Il eut en son jeune aage son commancement de guerre très beau, dont j'en diray ce conte, qui se trouve dans le vieux roman de M. de Bayard [1].

Lorsque les François estoient devant Padoue, mandés par le roy Louys XIIe au secours de l'empereur Maximilian, M. de Boutieres vint à estre, pour son premier apprentissage d'homme d'armes de la compaignie de M. de Bayard, archer simple, lequel, un jour entre autres, estant allé à la guerre avecques son capitaine, fut faict une deffaicte d'aucuns Albanois [2] qui estoient en garnison dans un fort chasteau là auprès, qui fatiguoit fort l'armée qui estoit devant.

M. de Boutieres s'y trouva si advant meslé, n'ayant que seize ans, qu'il eut cest honneur de gaigner la cornette et prendre prisonnier le capitaine qui la portoit, qui estoit grand et puissant et robuste, qui en eust porté par terre, à le voir, trois comme luy : dont ainsy qu'on luy en faisoit la guerre qu'un si jeune enfant, qui estoit page n'avoit pas trois mois, et ne porteroit barbe de quatre ans, l'avoit ainsy pris, et s'il n'en avoit pas de honte, l'Albanois respondit : « Je ne me suis pas rendu à celuy qui m'a pris, « de peur de luy, car luy seul n'estoit pas « bastant pour me prendre, car j'eschapperois

1. *Loyal serviteur*, ch. XXXVI.

2. Ces Albanais qu'on nommait *Stradiots*, du grec στρατιώτης, étaient des troupes légères à la solde de la République de Venise. Cette milice, assez semblable à celle des Cosaques, fut imitée ou importée en France au XVIe siècle.

« bien de ses mains, et de meilleur et de plus « verd homme de guerre que luy; mais je ne « pouvois pas combattre si grand troupe moy « seul. » M. de Bayard, regardant Boutieres, luy dit : « Escoutez, Boutieres, que dit vostre « prisonnier. — Ouy, monsieur, je l'entends, « respondit Boutieres; mais je luy feray ce party, « s'il vous plaist le permettre: je luy redonneray « son cheval et ses armes, et monteray sur le « mien ; nous irons en la campaigne : si je le « puis conquerir une seconde fois, qu'il soit « asseuré mourir ; et s'il eschappe, je luy « donne sa rançon et luy pardonne ma vie. » M. de Bayard fut bien ayse d'ouyr si genereuse parolle de ce jeune homme ; et de faict, en permit le combat pour l'asseurance qu'il avoit de Boutieres ; mais l'Albanois le refusa, qui n'en fut trop estimé, et Boutieres beaucoup. Sur quoy M. de Bayard luy dit par certaine prophetie : « Boutieres, vous avez un commance- « ment aussy beau que je vis jamais à jeune « homme. Continuez, et vous serez un jour un « grand personnage. »

Que c'est que d'estre baptisé et pronostiqué d'un grand homme de vertu et valeur. Ceste pronostication est meilleure que celle d'un seigneur de France que je ne nommeray point, lequel, monstrant son fils, il dit : « Le voyez- « vous là ? il sera un jour grand, car je l'ay veu « petit qu'il ne montoit rien, et de jour en jour « il croist et se faict grand à veue d'œil. » Il le pouvoit bien avoir veu petit puisqu'il estoit son père, et falloit bien qu'il creust et devinst grand. Voylà bien rencontré !

Or, Boutieres prit si grand cœur et conceut si grand' ambition sur ceste prophetie, qu'il continua tousjours en sa premiere valeur et vertu, qu'il vint tel que son parrain l'avoit baptisé et predict de luy. Si bien que, quelques années après que M. de Bayard eut si bien deffendu Mezieres, et qu'auparadvant qu'il estoit lieutenant de M. le duc de Lorraine, le roy luy donna cent hommes d'armes en chef, et fit M. de Boutieres son lieutenant. Il falloit bien que ce fust chose de bon; car M. de Bayard ne se servoit pas, en telles charges, d'hommes qui ne fussent fort capables, non pas seulement de gens d'armes : aussy sa compaignie paraissoit tousjours par dessus celles de son temps aux bons affaires.

CHAPITRE XX.

142. *Le bon duc Anthoine de Lorraine.* — 143. *Messire Claude de Lorraine, dict M. de Guize.* — 144. *M. de Vaudemont.* — 145. *M. le comte de Sancerre.*

Puisque je viens parler de ce bon duc Anthoine de Lorraine[1], il en faut un peu parler, et de luy et de ses freres. On l'appelloit ainsy le bon Duc, à cause qu'il estoit un très homme de bien, et

1. Antoine, duc de Lorraine, fils de René II de Lorraine, et de Philippe de Gueldres (1490-1544).

prince d'honneur et de conscience. J'en ay veu son pourtraict en Lorraine, et n'y avoit guieres bonne maison à Nancy qui ne l'eust, tant on se plaisoit à le contempler; et toutes ces belles marques que je viens de dire se representoient bien en son beau et honnorable visage.

Il fut fort aymé des roys Louis XIIe et roy François. Le roy Louys luy donna ceste compagnie de cent hommes d'armes, en le priant de vouloir prendre de sa main, et non d'autre, M. de Bayard pour son lieutenant. Je vous laisse à penser s'il la refusa, venant de si bonne main et ayant un si brave capitaine pour son second; et aussy qu'un bon lieutenant faict paroistre et valoir très bien son capitaine, ainsy que fit M. de Bayard le sien, à la bataille de Marignan, où le capitaine et le lieutenant firent très bien ce jour là; et le capitaine servit fort aussy à son lieutenant, car, son cheval ayant esté tué soubs luy, M. de Lorraine luy fit ayder soudain de son second cheval de battaille, que M. de Bayard luy avoit donné d'autres fois, et s'appelloit de Carinan : ce pouvoit estre un cheval d'Espagne, car encor y a-il une maison en la frontière de France, qui s'appelle la maison du seigneur de Carinan, et pouvoit estre venu d'un sien predecesseur, qu'il avoit gaigné à la ville de Bresse; et à la battaille de Ravenne fut laissé pour mort dans le champ, parce qu'il avoit deux coups de picque dans le flanc et force coups d'espée sur la teste. C'estoit bien signe que son maistre, M. de Bayard, l'avoit bien mené aux coups; et, pour ce, n'en pouvant plus, son maistre en descendit, et le laissa là comme pour

mort; mais le lendemain on le trouva qui paissoit un peu d'herbe tout couché, et commença à hannir quand on vint à luy, et fut tourné au logis et si bien pensé, et l'endurant comme une personne, qu'il devint aussy bon que jamais et vigoureux; et, pour sa bonté et vigueur, M. de Bayard le donna à son capitaine, qui l'accepta de bon cœur et l'ayma fort, lequel, pour la seconde fois, servit très bien à ceste battaille de Marignan son premier maistre, se ressouvenant (pensez) encores du vieux temps.

Ce bon duc Anthoine eut quatre frères pareils à l'aisné en vertu, en bonté, en valeur, en tout.

143. — Le puisné fut messire Claude de Lorraine, dict M. de Guyse [1], qui a esté un prince très courageux, brave et vaillant; il le monstra à la battaille de Marignan, commandant aux troupes allemandes du duc de Gueldres [2], qui commançoient à branler sans luy, qui, se mettant au premier rang, comm' estoit son devoir et sa place de battaille, fut, en combattant vaillamment, porté par terre et blessé de plusieurs coups, et foulé aux pieds d'une infinité de gens qui avoient passé sur luy, et laissé entre les morts. Mais il en fut sorti et recouru de la presse par un capitaine Jametz [3], Escossois; et y fust

1. Claude de Lorraine, duc de Guise (1496-1550). Il ne prit le titre de duc de Guise qu'en 1527, époque à laquelle, pour récompenser les services de Claude de Lorraine, François Ier érigea la comté de Guise en duché-pairie.

2. Charles, duc de Gueldres. Il mourut en 1538. La femme d'Antoine de Lorraine était sa sœur.

3. Probablement James.

mort tout à faict sans la valeur et fidelité d'un sien escuyer allemand nommé Adam, lequel, voyant son maistre en tel poinct battu et abbattu de coups de picques et hallebardes, se jetta sur son maistre, portant[1] la moitié des coups : pareil escuyer, et de mesme nation à celuy du duc d'Orleans, qui fut tué à la porte Barbette, qui, parant aux coups que l'on donnoit à son maistre, mourut avec luy. O vaillances et bontés admirables du maistre et de l'escuyer ! Ah ! que l'on a veu plusieurs en tels combats mourir, qui n'ont eu telles assistances de leurs escuyers, ny serviteurs ny gentilshommes ! si bien qu'ils n'eussent sceu dire après le combat qu'estoit devenu leur maistre, ny s'il estoit vif ou mort : comme j'en dirois un[2] qui, le soir de la bataille de Dreux, ne peut estre sceu de ses serviteurs ny gentilshommes, ny le lendemain au matin, ce qu'il estoit devenu, si-non sur les huict à neuf heures du matin fut recognu entre les morts auprès du bois ou un peu dedans, où avoit esté la dernière charge ; dont M. de Guyse en tança aucuns, d'avoir si mal accompagné leur maistre, ny d'en avoir si peu sceu de nouvelles. J'en dirois bien d'autres, mais j'aurois peur d'interrompre et brouiller mon discours.

En ceste battaille perdit près de soy M. de Guyse, son tiers frère[3], qui estoit un très-brave

1. C'est-à-dire recevant.

2. Je crois que Branthôme fait allusion à la mort du maréchal de Saint-André, qui fut tué à la fin de la bataille de Dreux, après avoir été fait prisonnier par le sire de Baubigny, son ennemi personnel.

3. M. de Guise, c'est-à-dire François de Guise, comman-

et vaillant prince; dont ce fut grand dommage, car il promettoit de luy qu'il seroit un grand personnage. De raconter les combats et bons et perilleux affaires où s'est trouvé ordinairement ce M. de Guyse, commandant ou à l'infanterie ou à la gendarmerie, ce seroit à moy chose superflue, puisque cela se lit tant. Comme il fit à Mouson [1], quand le conte de Nassau vint en France, où il commandoit encor à six mille hommes de pied allemands; comme tout de mesmes il commandoit à autant à la prise de Fontarrabie par M. l'admiral Bonnivet, lieutenant general pour le roy, mondict sieur de Guyse luy obeyssant très volontiers, estant encor jeune, non si jeune en armes pourtant, car il y commançoit à estre vieux, pour en avoir desjà faict deux ou trois belles preuves, et mesmes parmy les gens de pied, dont la charge façonne fort un grand capitaine, tant pour les continuels hazards que l'on y court que pour les belles pratiques que l'on y fait. Aussy M. de Guyse en ayant longuement exercé la charge, et fort scalabreusement [2], il devint puis après un très bon et grand capitaine.

Entr'autres belles et fort signalées vaillances

dant de l'armée catholique, ne perdit point de frère à la bataille de Dreux. Je suppose que par son *tiers frère*, Brantôme veut dire le troisième fils de son père, c'est-à-dire Claude, duc d'Aumale, mais ce dernier lui survécut et fut tué au siége de la Rochelle. A la bataille de Dreux, il fut renversé de cheval et blessé. Peut-être se trompe-t-il et veut-il parler de la bataille de Pavie, où périt François de Lorraine, alors âgé de dix-huit ans.

1. En 1521.

2. Avec beaucoup de hardiesse.

que fit ce prince, et pour monstrer qu'il avoit très bien practiqué l'infanterie, fut quand les Anglois descendirent en France, au commancement du regne du roy François, pour secourir l'empereur; ils se mirent assieger Hedin [1]. Mondict sieur de Guyse et M. de Pontdormy allans à la guerre, ils rencontrèrent quatre cens Anglois qui venoient de la guerre chargés de grand butin; il les chargearent et les deffirent tous, fors une quarantaine qui se retirarent en un jardin renfermé de grandes hayes et fossés, qui ne se voulurent jamais rendre. M. de Guyse mit pied à terre, contre l'opinion de tous, parce qu'ils n'estoient qu'à demy lieue du camp ennemy, et les alla mettre en pieces sans qu'il en reschappast un seul, tant ils furent opiniastres au combat; et puis s'en tourna bravement d'où il estoit venu. Ce sont des coups, ceux-là!

Le roy le sceut, et l'en estima fort, et le prit despuis en amitié et affection, comme j'ay ouy dire; l'advança et se servit très bien de luy, et luy donna de belles charges, comme de gouverneur de Bourgongne et Champaigne, d'une compaignie de cent hommes d'armes.

J'ay veu un petit livre intitulé l'*Histoire de nostre temps, de l'estat de la religion et de la republique de France, soubs le roy Henry second, François second et Charles neuviesme* [2], qui dit : qu'après la prise du roy, s'estant eslevé en Allemagne quelques quinze ou vingt mille marauts

1. En 1522.

2. Branthôme confond cet ouvrage de Regnier de la Planche avec un autre du même auteur (*Livre des marchands*, 1575, in-8°), où se trouve rapportée cette anecdote.

de communes qui disoient que tous biens estoient communs, et ravageoient tout par tout où ils passoient, firent semblant, et de faict tournoient teste vers la France, pour la piller et saccager, qui ne se fust opposé à eux. Mais M. de Guyse, brave et vaillant prince, et très-bon catholique et chrestien, s'arma soudain, et ne leur donna pas loisir de venir à luy; mais luy alla à eux, et, ayant assemblé sa trouppe, assez petite pourtant, les alla charger à la pleine de Saverne [1], et les deffit tous, si bien qu'il n'y en resta pas mille pour en porter nouvelles en leur pays. Madame la regente ne le trouva pas bon, pour avoir hazardé les forces du roy estant prisonnier, destinées à soustenir un grand effort, en cas que l'armée victorieuse de l'empereur après Pavie eust marché et entré en France; et de faict, elle le voulut faire trouver très mauvais au roy, et en faire faire un mauvais party audict M. de Guyse, sans M. le connestable, qui (ce dit le livre) appaisa le roy et luy fit en cela office d'amy. Le livre le peut dire; mais pourtant j'ay ouy dire aux anciens et seigneurs et dames qui estoient dès ce temps là, qu'il est bien vray que madame la regente en vouloit bien faire aigrir le roy; car elle parloit quelquesfois bien autant

1. En 1525 un assez grand nombre de paysans de la Souabe et de l'Alsace, fanatisés par les prédications de Muncer, essayèrent de pénétrer en France. Ils déclaraient que tous les biens étaient communs, et massacraient les gentilshommes sur leur passage. Le duc de Guise et le comte de Vaudemont son frère en tuèrent sept mille près de Saverne, et le reste se dispersa. C'est ce qu'on appelle en Allemagne la *guerre des paysans*.

par passion et affection que pour raison; aussy que le chancelier Duprat, qui n'estoit point guerrier, et toutesfois s'en vouloit mesler, luy avoit soufflé aux oreilles. Mais le roy trouva le traict fort bon; et ne luy fallut point d'intercesseur, si-non la juste raison, ayant bien pesé les choses et la deffaicte, combien elle importoit à la France, et la venue de ces marauts s'ils y fussent entrés, et en eussent eslevé en France deux fois autant qu'ils estoient, et l'eussent brouillée plus que jamais n'avoit esté.

Quelque temps advant, La Mothe des Noyers, creature de M. de Bourbon, conduisoit en France, avec Guillaume de Furstemberg et le comte Felix, dix mille hommes, et estoient desjà assez advancés en Champagne : mais M. de Guyse les prit si à propos, et à demy passés devant Neufchastel, qu'il en tailla en pieces la moictié, et l'autre moictié fut mise en routte [1].

Les duchesses de Lorraine et de Guyse [2] en eurent la moictié de l'esbat, estant aux fenestres avec toutes leurs dames et damoiselles, qui en virent le jeu jouer à leur ayse et sans danger : espectacle peu veu de ceste façon de telles personnes, ainsy que moy-mesme j'ay ouy conter à madame de Guyse la bonne femme [3].

Qui considerera ces deux services faicts à la France par M. de Guyse, advouera sans diffi-

1. En 1523.

2. Renée de Bourbon-Mercœur et Antoinette de Bourbon-Vendôme.

3. Probablement il veut dire la duchesse douairière de son temps, la femme de Claude de Guise. Le fait est rapporté ainsi par Dubellay.

culté, quelque inimitié que l'on porte à la maison, qu'ils ont esté de fort grand' importance et d'une belle marque. Je mets à part comment ce prince s'est bien gouverné en ses gouvernemens, et comment l'empereur n'a jamais rien sceu gaigner sur luy que Sainct-Dizier : mais de cela j'en parle ailleurs, et ne fut nullement sa faute.

Le roy l'avoit donné, quelque temps advant, à feu M. d'Orleans pour son principal chef et conseil, en la conqueste de la duché de Luxembourg, qui fut rasflé et frisé en un rien, autant par la conduicte de ce vieux et grand capitaine que par la belle vaillance et nouvelle fortune de M. d'Orleans.

J'ay ouy raconter à gens vieux, et force qui vivent encor, que, quand l'empereur menassoit tant Paris, après Sainct-Dizier, et que ceux de la ville avoient si grand peur, et que le roy y vint pour les asseurer, ainsy qu'il y entra et passa par les rues il avoit à costé de luy M. de Guyse : si bien que c'estoit une très belle chose à voir, ces deux princes braves et si bien asseurés, et avec une façon et contenance si hardye, que la pluspart dirent qu'ils n'avoient plus de peur, puisqu'ils avoient leur roy et M. de Guyse pour deffenseurs de leur ville ; et tous perdirent peur.

Pour fin, ce prince est mort très plein de gloire, de renom et de beaux faicts, ayant laissé après luy six enfans, tous dignes d'un tel père, desquels j'espère parler à leur tour.

144. — M. de Vaudemont [1], frère de mondict

1. Louis, comte de Vaudemont, mort en 1528 au siége de Naples.

sieur de Guyse, dont j'ay veu le pourtraict en Lorraine, et peux dire avoir esté le plus beau prince que je vis jamais; et ainsy l'ay-je ouy dire à de vieux gens-d'armes qui l'avoient veu au royaume de Naples, ou après s'estre trouvé en plusieurs guerres, comm' en celle de la retraicte de Rebec, où fut tué M. de Bayard, qui fut sa premiere guerre, qu'on eust dict qu'il n'eust faict jamais autre chose, et puis en Italie.

Il mourut au siege de Naples, très regretté de tout le monde; et, s'il fust eschappé, il eust encor remis l'armée après la mort de M. de Lautreq, et l'eust sauvée, et eust faict quelque chose de bon, comme j'ay ouy dire; on avoit grand confiance en luy.

Il fut enterré à Sainte-Claire, monastere de religieuses, fondé par nos princes françois. Feu M. le grand prieur de Lorraine [1], son nepveu, estant allé à Naples, comme je diray ailleurs [2], visita sa sepulture, laquelle estoit haut eslevée dans un coffre, à la mode d'Italie, couverte de velours noir, avecques les armoiries et croix de Lorraine; et, par ce que la couverture s'en alloit toute pellée, comme je la vis, M. le grand prieur fit acheter douze ausnes de drap d'or frisé, et ordonna une couverture nouvelle. Mais despuis le concile de Trente, ce tumbeau et plusieurs autres ses pareils ainsy hault eslevés, ne paroissent plus, et tous sont cachés (c'est dommage); et ne le vis point à un autre voyage que j'y passay, m'en allant au secours de Malte [3].

1. François de Lorraine, général des galères, fils de Claude de Lorraine, mort en 1563.

2. Discours des *Dames*.

3. Voy. tome I, p. 332.

M. le cardinal de Lorraine [1] leur autre frere, et second ou troisiesme, ne fut point homme de guerre comme ses freres; mais sy a-il eu le cœur aussy noble, aussy genereux, et l'aame aussy bonne et sincere que tous. Ç'a esté en son temps la mesme magnificence et liberalité, voire telle, qu'elle seule a surpassé toutes celles de la cour joinctes ensemble, de son temps. J'en parle ailleurs [2].

Bref, ceste race, tant de ceux qui ont esté et qui sont, est très bonne ; et d'elle ne sçauroit-on dire, en quelque façon que ce soit, ce qu'on disoit de Jehan Marie Viconte [3], second duc de Milan, fils de Jehan Galeaz, qui, estant en l'aage de quatorze ans, vint à la succession des biens de son pere, mais non de ses vertus; car il vint si cruel et inhumain, qu'il fit tuer une infinité de gens de bien, jusqu'à les faire devorer aux chiens, et à faire mourir sa mere, qui, le reprenant de tels vices, qu'il estoit fort dissemblable à ses ancestres, il respondit qu'une maison n'est point digne de bonne reputation, qui n'a produict personnages de toutes sortes et de diverses natures et conditions; et pour ce, fit estrangler sa mere en prison. Voylà une meschante opinion d'homme; car il n'y a qu'une race noble, belle, bonne et d'illustre vie, comme

1. Jean, archevêque de Lyon, improprement appelé cardinal de Guise par divers auteurs. Plus jeune de deux années que Claude de Lorraine, il mourut un an après lui (1498 — 18 mai 1550).

2. Dans un de ses discours sur les *Dames*.

3. Visconti (Jean-Marie) succéda en 1402 à son père Jean Galeas.

celle de Guyse, à qui on ne peut reprocher de faucetés, perfidies et meschancetez, pour bien peser tout.

145. — Nous parlons ast' heure du conte de Sancerre [1] qui a esté un très sage, brave et vaillant capitaine; aussy en avoit-il la façon très belle et honnorable representation, homme de bien et d'honneur, n'ayant jamais degeneré de ses predecesseurs, dont il y en a eu de grands capitaines, admiraux et mareschaux de France.

Sans luy et sa vigilance la sedition d'Amboise eust pris feu, pour le moins un peu; car ce fut luy le premier qui descouvrit Castelnau [2], l'un des principaux de la bande, qu'il avoit cogneu avec feu M. d'Orleans, estant de sa compagnie, de laquelle mondict sieur le conte estoit lieutenant; et se monstra en ceste decouverte un très sage capitaine. Cela est escrit en l'histoire de nostre temps [3].

Mais tant y a que, si ceste entreprise eust rapporté son execution, je ne sçay ce que fust esté de la France, encor que tous les conjurateurs confessassent qu'ils n'en vouloient qu'à la maison de Guyse : mais l'homme de La Renaudie, le principal chef et le premier autheur, qu'on appelloit Lavigne, et qui en avoit faict toutes les despesches, memoires et escritures, soubs

1. Louis De Bueil, comte de Sancerre, gouverneur d'Anjou et du Maine, mort en 1563.

2. Voy. tome III, p. 336.

3. *Histoire de l'estat de France*, citée plus haut dans l'article sur « messire Claude de Lorraine ».

ledict La Renaudie son maistre, descouvrit bien des desseins plus secrets, estranges et meschans. Je m'en rapporte à ce qui en est et ce que luimesme m'en dit, luy estant en liberté. Mais mondict sieur le conte servit bien là son roy et son royaume, ainsy que je vis puis après le roy l'en remercier et l'en louer extremement ; encor qu'un' infinité d'autres beaux faicts siens le doibvent plus renommer que cestuy-là : comme le siege de Sainct-Dizier, qu'il soustint sy vaillamment contre l'armée de l'empereur, qu'on tenoit la plus puissante qu'il eust jamais contre la France. Bien est-il vray qu'il avoit pour compagnon et second avec luy le capitaine La Lande, vieux routier et capitaine de guerre, qui de frais venoit de s'esprouver si bien dans Landrecy ; mais il y fut tué. Venant de soustenir un furieux assault et s'estant retiré en son logis, derriere un rempart, où d'autrefois, j'y ay logé, il fut tué en prenant chemise blanche : et mon hoste, qui estoit encor celuy de M. de La Lande, me monstra le lieu et le lict mesmes où je couchay, et me conta sa mort et sa vaillance, ensemble celle de M. le conte de Sancerre, qui pourtant ne s'estonna de la mort dudict capitaine, encor qu'il le regretast bien fort, pour le bien seconder, mais tint encor le siege plusieurs jours, où le premier prince et le plus aimé de l'empereur alors fut tué, qui estoit le prince d'Orange [1], qu'il regretta fort ; et puis la place se rendit par une très honnorable composition, circonvenu

1. René de Nassau, prince d'Orange, mort en 1544 au siége de Saint-Dizier.

pourtant M. le conte par une lettre interposée [1], qui le desesperoit de tout secours, dont j'en parle ailleurs.

Et d'autant que j'ay trouvé ladicte composition et capitulation dans quelques vieux papiers de nostre maison, je l'ay voulue icy mettre par escriture, semblant estre très digne d'estre leue et veue, autant pour contentement d'esprit que pour monstrer la vertu et valeur dudict M. le conte. Elle porte donc ainsy :

« Traicté, pacte et accord faict entre très-
« illustre seigneur le visce-roy de Sicille, lieute-
« nant et capitaine general de l'empereur, d'une
« part ; et le sieur comte de Sancerre, lieutenant
« du roy de France dedans la ville et place de
« Sainct-Dizier, par les voyes des sieurs de La
« Chemiere, viscomte de La Riviere, et Hiero-
« nimo Marin, deputez.

« Premierement, que ledict conte de San-
« cerre baillera et livrera reellement et de faict
« ladicte ville de Sainct-Dizier en la main de
« l'empereur, ou à qui Sa Majesté ordonnera,
« de dimanche en huict jours, qui sera le dix-
« septiesme du present mois d'aoust ; et obligera
« sa foy de ce faire, si ce n'est que dans ledict
« temps le roy leur envoye secours d'une armée
« pour donner battaille, ou qui soit si puissante
« qu'elle contraigne se retirer par force deux
« lieues en arriere celle de l'empereur : et en ce
« convenant ledict sieur comte ne sera tenu par
« ceste convention à la restitution de la place
« et ville de Sainct-Dizier.

1. C'est-à-dire supposée, fabriquée par l'ennemi.

« *Itèm,* baillera ledict sieur visce-roy sauf con-
« duict à deux personnes que iceluy sieur conte
« entend envoyer vers le roy son maistre, pour
« luy faire entendre le besoing de luy et de ses
« gens.

« *Item*, le dimanche dessusdict, à soleil levant,
« ledict conte de Sancerre et ses gens seront
« prests à sortir, et sortiront de ladicte ville, y
« laissant l'artillerie, munition et victuailles,
« non degastant et consommant icelles en aucune
« maniere, fors seulement pour leur usage et
« necessité, ainsy qu'ils en ont usé jusqu'à
« present; et ne pourront brusler la poudre,
« munition, ny enclore [1] l'artillerie; dont ledict
« sieur conte en obligera sa foy.

« *Item,* que ledict sieur conte et ses gens
« pourront sortir de la ville librement et avec
« la suite de leurs vies, armes et bagues sauves,
« et tout ce qu'ils pourront charger et porter
« sur leurs bagages, avec leurs enseignes des-
« ployées, et sonnans tambours et fiffres; à con-
« dition toutesfois qu'ils ne pourront amener
« artillerie, munition ny victuailles, reservé
« deux pieces d'artillerie sur roues, au charroi
« dudict sieur visce-roy, et aussy des boullets et
« poudres pour tirer seulement jusqu'à dix
« coups de chascune pièce.

« *Item,* durant les huict jours, ceux de la
« ville ne pourront remparer ne faire plus ou-
« vrages quelconques pour leur defension, et
« recevront un gentilhomme que ledict visce-roy
« baillera pour y avoir le regard, auquel luy

1. Enclouer.

« feront voir deux fois le jour si aucune chose « y aura esté faicte.

« Et semblablement ledict sieur visce-roy « promet sur sa foy que nulles tranchées, « cavalliers et plates formes, ny autres choses « offensives à ladicte ville, ne passeront plus « avant ; mais demeureront en l'estat qu'elles se « retreuvent, sauf et réservé les tranchées qu'il « lui semblera estre necessaires pour la seureté « du camp de l'empereur et empescher l'entrée[1] « de ladicte ville.

« *Item*, que durant ledict temps on ne tirera « l'artillerie, harquebuserie ny autres choses « l'un contre l'autre, fors qu'il y eust quelqu'un « qui s'approchast à cent pas près de ladicte « ville, auxquels l'on pourra tirer sans rompre « le traicté, non comprises les tranchées, plates « formes desjà faictes, esquelles l'on pourra « tenir le guet et gardes accoutumées. Si aucun « s'esmeut d'un costé et d'autre, assavoir ceux « du camp d'en approcher desdicts cent pas, « et ceux de la ville d'en sortir, il sera permis « de leur tirer et les reboutter, demeurant « toutesfois ce traicté en son entier.

« *Item*, que toutes personnes qui sont de la « garnison et gardes de la ville, tenus en ce « camp, seront relaschées, sans payer rançon, « le jour que ledict sieur conte sortira d'icelle « et la livrera en la main de l'empereur ; et le « semblable fera iceluy sieur conte de ceux de « ceste armée qui se trouveront prisonniers en « ladicte ville.

1. Aux troupes qui viendraient pour la secourir.

« *Item*, a accordé ledict sieur visce-roy que « tous ceux qui sont naturelz de la ville et « voudront sortir pour eux en aller en France, ou « ailleurs que bon leur semblera, s'en pourront « aller librement; et s'il y en a aucuns qui « veuillent demeurer à faire residence, ils y « pourront demeurer seurement, auxquels ledict « sieur visce-roy promet qu'il sera faict tous « bons traitemens, en faisant toutesfois service « à Sa Majesté Imperiale de bons et loyaux « subjects.

« *Item*, a accordé iceluy sieur visce-roy bailler « sauf conduict que de France puisse venir deux « cens courtaux au dessoubz, conduicts par ser- « viteurs, lesquels seront delivrés aux sieurs « gentilshommes gens de guerre estans en ladicte « ville, le jour qu'ils en sortiront, afin qu'ils s'en « puissent aller à cheval.

« *Item*, promet ledict sieur visce-roy que en « delaissant ledict sieur conte et ses gens ladicte « ville, de leur bailler bon et seur convoy d'es- « corte, lequel les accompagnera en lieu seur, « au plaisir et contentement dudict sieur conte, « afin qu'il ne leur soit faict desplaisir par les « gens de guerre et subjects de Sa Majesté Im- « periale : et promet iceluy sieur conte, sur « son honneur, qu'il ne sera faict aucun desplai- « sir à ladicte escorte par les gens de guerre « dudict sieur, ny en maniere quelconque.

« Pour seureté et accomplissement des choses « susdites, ledict sieur conte sera tenu bailler « six personnages, gentilshommes, de ceux qui « sont dans la ville, au choix dudict visce-roy, « en ostage, y reservant la personne dudict « sieur conte.

« Pour corroboration et seureté desquelles « choses susdictes, ledict sieur visce-roy et « conte de Sancerre ont signé de leurs propres « mains la presente capitulation, et à icelle faict « mettre leurs sceaux : de laquelle sont faictes « deux copies collationnées de l'une à l'autre, « dont l'une demeure audict sieur visce-roy, et « l'autre audict sieur conte de Sancerre.

« Et, pour ce que lesdicts sieurs de La Che- « miere, visconte de La Riviere, et Hieronimo « Marino, avec authorité et plein pouvoir dudict « sieur conte, ont traicté ce que dessus avecques « ledict sieur visce-roy, auquel ils ont veu « signer la presente capitulation de sa propre « main, et y mettre son seel, ils seront tenus « faire foy aux pieds de ceste signée de leur « main et sceaux, comm' en la signature dudict « conte de Sancerre, et de sa propre main, et « de son seel armoyé de ses armes.

« Faict au camp imperial, devant Sainct- « Dizier, le neufviesme jour d'aoust, l'an mil « cinq cent quarante quatre.

« Despuis que ladicte capitulation dessus « escrite a esté arrestée et conclue, lesdicts sieurs « de La Chemiere et visconte de La Riviere et « Hieronimo Marino, ont esté, en compagnie « dudict sieur visce-roy, devers l'empereur ; « auxquels Sa Majesté Imperiale a dict de sa « bouche qu'il advouoit et confirmoit tout ce « qu'ils avoient traicté avec le visce-roy, et « promis que le tout s'observeroit entierement. « Faict comme dessus.

« Ceux que le conte de Sancerre donna pour « ostages au visce-roy, sont : M. de La Roche- « Baron ; M. d'Esternay ; M. de Cantron, fils de

« M. de Longueval; le porte enseigne et le ma-
« reschal des logis de M. d'Orleans. »

Voylà la capitulation, que je n'ay changé de nul mot, en laquelle deux choses j'y ay notté, dont de l'une je m'estonne : que dom Ferdinand de Gonzague, qui avoit esté visce-roy en Sicille, et ne l'estoit alors de ce siege (car il estoit là tout le conseil de l'empereur et son lieutenant general), il retenoit encor le nom et portoit le titre de visce-roy de Sicille, veu qu'il est à presumer que l'empereur l'ayant tiré de là, qu'il y en eut commis un autre en sa place, ainsy qu'estoit sa coustume et du roy son fils d'aujourd'huy, et mesmes que le conseil d'Espagne l'en avoit debouté, pour les rigueurs severes qu'il usa envers les soldats espagnols amutinés.

L'autre chose qui m'estonne, de quoy Hieronimo Marino, que nous avons ainsy nommé, et encor despuis veu grand et bon ingenieur, et qui a bien servy aux guerres du roy Henry, fut receu à conferer ceste capitulation avecques l'empereur ou pour le moins avec son lieutenant general, puis que l'empereur n'avoit rien qu'il eust plus en hayne et horreur qu'un estranger reffugié au service d'un autre prince, fust ou de ses terres ou de l'empire; car toute l'Italie la pretendoit-il de son empire, voire Rome et les terres du pape, à cause du titre d'empereur des Romains; tant il estoit presomptueux ! D'un François cela estoit bon, car il n'avoit nulle juridiction sur luy comme sur l'Italien. Et m'estonne comment ledict Hieronimo s'y hasarda, et que l'empereur ne luy fit trencher la teste,

comm' il y pouvoit avoir de la couleur [1], et comm' il en avoit faict à d'autres.

CHAPITRE XXI.

146. *Le grand roy Henry II.*

Il est question maintenant de parler de nostre grand roy Henri II [2]. Lorsque ce grand roy vint à la couronne, il s'y trouva fort heureux; car son royaume estoit paisible, franc de toute guerre avec l'empereur. Pour quant au roy anglois, il ne s'en donnoit trop de peine, pour estre foible ennemy auprès de l'empereur.

Il trouva force finances dans le tresor du Louvre, qu'on estimoit à trois ou quatre millions, sans le revenu de l'année qu'il voyoit venir devant luy, et hors de toutes debtes. Le roy son pere luy laissa toute ceste belle succession : belle se peut-elle dire quand on la laisse point brouillée d'affaires ny de guerres, ny chargée de debtes ; en quoy on doibt faire grand cas de la sagesse et belle conduicte de ce grand roy

1. Un motif suffisant, un prétexte.

2. Second fils de François Ier et de Claude de France, fille aînée de Louis XII, né à Saint-Germain-en-Laye, le 31 mars 1519, porta le titre de duc d'Orléans jusqu'à la mort de son frère François, en août 1536, de dauphin de France à partir de cette époque, roi le 31 mars 1547; marié à Catherine de Médicis en 1533, il mourut le 10 juillet 1559.

François, et qu'il ne brouilloit son bien comm' on le taxoit, en donnant desmesurement aux dames qu'il aymoit. Certes, il les aymoit, comme j'ay dict cy-devant; car il vaut mieux les aymer, puisque nous sommes humains, que de tomber en plus grand et enorme vice; mais de se laisser aller par trop à elles pour en perdre le sens, l'esprit, la vie et l'honneur, l'estat et le bien, cela est reprehensible. Et si, despuis le temps de nos grands peres, ayeulz et peres, ne s'est-il guieres veu de nos roys ny d'autres grands qui n'ayent aymé les dames, les uns moins, les autres plus; car malaysement, quand l'on s'approche de beaux et grands feus par trop, ne se peut on garder qu'on ne se brusle.

Sans aller rechercher ces roys plus haut ny plus loing, Philippes de Valois, fort vieux et cassé, ayma et espousa Blanche d'Evreux [1], qui n'avoit que dix-sept ans, mais pourtant la plus belle princesse de son temps, qui luy advança ses jours, comme s'il n'estoit assez vieux penard pour mourir bien tost, sans prendre ce subject.

Ce genereux et vaillant roy Jehan tourna pour la seconde fois en Angleterre, plus pour y servir sa maistresse, qu'il avoit là faicte en sa prison, que plus grand subject de sa rançon, ny pour s'acquitter de sa promesse; car il y avoit bien autre remede que son retour.

Le roi Charles V^e^, son fils, qui porta le titre de Sage, espousa sa femme de la maison de Bourbon [2], pour son plaisir et pour sa beauté,

1. Philippe VI avait alors 57 ans (1349).
2. Jeanne de Bourbon.

et laissa l'heritiere de Flandres[1], toute pleine de grands biens et richesses, et la donna à son dernier frere Philippe le Hardy; en quoy on dit qu'il perdit là le nom de Sage, et qu'il fut là trop aymant la beauté.

Le roy Charles VIe ayma la jeune duchesse de Berry[2], qui le couvrit et le cacha et garantit, de sa cotte et robbe, du feu, à la masquarade des Sauvages de Nesle[3]. Il ayma fort aussy madame Valantine sa cousine, ce qui fut cause de sa grand' maladie et la perte de son sens[4].

Charles VIIe ayma si esperdument la belle Annez, qu'il en oublia tous les affaires de son royaume; mais après il recognut sa faute, et les resprit en sa main et son estat : de sorte

1. Marguerite de Flandres, fille de Louis, comte de Flandres, et veuve de Philippe de Rouen, duc de Bourgogne. Charles V aimait beaucoup sa femme, mais il lui avait été fiancé à l'âge de 12 ans, et il n'est pas probable qu'il pût alors choisir entre elle et l'héritière de Flandres.

2. Jeanne, comtesse d'Auvergne, seconde femme du duc de Berry, Jean, oncle de Charles VI.

3. En 1393, le 29 janvier, le roi dans un de ses moments lucides s'était déguisé en sauvage avec quatre seigneurs de son intimité. Ils étaient revêtus de justaucorps de toile enduits de poix et couverts d'étoupes qui figuraient le poil que les artistes de cette époque donnent aux géants et aux sauvages. On approcha un flambeau des masques pour les reconnaître. Le feu prit aux étoupes, et les pauvres sauvages attachés les uns aux autres par des chaînes furent brûlés vifs, excepté le roi, que la duchesse de Berry eut la présence d'esprit de couvrir d'une robe de velours fourrée qui le préserva du feu.

4. Valentine de Milan, femme du duc d'Orléans. Il est inutile de faire remarquer que Branthôme calomnie fort gratuitement une vertueuse princesse, et que l'affection que le roi avait pour Valentine ne fut jamais autre que celle d'un malade pour son médecin.

qu'il mourut en renom de Fortuné et Victorieux.

Ce bon rompu le roy Louys XIe ayma aussy, mais c'estoit indifferemment toutes femmes; et planta là sa femme en un chasteau d'Amboise, vivant non en reyne, mais en simple damoiselle. Mais pourtant, quoy qu'il aymast, il n'en laissa jamais ses affaires descousues; mais les cousut si bien, qu'il n'y a cousturier en France qui les eust mieux cousues. Aussy ay-je ouy dire et veu pratiquer que l'amour d'une seule coiffe plus un amant, que de plusieurs autres : et c'est un des principaux remedes de l'amour que de s'addonner à plusieurs, et ne s'engager jamais au giron d'une seulle; car elle vous manie comme elle veut, et le changement vous donne guerison des tourmens, maux, peines et jalousies, qu'une seule maistresse donne, ainsy qu'un clou chasse l'autre. Et voylà pourquoy ce bon rompu ne se coiffoit d'une seule coiffe ou beguin, mais en empruntoit, qui deçà, qui delà, comm' on faict aux hostelleryes et autres maisons, quand on ne porte de bonnet de nuict, ny de coiffe, ny de couvre-chef; il faut prendre ce que l'on peut pour couvrir la teste, qui veut, et qui en a besoing : aussy s'en trouva il bien tout le long de son regne.

Le roy Charles VIIIe, pour aymer trop les dames et leur complaire en festes et tournois à Naples, à Lion et en France, en perdit son royaume de Naples, et la vie, et tout bien tost après, pour s'y estre par trop addonné en sa debille complexion et foible habitude.

Le roy Louys XIIe ayma fort : aussy ne fut-il esté fils de son grand pere Louys, duquel il

portoit le nom, qui estoit extremement paillard, ce qui luy cousta la mort[1]. Il laissa sa premiere femme pour espouser Anne[2], très riche vefve et très belle; et puis ceste belle Marie d'Angleterre, qui fut cause de sa mort, pour l'embrasser trop souvent; et outre ce, en ayma d'autres à part, et mesmes une grande dame mariée alors, comme j'ay ouy dire à une ancienne dame. Tout cela est bon quand on ayme sans le detriment de sa personne et de son estat, comme un qui s'enyvre de son vin.

Le roy François ayma fort aussy, et trop; car, estant jeune et libre, sans difference il embrassoit qui l'une, qui l'autre, comme de ce temps il n'estoit pas galant qui ne fust putassier par-tout indifferemment : dont il en prit la grand verolle, qui luy advança ses jours. Et ne mourut guieres vieux; car il n'avoit que cinquante trois ans, ce qui n'estoit rien : et luy, après s'estre veu eschaudé et mal mené de ce mal, advisa que, s'il continuoit cest amour vagabond, qu'il seroit encor pis; et, comme sage du passé, advisa à faire l'amour bien galantement. Dont pour ce institua sa belle cour frequentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute que pour se garantir de vilains maux, et ne souiller son corps plus des ordures passées; s'accommoda et s'appropria d'un amour point sallaut, mais gentil, net et pur.

1. Louis Ier duc d'Orléans. Il s'était vanté d'avoir obtenu les faveurs de la duchesse de Bourgogne. Le duc Jean sans Peur, déjà son adversaire politique et son ennemi déclaré, le fit assassiner à la porte Barbette en 1407.

2. Anne de Bretagne.

Pour sa principalle dame et maistresse il prit, après qu'il fut venu de prison, madamoiselle d'Helly [1], que madame la regente avoit prise, et le roy ne l'avoit point encor veue qu'à l'entreveue de madicte dame sa mere; il la trouva très belle et à son gré. Despuis il la fit duchesse d'Estampes, et la maria avec M. de Pointievre [2], et luy fit de grands dons et biens; mais il ne s'y arresta pas tant qu'il n'en aymast d'autres; mais celle-là estoit son principal boucon [3] : non plus qu'elle ne luy tint pas autrement de grande fidelité, ainsy qu'est le naturel des dames qui ont faict une fois profession de l'amour et peu sentir la jouissance. Ceste dame pourtant fut une bonne et honneste dame, et qui n'abusa jamais de sa faveur envers le monde.

Or, pour toutes ses amours, le roy n'abandonna son royaume, ny ses affaires, ny sa conservation, ny sa grandeur, ny rien de son honneur; ne se rendant nullement esclave à icelles dames, ny le menant par le nez comme un buffle, et comme force autres roys, princes et grands, dont les histoires en sont pleines; ny le succant comme une sangsue; mais luy, les aymoit par discretion et moderement; et, quand il en avoit affaire, en prenoit ses repas, comme d'autres de son disner et soupper. Bien leur donnoit et eslargissoit-il ses liberalités; car toute femme d'amour, soit petite, soit grande,

1. Anne de Pisseleu, connue d'abord sous le nom de Mlle d'Heilly, depuis duchesse d'Estampes.

2. Jean de Brosse, gouverneur de Bretagne.

3. Morceau, de l'ital. *Boccone*. Ce mot s'est employé souvent dans le sens de poison.

ayme qu'on luy donne; aussy est-il raison qu'un bienfaict se paye par un autre bienfaict; mais d'y apporter et consommer tout son valoir, cela est très reprochable. Voylà pourquoy ce grand roy est hors de ce blasme et reproche; comme a esté aussy le roy Henry son fils, dont je parle, lequel a aymé comme a faict le roy son pere et autres roys, et s'est adonné aux dames, et mesmes à ceste grande dame de Valentinois [1]; mais de s'y estre consommé, nullement; autrement il n'eust sceu fournir à si grandes despenses qu'il luy a fallu faire pour les guerres, car pour un coup il s'est veu entretenir cinq grosses armées en la frontiere de Picardie, où il se trouvoit tousjours, en Piedmont, en Corsegue [2] et en Toscane, et une autre armée de mer, tant en Levant qu'en Ponant, qui couste bien autant qu'un' autre; et à toutes celles là rien n'y manquoit.

Voylà pourquoy sa liberalité à l'endroict des dames ne pouvoit grandement errer, encor qu'on dist qu'il s'y laissoit trop aller et gouverner. Dont, comm' il y a tousjours des bavards par le monde qui veulent causer et ne sçavent qu'ils disent, firent ce quatrain une fois, qui dict :

Sire, si vous laissez, comme Charles desire,
Comme Diane faict, par trop vous gouverner,
Fondre, pestrir, mollir, refondre, retourner;
Sire vous n'estes plus, vous n'estes plus que cire.

Il entend par ce Charles, le cardinal de Lorraine, lequel portoit pour devise une pyramide

1. Diane de Poitiers.
2. Corse.

entournée de lierre, avec ces mots : *Te stante virebo.* Mais le pasquin le tourna au contraire : *Sed te virente peribo ;* estant le naturel du lierre de ruyner et faire perir ce qu'il estrainct.

De ceste Diane entendoit madame la duchesse de Valentinois [1], à qui l'amour estoit bien deue et employée ; car, outre sa beauté, c'estoit une dame très habile et genereuse, et qui avoit le cœur grand et très noble ; aussy estoit-elle yssue d'une des grandes et plus anciennes maisons de France, que celle de Poictiers et de Lusignan, d'où sont sortis de très genereuses personnes, tant de l'un que de l'autre sexe, tesmoing Melusine et ceste dame de Valentinois. Estant telle et si genereuse, ne pouvoit-elle rien conseiller, prescher et persuader à son roy que toutes choses grandes, hautes et genereuses, comme certes elle a faict, ainsy que je tiens de bon lieu. Et surtout elle estoit fort bonne catholique, et hayssoit fort ceux de la religion ; voylà pourquoy ils l'ont fort haye et mesdict d'elle. Toutes les maistresses des roys ne sont pas pareilles. Les unes sont plus genereuses que les autres, les unes aussy plus folles que les autres, et les unes plus habilles que les autres, comme les unes sont aussy plus mauvaises que les autres. Bref, il y en a de toutes sortes. Mais bien heureux est celuy roy qui rencontre une maistresse bonne, parfaicte et bien accomplie, comm' il est en sa

1. Diane, fille aînée de Jean de Poitiers, sieur de Saint-Vallier en Dauphiné, veuve de Louis de Brezé comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie. Elle fut créée duchesse de Valentinois par Henri II.

puissance de la bien choisir; car, estant telle, et luy et son royaume n'en sont pas pires.

On trouva fort estrange ce grand don et immense que celuy nostre roy à son avenement fit à madicte dame de Valentinois, de la confirmation de tous les officiers de France [1], ainsy qu'est la coustume aux changemens de regnes et des roys, dont il en sortit une grande finance pour le long temps que le roy François avoit regné. Un tel roy pouvoit faire un tel don à une telle dame; car c'estoit une partie casuelle, qui ne touchoit point à son revenu, ny de domaines, ny de ses subsides et tailles. Et les roys de ce temps là estoient fort liberaux de leurs parties casuelles, comme je tiens de bon lieu, et leur estoit reproché s'ils en faisoient estat; car, de cela ils en recompensoient leurs serviteurs, si non despuis nos derniers roys, qui en ont faict party pour eux, et les afferment à cause de leurs necessités. Encor de ces deniers ceste dame n'en abusa point, car elle fit bastir et construire ceste belle maison d'Anet, qui servira pour à jamais d'une belle decoration à la France, qu'on ne peut dire une pareille; j'entends si par aucunes mains violantes elle n'est ruynée, ainsy qu'elle fut à la veille dernierement, lorsque le procès de M. d'Aumalle [2] fut faict, à qui elle

1. On appelait ainsi le droit que payaient les possesseurs de charges à la cour lors d'un changement de règne.

2. Charles d'Aumale, gouverneur de Paris pendant la ligue que cette ville soutint contre Henri IV, depuis entré au service d'Espagne, fut condamné à mort par contumace en 1595 comme traître et criminel de lèse-majesté. Selon la sentence, sa maison (c.-à-d. le château d'Anet) devait être rasée.

appartient par succession de sa mere, que, tout ainsy que luy fut condamné à mourir, fust-elle aussy condamnée à estre rasée et demolye de fonds en comble, dont ce fust esté un très grand dommage, car et qu'en pouvoient mais les marbres et les pierres, qui n'ont aucuns sentimens ? Aussy nostre brave roy et bening leur pardonna et n'en voulut permettre l'execution de l'arrest : qu'est un grand cas, que ceste dame, qui avoit, du temps de sa faveur, obligé tant de personnes de plaisirs, qu'elle ne peut trouver, toute morte qu'elle estoit, quelque ancien senateur qui eust parlé pour elle et pour sa memoire, en la moderation de ceste sentence ! Comme certes durant son vivant elle a faict plaisir à plusieurs personnes, et estoit fort debonnaire, charitable et grande aumosniere envers les pauvres, fort devote et encline à Dieu. Aussy porta elle pour devise un tumbeau duquel sortoit un traict tendant en l'air, accompagné et entourné de certains syons verdoyans, avec ces mots : *Sola vivit in illo*, comme vivante seulement en Dieu. Il faut que le peuple de France prie que desormais ne vienne favorite de roy plus mauvaise que celle là, ny malfaisante.

Or, pour tourner à nostre roy Henry, ainsy qu'il estoit tout marcial, et nay tel, il ayma fort à faire la guerre, et ne s'y espargna non plus que le moindre soldat des siens. Et est ce que luy dict un jour M. le connestable, au voyage d'Allemagne, qui le voyoit ordinairement aux tranchées des villes qu'il assiegeoit et prenoit : « Sire, Sire, si vous voulez faire ceste vie, il « ne faut plus que nous facions d'estat de roy,

« non plus que d'un oyseau sur la branche, et « qu'ayons une forge neufve pour en forger « tous les jours de nouveaux, si tous les autres « veulent faire tout de mesmes comme vous. » Comme de vray il estoit un très brave, vaillant et genereux roy, et du tout addonné aux armes.

Il envoya une armée en Escosse, pour le premier commancement de son regne, et secourir la petite reyne d'Escosse [1], soubs la charge de M. Dessé [2] ; qui fut une charité magnanime et digne d'un tel roy, et très chretien, pour avoir pitié des vefves et pupilles, comme estoit la petite reyne et sa mere.

Il alla visiter son pays de Savoye et de Piedmont ; et si y fit son entrée par les villes, qu'il y vit garnies de si bons et si braves soldats, que cela le resjouyt fort à les contempler et regarder ; et pour ce, concevant de longue main de grands desseins pour l'advenir, s'en sentit-il d'autant plus asseuré et fortifié [3]. Son pays beau de Piedmont ainsy bien visité et pollicé, et ayant envoyé en Guyenne (revoltée pour la gabelle) quelques bandes soubz la charge de leur

1. Marie Stuart, reine d'Ecosse, âgée d'environ six ans à l'époque de l'expédition de M. d'Essé.

2. André de Montalembert, seigneur d'Essé en Poitou. Il fut tué en 1573, au siége de Térouane, à l'âge de 70 ans. V. son article.

3. Var. : « *Si, comme j'ay ouy dire, il disoit quelque fois quand il les voyoit : « Voicy qu'il nous fera ung jour un grand bien. » Dont il en despescha aucuns en Guienne, pour apaiser la redition de la gabelle, en laquelle il usa plus de misericorde et d'equité que de justice et de rigueur. Il alla puis apprez luy-mesmes en personne reprendre Boulogne.* »

couronnel, M. de Bonnivet, il s'en retourna par Lyon, où luy fut faicte une très triumphante entrée [1], qu'il faut par caprice que je mette icy, quelque longueur qu'il y ayt de disgression [2].

Ceste entrée donc fut accompagnée de plusieurs très belles singularités, entr'autres de quatre très belles et rares. L'une, du combat à outrance et à l'antique de douze gladiateurs, vestus de satin blanc les six, et les autres de satin cramoisy, faict à l'antique romaine; et parurent devant le roy en quatre rangs, de trois à trois : lesquels, arrivés devant Sa Majesté, commançarent un combat tout à l'antique, non quant aux armes, mais quant à l'ordre de se sçavoir secourir et entrer les rangs les uns dans les autres sans se rompre. Ils combattirent premierement à armes differentes, à sçavoir une corsesque [3] ou zagaye contre une espée à deux mains; et combien que ce fussent armes longues et qui requierent lieu large et spatieux pour s'en ayder, si estoient-elles au milieu de leur rang, et en rue non guieres ouverte : les autres, de deux espées contre une espée et une targue ou pavois le long d'un bras, et un pied de largeur pliant en rond [4] : les autres, de l'espée et poignard boulonnois (ainsy l'appelloit-on de ce

1. En septembre 1548.

2. Cette digression, qui ne se trouve pas dans la première rédaction, commence au paragraphe suivant et finit page 304.

3. Espèce de javeline, ainsi nommée parce qu'elle était l'arme ordinaire des Corses.

4. Je crois que l'auteur veut dire que ces boucliers étaient ronds et que le rayon tiré du centre à la circonférence était d'un pied, c'est-à-dire qu'ils avaient 2 pieds de diamètre.

temps) contre l'espée et le bouclier barcelonnois[1], qu'on nomme encor ainsy en Espagne, et le nommoit on aussy en France quand on en usoit. Et ainsy ordonnés, le second rang se tourna vers le tiers, et, après s'estre regardés l'un l'autre furieusement, ainsy que firent jadis les Horaces et Curiaces, commança d'une grand furie et roideur à assaillir le troisiesme rang avec leurs susdictes armes tranchantes et non faintes, et en telle fureur et animosité, que, après avoir long-temps combattu et chamaillé l'un sur l'autre, les seconds rembararent leurs ennemys jusques aux quatriesmes ; lesquels, voyant leurs compaignons hors d'hallaine et repoussés, entrarent dans eux, repoussans aussy bravement et furieusement les seconds jà lassés et travaillés, se deffendant toutesfois et soustenans et courageusement jusqu'à leurs compagnons qui faisoient le premier rang, lequel pareillement entra au secours par dedans eux, et, cependant que les deux rangs, qui premiers avoient combattu, prenoient vent et hallaine, se joignit à leurs ennemys : et en ceste ruse d'ordre le premier et dernier rang se trouvarent au milieu, combattans en telle furie qu'il n'y eut si bonne zagaye qui ne fust couppée en deux et trois tronçons ; la pluspart de leurs espées, tant à deux mains que des autres, quelque vieilles lames qu'elles fussent, vollarent en pieces ; qui estonna de prime face les arregardans, pensans que ce fussent ou

1. Les armes *barcelonaises* consistaient en un bouclier rond en acier, et dans un sabre courbe ; du moins c'est ainsi qu'on représente les *almogavares* catalans. Les épées de Bologne étaient au contraire longues et droites.

quelques criminels, ou qu'ils le fissent à bon escient, s'estans mis en collere, que, ignorans leur adresse, plusieurs s'escriarent qu'on les secourust et qu'on les despartist : et sur ce, l'un des premiers rangs lassés, ayant pris air frais, entra dans le rang de ses compagnons, et ainsy en front de six, se rangearent tous ensemble sur le rang de trois, qui tint assez longuement bon, combattans deux contre un, jusqu'à ce qu'estant par trop pressé de si lourde charge, fut contrainct de se retirer, en soustenant toutesfois bravement, jusques aux derniers, lesquels pour leurs secours se rangearent parmy eux d'une si grande dexterité, qu'ils se trouvarent six contre six ; et alors, se rechargeans d'une très grande furie, se rencontrarent armes pareilles, zagaye contre zagaye, espée à deux mains contre espée à deux mains, deux espées contre deux espées ; et ainsy les autres, et de telle fureur, qu'à la fin les uns enfonçarent les autres ; et toutesfois tant les rompus que les autres, sans se mettre en desordre, soudainement monstrarent visage les uns aux autres, et se rechargearent encor si vigoureusement, que les premiers rompus enfoncerent aussy les autres, avec autant de bonne grace et joye sur la fin, qu'ils avoient donné au commancement d'effroy et de crainte aux regardans [1]. Voylà un passe-temps et combat qui, despuis les anciens Romains, possible, n'avoit esté representé tel, et lequel pourtant se peut mieux repre-

1. Godefroy, *Ceremonial françois*, I, 824, a rapporté en détail les fêtes de cette entrée d'après une relation originale imprimée à Lyon en 1548. Branthôme a puisé son récit à la même source.

senter par la veue que par l'escriture, qui ne peut nullement approcher en la moindre perfection que les yeux humains peuvent divinement attaindre.

Le roy Henry y prit tel plaisir, comm' à une chose non jamais de nos temps veue ny accoustumée, pour chose si dangereuse, qu'il la voulut encor revoir six jours après son entrée, ce qu'il fit.

Le plaisir de combat dura en ceste sorte quelque plus de demy-heure : et eussent recommencé si leurs armes n'eussent si tost failly au bon vouloir qu'ils avoient de mieux faire, quelque pleins de sueur et hors d'hallaines qu'ils fussent; et ainsy, s'estans retournés en leur premier ordre, se mirent après l'avant-garde, qui les attendoit au coing de la rue. Certes, il falloit bien que ces honnestes gens et bien créez, qui representarent si gentiment ce combat, eussent bien appris leur leçon de longtemps, et qu'ils fussent plus martiaux que bastelleurs ny joueurs de comedies ou tragedies. Ah ! gente ville de Lion, que vous monstrastes bien là que vous estiez bien gentils, adroicts et ingenieux, comme de tout temps vous l'avez esté en ce que vous avez voulu entreprendre, non seulement en cest endroict d'entrée et de combat, mais en ceste belle chasse de Diane, qui fut aussy une très rare et très plaisante chose à voir ; dont j'en parle et la represente ailleurs [1].

La troisiesme belle chose aussy fut ceste belle neummachie, ou combat des galleres tout à l'an-

1. Tome II des *Dames*.

tique, et pour la façon encor et enrichissement desdictes galleres, de leurs poupes et proues, tant pour l'art de l'ache [1], qu'on appelle la charpente en Levant, que pour la menuiserie, representées si bien à l'antique, ainsy qu'on voit aux anciennes antiquités romaines, que la veue ne s'en pouvoit assez contenter; entre lesquelles dictes galleres il y en avoit deux grandes capitainesses, l'une de blanc et noir et rouge, ainsy que sont toutes galleres; car on dit *rouge gallere et navire noir,* à cause du goudron; et l'autre verte, et un bucentaure [2] où le roy entra pour en voir le passe-temps des deux galleres capitainesses; et leurs fustes, esquifs, fregattes et barques, estoient de mesmes couleur, selon qu'elles accompagnoient leurs galleres. Il ne faut demander si les flambans, estandarts et banderolles, manquoient en beauté et superbeté; car tout estoit de damas et taffetas, figuré selon leurs couleurs, les chiormes vestus de mesmes, plus à l'antique à longues robbes, qu'à la moderne. Les soldats aux arbalestieres [3], poupes,

1. *L'art de l'ache* (?). Je ne sais s'il faut lire l'art de la *hache* (la hache étant considérée comme le principal instrument du charpentier) ou bien l'art de *laiche*. Laiche est un vieux mot qui signifie tranche plaque, planche. L'art de laiche serait l'art d'assembler les planches ou les membrures d'un navire.

2. On appelait *Bucentaure* la galère que montait le doge de Venise dans certaines solennités nationales, comme lorsqu'il épousait la mer à son avénement. Branthôme fait ce me semble du mot Bucentaure un nom genérique pour les bâtiments de parade destinés à un prince.

3. Embrasures ou sabords, où se tenaient les arbalétriers à bord d'une galère. — La *rombade* est le tillac à la proue d'une galère, la *coursie* le pont ou le passage élevé entre

rambades, proues et coursies, tant bien en poinct et tant bien armés d'armes si claires et reluysantes, que c'estoit très belle chose à voir, fussent de corselets, de morions, de rondelles, pavoys, targues, cymeterres, rançons [1], pertusanes, hallebardes et autres diverses armes d'ast.

La capitainesse noire, avec ses fustes et barques, parut la premiere; la verte après, accompaignée de mesmes renfort. Le roy entra dans son bucentaure, appareillé pour luy, la reyne, les dames et princes, avoir le passe-temps : et s'estant arresté et jetté l'ancre, le signe du combat faict par trois volées de canon, la capitainesse verte, au milieu de deux autres galleres moyennes, tourne proue, suivie sur la queue des fustes, fregattes et barques, tout en forme de croissant, et soudain, à toute force de rames et vogue rancade [2], vint à investir l'autre capitainesse blanche, noire et rouge, grande contre grande, moyennes contre moyennes, petites contre petites; là où s'accommança un grand combat et si furieux, qu'on eust dict que ce fust esté à bon escient, avec un grand esbahyssement du monde qui l'arregardoit.

Après ce premier, les plus foibles se descram-

les bancs des rameurs.

1. Rançons, arme d'hast, dont le fer, garni de deux crochets, a la forme d'une fleur de lis. On s'en servait dans les combats de mer pour accrocher un bâtiment, et sur terre pour renverser un cavalier en engageant un des crochets dans une pièce de son armure.

2. *Vogue rancade.* C'est, je crois, le mot de commandement du comité d'une galère à ses rameurs pour qu'ils fassent effort à la fois. *Rancade* est la rangée ou le banc de rameurs.

ponnarent; et reprenent la volte jusques au second assaut; et avec force cannonades, arquebusades et coups d'armes d'ast, les moyennes des deux parts furent assaillir les grandes par poupe et proue, lesquelles se deffendirent si bien que les petites voyans qu'elles ny gaignoient rien sinon à perdre temps, se retirarent tant d'une part que d'autre.

Au troisiesme abord et combat, les petites vindrent de front pour s'investir et s'afferrer[1] l'une l'autre, leurs capitainesses pour les secourir; et à ceste rencontre commançarent à s'entretirer toutes sortes d'artifices à feu, grenades, pots, lances à feu, brulans et courans à travers l'eau sans s'esteindre; les cannonades, harquebusades et fusées ne manquoient à quantité de toutes parts. Enfin, deux des noires mirent à fond l'une des vertes; et puis, avec un grand cry de victoire le tout se retira, au grand contentement du roy et de la reyne, bien que les galleres vertes portassent ses couleurs; car elle a aymé et porté tousjours le verd jusqu'à la mort du roy son seigneur et mary, qui de son costé portoit et aymoit le blanc et noir, à cause de ceste belle vefve qu'il servoit[2].

Voylà la belle representation de ce combat naval, qui certes est plus plaisant à le voir, ou à se l'imaginer dans l'esprit, qu'il ne se peut escrire; et croy que, despuis les Romains an-

1. Italianisme *afferrarsi*, se saisir. Peut-être ce mot est-il pris dans le sens de s'enferrer au moyen de leurs éperons.

2. Diane de Poitiers.

ciens, possible, ne s'en estoit-il veu ny representé un plus beau.

La quatriesme belle singularité, ce fut ceste belle tragi-comedie, que ce grand et magnifique cardinal de Ferrare, primat de la Gaule et archevesque de Lyon [1], fit representer en ceste belle salle qui paroist encor, qu'il fit ainsy accommoder comme l'on la void ; car paradvant, c'estoit une chose vaste, layde et sans aucune forme de beauté ny gentillesse, comme un certain galletas : car on dist qu'il despendit en la representation de ceste tragi-comedie plus de dix mille escus, ayant faict venir à grands cousts et despens des plus excellens comediens et comedientes d'Italie : chose que l'on n'avoit encor veu, et rare en France ; car paradvant on ne parloit que des farceurs, des conards de Rouan [2], des joueurs de la basoche, et autres sortes de badins et joueurs de badinages, farces, mommeries et sotteries : mesmes qu'il n'y avoit pas long-temps que ces belles tragedies et gentilles comedies avoient esté inventées jouées et representées en Italie. Et dit on, et le treuve on par escrit, que ce fut le pape Leon dernier qui le premier les mit en vogue [3], mesmes qu'on luy

1. Hippolyte d'Est.

2. On appelait *conards* ou *cornards* les membres d'une confrérie de jeunes gens de Rouen et d'Evreux, qui les jours de carnaval élisaient un abbé et faisaient une procession par la ville, accompagnée de parades et de farces grossières. L'abbé Lebœuf pense que leur véritable nom est *cornards* et qu'ils le devaient aux cornets à bouquin qui composaient en grande partie leur musique. V. Ducange, Gloss. : *Abbas conardorum*.

3. Léon X.

reprochoit qu'il aymoit trop ces manieres de gens et s'y amusoit trop, après qu'il se vit delivré un peu d'un grand embarras d'affaires qu'il avoit eu sur les bras.

Il se trouve encor une tragedie très belle de *Sofonisba*, composée en italien, qui fut jouée devant Sadicte Saincteté à Rome [1]. Je l'ay veue, et belle ; mais je ne la trouve si belle que celle que la reyne sa mere fit jouer et representer sur le mesme subject à Blois, devant le roy, que M. de Sainct-Gelais composa [2], ou plustost prit et desroba sur l'autre, mais mieux l'orna. Je croys que j'en parle ailleurs, s'il me semble, dans mon livre des Dames, et mesmes au discours de ladicte reyne.

J'ay ouy dire à plusieurs seigneurs et dames, que si la tragi-comedie de ce grand cardinal fut belle, elle fut aussy très bien representée par les comediens et comedientes, qui estoient très belles, parloient très bien et de fort bonne grace ; et estoit accompagnée de force intermedies et faintes, qui contentarent infiniment le roy, la reyne et toute leur cour.

Voylà les quatre belles singularités par dessus force autres de ceste entrée de Lion, et sur-

1. En 1514. Le catalogue d'une vente faite en 1847 par Libri contient sous le n° 1887 un exemplaire d'une édition de 1524 qui semble avoir appartenu à Branthôme ou à son frère André. On lisait sur un feuillet de garde : « Bourdeille, je t'envoye *Sophonisba;* tu le liras et me le viendras raporter et m'en dire ton advis. Adieu, ma chère âme. »

2. Sophonisbe, tragedie très excellente, tant pour l'agrement que pour le poly lengage, representée et prononcée devant le roy, en sa ville de Bloys. *Paris,* 1559, in-8°.

tout aussy de voir entrer ce roy triumphant, beau, très agreable et très bening prince; et ceste reyne aussy très belle et très agreable aussy, accompagnée de la reyne de Navarre, Marguerite, tante du roy, et de plusieurs princesses, grandes dames et filles.

Et d'autant que le jour faillit, et la nuict surprit ceste entrée de la reyne, tout à coup, en un moment, on vit toute la ville de Lion en feu, en flambeaux, torches, luminaires aux fenestres, aux boutiques, aux rues, si bien que l'on y voyoit aussy clair comm' au jour : ce qui vint très bien à propos ; car ces clairs flambeaux accompagnoient ceux des yeux de ces belles dames, et contendoient quasy ensemble pour faire feu et clarté de toutes parts.

Lorsque toutes ces belles magnificences se faisoient, et que nostre grand roy alloit ainsy triumphant parmy les entrées des belles villes [1] de son royaume, quasy en mesme temps, comme il est aysé à computer, le prince d'Espagne, despuis roy [2], en faisoit de mesmes en ses belles villes de Flandres, qui certes surpassent en beauté (au moins aucunes) les plus belles de la chrestienté, où il fut receu très magnifiquement et bravement, comme celuy qui en prenoit planiere possession.

Je ne discourray point icy les bravades, les orgueilz et magnificences qui furent faictes en toutes sortes ; car il y en a un livre faict en espaignol, qui s'intitule : *El viage del principe* [3],

1. En 1549.
2. Philippe II.
3. Juan Christoval Calvete de Estrella. El felicissimo

mais sur toutes la reyne d'Hongrie en demeura la superieure, et les surpassa toutes en ses maisons de Bains et Marimont. J'en parle ailleurs ; comme certes elle avoit l'esprit tout gentil pour ne produire rien que tout beau ; ainsy qu'une belle, honneste et spirituelle dame, quand ell' entreprend quelque chose de gentil, certes elle surpasse tous les autres esprits et inventions, comme je l'ay veu de mon temps arriver en plusieurs de nos reynes, de nos grandes princesses, et s'en acquitter par grand' admiration et contentement de tout un peuple.

Je ne conteray donc non plus que des autres les grandes festes, magnificences, festins, tournois, combats de toutes sortes, à pied, à cheval, les masquarades, les ballets, les danses qui furent representées : tout est escrit dans le susdict livre. Car je me contenteray seulement de desduire la faincte d'une place assiegée, qu'elle representa ; qui certes fut rare et admirable, et qui monstra bien que ceste reyne sçavoit aussy bien l'art de la guerre que celui de ses ouvrages.

Or, advint donc qu'un jour ayant mené l'empereur, et toute sa cour, disner en sa belle maison de Marimont, elle luy representa après disner un chasteau faict de tables [1] peintes en façon de brique, si beau qu'on pensoit que ce fust brique,

viaje del muy alto y poderoso principe don Phelippe, hijo del emperador don Carlos quinto maximo desde España a sus tierras de la baxa Alamaña, con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flandes. *Anvers*, *Nucio*, 1552, in-f°. Voy. tome II, p. 106.

1. Planches.

et aucuns ont tenu que c'estoit toute vraye brique. Il estoit fort grand et espacieux, avecques ses bastions de douze pieds de terreplein avec un fort profond fossé ; et derriere la terreplein y avoit des retranchemens où les soldats se mettoient en seureté. Dedans y estoit, pour le deffendre, Philippe de Lalaing[1], conte de Hoochstraten, avec force cavalliers, et environ deux cens harquebusiers et picquiers, et quelques pieces d'artillerie.

Devant il y avoit force tentes et pavillons tendus en forme de camp sur une colline. A un costé du camp y avoit un escadron de gens-d'armes des ordonnances, et de l'autre un autre des plus gentils cavalliers de Brabant, de Flandres, de Haynaut, et le duc Astolphe[2] aussy avecques aucuns cavalliers espaignols et italiens. M. le prince de Piedmont[3] estoit capitaine general (les Espaignols usent de ce mot *capitan general*), et Joan Baptista Gastaldo, maistre de camp, et un peu devant eux cinq compaignies d'Espaignols des vieilles bandes avecques leurs corselets, harquebuses et morions, qui reluisoient bien fort ; et avecques braves habillemens aussy, comme de princes.

Devant le front du chasteau y avoit un grand rang et file de gabions, derriere lesquels seize grosses pieces d'artillerie du costé de la main droicte, et de la senestre deux grandes couleuvrines, pour battre en flanc et rompre les def-

1. Philippe de Lalain, mort en 1555.
2. Adolphe, duc de Holstein.
3. Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

fences. Il estoit desjà midy quand toutes les pieces commançarent à tirer d'une grande furie, et à faire la batterie. Là fut delegué don Joan de Acunar, avecques deux autres, pour recognoistre le fossé, la batterie et la bresche, si le tout estoit raisonnable à donner l'assault.

Ceux de dedans ne chaumoient point; car, ayant veu la furie de la batterie, et les soldats qui commançoient à s'esbranler pour donner l'assault avec une rumeur de leurs tabourins, sortirent aucuns cavaliers et harquebusiers des mieux choisis, à deffendre un certain pas d'un petit ruisseau par où il falloit nommement qu'ils passassent; là où il s'attaqua une très belle escarmouche et gentil combat, qu'ils rendirent si brave par leur valeur, que ceux qui estoient venus de dehors pour le recognoistre, furent contraincts de se retirer et de rapporter qu'il n'estoit pas sy aisé qu'on diroit bien de forcer ceste place. Par quoy s'estans retirés, il fut advisé de recommencer à redoubler la batterie avec les seizes pieces, qui fut si furieuse, coup sur coup, que l'un n'attendoit pas l'autre, qu'on eust dict qu'il tonnoit : durant laquelle batterie le disner se faisoit, avecques de très-grandes opulences de toutes sortes de vivres, de diversités de mets, et surtout pour ceux du dessert et dernier service, qui fut certes beau, gentil et egalement inventé et practiqué. J'en parle ailleurs.

Le disner achevé et la batterie aussi achevée, qui avoit abbattu une partie d'un toreon [1], et

1. Grosse tour à l'angle d'une fortification. C'est ainsi

faict quelque chemin de bresche, bien qu'il fust un peu rude, il y eut quelques gentils cavalliers du camp, qui ayant mis pied à terre avecques deux compagnies d'infanterie, les corselets [1] en teste, et les harquebusiers à costé, ils vindrent à forcer ceux qui estoient au pas, si vaillamment, qu'ils furent contraincts eux à se retirer au chasteau assez lentement, le pas pourtant, et ceux de dehors les suivans vindrent pour aller à l'assault, et par la bresche et par l'escalade ; ceux de dedans se defandans bravement, à coups de picques, de pierres, d'artifices à feu ; si bien qu'ils les repoussarent du haut en bas, se sonnans tousjours l'allarme de tambours à grand force et furie. Enfin, sy les uns assailloient bien, les autres se deffendoient mieux ; jusqu'à ce qu'un alfier de dehors estant monté sur le haut de la bresche avecques aucuns soldats qui l'avoient bravement suivy, furent portés du haut en bas, et l'alfier pris prisonnier.

De là à un peu survint une embuscade du costé d'un bois qui estoit derriere le chasteau, non pas trop loing, là où estoit le duc d'Ascot [2], accompaigné de Charles de Bouniere, de Flores Tserclaes, Cornelio Vandereecke, Louis de Stradiot, Ferri Laurens, Antonio y Roberto de Landas, Joan de la Fontaine [3], avecques cinquante autres braves cavalliers, lesquels comparurent avecques force chariots pleins de mu-

qu'on nomma les premiers bastions.

1. Soldats portant la cuirasse (*corcelet*) et la pique.
2. Philippe, duc d'Arscot.
3. Pendant le combat qui eut lieu à cette occasion.

nitions et poudres pour secourir le chasteau ; ce qu'ayant esté descouvert aussy tost par ceux du camp qui estoient sur la montagne ou colline campés, saillit le prince de Piedmont avecques cinquante cavalliers et autant d'harquebusiers, à deffendre et à empescher ce convoy et secours, ne laissant ses couleuvrines tirer tousjours aux deffenses. Les chariots estoient quasy arrivés près du chasteau, qu'aucuns sortirent du chasteau pour les recevoir et faire escorte, que d'une autre part les uns et les autres se venans à rencontrer entre la forest et le chasteau ; là où se trouva un furieux combat et rompement de lances, de coups d'espée, et de l'harquebuserie qui ne cessa de jouer bien son jeu ; et tout alla si bien pour le prince de Piedmont, qu'il enleva plusieurs prisonniers, sans ceux du chasteau qui les secoururent un peu ; mais, sur le different vint le duc Astolphe, qui ayant passé le pas et le ruysseau avecques quelque cavallerie, et Joan Baptista Gastaldo avecques cinquante hommes d'armes et une compagnie d'infanterie survint, qui, ayant faict une charge, fut cause que le duc d'Ascot se retira avecques aucuns des siens, sains et sauves, et autres prisonniers, et les chariots du convoy tous en la puissance du prince de Piedmont. Le general desquels entre les prisonniers s'en trouvarent aucuns du chasteau, qui estans interrogés, ils donnarent langue au prince de Piedmont que leur batterie ne valloit rien, et qu'ils avoient battu le chasteau du costé le plus fort ; ce qu'ayant sceu Baptista Gastaldo, en fit aussy tost, et avecques une extresme dilligence, remuer les pieces

et la batterie, la cavallerie et l'infanterie faisant tousjours alte, de peur que le duc d'Ascot ne donnast encor une allarme, et secourust le chasteau.

Cependant on voyoit et entendoit-on ceux du chasteau, à se remparer le mieux et le plus diligemment qu'ils pouvoient par le dedans, et à pourvoir au plus necessaire, desesperant de secours, bien qu'ils fussent fort fattigués des deux coulevrines, y apposant tant de gabions qu'ils avoient, commençant desjà à avoir grand faute de poudre, pour le trop qu'ils avoient tiré; si bien qu'ils mettoient tout leur remede et espoir en leur valeur, resolus de plustost mourir que de se rendre.

Desjà le soleil commençoit à baisser, quand ceux du camp encor remuarent la batterie si furieusement, que tout le torrion vint à tumber du tout par terre, sur quoy l'on donna un assault general où les gens de cheval mirent pied à terre avec l'infanterie, qui fut très furieux (et à bien assailly bien deffendu), sans reculer d'un seul pas; car il n'y avoit armes artificielles et inventions desquelles ceux de dedans ne s'aydassent pour se bien deffendre; mais les assaillans se rafraischissans à chasque point les uns après les autres, ceux de dedans n'en pouvant plus, commençarent à se retirer et desemparer le combat, et le mieux qu'ils peurent, et se retirarent par une porte secrette qui estoit aux espaules du chasteau dans lequel, après avoir esté forcé d'armes avec grande victoire et allegresse des assaillans, ils y trouvarent les dames qui, le jour paradvant, avoient esté prises et

mises dans une prison fort obscure et basse, qu'on les avoit mises là afin qu'elles ne fussent subjectes aux coups de canon ; et furent delivrées et menées en chariot triumphant devant l'empereur, le prince et les reynes ; lesquelles dames avoient esté ravies le soir advant dans la salle du bal, en une momerie (sans y penser et y allant à la bonne foy) qui s'estoit dressée, et en un instant furent prises, enlevées et mises sur un chariot ou coche aussy tost, et transportées et fourrées dans le chasteau dont est question, sans les avoir peu recourre; le tout par un grand geant accompagné de quelques autres cavalliers ; et pour en avoir raison, ladicte reyne d'Hongrie, y allant fort de son honneur, fit aussy tost assieger, assaillir, et prendre le chasteau comme je viens de dire.

Les dames estoient la princesse d'Espinay [1], la comtesse de Mansfeld, la comtesse du Rieux [2], madame de Bossu [3] et madame de Laouesten [4]. Estans ainsy devant l'empereur, interrogées qui estoient le sauvage et les cavalliers qui les avoient ainsy ravies, elles dirent qu'au commancement ne les cognoissoient point, mais enfin se trouvarent que c'estoient leurs marys. Mieux eust valu que ce fussent esté d'autres, pour faire feste extraordinaire ceste nuict et ce

1. Iolande de Barbançon, femme de Hugues de Melun, prince d'Espinoi.

2. Claude de Melun, femme d'Adrien de Croy, comte de Reux.

3. Anne de Bourgogne avait épousé en secondes noces Jean de Hennin, comte de Bossut.

4. Madame de Lawœstine.

jour avecques elles, ainsy qu'elles en valloient la peine et le plaisir, car elles estoient des belles de la court, comme j'ay ouy conter à madame de Fontaines, dicte fille Torcy, estant lors avecques la reyne Leonor.

Pour faire fin, je prie les curieux de considerer un peu la belle invention, la forme, la cerimonie de guerre en ce siege de place, et qu'il paroissoit bien que ceste reyne avoit bien le cœur martial. Faut considerer aussy la puissance qu'elle avoit de commander, et y employer les plus grands princes et capitaines de l'empereur et des siens, pour honnorer une telle feste et s'y humilier et abaisser comme le plus petit soldat des bandes ; encor bien ayses et bien heureux estoient ils quand elle leur commanda, et quand le soir, après la place prise, s'en vindrent presenter devant elle, qu'elle leur eut dict que tout estoit bien allé, et qu'ils avoient bien faict et qu'elle estoit fort contente d'eux. Je l'ay ouy dire ainsy à madicte dame de Fontaine. Ce ne fut pourtant sans les en remercier. Quelle brave reyne ! Dommage grand, certes, quand la terre pourrit ces corps genereux !

Pour reprendre les erres de nostre grand roy Henry, tourné de Piedmont et de Lion, il alla luy-mesme en personne reprendre Bouloigne et faire la paix avec le roy d'Angleterre [1] : et tout ainsy qu'il estoit très magnanime, très bon et tout plein de pitié, il se rendit protecteur du duc Octavio Fernese [2], qui l'avoit imploré contre

1. 24 mars 1550.
2. Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance (1524-1586).

le pape et l'empereur, qui le vouloient despouiller de sa duché de Parme; et pour ce luy envoya tel et si bon secours, que sa duché ne fut point envahie. Et nottez que ce secours fut à ses propres cousts et despens, qui luy cousta plus de douze cens mille escus, desquels le duc de Parme ou ses heritiers en sont encor comptables et redevables au roy ou à sa maison; dont le feu duc Octavio avoit grand peur en son temps qu'on ne les luy redemandast, et les interests, comme je tiens de bon lieu; et à faute de payement que sur son subject on ne s'en prist à son duché ou à l'une de ses villes. Possible sans nos guerres en eust il eu la venue, comme je sçay de bon lieu, à cause des menées que nous faisoit en France le prince de Parme dernier mort [1]; ce qui fust esté très bien employé, car après avoir reçu tels secours, bienfaicts et telles obligations du roy, le duc en laissa la memoire et quitta sa protection, et prit l'alliance de l'empereur en espousant sa fille naturelle, vefve du duc de Fleurence, que despuis nous avons veu en Flandres si renommée pour madame de Parme [2].

Le duc de Castres [3] son frere n'eust pas faict ce coup, car desjà il estoit allié en France, et aymoit fort le roy et la France. Force gens trou-

1. Alexandre Farnèse, mort en 1592.

2. L'infante Marguerite, régente des Pays-Bas sous Philippe II. Si renommée *pour* Madame de Parme, c'est-à-dire comme Madame de Parme, sous le nom de, etc.

3. Horace Farnèse, duc de Castro, frère du duc de Parme, tué en 1553 au service de la France, en défendant Hesdin contre les Impériaux.

Universitas
BIBLIOTHECA

varent ce duc fort ingrat, pour tel traict et pour avoir esté bien secouru au besoing; et dict-on que ce roy luy en vouloit.

Les Allemands luy en firent de mesmes qui, mal menés sous le joug de l'empereur, coururent à l'ayde à ce grand roy; et pour ce dressa ceste grand' armée et entreprit ce beau voyage d'Allemagne, qu'on nommoit ainsy, où il prit en allant Metz, Toul, Verdun, fort heureusement, et force autres villes imperiales, qu'il ne voulut pourtant retenir pour luy que les trois premieres; et donna jusqu'à Strasbourg, faisant boire là tous les chevaux de son armée dans la riviere du Rhin, à leur ayse, en signe de triumphe [1]. Mais ce fut tout, n'ayant jusques là trouvé que tout courtois et honneste passage sans aucune resistance : et là, à Strasbourg, voulant passer par de là, sceut que les Allemands s'estoient accordés avecques l'empereur, qui, fin et caut, apprehendant la furie d'un jeune et vaillant roy venir à luy avecques une si grand' armée deliberée, entendit plustost à un accord qu'à un hasard de guerre. Et par ainsy, voylà ceste nation en repos, que de long temps n'en avoit senty par l'ayde et secours de ce grand roy, qui luy a mal rendu despuis à l'endroict des roy ses enfans, contre lesquels despuis vingt cinq ans s'est armée si impetueusement et de gayetté de cœur, que vous eussiez dict qu'elle n'eust jamais receu plaisir aucun de la France, tant ces bons Allemands se sont pleu à la pillier et ruiner : lesquels, quand ils demandoient au-

1. En 1552.

paradvant secours au roy Henry, proposoient pour leurs principalles raisons, qu'eux et les François estoient germains et freres, et que pour ce se debvoient aider et maintenir les uns les autres. Quels germains et quels freres !

Or, le roy, pour telle confederation et accord faict entre eux et l'empereur, il ne s'en donna moindre peine ou crainte : car, les laissant derriere, s'en tourne aussy heureusement, prend Roquedemar [1], Yvoy, Montmedys, Cymay, Dampvilliers, et force autres places qu'on trouvera dans les histoires, et rentre très victorieux et triumphant, en son royaume ; et puis, estant menassé de ce grand siege de Metz, y met un si bon ordre, et y constitue un M. de Guyze, son lieutenant general, que et l'empereur et madame l'Allemagne, qui debvoit de son seul nom faire trembler, non pas une ville, mais toute la France, s'en retournarent avecques la plus grand' honte que jamais elle receut.

Je ne parle point du voyage de Valenciannes, où l'empereur menassoit tant de donner une battaille; et le roy tout preparé et resolu à la recevoir, ce fut ce grand empereur qui se retrencha et toute son armée, puis s'en desdit [2]. Il ne tint pas à nostre roy, car il la desiroit et demandoit fort, en un tel champ, contre ledict empereur, de sa personne à la sienne : car naturellement il l'hayssoit à mal mortel, comme je l'ay ouy dire à la reyne mere, autant pour le mauvais traictement qu'il avoit receu de luy en Espaigne avecques M. le Dauphin, estans tous

1. Rodemack, près de Thionville. — 2. Le 13 août 1554.

deux en ostages, et desquels il ne faisoit grand cas et visitoit peu souvent, qu'il monstroit plus grand' affection et amitié à feu M. d'Orleans, quand il passa en France, et le recherchoit plus que luy. Que c'est d'emulation de freres ! Bref, fust ou pour ces raisons, ou qu'il luy portast envie à cause de sa grandeur et ambition, il luy en vouloit et ne l'aymoit point.

La battaille de Renty s'en ensuivit, là où fut le comble de ses desirs, pensant parler à l'empereur de près et de l'attacquer de personne à personne, ainsy qu'il le dit un peu advant, en haranguant ses gens. Mais ledict empereur, n'estant plus en ceste belle verdeur de jadis, estoit dans une litiere, et le combat aussy tost demeslé et achevé que commancé : et pour ce, il fallut qu'il en descendist et prist un turc[1] pour se sauver ; ce qui luy fut un très grand creve cœur, autant pour la perte de la battaille et sa retraicte, que parce qu'il vist que tout n'avoit pas esté bien ordonné ny allé comme s'il y eust mis la main, ainsy que d'autres fois il estoit sain de ses membres et vigoureux en d'autres combats. Je l'ay ouy dire à aucuns vieux capitaines espaignols de mesmes.

Le roy, qui estoit en sa force et belle disposition, regrettoit fort aussy que cet empereur ne fust ce brave empereur qui avoit esté d'autres fois, pour s'entr'eprouver leurs forces de l'un à l'autre; et cest empereur, n'estant plus tel, s'aydoit à luy faire la guerre en renard : mais nostre roy la luy faisoit en lion.

1. Un cheval turc.

Il luy ravit Sienne [1], ville imperiale, et toute la Toscane, qui, secouant le joug imperial et espaignol, se mit en la protection de nostre roy, qui estoit bien plus douce.

La Corsegue [2] en fit de mesmes, tant ce roy estoit bon et protecteur des pauvres affligés, et en portoit le nom et la reputation, et tousjours gaignoit quelque pied sur l'empereur, tant il estoit heureux; et peu l'empereur sur luy, tant la fortune luy commança à estre contraire en son aage caduc. Aussy, disoit un gallant homme, que la fortune est une bonne vesse et putain (je pense l'avoir dict ailleurs; baste, pardon, un bon correcteur y remediera), qui, pour bien rassasier sa paillardise, choisit et s'adonne plus volontiers aux jeunes gens, qui sont plus propres à cela que les vieillards.

Voylà pourquoy l'empereur, en cognoissant la complexion de la maraude, s'advisa de faire trefve pour cinq ans, qui fut la plus belle et la plus à propos faicte qui fut jamais, ny paix en France, et très heureuse si ell' eust tenu et ne fust esté rompue; car toutes nos conquestes despuis trente ans jusques là nous demeuroient paisibles : si que la guerre puis après se renouvelant avec le roy d'Espaigne, nous n'y fismes pas trop bien nos besoignes, et fallut par après faire la paix [3], par laquelle, en une heure et un traict de plume, fallut tout rendre, et souiller et noircir toutes nos belles victoires passées de trois ou quatre gouttes d'ancre : et, pour combler le

1. 1552.
2. 1553.
3. Cateau Cambresis, 3 août 1559.

boisseau de nos malheurs, ce grand roy nous vint à mourir advant le temps, au grand dommage non seulement de nous autres François, mais de plusieurs estrangers, qui l'ont trouvé et le trouveront à dire pour jamais.

Luy donc, voulant celebrer les nopces de madame sa fille et de madame sa sœur [1] avecques toutes les sumptuosités et magnificences qu'il peut, dressa un tournoy solemnel contre tous venans; et luy, M. de Ferrare [2], M. de Guyze et M. de Nemours, furent les quatre tenans.

Il portoit pour livrée blanc et noir, qui estoit la sienne ordinaire, à cause de la belle vefve qu'il servoit [3]. M. de Guyze, son blanc et incarnat qu'il n'a jamais quitté, pour une dame que je dirois, qu'il servit estant fille à la court. M. de Ferrare, jaune et rouge. Et M. de Nemours, jaune et noir. Ces deux couleurs luy estoient très propres, qui signifioient jouyssance et fermeté, ou ferme en jouyssance; car il estoit lors (ce disoit-on) jouyssant d'une des belles dames du monde : et pour ce debvoit il estre ferme et fidele à elle par bonne raison, car ailleurs n'eust il sceu mieux rencontrer et avoir.

Voylà quatre princes des bons hommes d'armes qu'on eust sceu trouver, non pas seulement en la France, mais en autres contrées, et qui tous ce jour là firent merveille; et ne sçavoit on

1. Elisabeth et Marguerite, femmes de Philippe II et d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

2. Alphonse II.

3. C'étaient les couleurs adoptées par la duchesse de Valentinois depuis la mort de son mari Louis de Brezé, comte de Maulevrier.

à qui donner la gloire, encor que le roy fut un des meilleurs et des plus adroicts à cheval de son royaume.

La malle fortune fut que sur le soir, le tournoy quasy finy, il voulut encor rompre une lance; et pour ce manda au conte de Montgomery [1] qu'il comparust et se mist en lice. Luy refusa tout à plat, et y trouva toutes les excuses qu'il y peut; mais le roy, fasché de ses responses, luy manda resolument qu'il le vouloit. La reyne luy manda et pria par deux fois qu'il ne courust plus pour l'amour d'elle, et que c'estoit assez. Rien pour cela, mais luy manda qu'il ne couroit que ceste lance pour l'amour d'elle. Elle prie M. de Savoye de l'en prier pour elle, et qu'il luy fist ce plaisir de quitter tout, et qu'il avoit si bien faict, et qu'il n'estoit possible de faire mieux, et qu'il vint trouver les dames. Rien moins encor.

Et pour ce, l'autre ayant comparu en lice, le roy courut. Ou fut que le malheur du general le voulust ainsy, ou son destin l'y poussast, il fut attainct du contre coup par la teste dans l'œil où luy demeura un grand esclat de la lance, dont aussy tost il chancella sur la lice, et aussy tost fut relevé de ses escuyers qui estoient là : et M. de Montmorency, qui servoit là d'un des marechaux de camp, vint à luy, qui le trouva fort blessé. Toutesfois il ne perdit cœur et ne s'estonna point, et dit que ce n'estoit rien; et soudain pardonna audict conte de Montgomery.

1. Gabriel, comte de Montgommery, décapité le 26 juin 1569. Voy. t. II, p. 209.

Il ne faut point demander si aussy tost la court fut troublée et mesmes la reyne. Après avoir mis toute la diligence, toute la curiosité du monde pour le faire guerir, en implorant et l'ayde de Dieu et des hommes, il mourut au bout de quelques jours en très bon chrestien et très bon catholique qu'il estoit autant qu'aucun de ses predecesseurs qui ayent esté; et ainsy ce grand roy, qui avoit esté en tant de guerres et les avoit tant aymées, n'y a pu mourir, et est mort là. Ce fut ce que dit un grand poete latin pour lors, qui fit son tumbeau, qui s'appelloit Forcatel[1]. Pour le dernier vers il dit :

Quem Mars non rapuit, Martis imago rapit.

« Celuy que le vray Mars n'a pu ravir à soy, l'image et la semblance de ce Mars l'a ravy et emporté. »

Le roy mourut avec un extresme regret, non seulement de la sienne, mais de toutes les nations de la chrestienté; car il estoit très bon, et rien ne luy plaisoit tant que de monstrer et estendre sa bonté à l'endroict de toutes personnes affligées. Il avoit gaigné extremement le cœur de tous les estrangers, tant grands que petits, qui estoient là venus pour jurer la paix, faire les nopces et assister aux grandes magnificences qui debvoient estre là : et tous ensemble ne se pouvoient saouler d'admirer sa majesté, sa grace et sa façon belle et royalle, ses vertus et sa douce et honneste accointance; tant il les sçavoit honnestement et doucement entretenir et contenter, jusques aux moindres : mais surtout ils

1. Etienne Forcadel, mort en 1573.

l'admiroient fort en sa belle grace qu'il avoit en ses armes et à cheval ; comme de vray, c'estoit le prince du monde qui avoit la meilleure grace et la plus belle tenue, et qui sçavoit aussy bien monstrer la vertu et bonté d'un cheval, et en cacher le vice.

De son jeune aage il avoit tousjours fort aymé cet exercice de chevaux : aussy l'a il continué et en a eu tousjours en une très grande quantité en sa grand escurie, fust aux Tournelles où estoit la principalle, à Muns [1], à Sainct Leger, à Oyron [2], chez M. le grand escuyer de Boissy, et la pluspart quasy, voire des meilleurs, estoient de ses haras, qui se plaisoit à les bien faire entretenir. J'ay ouy conter à M. de Carnavalet [3] (qui, avec M. de Sypierre, avoit la principalle charge de la grande escurie) qu'un jour l'empereur ayant envoyé vers le roy son grand escuyer pour quelques affaires, le roy luy-mesme luy fit voir tous ses grands chevaux, et dedans et dehors l'escurie, les voyans si beaux et si bien magnians [4], qu'il s'estonna et dit que l'empereur son maistre n'avoit point d'escurie plus belle, il s'en falloit beaucoup ; et la loua en toute extremité, et sur tout de quoy la pluspart de ses chevaux estoient de son haras. « Ce n'est pas tout, « dit-il, car je vous veux montrer encor un plus « beau haras : » et luy fit venir tous ses pages,

1. Meung.
2. Oiron (Deux-Sèvres), où se fabriquaient des faïences aujourd'hui très-recherchées sous le nom de faïences de Henri II.
3. François de Kernovenoy, dit Carnavalet (1520-1571).
4. Si faciles à manier.

qu'il avoit desjà commandés d'estre prests, tant de la chambre, de la grand' escurie, de la petite escurie, de la venerie, de la fauconnerie, que d'ailleurs, qui tous pouvoient bien monter à six ou sept vingts. « Voylà, dit-il, mon autre haras « de ces pages que j'estime autant que les « autres; car ce sont tous gentilzhommes de « bonne part de mon royaume, lesquels je « nourris; et tous les ans j'en sors hors de « pages une cinquantaine que j'envoye soudain « aux guerres, ou parmy l'infanterie, ou gendar- « merie, ou la cavallerie legere; lesquels en « tournemain, estans ainsy gentilzhommes et « bien nourris, avecques les beaux exemples « qu'ils voyent devant eux, se façonnent et se « font bons soldats et bonnes gens de guerre : « si bien qu'en partie, de ceux qui l'ont faicte « à l'empereur vostre maistre soubs moy, mes « nourritures en sont du nombre; d'autant « qu'aussy à mesme temps et aussy tost j'y en « remets d'autres et les renouvelle ainsy, de sorte « que n'en perds jamais la race de cest haras, « non plus que de mes chevaux. » Ce grand escuyer ayant entendu tout cela s'en esbahyt, et admira et estima bien autant cest haras de ces honnestes pages et jeunes gentilshommes comme des chevaux. Il avoit raison, car j'en ay veu sortir de braves et vaillans gens de guerre, soldats, capitaines et gens d'armes de chevaux legers et de gens de pied. Et le roy se baignoit d'ayse quand il entendoit de leurs prouesses, vaillances et exploicts, disant aussy tost que c'estoit de ses nourritures; car jamais il n'en perdoit la souvenance, et les recognoissoit tous-

jours comme quand ils estoient pages, et les gratifioit tousjours par dessus les autres de quelque chose ou bienfaict.

Or, si le roy aymoit l'exercice des chevaux pour le plaisir, il les aymoit bien autant pour la guerre, laquelle il affectoit fort [1], et s'y plaisoit grandement quand il y estoit, et en trouvoit (disoit-il) la vie plus plaisante que toute autre. Jamais il n'a dressé armée sur la frontiere, qu'il ne l'ayt menée tousjours des premiers, accommançant en mars aussy tost que le beau printemps arrivoit, et finissoit au commancement d'octobre. C'estoit une chose ordinaire; et mettant aucuns de ses gens de guerre aux garnisons où il estoit besoing, et donnant congé aux autres pour s'aller repatrier, il s'en tournoit à tenir sa court, là où il ne demouroit en paresse, non plus que quand il estoit en son armée; car, bien que ce fust en hyver, il s'addonnoit à la chasse, et de toutes sortes. Mais surtout il aymoit celle du cerf et des chiens courans, dont il en avoit deux races très bonnes; l'une des chiens gris [2], qui estoit ancienne et venue, de main en main, des autres roys ses predecesseurs;

1. Dans le sens du verbe latin *affectare*, rechercher, montrer du penchant pour quelque chose.

2. Les chiens gris étaient les plus nombreux des chiens de la vénerie des rois de France. Ils étaient bons coureurs, mais n'entendaient rien à déjouer les ruses du cerf. On leur reprochait quelques autres défauts. Salnove (La venerie royale, *Paris*, 1655, 4°) dit qu'on ne les employait plus en meute de son temps. Charles IX, dans la *Chasse royale* (1625, 8°), dit que les chiens gris venaient de Tartarie et étaient dus à saint Louis qui en avait amené une meute en France après sa captivité.

et l'autre des chiens blancs, qu'il avoit mise au monde [1], qui estoient plus roides que les gris, mais non si asseurez ni de si bonne creance que les gris, ainsy que j'ay veu et ouy des bons veneurs, et mesmes de M. de Marconnay, lieutenant de la venerie, qui estoit un fort digne homme de son estat, et peu l'ont ressemblé, disoit on.

Au reste, s'il n'estoit à courir le cerf, il alloit

1. Le premier chien de la race blanche, dit du Fouilloux (*La venerie de Jacques du Fouilloux*, avec plusieurs receptes et remèdes pour guérir les chiens de diverses maladies, *Poitiers*, 1561, in-f°), cité par Le Grand d'Aussy, avait été donné à Louis XI par un pauvre gentilhomme, qui l'avoit appelé Souillard (Voy. *Le livre de la chasse du grand seneschal de Normandie et les dits du bon chien Souillard qui fut au roy Loys de France, unziesme de ce nom*, poème in-4°, goth. réimprimé avec notes dans le *Trésor des pièces rares*, 1858, in-12). Anne de Beaujeu, qui, comme le roi son père, aimoit la chasse, envoya une lice, nommée Baude, pour avoir de sa race. Les deux animaux produisirent une quinzaine de chiens, dont la plupart se trouvèrent si excellents, qu'on les fit aussi produire ensemble. On les nomma chiens blancs de la couleur de leur père, et du nom de leur mère chiens baux. François Ier croisa cette race nouvelle par un chien fauve que lui avoit donné l'amiral d'Annebaud ; puis par un autre blanc que lui envoya en présent la reine d'Ecosse (il se nommait Béraud). Par ces differents mélanges, les baux ou blancs devinrent les plus parfaits de tous les chiens. Du Fouilloux les regarde comme *faits pour les rois*. Charles IX les nomma blancs greffiers. Selon lui la lice qu'on fit couvrir par le chien blanc était une braque d'Italie qui appartenait à l'un des secrétaires ou greffiers du roi. Il en résulta un chien qu'on nomma greffier et qui, conjointement avec une lice blanche qu'on lui donna, produisit lui-même une quinzaine d'autres chiens. Charles IX les représente grands comme des levriers avec une tête aussi belle que celle du braque. Ce fut pour eux, dit-il, que furent construits, près de Saint-Germain, la maison et le parc des Loges.

aux toilles à la vollerie; s'il ne montoit à cheval, il jouoit à la paume, et très bien; mais jamais il ne vouloit tenir le jeu [1] mais secondoit ou tierçoit, qui sont les deux places les plus difficultueuses et dangereuses; aussy estoit il le meilleur second ou tiers (mais meilleur tiers) de son royaume; et s'y affectionnoit fort, non pour l'avarice, car ce qu'il gaignoit il bailloit tout à ceux de sa partie; s'il perdoit, autant perdu pour lui, car il payoit pour tous : aussy les parties de ce temps n'estoient que de deux, trois cens, ou cinq cens escus au plus, non comm' annuict, de quatre mille, six mille et deux fois plus; mais le payement ne se faict si beau comm' alors, et faut en faire annuict force honnestes compositions.

Il se plaisoit fort quand la reyne sa femme, madame sa sœur et les dames, le venoient voir jouer, comme souvent elles y venoient, et qu'elles en donnassent leur sentence, comme les autres, des fenestres en haut. S'il ne jouoit à la paume, il jouoit à la balle à emporter [2], ou au ballon, ou au palle maille [3], qu'il avoit fort bien en main; car il estoit fort et adroict, et en faisoit de très belles et longues bottes ou coups.

S'il faisoit un grand froid et qu'il eust fort gelé, il falloit aller glisser sur la glace et mesmes sur l'étang de Fontainebleau, où l'on voyoit faire de beaux sauts : s'il avoit fort neigé, il

1. Etre le principal joueur, diriger la partie.

2. N'est-ce pas le jeu que les écoliers appellent la *balle empoisonnée ?* On court après une balle et celui qui s'en empare la lance sur les autres joueurs.

3. Mail.

falloit faire des bastions et combatz à pelottes de neige. Bref, ce roy n'estoit jamais oyseux, et falloit que tous ses exercices luy fussent communs, autant pour luy que pour tous les gentilzhommes de sa court, lesquels il les y appelloit; et en deux ou trois parties qu'il les eust vus, il les cognoissoit aussy tost, car il avoit une très belle memoire et cognoissance, et les appelloit par leur nom qu'il vouloit sçavoir; et qui faisoient bien, les louoit, si bien que la jeunesse en un rien se façonnoit en ceste court par leurs beaux exercices, et puis, estant ainsy cognue de son roy, s'en alloit à la guerre et se faisoit valoir en quelques beaux exploicts dont la cognoissance et l'intelligence en venoit au roy; ne les celoit aucunement, et les publioit haut et clair en sa table ou ailleurs devant tout le monde; car c'estoit le prince qui celoit moins un service à luy faict, ny la valeur de celuy qui avoit bien faict en quelque guerre, et surtout n'estoit point mesdisant ny mocqueur; aussy gaignoit il par telles façons le cœur de sa noblesse. Et possible n'y eust il roy advant luy qui l'ayt mieux possédée que luy, car il estoit fort affable et doux.

Voylà les exercices de ce grand roy, avec tant d'autres que je serois trop long à escrire, comme de courir la bague, de picquer ses grands chevaux ou les faire picquer devant luy; mais pourtant la partie ne s'en faisoit guieres sans luy, et en vouloit tousjours picquer un ou deux, trois, quatre, voire six, tant il s'y plaisoit; et falloit tousjours convier les dames pour voir tous ses esbats.

Quand il pleuvoit et qu'il ne pouvoit sortir

dehors, il falloit au dedans choisir force autres passe temps, dont il n'y avoit point manque, ou à jouer avecques les dames ou avecques les gentilzhommes, tirer des armes, qu'il avoit bien en main, et trop pour M. de Bouccard [1], son escuyer, auquel il creva l'œil estant M. le Dauphin, dont il lui en demanda pardon, car c'estoit un fort honneste et brave gentilhomme : du despuis, en nos guerres, il se fit huguenot.

Bref, ce prince ne fut jamais oyseux. Il consommoit les matins et les soirs, à son lever et coucher, à traicter de ses affaires, et y employoit les matins deux ou trois bonnes heures, et les soirs moins ou plus, selon que les affaires le requeroient : et puis alloit ouyr sa messe fort devotement, car il estoit fort bon catholique et devot, et non point bigot, oyant le service et office de Dieu selon ses heures et ses jours, sans y inventer aucuns extraordinaires ny ceremonies, comm' on a veu despuis aucuns.

Aussy tost qu'il avoit disné, il s'en alloit avecques sa court dans la chambre de la reyne sa femme, qu'il aymoit fort ; et là, trouvant une trouppe de deesses humaines, les unes plus belles que les autres, chasque seigneur et gentilhomme entretenoit celle qu'il aymoit le mieux. Pour parler encor de son exercice, cependant que le roy entretenoit la reyne, madame sa sœur, la reyne dauphine [2] et les princesses, et les seigneurs et princes qui estoient là assis près de luy, ce devis duroit deux heures, et s'en sortoit

1. François de Boucard, officier dans les armées de la réforme.

2. Marie Stuart.

et alloit à ses exercices que je viens de dire, là où les dames l'alloient trouver le plus souvent et participer du plaisir.

Les soirs, après soupper, ce devis avecques les dames se faisoit de mesmes, s'il n'y avoit bal, qui se faisoit assez souvent, mais non si frequentement comme nous avons veu despuis au regne de nos derniers roys, lesquels la reyne leur mere a voulu et entretenu à imiter leur pere en telles actions, comme ce roy Henry s'estudia de mesmes à imiter le roy François son pere.

Voylà quelle fut la court de ce grand roy, et son regne, qu'on pouvoit acomparer à l'empire de Cæsar Auguste, qui fleurit si bien à Rome en toutes grandeurs, magnificences, esbattemens et plaisirs, après avoir mis fin aux guerres civiles. Une difference y avoit il; car celuy de Cæsar n'a fleury qu'après la guerre, et celuy de nostre roy a fleury en guerre, et, la paix faicte, a perdu toute sa fleur, sa valeur et son fruict par sa malheureuse mort. Si bien que son regne et sa court se pouvoient nommer à bon droict les delices de nostre aage, et, luy mort, le malheur de la France.

J'ay ouy conter, et le tiens de bon lieu, que, quelques années avant qu'il mourust (aucuns disent quelques jours), il y eut un devin qui composa sa nativité et la luy fit presenter. Au dedans il trouva qu'il debvoit mourir en un duel et combat singulier [1]. M. le connestable y estoit

1. Cette prédiction est attribuée par de Thou à Luca Gaurico, évêque de Civita Castellana, né en 1476, mort en 1559.

present, à qui le roy dit : « Voyez, mon com-
« pere, quelle mort m'est presagée.— Ah, Sire,
« respondit M. le connestable, voulez-vous
« croire ces marauts, qui ne sont que menteurs
« et bavards ? Faites jetter cela au feu. — Mon
« compere, repliqua le roy, pourquoy ? ils disent
« quelquesfois verité. Je ne me soucie de mourir
« autant de ceste mort que d'une autre; voire
« l'aymerois je mieux, et mourir de la main de
« quiconque soit, mais qu'il soit brave et vail-
« lant, et que la gloire m'en demeure. » Et sans avoir esgard à ce que luy avoit dict M. le connestable, il donna ceste prophessie à garder à M. de l'Aubespine [1], et qu'il la serrast pour quand il la demanderoit. Helas ! ny luy ny M. le connestable ne songeoient pas à ce combat singulier dont il mourut, mais d'un autre duel en camp clos et à outrance, comme duels solempnelz se doibvent faire : car de celuy, M. le connestable avoit raison d'en doubter et dire que c'estoit un abus; encor que nous ayons veu plusieurs roys s'y estre appellés, comme j'espere dire [2].

Dieu le voulut ainsy, car trop librement et volontairement il accorda le combat de feu M. de La Chastaigneraye mon oncle, avecques le seigneur de Jarnac [3]; et, qui pis est, luy qui l'avoit tant aymé et favorisé en son vivant, bien qu'il combattist pour sa querelle, il ne le regretta nullement, et ayma et caressa le sei-

1. Claude de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, mort en 1567.
2. Au Discours sur les Duels.
3. Voir t. III, p. 279, note 1.

gneur de Jarnac tant qu'il vesquit. L'on disoit qu'il falloit attribuer cela à son naturel, qui estoit de n'aymer rien et estre peu ferme en ses amitiés.

Il ayma M. le connestable, et mareschal de Sainct-André [1]; mais après qu'ils furent pris à Sainct-Quentin il ne les regretta guieres; et, s'ils fussent eschappés sans estre pris, j'ay ouy dire qu'il leur eust faict mauvais party : et, tant qu'ils furent en prison, il ne se soucioit guieres d'eux, si non messieurs de Guyze se montrans un peu insolens de la faveur qu'il leur faisoit, et s'en voulant deffaire, il r'appella ledict M. le connestable et Sainct André ; c'est-à-dire qu'il leur manda de moyenner une paix, ce qu'ils firent à nostre desadvantage; et, pour le seur, messieurs de Guyze s'en alloient chez eux s'il eust vescu. Brief, il n'estoit pas de bonne tenue en ses amitiés comm' à cheval [2].

Or le roy ne fut pas plustost blessé, pansé et retiré en sa chambre, que M. le connestable, se souvenant de ceste prophessie, appella M. de l'Aubespine et luy donna charge de la luy aller querir, ce qu'il fit ; et, aussy tost qu'il l'eut veue et leue, les larmes luy furent aux yeux. « Ah ! « dit-il, voylà le combat et duel singulier où il « debvoit mourir. Cela est faict, il est mort. » Il n'estoit pas possible au devin de mieux et plus à clair parler que cela, encor que de leur naturel, ou par l'inspiration de leur esprit fami-

1. Jacques d'Albert, seigneur de Saint-André, maréchal de France. Voy. l'article qui le concerne.

2. Brantôme veut dire qu'il n'était pas aussi fidèle ami que ferme cavalier.

lier, ils sont tousjours ambigus et doubteux ; et ainsy ils parlent tousjours ambiguement, mais là il parla fort ouvertement. Que maudict soit le devin qui prophetisa si au vray et si mal !

D'escrire de ce grand roy ses belles guerres qu'il a exploictées, ou en personne ou par ses lieutenans, ce seroit à moy une chose superflue, puisque les historiographes de son temps les ont descriptes, mais (pour en parler sainement) très mal. Il leur en avoit donné de beaux subjects pour y bien employer leur plume, papier et ancre ; mais leurs escrits n'ont point approché des subjects. Je ne le dis pas de moy, mais de la bouche de M. le cardinal de Lorraine, qui en parloit ainsy : et vint lors à blasmer ce bel abuseur de Paschal [1], à qui il avoit faict avoir l'honneur et le titre d'historiographe du roy. Il en tiroit une bonne pension tous les ans, de douze à quinze cens livres par an, et promettoit un' histoire de nostre temps la nompareille du monde ; si bien que j'ay veu nos roys et nos princes, et M. le cardinal, pour cela faire grand cas de luy ; et luy faisoit la bonne mine. Pensez qu'il songeoit en soy, et disoit soubz bourre en se mocquant : « ce n'est pas ce que vous pen-« sez » : comm' un bon curé qui, ayant achepté une carpe, et attaché avecques sa maistresse aiguillette [2] de sa braye, elle, à tous coups,

1. Pierre Pascal, très-médiocre littérateur, auteur d'une harangue latine, *adversus J. Maulii parricidas*, 1548, et d'un éloge de Henri II dans la même langue, 1560. Turnèbe s'est moqué de ses prétentions et de son ignorance dans son épître : « *De nova captandæ utilitatis e litteris ratione.* » Pascal, né en 1522, mourut en 1565.

2. Les braies ou culottes étaient attachées au pourpoint

soubz sa robe et surpely, levoit la queue; et ainsy que les femmes venoient à luy à l'offrande, pensant que ce fust son cas qui redressast pour l'amour d'elles, elles s'esclastoient de rire; il leur disoit : « Tout bellement, ce n'est pas ce « que vous pensez, mes bonnes amies [1]. » De mesmes Paschal disoit : « Ce n'est pas ce que « vous pensez, mes bons amis. » Il y a de la fourbe, et si s'en monstroit tout glorieux, car je l'ay veu en telle piaffe. Après avoir faict monstre de faire enfanter des montagnes, pour tout pottage il n'a produict qu'un chetif eloge après la mort du roy, que j'ay veu en latin, et du sien, ainsy qu'on disoit, et après traduict en françois, italien et espaignol. Voylà dequoy il a payé son roy et M. le cardinal son Mecænas, et toute la France, qui en pensoit avoir un plus beau et riche payement plustost qu'une quincaillerie. Et qui plus est, on a trouvé après en sa bibliothecque un seul chetif beau memoire, qui peut monstrer l'envie qu'il eut en cela de s'acquitter de ses debtes, encor qu'il fust d'ordinaire à la suite de la court, et qu'il vist à l'œil et entendist de son roy et des grands, et eust toute matiere en place pour bien bastir son œuvre; mais, comme disoit M. le cardinal, l'art et la science luy failloient pour si haute entreprise, encor qu'il vomist quelquesfois quelques sentences latines [2], de parade seulement, mais

par des aiguillettes. La maîtresse aiguillette, c'est la principale, celle qui doit offrir le plus de résistance.

1. Voyez la Nouvelle XXXV de Des Periers dans les *Œuvres françoises*, publiées par Louis Lacour dans la *Bibliothèque elzevirienne*, t. I, p. 152-153.

2. Ces écrits de Pascal, désignés sous le titre de sentences,

non pas de durée, car il estoit si fin qu'il n'esgardoit bien de s'enfoncer dans un grand gué de discours; en quoy ainsy il amusoit le monde. Voylà comment je l'ay ouy deschiffrer à mondict sieur le cardinal.

Il ne faut point doubter, si ce Paschal eust faict quelque chose de beau, combien son roy l'eust aymé ; car il aymoit les gens de lettres et les entretenoit comme le roy son pere : et si faut confesser qu'il a eu l'heur de voir soubz son regne de plus grands, subtils et sçavans personnages, que durant celuy du roy son pere.

M. Fernel[1] a esté soubz luy et son premier medecin, le plus grand et le plus profond en son art qu'il y ait eu despuis Galien et Hyppocrate, comme j'ay ouy dire à gens qui s'y entendoient mieux que moy. M. Galandius Torticolis[2] en l'art oratoire; mais M. Ramus[3], son ennemy, le

en raison de leur peu d'importance, ont été conservés. Ils concernent naturellement l'histoire de Henri II et sont rédigés en latin, comme le dit Brantôme. Voyez à la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, le volume manuscrit n° 274.

1. Jean Fernel, médecin et mathématicien célèbre, auteur d'ouvrages encore estimés aujourd'hui. Il mourut en 1558 à l'âge de 61 ans.

2. Pierre Galland, savant érudit, professeur au Collége de France, adversaire déclaré de Ramus, auquel il ne pardonnait pas d'attaquer Aristote. Il mourut en 1559. Brantôme, en l'appelant *Torticolis* en l'art oratoire, donne à entendre que dans sa polémique il montrait plus de talent et d'adresse que de bonne foi. Rabelais appelle souvent les hypocrites *torticolis*.

3. Pierre La Ramée, savant professeur, né au commencement du XVIe siècle, auteur de quelques ouvrages qui lui attirèrent les persécutions de la Sorbonne. Vers 1543, dans un arrêt surpris à François Ier, il fut condamné comme

passoit, qui estoit un fort discert et eloquent orateur; et peu s'en est il veu, car il avoit un' grace inesgale à tout autre, qui secouroit davantage son éloquence; jusques là qu'au bout de quelque temps, luy s'estant rendu huguenot, et estant en la compaignie de messieurs le prince et l'admiral au voyage de Lorraine, et leurs reistres qu'ils avoient fait venir ne voulans passer par France qu'ils n'eussent de l'argent, après qu'ils en eurent un peu touché, par quelques bourcillemens que les huguenotz eurent faict entr'eux, et que M. Ramus les eust harangués, il en furent gaignez et menez au cœur de France, pour faire assez de maux. Ce M. Ramus fut tué au massacre de Paris, donc ce fut grand dommage.

M. Turnebus[1] fut aussy un très savant homme en grec et en latin; mais non qu'il eust telle piaffe de parler et enseigner comme Ramus.

M. Dorat[2] succeda à Turnebus, luy et M. Mu-

téméraire et impudent pour avoir réprouvé le train de logique reçu de toutes les nations; et il lui fut défendu sous peine de punition corporelle d'enseigner ou d'écrire contre Aristote. Il fut protégé contre ses ennémis par le cardinal de Lorraine, et traité avec distinction par Henri II, Henri III et Charles IX. Il fut assassiné à la Saint-Barthélemy et les écoliers aristotéliciens traînèrent son cadavre par les rues.

1. Adrien Turnèbe, d'une famille écossaise établie en Normandie, érudit célèbre, professeur de langue grecque, de philosophie, directeur de l'imprimerie Royale pour les livres grecs. Il mourut en 1565, âgé de 53 ans.

2. Jean Daurat (Auratus), professeur de langue grecque au collége royal. Erudit et poëte. Il passe pour avoir formé de bons élèves; Ronsard fut du nombre. On n'a point ses

ret [1], deux aussy sçavans Lymosins qui jamais mangearent et crocquarent rabes.

Messieurs Silvius [2], deux freres, l'un en medecine, l'autre en éloquence, comme Leodegarius-à-Quercu [3]. Tant d'autres professeurs du roy en toutes sciences, que je ne saurois nommer, et qui tous estoient gagez et payez : et quelques guerres et grandes affaires qu'eust le roy sur les bras, eux n'en perdoient jamais un quartier.

Il y avoit aussy M. Danezius [4] et M. Amyot [5],

commentaires sur les auteurs anciens. Ses vers sont illisibles aujourd'hui. Il mourut octogénaire, en 1588.

1. Marc-Antoine Muret, fort savant latiniste et helléniste, fut un des précepteurs de Montaigne. Son savoir lui valut une grande renommée, mais il éprouva de grands désagréments en plusieurs pays, où on l'accusa de goûts infâmes. A Toulouse, en 1554, il fut condamné à être brûlé vif. A Padoue et à Venise, où il s'était réfugié, il fut tracassé pour le même motif, injustement, dit-on. En 1576, il embrassa l'état ecclésiastique et obtint de bons bénéfices du Pape Grégoire IX. Il mourut à Rome en 1585, à 60 ans. — Il y a beaucoup de raves (rabes) en Limousin, et les habitants des provinces voisines raillent les Limousins sur leur goût pour ce légume.

2. Jacques Dubois, savant médecin, né en 1478, professeur au collége royal, mort en 1555. — François Dubois, son père, était professeur au collége de Tournay à Paris.

3. Léger Duchesne, professeur au collége de Sainte-Barbe, fameux par sa haine violente contre les réformés. Il fut l'apologiste de la Saint-Barthélemy et conseilla à Charles IX d'achever l'œuvre si bien commencée à la Saint-Barthélemy. V. *De internecione Gaspardi Colignaei et Petri Rami ad regem Carolum IX. Paris* 1572, in-4°. Il mourut en 1588.

4. Pierre Danes, professeur de langue grecque au collége royal en 1530, et l'un des adversaires les plus violents de Ramus. Il fut nommé, par Henri II, précepteur du

l'un precepteur du roy François IIe, et l'autre du roy Charles, deux très grands personnages, et le bonhomme Robert Estienne[1].

Quoi! Et pour venir à nos poetes françois, quel homme a esté M. Ronsard[2]! Il a esté tel, que tous les autres poetes qui sont venus après luy, ny qui viendront, se peuvent dire ses enfans et luy leur pere; car il les a tous engendrez. C'est luy qui a deffaict la poesie layde, grossiere, fade, sotte, mal limée, qui estoit auparadvant, et a faict ceste tant bien parée que nous voyons aujourd'hui; car il la para de graves et hautes sentences, luy donnant des motz nouveaux; et la rabilla des vieux bien reparez et renouvellez, comme fait un frippier d'une vieille robbe.

Aussy à son patron et à sa suitte se façonnarent ces admirables M. du Bellay[3], Baïf[4],

Dauphin François II. Il mourut en 1577, évêque de Lavaur. Ambassadeur de France au concile de Trente, il fit preuve de talent et d'éloquence. Un des évêques français déclamant contre les mœurs des ultramontains, l'évêque d'Orviéto se permit de dire en ricanant : Gallus cantat. — Danes s'écria : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret!*

5. Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, traducteur de Plutarque, etc., mort à 80 ans en 1593.

1. Robert Estienne, savant helléniste et célèbre imprimeur, né en 1503 à Paris, mort à Genève en 1559.

2. Pierre de Ronsard, né dans le Vendômois vers 1524, mort en 1585.

3. Il y a eu quatre frères du nom de du Bellay; tous les quatre ont eu dans leur temps une haute réputation dans les lettres. L'aîné, Guillaume, seigneur de Langey, à qui Brantôme a consacré quelques pages, fut un vaillant homme de guerre, et a laissé quelques ouvrages fort estimés en leur temps. Il mourut en 1543. On lui fit cette

Beleau [1], Jodelle [2], Nicolas Denizot [3], Ollivier de Magni [4] et Passerat [5]. Je ne parle point de ce grand M. Desportes [6], du Perron [7], d'Or-

épitaphe :

Ci-git Langey, dont la plume et l'épée
Ont surmonté Cicéron et Pompée.

Jean du Bellay, évêque de Bayonne, puis de Paris, cardinal et ministre de François Ier, mort à Rome en 1560. C'est, je crois, de lui que parle Brantôme.

Martin du Bellay, auteur de Mémoires historiques très-intéressants sur les événements dont il avait été le témoin, fut militaire, diplomate et lettré. Il mourut en 1559.

René du Bellay, évêque du Mans, mort en 1546, passait en son temps pour un habile physicien.

4. Je ne sais s'il s'agit ici de Lazare de Baïf, maître des requêtes et ambassadeur de France à Venise et en Allemagne, mort en 1547, ou de son fils Jean Antoine de Baïf, mort en 1589. Le père était un habile érudit, le fils un poëte fort médiocre, mais fort goûté de ses contemporains.

1. Remy Belleau, né à Nogent-le-Rotrou en 1528, mort à Paris en 1577, un des sept poëtes de la pléiade française. Ronsard l'appelle le peintre de la nature.

2. Etienne Jodelle, sr du Lymodin, né à Paris en 1532, auteur dramatique, et, comme le précédent, un des astres de la pléiade. Il mourut à Paris, en 1573, dans une extrême pauvreté.

3. Nicolas Denisot, né au Mans vers 1515, mort en en 1554. Il a fait des vers latins et des vers français, il était en outre un peu peintre et un peu graveur; fort médiocre en tout.

4. Je crois que Brantôme veut parler ici de Jean Olivier, évêque d'Angers, mort en 1540, dont on a quelques poésies latines. — Son neveu François Olivier, chancelier de France sous François Ier, disgracié sous Henri II, rappelé aux affaires sous François II, et mort en 1560. — Je ne connais de ce dernier aucun ouvrage.

5. Jean Passerat, poëte, professeur d'éloquence, un des auteurs de la *Satyre Ménippée*, né à Troyes en 1534, mort en 1602.

6. Philippe Desportes, né à Chartres en 1546, auteur

leans [1], et un' infinité d'autres qui sont venus après, comme du Bartas [2], grand certes, et autres, comme M. Garnier [3], qui les a passé tous en parler haut, grave et tragiq.

Si faut il que je die ce mot de M. de Ronsard, qu'est : que moy estant un jour à Venize chez un des principaux imprimeurs, ainsy que je luy demandois un Petrarque en grosse lettre, grand volume, et commenté, il y eut un grand magnifique près de moy, s'amusant à lire quelque livre, qui, m'oyant, il me dit, moictié en

de poésies encore estimées, très-aimé de Henri III, qui lui avait donné les abbayes de Firon, de Bonport et de Josaphat, dont le revenu était de plus de 10,000 écus. Il mourut en 1606.

7. Jacques Davy Duperron, évêque d'Evreux, archevêque de Sens, cardinal, etc., né en 1556, mort en 1618. J'hésite à croire que ce soit du fameux cardinal que Brantôme ait voulu parler. Il me semble qu'il l'aurait nommé, selon son habitude, M. d'Evreux ou M. de Sens. Au reste, je ne connais pas d'autre auteur du même nom.

1. Louis d'Orléans, avocat, fameux ligueur, fut excepté d'abord de l'amnistie accordée par Henri IV à son entrée dans Paris. Il obtint pourtant son rappel après quelques années d'exil. Il mourut fort âgé. On a de lui quelques poésies et un assez grand nombre de pamphlets politiques qui respirent la haine la plus violente contre Henri IV et les réformés. Brantôme a toujours eu de la partialité pour les ligueurs.

2. Guillaume de Salluste du Bartas, poëte fort estimé à la fin du XVIe siècle; la *Semaine* eut, dit-on, trente éditions en 6 ans. Il mourut en 1590 des suites de blessures reçues en combattant pour Henri IV.

3. Robert Garnier, né à La Ferté-Bernard en 1545, auteur de tragédies qui eurent, comme il semble, un grand succès, à en juger par les nombreuses éditions qui en furent faites. Parmi beaucoup d'enflure, on y trouve çà et là quelques pensées assez noblement exprimées. Il mourut en 1601.

italien, moictié en assez bon françois, car il avoit esté autresfois ambassadeur en France : « Mon gentilhomme, je m'estonne comment « vous estes curieux de chercher un Petrarque « parmy nous, puisque vous en avez un en « vostre France plus excellent deux fois que le « nostre, qu'est M. de Ronsard. » Et là dessus se mit à l'exalter par dessus tous les poetes qu'il avoit jamais leu, et m'entretint tout un long temps, non seulement de ce subject, mais de plusieurs autres beaux, avecques certaine douce courtoisie et affabilité de leur nature. Voylà le bel honneur que defera ce bon vieillard magnifique à M. de Ronsard, comm' il avoit raison.

Ces poetes ont esté bien autres qu'un Marot, un Salet [1] et un Sainct-Gelays [2], encor que M. de Sainct-Gelays fust un gentil poete de son temps, et qu'il ne tinst rien de la barbare et antique poesie.

Ce roy aymoit fort à voir de leurs œuvres, et sur tout de M. de Ronsard, qu'il appelloit sa nourriture; et luy faisoit tousjours du bien et des presens, comme il faisoit aux autres.

Il donna à Jodelle, pour la tragedie qu'il fit de *Cleopatra* [3], cinq cens escus à son espargne, et outre luy fit tout plein d'autres graces, d'autant que c'estoit chose nouvelle et très belle et rare, certes.

Bref, ce roy, encor qu'il ne fust lettré comme le roy son pere, il ayma fort les lettres et gens sçavans; et si quelquesfois se plaisoit à se faire

1. Hugues Salel, mort en 1553.
2. Mellin de S. Gelais, mort en 1558.
3. *Cléopâtre captive,* tragédie jouée à Paris en 1552.

lire quand on luy composoit quelque beau livre : sur tout il aymoit à lire en espaignol, et le parloit très bien, et s'y delectoit, ne l'ayant nullement oublié despuis qu'il sortit d'Espaigne en ostage. Voylà comment ce grand roy aymoit les armes et les lettres.

Bref, quelles couleurs pourray je apporter plus pour parachever de peindre ce grand roy, si non que c'estoit un prince très grand? Il estoit beau, encor qu'il fust un peu mouricaud; mais ce taint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs : il estoit fort agreable, bien adroict, fort dispost.

J'ay ouy conter à la reyne mere, qui me le disoit à moy mesmes en me le louant, que de son aage il avoit esté le meilleur sauteur de la court, et que jamais nul luy peut tenir pied que feu M. de Bonnivet, et principalement au plain saut, car c'estoit toujours vingt et trois ou vingt et quatre grands pieds ou semelles; mais c'estoit à franchir un grand fossé plain d'eau où il se plaisoit le plus : dont une fois M. de Bonnivet, son corrival en cela, et qui luy tenoit teste, se cuyda noyer pour n'en avoir peu franchir un que le roy avoit franchy et estoit allé devant; et ce fut, ce me dit elle, à Chasteauneuf près Coignac; et, sans le secours que le roy luy mesmes luy donna et la main, il estoit noyé; dont il en fut bien ry puis après.

Bref, c'estoit un roy très accomply et fort aymable. J'ay ouy conter à la reyne d'Angleterre qui est aujourd'huy [1], que c'estoit le roy

1. La reine Elisabeth.

et le prince du monde qu'elle avoit plus desiré de voir, pour le beau rapport qu'on luy en avoit faict, et pour sa grande renommée qui en volloit partout. M. le connestable, qui vit aujourd'huy[1], s'en pourra bien ressouvenir. Ce fut lorsque, tournans d'Escosse M. le grand prieur de France, de la maison de Lorraine[2], et luy, la reyne leur donna un soir à soupper, où après se fit un ballet de ses filles, qu'elle avoit ordonné et dressé, represantans les vierges de l'Evangile, desquelles les unes avoient leurs lampes allumées, et les autres n'avoient ny huille ny feu, et en demandoient. Ces lampes estoient d'argent, fort gentiment faictes et elabourées; et les dames estoient très belles, bien honnestes et bien apprises, qui prindrent nous autres François pour dancer; mesmes la reyne dança, et de fort bonne grace et belle majesté royalle, car elle l'avoit et estoit lors en sa grand' beauté et belle grace : rien ne l'a gastée que l'execution de la pauvre reyne d'Escosse : sans cela estoit une très rare princesse.

Je ne sçay si j'ay escrit ailleurs cecy : il m'est pardonnable, car je n'ay la retentive[3] si bonne que je puisse me ressouvenyr du tout en si longue escriture. Et, pour venir à mon dire, estant ainsy à la table, devisant fort familierement avecques ces seigneurs, elle dit ces mots (après avoir fort loué le roy) : « C'estoit le

1. Henri, duc de Montmorency, précédemment connu sous le nom de maréchal Damville.
2. François de Lorraine.
3. La mémoire.

« prince du monde que j'avois plus désiré de « voir, et luy avois desjà mandé que bientost « je le verrois ; et pour ce j'avois commandé de « me faire bien appareiller mes galleres (usant « de ces motz) pour passer en France exprès « pour le voir. » M. le connestable d'aujourd'huy, qui estoit lors M. d'Amville, respondit : « Madame, je m'assure que vous fussiez esté « très contente de le voir, car son humeur et « sa façon vous eust pleu : aussy luy fust esté « très content de vous voir, car il eust fort « aymé vostre humeur belle et vos agreables « façons, et vous eust faict un honnorable recueil « et très bonne chere, et vous eust bien faict « passer le temps. — Je le croy et m'en as- « sure, » dit elle. M. le connestable s'en peut bien ressouvenir, et la reyne et tout.

Je pense que, de cent ou six vingts gentilhommes que nous estions en ce voyage, n'y en peut avoir guieres que M. de La Guiche, M. de Castelnau, de Languedoc [1], qui lors estoit enseigne de M. d'Amville, et M. de Beloy : s'ils ouyrent ainsy parler la reyne comme moy, s'en pourront bien ressouvenir.

Or, je fais fin, et conclus mon discours de ce grand roy et de ce grand capitaine, car il estoit et l'un et l'autre; il en avoit appris l'art, au moins de grand capitaine, de long temps et fort jeune. Il fut lieutenant par quatre fois du roy son pere : au camp d'Avignon, et en celuy du Piedmont après, où la trefve s'en ensuivit

1. Michel de Castelnau (1518-1592), auteur des *Mémoires* qui portent son nom.

aussy tost; au camp de Jalon [1], au camp de Bouloigne; et puis, estant roy, comme j'ay dict, en toutes ses armées de deçà, il en a tousjours esté le chef et le general, commandant tousjours très dignement en sa battaille, et executant très vaillamment lorsqu'il falloit mener les mains.

Il mourut jeune et ne debvoit mourir encor. Les huguenotz disent que Dieu le punit et le fit mourir, et le blessa à la veue, de laquelle il se vantoit et se vouloit ayder à voir brusler le conseiller du Bourg [2], à cause de l'heresie. Les huguenotz le peuvent expliquer et condamner comm' ils voudront; mais je croy que la principale occasion pour laquelle Dieu nous l'osta, c'estoit pour nous punir de nos maux qui nous debvoient arriver en France par sa mort, laquelle nous les a fait voir et sentir.

Despuis, M. le comte de Montgomery fut fort blasmé, après avoir faict mourir ce grand roy, de n'en avoir faict plus grand' repentance ny penitence qu'il ne fit; mais tant s'en faut :

1. Henri, devenu dauphin par la mort de son frère François, commanda, conjointement avec Montmorency, une armée française rassemblée en Provence pour s'opposer à l'invasion de l'empereur, en 1636. La même année il fit une campagne courte mais assez brillante en Piémont. Je ne sais ce que c'est que le camp de *Jalon;* il est probable que Branthôme veut parler de l'expédition fort peu glorieuse du dauphin en Roussillon, et du siége de Perpignan que le duc d'Albe le força de lever en 1542. — Le camp de Boulogne eut lieu en 1545, et l'entreprise tentée contre cette ville, alors occupée par les Anglais, n'eut pas un résultat plus heureux.

2. Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris, condamné à mort et exécuté en décembre 1559.

après en avoir faict quelque petit semblant en se bannissant de la France, après s'estre pourmené en Italie et s'y estre donné du bon temps, la guerre civille esmeue, il s'arma contre le roy fils du roy qu'il avoit faict mourir, assembla des forces, se saisit des places, tint Rouen contre luy, qui y estoit en personne, et jeune enfant; puis ledict comte y fit entrer les Anglois, et s'ayda d'eux. Non content de cela, persista tousjours, et au pis qu'il pouvoit, jusqu'à sa prise à Damfron : aussy cela luy cousta la teste, qui luy fut trenchée à Paris. Et vis la reyne mere, qui estoit alors reyne regente, dire et jurer que s'il se fust contenté et eust faict autre repentance qu'il n'avoit faict, et qu'il eust eu contrition de son coup malheureux, qu'elle ne luy eust faict jamais mal ny bien, puisque le roy son seigneur et mary luy avoit pardonné; mais faisant telz debordemens insolens et hostiles, et bandez contre les roys ses enfans, il monstroit estre ayse de son coup, et pour ce digne de mort[1].

Force autres personnes de grands advis en disoient de mesmes qu'elle, et qu'il avoit eu grand tort: ceux qui, le temps passé, avoient tué leur pere et mere, alloient par le monde errans, vagabondans et peregrinans, afin que par le travail et peine ils en expiassent le peché; et ce par l'espace de quelques années, tant du

1. Montgomery n'avait jamais témoigné que le plus vif regret du coup malheureux qui avait causé la mort de Henri II. Il fut exécuté, au mépris d'une capitulation en règle et malgré les représentations les plus vives des capitaines catholiques qui l'avaient pris.

plus que du moins, et n'osoient autrement revenir habiter en leur patrie ny en leur maison. Cestuy cy, disoit on, en debvoit faire de mesmes, et percer et traverser dix ou douze fois le pays barbare, ruraut[1] et rude des Grisons, ou autre, pour y faire penitence, plustost que de vivre si delicieusement à Venize et terre des Venitiens, douces et plaisantes habitations; car qui tue son roy n'offence pas seulement et ne tue son pere, mais de tout un public, et mesmes d'un tel et si debonnaire roy.

Ainsy debvoit M. de Montgomery expier ce meurtre par œuvres penitenciales, et non par actions d'hostilité : aussy dict on que son bon et brave vieillard de pere[2] en advança ses jours, bien qu'ils fussent fort chenus, et mourut de regret. Ce fut pourtant un brave capitaine huguenot et très vaillant, qu'on ne sçauroit reprocher que cela : c'est une brave et malheureuse[3] race, de laquelle jusques ast' heure sont sortis, ensuivans le pere, de très vaillans et braves hommes, comme j'en parle ailleurs.

C'est assez parlé de ce grand roy : si faut il ce mot et puis plus. Aux memorables et très magnifiques obseques de ce grand roy Henry fut crié et proclamé par les vingt et quatre

1. *Ruraut*, agreste. Ce mot est forgé, je crois, par Branthôme.

2. Ce père de Montgomery avait de même blessé François Ier, père de Henri, d'une boule dont il l'avait frappé à la tête, en une partie de jeu de pelotes de neige. Du Bellay et Mézeray parlent de cela, sans nommer Montgomery.

3. Var. : Valeureuse.

crieurs de Paris accompaignans le convoy, ayans escussons aux armes de Sadicte Majesté, sonnans leurs clochettes, et à tous les carrefours et lieux accoustumez, et disans : « Priez Dieu « pour l'ame du très haut, très puissant et très « vertueux et magnanime prince Henry, par la « grace de Dieu roy de France très chrestien, « deuxiesme de ce nom, en son vivant prince « belliqueux, l'amour de tous estatz, accom- « ply de bontez, prompt et liberal; secours des « affligez, plein de vaillance et d'addresse. » Voylà les insignes titres et belles qualitez que l'on donna à ce grand roy, qu'il meritoit certes, sans en mentir.

CHAPITRE XXII.

147. *M. le connestable messire Anne de Montmorency*[1]. — 148. *M. de Montmorency*. — 149. *M. le mareschal d'Amville*. — 150. *M. de Montberon*. — 151. *M. de Méru*. — 152. *M. de Thoré*.

Parlons ast' heure de ce grand M. le connestable messire Anne de Montmorency (il portoit le nom d'Anne, pour estre filleul de ceste brave Anne

1. Anne de Montmorency, premier baron, pair, maréchal et connétable de France, fils de Guillaume seigneur de Montmorency, et d'Anne Pot, dame de la Roche-Pot, né à Chantilly le 15 mars 1492, mort de ses blessures après la bataille de Saint-Denis, le 12 novembre 1567.

de Bretaigne, reyne de France), d'une des grandes et anciennes maisons de France, et telle que l'on dit avoir esté le premier gentilhomme et baron[1] chrestien de la France, ce qui luy redonde à un très grand honneur : aussy a il bien sceu en soy entretenir ce christianisme tant qu'il a duré, et n'en a jamais desrogé : ne manquant jamais à ses devotions ny à ses prieres, car tous les matins il ne failloit de dire et entretenir ses patenostres[2], fust qu'il ne bougeast du logis, ou fust qu'il montast à cheval et allast par les champs, aux armées : parmy lesquelles on disoit qu'il se falloit garder des patenostres de M. le connestable, car en les disant et marmottant, lorsque les occasions se presentoient, comme force desbordemens et desordres y arrivent maintenant, il disoit : « Allez moy prendre un tel[3]; attachez cestuy « là à cest arbre; faites passer cestuy là par les « picques[4] tout ast' heure, ou les harquebuzes

1. Dans une énumération des seigneurs qui assistèrent aux états de Tours en 1484 (*Histoire de Charles VIII*), le seigneur de Montmorency est qualifié premier baron de France, mais il n'est nommé qu'à la tête des gentilshommes, c'est-à-dire après les comtes, vicomtes et le vidame de Chartres.

2. « De quatre choses Dieu nous gard,
Des patenostres du vieillard,
De la grand' main du cardinal,
Du cure dent de l'admiral
Et la messe de l'Hospital. »
Contes d'Eutrapel, I, 307.

3. Var. : *Allez, pendez moy un tel.*

4. Je ne saurais trouver une explication de ce terme. Je ne pense pas qu'il soit synonyme de *passer par les armes ;* peut-être s'agit-il du châtiment des *baguettes*, le mot *picque*

« tout devant moy ; taillez moy en pieces tous « ces marauts qui ont voulu tenir ce clocher « contre le roy ; bruslez moy ce village ; bouttez « moy le feu par tout à un quart de lieue à la « ronde ; » et ainsy telz ou semblables motz de justice et pollice de guerre profferoit il selon ses occurances, sans se desbaucher nullement de ses *paters*, jusqu'à ce qu'il les eust parachevez, pensant faire une grande erreur s'il les eust remis à dire à une autre heure, tant il y estoit conscientieux.

Je ne veux dire les autheurs des premieres guerres civiles : mais j'asseureray bien que ce brave, bon et très chrestien chevallier, bien qu'il fust un peu blasmé de s'estre faict traduire du latin de Salluste en françois, la guerre de Catilina (le livre s'en treuve encor imprimé [1]), voyant le grand esgeambement que faisoit la religion nouvelle sur la nostre et la domination grande qu'elle y vouloit usurper, ensemble les insolances que les religieux faisoient en leurs presches, les aeles desquels ils estendoient desjà par trop, et quelques desportemens d'eux très odieux qu'il voyoit à la court du roy son petit maistre (ainsy l'appelloit il), et mesmes à Fontainebleau, un caresme, bien divers à ceux qu'il avoit veu de jadis faire à la court de ses autres roys et maistres, et à Paris, cela le

s'emploierait alors pour *soldat;* passer par les piques serait passer dans les rangs pour recevoir autant de coups qu'il y a de piques ou d'hommes dans le corps chargé de l'exécution.

1. C'est la traduction de Meigret, imprimée à Paris en 1547.

despita fort et le fascha grandement; et pour ce, se rallia avecques messieurs de Guyze, qui seuls ne penchoient de l'autre costé, et pour ce, luy, M. de Guyze et M. le mareschal de Sainct-André, firent une association qu'on appelloit le triumvirat, pour s'opposer à la ruine de la religion catholique, qui sans cela se meurissoit bien.

Il n'y a point plus belle accointance ny liaison que celle qu'on faict pour l'honneur de Dieu et son eglize, dont s'en ensuivit ce qu'on a veu despuis.

M. le connestable commença premier à chasser les ministres de leurs presches et chaires de Paris, et luy mesme alla à Poupincourt, lieu destiné pour eux, et en fit devant luy brusler la chaire de M. le ministre, et tous les bancs où s'assioyent les auditeurs : et pour ce, ils l'appellerent *le capitaine brusle-banc;* dont il ne s'en soucioit guieres, car il portoit bien d'autres plus beaux titres et plus illustres marques que celle là.

Si les hayssoit il fort, et au commancement de la guerre il en faisoit bien pendre, comm' il fit à la prise de Bloiz[1]; car je le vis; et tousjours leur disoit : « Puisque vous marchez sur « vos testes et nous sur nos pieds, il faut que « vous passiez par là. » Aussy les huguenotz luy en vouloient fort : et pour ce, à la battaille de Dreux, ils allerent foudroyer sur luy et sur sa battaille comm' un furieux tonnerre sur un champ de bled; si bien que ce fut à luy à sou-

1. Juillet 1562.

tenir tout le grand choc et l'effort du combat, ainsy que je vis, et que M. de Guyze le dict puis après à la reyne mère, luy discourant de ceste battaille, et usant de ces motz, et le louant par dessus toutes louanges. Aussy fit il ce brave vieillard tout ce que vaillant capitaine peut faire; vit sa battaille toute percée à jour, fut porté par terre, fut froissé en un bras, en une jambe, et blessé, enfin pris en vaillant combattant.

Il me souvient que, la vigille de la battaille, il fut fort tourmenté de sa collique et gravelle, et logea à Mezieres [1], chasteau qui fut despuis à M. de La Tour, frere de M. du Perron [2]. Alors toute la nuict et tout le soir il eut de grandes douleurs, si bien que l'on ne pensoit (luy allant tousjours en lytière) que le lendemain l'on ne le deust voir nullement à cheval. Mais le lendemain matin, sçachant que l'ennemy se preparoit à la battaille, luy tout courageux se leve, monte à cheval et vient, s'apparoist ainsy qu'on marchoit; de sorte que chascun en fut fort estonné, l'ayant veu le jour paravant si mal; mais pourtant tous furent resjouys, voyant ce genereux vieillard monstrer si hardie contenance et exemple à tout le monde de bien faire : dont il me souvient (car je le vis et l'ouys) que M. de

1. Mézières, près de Dreux (Eure-et-Loir).

2. Charles de Gondi, maître de la garde-robe du roi, mort le 15 juin 1574. Ce M. du Perron, dont il était frère, est Albert de Gondi, connu depuis sous le nom de maréchal de Retz. Avant sa promotion à cette dignité, on ne l'appelait que M. du Perron, d'une terre que son père Antoine de Gondi avait acquise étant banquier à Lyon.

Guyze luy vint à l'audevant luy donner le bon jour et demander comment c'est qu'il se portoit? Il luy respondit, tout armé, fors la teste : « Bien, monsieur, voylà la vraye medecine qui « m'a guery, qu'est la battaille qui se presente « et prepare pour l'honneur de Dieu et de nostre « roy. » Belles parolles certes d'un valeureux capitaine, qui suivit l'effect.

Quelques moys après, M. de Guyze fut tué, et le traicté de paix [1] mis en advant, ou aux parlements. Asseurez vous qu'il parloit à bon escient à son nepveu et à madame la princesse sa niepce [2] à M. d'Andelot son nepveu [3] (car M. l'admiral n'y estoit pas), et autres qui parlamentoient : et, les voyant desraisonnables en leur demande, leur parla si bien, qu'il les fist contenter de raison; car il les rabrouoit fort, estant le seigneur du monde qui estoit un grand rabroueur, et sçavoit aussy bien braver et rabrouer.

Sur quoy je feray ce petit conte, qu'un jour, au siege de Rouen, ainsy que la reyne alloit au fort de Saincte-Catherine de Rouen, accompaignée de ses filles, M. le connestable luy ayant dict un mot et pris congé d'elle, vint à rencontrer madamoiselle de Limeuil, l'une des belles

1. Connu sous le nom d'édit d'Amboise, signé le 19 mars 1563.

2. Eléonore de Roye, petite nièce du connétable, et femme de Louis 1er, prince de Condé, chef des protestants.

3. La sœur du connétable, Louise de Montmorency, avait épousé en secondes noces Gaspard de Coligny, père de l'amiral et de d'Andelot.

et spirituelles filles de la court, et qui disoit aussy bien le mot; et vint tout à cheval la saluer et pour causer avecques elle, et l'appelloit sa maistresse, et tousjours ainsy la voulut accoster : car le bonhomme n'estoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, fust ou par effectz ou par parolles, car il avoit eu de bonnes practiques en son temps jeune, que je ne diray point. Madamoiselle de Limeuil, qui n'estoit pas ce jour en ses bonnes, ne fit pas grand cas de luy, car elle estoit altiere quand elle vouloit, et commança à rabrouer fort et le renvoyer. M. le connestable luy dict : « Et bien, « ma maistresse, je m'en voys, vous me ra- « brouez fort. » Elle luy respondit : « C'est « bien raison que vous rencontriez quelque « personne qui vous rabroue, puisque vous « estes coustumier de rabrouer tout le monde. » — « Adieu donc, » dict il, « ma maistresse, je « m'en voys, car vous m'avez donné la mienne. »

Certainement s'il estoit grand rabroueur des personnes, cela n'estoit que bon à luy; car il avoit tant veu, practiqué et retenu, que quand il voyoit faire des fautes ou qu'on brunchoit devant luy, il le sçavoit bien relever avec belles raisons. Ah! comment il vous repassoit ses capitaines, et grands et petits, quand ilz failloient à leurs charges et qu'ilz vouloient faire des suffisans, et vouloient encor respondre. Asseurez vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes, et non seulement à eux, mais à toutes sortes d'estats, comm' à ces messieurs les presidens, conseillers et gens de justice, quand ils avoient faict quelques pas de clerc. La moindre

qualité qu'il leur donnoit, c'estoit qu'il les appelloit *asnes, veaux, sots,* et qu'ilz vouloient faire des suffisans, et n'estoient que des fatz; si bien que, s'ilz n'estoient bien habiles, mais je dis des plus subelins, asseurez vous qu'ilz trembloient devant luy, et demeuroient quelquesfois si estonnez, qu'ilz ne sçavoient que dire; et les renvoyoit ainsy qualifiez comme j'ay dict.

J'ay ouy faire un conte qu'une fois un president de par le monde, qui sentoit son patria [1] à pleine gorge, vint parler à luy touchant sa charge; et, parce qu'il faisoit grand chaud, il avoit osté son bonnet, et tenoit la teste descouverte; et, s'approchant de luy, il luy dict : « Dictes donc, monsieur le president, ce que « vous voulez dire, et couvrez vous, » en luy repetant souvant. Le president, pensant qu'il se tinst descouvert pour l'amour de luy, fit responce : « Monsieur, je ne me couvriray point « que vous ne soyez couvert premier. » — « Vous estes un sot, monsieur le president, » dit M. le connestable; « pensez vous que je me « tienne descouvert pour l'amour de vous? « c'est pour mon ayse, mon amy, et que je « meurs de chaud. Il vous semble estre icy à

1. Je n'ai pu découvrir le sens de cette expression. On peut supposer que c'est un équivalent de cette locution familière « être de son pays, » c'est-à-dire ne pas connaître le monde. Peut-être faut-il lire *son patrat*. Le *pater Patratus*, chez les Romains, était le chef du collége des féciaux, fonction sans importance politique, mais qui dans de certaines cérémonies jouait le principal rôle. Branthôme, qui aimait à faire montre du peu de latin qu'il savait, a pu placer ici ce mot latin. S'il avait voulu dire *sentant son pays*, il aurait probablement mis *sa patria*.

« vostre siege presidental : couvrez vous, si vous « voulez, et parlez. » M. le president fut si esbahy qu'il ne fit que dire son intention à demy, encor ne faisoit il que balbutier. « Vous « dis je pas, monsieur le president, dit encor « M. le connestable, vous estes un sot; allez « songer vostre leçon, et me tournez trouver « demain. » Ces grands senateurs font bien quelquesfois des fautes, aussy bien que les petitz, comme ceux cy que je vays dire.

M. de Joyeuse dernierement, après qu'il eut faict la paix avec le roy, et qu'il fallut rentrer[1] dans Toloze[2] la court de parlement qui s'en estoit fuye et retirée à Castelnaudarry pour là y exercer justice, ainsy qu'elle s'y acheminoit, mondict sieur de Joyeuse estant allé ce jour à la chasse sur leur chemin, fust qu'il eust faict

1. Var. : *Et qu'il falleust faire rentrer dans Thoulouse.*

2. Henri, duc de Joyeuse, connu dans sa jeunesse et du vivant de son frère Anne, favori de Henri III, sous le nom du comte Du Bouchage. Le chagrin d'avoir perdu sa femme [la sœur du duc d'Epernon] lui avait fait prendre le froc dans un couvent de Capucins. On l'appelait le père Ange. Après la mort de son dernier frère Scipion, en 1592, il obtint des dispenses et rentra dans le monde. Il avait été grand ligueur et fut un des derniers à poser les armes. Lorsqu'il fit sa paix avec Henri IV, il fut nommé gouverneur du Languedoc et maréchal de France. La rencontre rapportée par Branthôme eut lieu peu après son traité avec le roi. Celui-ci rappela le parlement à Toulouse le 28 janvier 1596. L'assemblée ne siégeait pas alors à Castelnaudary, mais à Castelsarrasin ; c'est au retour de cette ville, à un quart de lieue de Toulouse, que le Parlement rencontra le duc de Joyeuse. Le président si durement traité par Branthôme se nommait Dufaur de Saint-Jory. (Voir *Chroniques de Languedoc,* Montpellier, Ricard frères, 1876, in-8°, t. II, p. 25.)

à escient ou autrement, voyant venir tous ces messieurs de ce corps, il picqua à eux pour les saluer tous; ce qu'après avoir faict il entreprit M. le premier president, et, parlant à luy, l'accompaigna pour un peu de chemin, sans prendre esgard quelle main il tenoit, ou possible qu'il le faisoit à poste. Le premier president d'alors luy dit : « Monsieur, tenez vostre rang. » M. de Joyeuse, qui est un très habile homme, il l'a bien monstré, luy respondict fort habilement : « Monsieur, je ne tiens point de rang « quand je suis à la campagne. » Puis, luy ayant encor dict et entretenu de quelques autres mots ne touchans ce faict, et ayant encor faict un peu de chemin avec luy, il partit et luy dict seulement : « Adieu, monsieur le president; ne « faillez pas de tenir et garder vostre rang « quand il faudra. » Et puis picqua et suivit sa chasse, et le planta là et sa trouppe.

J'ay veu aucuns blasmer fort ceste curiosité de ce M. le president, de s'estre ainsy laissé amuser à contreroller le rang de M. de Joyeuse, et que ce n'estoit pas là qu'il falloit dire ce mot, mais dans un lieu solemnel ou cerimonieux, ou que l'occasion s'y fust presentée. Aussy eut il affaire à un homme très habile, et qui luy fit la responce de mesmes, et qui, en un autre endroict, n'eust pas donné ce subject à M. le president de luy faire tenir rang, car il sçavoit trop bien son debvoir et son entregent, lequel, pour ce coup, mondict sieur le president n'entendit pas bien; car bien souvant ay je veu nos roys et nos grandz princes allans par pays, et nous appellans, ne faisoient diffi-

culté de parler à nous, ou à main gauche ou à droicte, ou l'haste ou le loisir qu'ilz avoient de parler à nous et nous entretenir; et nous ne faisions non plus ceremonies, ny observions aucune curiosité de parler à eux, et tout estoit de guerre ou de rang.

Voylà pourquoy il fait bon de sçavoir toutes choses, plus que les sciences et jurisprudences; aussy dict on que toute la sapience du monde ne se couvre pas sous un bonnet carré, ainsy que le montra le pape Eugene [1], ayant envoyé un grand et incomparable personnage du pays de Grece et archevesque de Nicée, nommé Bessarion, legat, pour moyenner la paix entre le roy Louis XIe et le duc de Bourgongne, comme j'ay dict cy devant [2].

Pour retourner encor à M. le connestable, pour le tiers estat, comme à ses conseilz, eschevins ou autres deputez des villes qui venoient parler à luy, et s'excuser de quelques fautes, et dire leurs raisons, il falloit bien qu'elles fussent peremptoires et très bien allambicquées, s'il ne parloit bien à eux et les revaudoit et rendoit quinaux comm'il falloit.

1. Eugène IV. Bessarion, envoyé en Italie par Jean Paléologue pour traiter de la réunion de l'église grecque, abjura le schisme, mais fut désavoué par ses compatriotes. Le pape Eugène le nomma cardinal et l'employa dans plusieurs négociations.

2. Voy. l'article sur Louis XI. Dans le ms. 120, f° 207 v°, au lieu de ces mots *comme j'ay dict cy devant*, on lit ceux-ci qui, sauf quelques variantes, se retrouvent t. III, p. 70. *Luy n'estant si bon courtisan comme sçavant et bon philosofe et ne sachant discerner la grandeur d'ung roy avec le vassal, s'adressa premierement au duc de Bourgongne, duquel ayant la despeche, s'en alla aprez trouver,* etc.

Messieurs de Bourdeaux en sçauroient porter bon tesmoignage touchant leur gabelle [1], lesquels, après leur offence très enorme, le sentant venir, allarent au devant de luy à deux journées, et luy portarent les clefz de la ville : comment il les renvoya avec leurs clefz. « Allez, « allez, dict il, avec vos clefz, je n'en ay que « faire; j'en ay d'autres que je mene avecques « moy, qui me feront autre ouverture que les « vostres (voulant entendre ses canons); je « vous feray tous pendre; je vous apprendray à « vous rebeller contre vostre roy, et à tuer son « gouverneur et son lieutenant. » A quoy il ne faillit, et en fit une punition exemplaire, mais non si rigoureuse certes comme le cas le requeroit, estant tel qu'il ne l'eust peu expier par ruisseaux de sang, ce disoit on alors, que de tuer un lieutenant de roy, le saller et luy desnier la sepulture.

Ce meurtre, et la penderie de la Motte Gondrin [2], lieutenant de roy en Dauphiné soubz M. de Guyze aux premiers troubles, ont esté deux crimes fort estranges et barbares. Voylà pourquoy plusieurs furent trompez en M. le con-

1. En 1548, les habitants de Bordeaux avaient tué le lieutenant de roi et l'avaient salé par dérision. On prétend que le connétable obligea les notables à faire avec leurs ongles une fosse pour recevoir ce cadavre. Les châtiments qu'il infligea aux révoltés furent si cruels, que le roi Henri II fut obligé d'intervenir.

2. En 1562, Lamotte Gondrin était lieutenant de roi à Valence. Le peuple, animé par la présence du baron des Adrets, saisit une lettre du duc de Guise qui lui ordonnait de faire pendre le ministre de Valence. A cette nouvelle, la populace furieuse enfonça la maison de Gondrin et le pendit à l'enseigne d'une hôtellerie.

nestable sur ceste punition, qu'on pensoit qu'il deust rendre plus cruelle et sanglante, et mesmes luy qui estoit un très grand homme de justice.

Or, s'il ne fit mal à tous, asseurez vous qu'il leur fit belle peur de menasses et de parolles, qu'il avoit très rudes et très braves, et effroyantes quand il vouloit.

Il me souvient qu'au voyage et entrevue de Bayonne [1], le roy estant à Bourdeaux, M. de Strozze [2] l'alla un jour voir disner avecques de ses capitaines, et j'estois avec luy. Aussy tost qu'il le vit il luy dict : « Strozze, vos gens firent « hiere monstre : il les fait beau voir (qui es- « toient les gardes du roy). Ilz toucheront « aujourd'huy de l'argent ; je l'ay commandé. » M. de Strozze luy dict : « Monsieur, ilz vou- « droient vous faire une priere : c'est que le « boys est cher en ceste ville, et se ruynent « pour en achepter, car il faict froid ; ils vous « supplient de leur vouloir donner un navire « qui est sur la grave, qui ne vaut rien, qu'on « appelle le *navire de Montreal*, pour le des- « pecer et s'en chauffer. — Je le veux, dict « M. le connestable ; qu'ilz y aillent tantost et « y menent leurs goujatz, et le mettent en cent « mille pieces, et s'en chauffent très bien. »

Par cas, il y avoit là presens quelques jurats de la ville et conseillers de la court qui le voyoient disner, et luy voulurent remonstrer

1. En 1565, lorsque Elisabeth de France, femme de Philippe II, se rendit à Bayonne pour visiter sa mère Catherine de Médicis et son frère Charles IX, encore mineur.

2. M. d'Estrozze.

que cela n'estoit pas bien faict, et que c'estoit grand dommage du desfraudement de ce beau navire, qui estoit de trois cens tonneaux, qui pourroit encor servir.

« Et qui estes vous (dit il), messieurs les « sotz, qui me voulez contreroller et me re- « monstrer? Vous estes d'habiles veaux d'estre « si hardis d'en parler : si je faisois bien, j'en- « voyerois tout ast' heure faire despecer vos « maisons au lieu du navire. » Qui furent estonnez? ce furent ces gallans qui tous rougirent de honte; et le navire fust desfaict en une après disnée, qu'on ne vit jamais si grand' diligence de soldatz et goujatz.

Je conterois une infinité d'autres rabrouemens si je voulois, lesquels il ne faisoit jamais que très à propos; il n'en usoit guieres à l'endroict des gens d'eglise, car il les honnoroit fort; bien leur remonstroit il quelquesfois assez rudement s'il les sçavoit faillans; de mesmes à l'endroict des gentilshommes, mais il leur commandoit fort imperieusement.

Que pleust à Dieu fust il encor vivant, et qu'eussions un pareil censeur si digne que celuy pour censurer tous nos estats de la France, qui est très gentiment corrompue, et qu'avecques luy fust joint un chancellier de l'Hospital, que je peux dire avoir esté le plus grand chancellier, le plus sçavant, le plus digne et le plus universel qui fut jamais en France.

C'estoit un autre censeur Caton celuy là, et qui sçavoit très bien censurer et corriger le monde corrompu.

Il en avoit du tout l'apparance avec sa grand'

barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on eust dict à le voir que ç'estoit un vray pourtraict de saint Hierosme : aussy plusieurs le disoient à la court.

Tous les estats le craignoient, mais sur tous messieurs de la justice, desquels il estoit le chef; et mesmes quand il les examinoit sur leurs vies, sur leurs charges, sur leurs capacitez, sur leur sçavoir, que tous le redoutoient comme font des escolliers le principal de leur college, et principallement ceux qui vouloient estre pourveus d'estats : asseurez vous qu'il les remuoit bien s'ils n'estoient point capables.

Il me souvient qu'une fois à Moulins j'avois prié M. de Strozze (car il l'aymoit fort) de luy parler de quelques affaires que j'avois, qu'il me despescha aussy tost; et nous fit disner très bien, du bouilly seulement (car c'estoit son ordinaire pour les disners) avecques luy en sa chambre, et n'estions pas quatre à table, où durant le disner ce n'estoit que beaux discours, beaux mots et belles sentences, qui sortoient de la bouche de ce grand personnage, et quelquefois aussy de gentils mots pour rire.

Après disner, on luy dit qu'il y avoit là un president et un conseiller nouveaux qui vouloient estre receus de luy en leurs nouveaux estats qu'ils avoient obtenus. Soudain il les fit venir devant luy, qui ne bougea ferme de sa chaire. Les autres trembloient comme la feuille au vent. Il fit apporter un livre du code sur la table, et l'ouvre luy mesmes, et leur monstre à l'un après l'autre une loy à explicquer, leur en faisant sur elle des demandes, interrogations et

questions. Ils luy respondirent si impertinemment et avecques un si grand estonnement, qu'ils ne faisoient que vaxiller [1] et ne sçavoient que dire : si bien qu'il fut contrainct leur en faire une leçon, et puis leur dire que ce n'estoient que des asnes, et qu'encor qu'ils eussent près de cinquante ans, qu'ils s'en allassent encor aux escoles estudier.

M. de Strozze et moy estions près du feu qui voyons toutes leurs mines, plus esbahys qu'un pauvre homme qu'on mene pendre. Nous en ryons soubs cheminée notre saoul. Ainsy M. le chancellier les renvoya sans recevoir leur serment, [et dit] qu'il remonstreroit au roy leur ignorance, et qu'il en mist d'autres en leurs places.

Après qu'ils eurent passé la porte, M. le chancelier se tourna vers nous, et nous dit : « Voylà de grands asnes; c'est grand'charge de « conscience au roy de constituer ces gens là « en sa justice. »

M. de Strozze et moy luy dismes : « Mon« sieur, possible leur avez vous donné le gibier « trop gros et plus qu'il n'estoit de leur por« tée. » Lors il se mit à rire et dire : « Sauf « vostre grace, ce ne sont que choses trivialles « qu'ils debvoient sçavoir :

Voylà comment les ignorans estoient à l'endroict de ce grand chancellier comm' estoient les malfaicteurs; dont il me souvient qu'à ce mesme voyage de Bayonne, et en ceste mesme ville de Bourdeaux, le marquis de Trans [2] eut là

1. *Vaxiller,* pour vaciller, balbutier.
2. Frédéric de Foix, fils de Germain-Gaston de Foix, marquis de Trans, et de Louise de Pallegrue.

un adjournement personnel au conseil privé, où il comparut sur l'asseurance de M. de Fyzes (despuis secretaire des commandemens, et dict M. de Sauve [1]), qu'il avoit tiré parolle de la reyne mere qu'il n'auroit point de mal, si non que la peur, et aussy qu'il eust couru grand' fortune s'il fust esté contumax.

Estant devant M. le chancellier, ainsy qu'il luy vouloit remonstrer ses jeunesses[1], ses follies et ses passe temps, et jeux cuysans, desquels il estoit coustumier d'user, et en luy desduisant particulierement aucuns, il se mit à rire. « Comment! vous riez (dict il), au lieu de vous « attrister et monstrer un visage repentant de « vos follies! Vous vous pourriez bien donner « garde qu'avecques vos risées et vos bouffon- « neries je vous ferois trencher la teste aussy « tost que je vous en aurois donné la sentence. « Et remerciez hardiment la reyne et M. de « Fyzes; car vous l'auriez tout ast' heure, « encor ne sçay je à quoy m'en tenir. »

Qui fut estonné? ce fut ledict M. le marquis. Asseurez vous que le rire luy passa bien, à ce que nous sceumes après : et croy que son cas alloit très mal, sans M. de Fyzes, qui, pour avoir esté à M. Bertrandi, garde des sceaux [2], affectionnoit les siens, comme madame la marquise de Trans, qui estoit sa fille [3], et pour ce employa la reyne pour ledict marquis.

1. Simon Fizes, baron de Sauve, né en Languedoc, favori de Charles IX, mort en 1579.

2. Le chancelier Bertrandi, qui mourut cardinal (1560), avait été marié à Jeanne de Barras.

3. Le marquis de Trans, père de Frédéric de Foix, s'était remarié à Marguerite Bertrandi.

Il ne falloit pas se jouer avec ce grand juge et rude magistrat. Si estoit il pourtant doux quelquesfois, et là où il voyoit de la raison : dont il me souvient qu'il y eut une fois un secretaire de la chancellerie, qui s'appelloit Mornat, et avoit esté à M. de Lansac : il se mit à faire et contrefaire de faux sceaux; si bien que qui en avoit affère, tant fust l'affaire difficile, et que M. le chancelier le refusast, en s'addressant à luy il en avoit expedition, moyennant une bonne piece ou somme d'argent; et continua ceste bancque, si qu'en moins de rien il y gaigna, avec un sien compaignon, dix ou douze mill' escus, qui, n'estant assez fin, fut attrapé à la cour et aussy tost pendu : et Mornat faillit, qui se sauva en Allemaigne et esvada; doncques puis ne le vit on.

Or un gentilhomme que je sçay et gallant homme, ayant une lettre à faire sceller à M. le chancellier, et luy aiant esté refusée, et par deux fois passée par le ganivet [1], il s'addressa à Mornat sans y penser, qui, moyennant cent beaux escus, la luy scella aussy tost avecques ses sceaux; il n'y avoit pas grand' affaire.

Au bout de six mois, il fallut à ce gentilhomme avoir une seconde jussion de M. le chancellier; lequel, ayant veu la premiere, s'alla souvenir et recognoistre qu'il n'avoit jamais scellé cela, et, pour ce, privement demanda au gentilhomme qui luy avoit faict expedier ces lettres.

1. Ganivet, petit canif. *Passé par le ganivet* paraît avoir le sens de lacéré, déchiré. Nous avons une locution semblable, c'est : *donner un coup de canif au contrat.*

Il respondit que Mornat les luy avoit ainsy données moyennant cent escus. M. le chancellier lui respondit : « Ç'a esté donc le second « chancellier de France qui vous a despesché. « Sans vous escandaliser, je ne vous enquiers « davantage, et qu'il n'en soit plus parlé. »

L'autre voulut respliquer : « Monsieur, qu'en « puis je mais, puisque l'autre se disoit de la « chancellerie, et qu'il me promit de me des- « pescher ! Je m'addressay au premier venu qui « me promist l'expedition de mon affaire. — « N'en parlons plus, respliqua M. le chancel- « lier ; car, si je voulois, vous seriez en peine : « et n'y retournez plus. » Ainsy doucement admonesta ce gentilhomme. A quoy faut prendre garde que ce grand censeur n'estoit point si rude que quelquesfois il ne s'amoderast.

Aussy estoit il si parfaict en lettres humaines, qu'il sçavoit bien user d'humanité envers ceux qu'il falloit et cognoissoit en estre dignes ; et ainsy ces belles lettres humaines luy rabattoient beaucoup de sa rigueur de justice.

Il estoit grand orateur et fort disert, grand historien, et sur tout très divin poete latin, comme plusieurs de ses œuvres l'ont manifesté tel.

Pleust il à Dieu nous fust il encor en vie, et ce grand M. le connestable, pour nous servir de tels censeurs comme nous en avons bien besoing, qui ont esté autres certes qu'un Caton, le censeur romain, qui trouvoit à redire partout, qui censuroit et vouloit reformer tout, se fondant plus en une certaine opiniastreté et une morgue austère et dure reprehension, qu'en

une modeste et gentille reformation et censeure, de laquelle se sont aydez M. le connestable et M. le chancelier en leur temps, qui estoient si sages et de nature et de pratiques, point severes, si non que bien à propos, equitables quand il falloit, non point chagrigneux et rebarberatifs [1], ny separez des douces conversations, entendans les raisons, ny bizarres ny fantastiques comm' estoit ce Caton, qui, par ses mœurs ainsy farouches et parolles barbares, ne fust esté bon pour nous autres François, ainsy qu'ont esté ces deux grands personnages, que plusieurs années et longues experiences avoient façonnez, et non comme aucuns d'aujourd'hui qui les veulent imiter, qui ne sont esté faictz que du midy jusques au soir. Ce M. le chancelier fut pourtant hay de plusieurs, et tout pour estre politicq et temperé plus que passionné.

Il me souvient que, quand M. le cardinal de Lorraine vint du concile de Trente à Fontainebleau [2], il voulut fort exorter le roy et la reyne [3] de le faire publier; et cela fut fort debattu au conseil devant Leurs Majestez. M. le chancellier en prit fort et ferme la parolle, et s'y opposa du tout, alleguant qu'il estoit du tout contre les droicts et privileges de l'Eglise gallicane, et qu'il n'estoit raison de les laisser perdre aucunement, ains les maintenir jusques à la dernière goutte du sang de tous les Fran-

1. Rébarbatif.
2. A la fin de 1563.
3. Charles IX et Catherine de Médicis sa mère.

çois; et que par trop legerement les roys passez en avoient laissé perdre un qu'ils n'eussent deu jamaiz avoir quicté, qu'estoit celuy qu'ils avoient d'eslire et creer des papes, que par justice, droict et raison, ils avoient conquis en remettant les papes en leurs sieges, desquels n'en fust esté jamais memoire sans eux, et que tels persuadeurs en avoient esté cause, comme les prescheurs de la publication de ce concile.

Puis il allegua que venant de sortir de frais d'une guerre, et aiant achepté la paix à bon prix, et faict ceste guerre aux grands cousts de la France, non seulement de l'argent, mais du sang de tant de braves et vaillans François, et mesmes de Monsieur, son frère, qu'il n'y avoit nulle raison que le roy rentrast encor en un'autre par ce beau concile publié, auquel ne falloit nullement entendre ; et que si ceux qui le conseillent alloient aux coups comme les autres, entretiendroient plustost la paix que la guerre.

M. le cardinal prit la parolle et fort en collere, et respondit que ce n'estoit point luy qui vouloit la guerre ny qui l'avoit jamais signée, comme M. le chancellier, qui avoit signé et scellé l'edict de janvier [1], et l'avoit faict publier, qui estoit cause de tous les maux et guerres qui estoient advenus en France.

Pour fin, et l'un et l'autre vindrent fort à se fascher devant Leurs Majestez, jusques aux outrages, reproches et desmentys ; de sorte qu'elles leur firent commandement de leur taire; mais ce fut après beau jeu beau retour. J'estois

1. L'édit du 17 janvier 1562.

lors à la court à Fontainebleau, et nous le sceusmes aussy tost.

Pour fin, M. le chancellier fut creu, et son conseil bon approuvé. Du despuis ne furent jamais bien; et luy fut très bien gardé et rendu, et lorsqu'on luy osta les sceaux, lesquelz il quicta fort librement, disant aussy bien qu'il n'estoit plus propre pour les affaires du monde qu'il voyoit trop corrompues; et fort content se retira en sa maison[1] près d'Estampes, s'estant peu enrichy en son estat, qu'il avoit exercé près de douze ou treize ans sans jamais avoir usé de tyrannie ny pilleries, comme d'autres ont faict d'autresfois.

Il estoit chez luy lorsque le massacre de Paris[2] fut faict; quand il l'entendit: « Voylà un « très mauvais conseil, dict il; je ne sçay qui « l'a donné, mais j'ay belle peur que la France « en pâtisse.» Et ainsy que ses amys luy dirent qu'il se gardast : « Rien, rien, dict il, ce sera « ce qu'il plaira à Dieu quand mon heure sera « venue. »

Le lendemain on luy vint dire qu'on voyoit force chevaux sur le chemin, qui tiroient droict vers luy, et s'il ne vouloit pas qu'on leur tirast et qu'on leur fermast la porte. « Non, dict il; « mais si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, ouvrez la grande. »

Il ne faut point doubter que c'estoient gens appostez pour luy faire mauvais tour. Mais ses serviteurs, contre son dire, tindrent très bien

1. Le château de Vignay.
2. La Saint-Barthélemy.

les portes fermées; et, quelques heures après, vindrent encor quelques chevaux, dont on advertit M. le chancellier, qui, ne changeant ny de visage ny de propos à ces premiers, mais monstrant tousjours une grand'constance à recevoir la mort, on trouva qu'on luy donnoit advis que sa mort n'estoit conjurée, mais pardonnée. Il respondit qu'il ne pensoit jamais avoir mérité ny pardon ny mort advancée.

Voylà ce qu'un honneste homme de ses amys nous en dit à M. de Strozze et à moy, au siege de la Rochelle, car nous n'estions, luy et moy, en ce massacre; et, pour y gaigner dix mill' escus, comme plusieurs de mes compaignons, je n'y eusse voulu avoir esté.

Nous estions en Brouage pour nous embarquer sur mer et faire un beau voyage bien dessigné; au bout d'un an ou davantage (ce crois je) mourut ce grand chancellier, le plus digne qui ayt jamais esté.

J'ay ouy de ce temps faire comparaison de luy et de Thomas Morus, chancellier d'Angleterre, le plus grand aussy qui fust en ces pays, fors que l'un estoit fort catholique, et l'autre le tenoit on huguenot, encor qu'il allast à la messe; mais on disoit à la court : « Dieu nous « gard' de la messe de M. de l'Hospital! » Enfin, quoy qu'il creust, c'estoit un très grand personnage en tout, et un très homme de bien et d'honneur. Si faut il que j'insere icy ce discours, que j'ay recouvert par grand' peine d'un de mes amys, où l'on peut voir une partie de sa vie, belle certes, la forme de son testament non vulgaire, [sa créance aussy] et sa resolution à

la mort. [Sur quoy plusieurs le dyront huguenot [1]; ce n'est point à moy d'en juger, puisque ça esté le plus grand chancellier qui fust jamais en France ny sera [2].]

Michel de l'Hospital, chancellier de France, aagé de soixante huict ans, a faict son testament en la maniere que s'en suit :

« J'ay tousjours esté en doute de mon aage, « par ce que mes amys disoient en avoir ouy « tenir propos à mon pere en diverses sortes, « lequel maintenant disoit que j'estois nay « devant la guerre esmeue contre les Genevois [3], « tantost maintenoit que j'avois pris naissance « lorsqu'elle fut mise à fin par le feu roy « Louys XIIe, à laquelle mon pere [4] se trouva, « servant de medecin à Charles duc de Bour- « bon, duquel alors [5] ledict Charles se servoit, « et s'est servy puis après plus de conseiller « que de medecin, et n'avoit affaire de si grand' « importance qu'il ne la communiquast à mon

1. VAR. : *Si faut il que j'insère ycy son testament qu'un de mes amys me donna, par lequel on verra une partye de sa vye et de sa mort, de sa creance aussi, de sa façon de tester non vulgaire, sur quoy plusieurs le diront huguenot.* — Le testament de l'Hospital a été publié pour la première fois en 1623 (*Recueil de divers mémoires*, Paris, Pierre Chevalier, in-4°, p. 199), par conséquent après la mort de notre écrivain, mais avant la publication de ses mémoires. Il faut donc rapporter à Branthôme la première pensée de la publication de ces belles pages qui témoigneront éternellement de la grandeur d'âme et de l'intégrité de celui qui les a écrites.

2. Le passage entre crochets est biffé dans le manuscrit.

3. 1506.

4. Jean de l'Hospital.

5. 1507.

« pere et ne la passast par son advis; car long « temps après que Charles de Bourbon, estant « chassé de France par envie, et privé de tous « ses biens, se fut retiré vers Charles d'Aus- « triche, empereur, mon pere le suivit, ayant « laissé tous ses enfans, tant fils que filles, ne « les pouvant mener avec soy pour leur bas « aage, et pour la crainte qu'il en avoit. Moy, « qui estois pour lors à Tholose, aagé de dix « huict ans, fus enlevé par soupçon et enfermé « aux prisons publiques, jusqu'à ce qu'on m'eust « relasché et faict sortir par mandement exprès « du roy, pour ce qu'on ne m'avoit en rien « trouvé coupable.

« Incontinant après survint ceste fascheuse et « renommée battaille de Pavie, où ayant esté le « roy François vaincu, et peu de temps après « mené prisonnier en Espaigne, Bourbon, com- « mançant estre odieux aux Espaignols, à « cause de sa vertu et majesté, vint en soupçon « à Charles empereur; d'autant que nos ambas- « sadeurs le frequentoient et conferoient de « propos déliberé avec luy : qui fut cause qu'il « ayma mieux retourner en Italie, se voyant « frustré de l'esperance qu'il avoit du mariage « de la sœur de l'empereur.

« A son retour en Italie, il trouva toutes les « choses changées; car le roy François, y estant « ligué avecques les princes, assiégeoit Milan; « auquel temps je vins voir mon pere; lequel, « voyant que le siege sembloit prendre trop « long traict, ne voulant que je perdisse mon « temps, donna charge à quelques voituriers de « m'emmener; avec lesquels, estant sorty de

« Milan en habit de muletier, je passay, non « sans grand danger de ma vie, la riviere d'Ab- « dua, au dessous de la ville de Assan [1], où il « y avoit garnison de gens de guerre. Ayant « passé la riviere d'Abdua, j'arrivay en la ri- « viere de Martinangue [2], qui est la seigneurie « des Venitiens, et de là à Padoue, où de toute « antiquité les estudes de droict fleurissoient; « auquel lieu ayant demeuré six ans, mon pere « m'appella à Bouloigne et à Rome, où l'em- « pereur Charles estoit allé pour se faire cou- « ronner roy des Romains, à la suite duquel « mon pere estoit après la mort du duc de « Bourbon.

« De Bouloigne il vint à Rome, puis à Mar- « seille, où le pape Clement et le roy François « estoient assemblez : là se firent les nopces de « Catherine de Medicis, de la famille du pape « Clement, de la part de son frere, avecques « Henry, fils du roy François.

« Alors, estant à Rome, je fus tant honnoré « que d'avoir une place des juges qu'on nomme « les auditeurs de la rothe : de laquelle m'estant « deffaict par l'advis de mon pere, à cause des « promesses que luy faisoit le cardinal de « Grandmont de m'advancer au pays à plus « grands estats, je fus frustré en mesmes temps « de l'esperance que j'avois d'une part et « d'autre; car l'estat d'auditeur fut donné à un « autre; et estant demeuré en arriere par la « mort du cardinal de Grandmont, qui m'avoit

1. Cassano.
2. Martinengo.

« faict revenir en mon pays soubs ceste espe-
« rance, je me mis à suivre le palais, où, ayant
« demeuré trois ans, je pris à femme[1] Marie
« Morin, fille du lieutenant criminel Morin, qui
« eut pour douaire un estat de conseiller au
« parlement; lequel ayant exercé environ neuf
« ans, je fus envoyé pour ambassade à Bou-
« loigne[2] par le roy Henry, auquel lieu le con-
« seil universel de tous les evesques avoit esté
« estably et publié pour reformer la religion :
« auquel lieu aiant faict sejour de seize mois
« entiers, je trouvay, au lieu d'estre recom-
« pensé de l'estat que j'esperois, de grandes
« picques et altercations entre les princes et
« grands seigneurs qui estoient près la per-
« sonne du roy; car, comm' on dit vulgaire-
« ment : la vertu rencontre beaucoup d'em-
« busches et empeschemens à sa naissance.

« Cependant Marguerite, sœur du roy Henry,
« et princesse très vertueuse, me receut, n'es-
« tant pas seulement contente de m'avoir sauvé
« du danger, mais me donna un estat de sou-
« veraine authorité en sa maison, et de grands
« moyens envers le prince. Par sa bonté et fa-
« veur, bientost après, ordonné chef et surin-
« tendant des finances du roy en sa chambre
« des comptes, et esleu du privé conseil après la
« mort du roy Henry; et despuis fus choisy
« pour conduire madame Marguerite, sœur du
« roy, ma maistresse, en la maison de son

1. En 1537.
2. Le concile de Trente s'assembla plusieurs fois à Boulogne en 1547.

« mary nommé Philibert[1]. Là je fis tout deb-
« voir, estant près de la personne de ma mais-
« tresse très illustre, qui estoit griefvement
« malade.

« En ces entrefaictes, arriva un courier en
« grande diligence de la part du roy François,
« qui m'appella pour estre chancellier, qui est le
« premier et seul estat de gens de robe longue,
« vacquant par la mort de très noble person-
« nage François Ollivier[2].

« J'arrivay à la court fort troublé et esmeu
« d'un grand bruict de guerre, incontinant
« après le tumulte d'Amboise[3], qui ne fut pas
« tant de soy dangereux que pour le remue-
« ment des partiaux qui bientost après s'en-
« suivit.

« Alors j'eus affaire à ces personnages non
« moins audacieux que puissans, voire qui
« aymoient mieux ordonner les choses par vio-
« lence que par conseil et raison; dont pour-
« roit donner bon tesmoignage la reyne mere
« du roy, laquelle fut lors reducte en tel estat
« qu'elle fut presque debouttée de toute l'admi-
« nistration du royaume; à raison dequoy se
« complaignant souvent à moy, je ne luy pou-
« vois autre chose proposer devant les yeux que
« l'authorité de Sa Majesté, de laquelle, si elle
« se vouloit dextrement servir, elle pourroit
« aysement rabattre et affoiblir l'ambition et
« cupidité de ses adversaires.

« Advint que le roy Charles succeda au

1. Le duc Emmanuel Philibert de Savoie.
2. 30 mars 1560.
3. La sédition d'Amboise eut lieu le 15 mars 1560.

« royaume par la mort du roy François, son « frere aisné. Le party de ceux qui pouvoient le « plus du temps du roy François fut affoibly, « et la puissance de la reyne mere du tout aug- « mentée : et neantmoins, pour tout cela l'envie « ne se cessa point, car le roy de Navarre, « induict par fauce opinion, tiroit à soy toute la « puissance de commander, s'usurpant le nom « de tuteur du jeune roy, selon les loix des « Gaulois. Au contraire, la reyne mere se def- « fendoit par mesmes loix et coustumes, ad- « joustant à ce les exemples ausquelz on avoit « donné lieu et authorité en semblables matieres.

« Ce debat estant raporté aux estats du « royaume, et iceux induicts ou par equité (car « qui est plus æquitable que de donner la « charge et tutelle du filz à la mere), estans « doncques iceux induictz ou par equité, ou « nostre continuelle poursuitte, donnarent à la « reyne mere la charge et tutelle du roy et de « ses biens, luy associant pour ayde et conseil « le roy de Navarre.

« Il nous sembloit par ce moyen avoir reuny « les cœurs des princes, et aucunement restably « en tout le royaume un vray repos et tranquil- « lité. Mais la faction et ligue qui avoit manié « les affaires du temps du regne du roy Fran- « çois, ne pouvoient endurer que d'autres ma- « niassent les affaires. Partant, ils suscitoient « le roy de Navarre et les autres seigneurs de « la court (lesquelz se complaignoient que leur « puissance et authorité estoit diminuée par « l'authorité d'une seule mere) à prendre les « armes soubz pretexte de religion.

« Or, ce n'est pas icy le lieu ny nostre intention de dire comment ces choses ont esté tramées et conduictes, et quelles issues elles ont eues. Je puis seulement asseurer que, jaçoit que les armes ayent esté prises par quatre ou cinq fois, j'ay tousjours conseillé et persuadé la paix, estimant qu'il n'y avoit rien si dangereux en un pays qu'une guerre civille, ny plus proffictable qu'une paix, à quelque condition que ce fust.

« De là, tous se prindrent presque à se mocquer de moy, qui ne demandoient que nouveaux changemens d'affaires, et qui disoient haut et clair que ceste guerre se pouvoit mettre à fin sans difficulté.

« Pour cela ils incitarent contre moy toute la noblesse, les princes, magistratz et juges, tenans conseil de la guerre et de la paix en particulier, non en public; ce qui ne se pouvoit faire sans en demander l'advis et conseil du chancellier, ou autrement le debvoient eux executer d'eux mesmes, sans en demander conseil à autruy, ou bien en attendre l'advis des parlemens, qui sont souvant juges des affaires qui se presentent.

« Ainsy, nous avons presque perdu le roy et le royaume, toutes choses estans changées à la ruine de la patrie. Et, non contens de faire combattre les forces du pays les unes contre les autres, firent approcher jusques au cœur du royaume des estrangers de diverses parties de l'Espaigne, Italie et Allemaigne.

« Helas? nous avons veu, ce que je ne puis presque dire sans larmes et sans gemissemens,

« que les soldats estrangerz se jouoient de nous,
« de nos corps et de nos biens, quand ceux qui
« les debvoient empescher les premiers en es-
« toient eux mesmes les autheurs et conduc-
« teurs, et qui trouvoient bons tous les maux
« et meschancetez qui se commettoient en la
« France.

« Quant à moy, voyant que mon labeur n'es-
« toit agreable au roy ny à la reyne, et que le
« roy estoit tellement pressé qu'il n'avoit plus
« de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il
« en pensoit, j'advisay qu'il me seroit par trop
« plus expedient de ceder volontairement à la
« necessité de la republique et aux nouveaux
« gouverneurs, que le debattre avecques eux,
« avecques lesquelz je ne pouvois plus de-
« meurer.

« Je fis place aux armes, lesquelles estoient
« les plus fortes, et me retiray aux champs
« avecques ma femme, famille et petits enfans,
« priant le roy et la reyne, à mon partement,
« de ceste seule chose, que, puisqu'ils avoient
« arresté de rompre la paix et de poursuivre
« par guerre ceux avecques lesquels peu aupa-
« radvant ils avoient traicté la paix, et qu'ils
« me reculoient de la court pour ce qu'ils avoient
« entendu que j'estois contraire et mal content
« de leur entreprise; je les priay, dis je, s'ils
« n'acquiessoient à mon conseil, à tout le moins
« quelque temps après qu'ils auroient saoulé et
« rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs
« subjects, qu'ils embrassassent la premiere
« occasion de paix qui s'offriroit, devant que la
« chose fust reduicte à un' extresme ruisne; car

« quelque chose que couvoit ceste guerre, elle « ne pouvoit estre que très pernicieuse au roy « et au royaume.

« Ayant faict ceste remonstrance avant que « partir de la court en vain, je m'en allay avec- « ques une grandissime tristesse de quoy le « jeune roy m'avoit esté ravy et ses freres, en « tel aage et temps auquel ils avoient plus « affaire de nostre gouvernement et ayde; aux- « quels si je n'ay peu assister ny d'ayde ny de « conseil si long temps que j'eusse bien voulu, « j'en appelle Dieu à tesmoing, et tous les anges « et les hommes, que ce n'a pas esté ma faute, « et que je n'ay eu jamais rien si cher que le « bien et salut du roy et de ma patrie; et en « ce me sentant grandement offencé, que ceux « qui m'avoient cassé[1] prenoient une couver- « ture de religion, et eux mesmes estoient sans « pitié et religion; mais je vous puis asseurer « qu'il n'y avoit rien qui les esmeust davantage « que ce qu'ils pensoient que, tant que je « serois en charge, il ne leur seroit permis de « rompre les edicts du roy, ny de piller ses « finances et celles de ses subjects.

« Au reste, il y a presque cinq ans que je « mene icy la vie de Laërtes[2], sans me souve- « nir des miens et sans qu'ils se souviennent de « moy; et ne veux point raffraischir la me- « moire des choses que j'ay souffertes en ce « despartement de la court, tant en public qu'en

1. VAR. : *chassé.*

2. Elle est décrite dans l'Odyssée, Ω (ch. XXIV), vers 205-270. Laërtes, pendant l'absence de son fils, vivait loin de la ville, s'occupant des travaux des champs.

« particulier; mais aussy ne faut il pas que je « taise qu'il ne m'est rien advenu de mal de la « part du roy et de la reyne; que s'il m'en est « advenu quelque chose, ç'a esté contre leur « gré.

« Maintenant, me voyant travaillé d'une ma- « ladie incurable, de vieillesse, et outre, d'un' « infinité d'autres maladies depuis six mois, « j'ay pensé de mettre ordre à mes affaires, « comm' ont accoustumé de faire les hommes, « et ordonner choses [1] que je veux que mes « heritiers tiennent inviolablement, que j'espere « qu'ils executeront de leur bon gré, estans plus « induicts de mon amitié que d'aucune crainte « de loix; car ils ne sont en rien esloignés des « droicts et regles de nature, lesquelles choses « n'ont aussy rien de contraire à leur utilité et « proffict.

« Premierement, je veux et ordonne que tous « mes biens et heritages viennent à ceux aux- « quelz ils appartiennent par les loix et cous- « tumes du pays; et ne fais en cela loy ny « prerogative à aucun.

« Je veux outre, que Marie Morin, ma très « chere espouse et femme d'une singuliere pieté, « gouverne le tout en commun; laquelle, je « m'asseure, ne diminuera rien des biens, ains « plustost les conservera deuement et les ac- « croistra au proffict des enfans : et, pour ce, « je deffendz qu'on ne luy demande aucun « compte ny raison de la tutelle et curatelle; « mais je veux que toutes choses se facent,

1. VAR. : *quelque chose.*

« se rendent et se passent ainsy qu'il luy
« plaira.

« J'ordonne aussy que tout ce qu'elle aura
« passé soit non seulement tenu des heritiers
« pour faict, mais pour agreable.

« J'entends semblablement que mes petits fils
« nays de ma fille [1], qui sont de la famille des
« Hurauts, ayent un nom adjousté au leur, en
« sorte que l'aisné, nommé Charles, escrivé
« ainsi son nom : « Charles Huraut de l'Hos-
« pital, » lequel nom adjousté servira pour
« distinguer les familles des Hurauts, qui sont
« en grand nombre; ce qui a autrefois esté
« practiqué à Rome; et se trouve aussy de sem-
« blables exemples en nostre France.

« Je veux aussy que quelque memoire de mon
« nom demeure en ceste famille, en laquelle
« j'ay apporté les plus beaux estats de la repu-
« blique, mesmes l'estat de chancellier, la-
« quelle chose les encouragera, comme j'es-
« pere, à suivre les traces et vestiges de leur
« grand pere pour parvenir à pareils degrez
« d'honneur.

« Je fais Magdelaine de l'Hospital heritiere de
« tous et chascuns de mes biens, et laisse et
« legue par testament toute ma librairie et bi-
« bliotecque à Michel Huraut de l'Hospital [2], qui
« me semble plus ydoine et affectionné aux
« bonnes lettres que les autres petits.

1. Magdeleine de l'Hospital, qui épousa Robert Hurault de Belesbat, lequel fut depuis chancelier de Marguerite de Savoie.

2. Michel Hurault, depuis chancelier du roi de Navarre, mort en 1592.

« Toutesfois, je veux que ma femme et fille « gardent ma librairie, afin que personne n'en « puisse rien soustraire, et qu'elles la donnent « audict Michel quand il sera en aage, soubz « condition qu'elle sera ouverte pour la com- « modité de ceux de sa famille, ensemble des « domestiques et autres qui frequentent la « maison.

« Au lieu dequoy je veux qu'on donne à « chacun des petits filz cinq cens livres, pour une « esgalité de legitime portion, afin qu'il n'y en « aye pas un qui se puisse plaindre que un' « autre ayt esté preferé à luy, et luy postposé.

« Quant aux memoires d'antiquaille [1] d'or et « d'argent, de cuivre et medalles, et le surplus « de ce qui est à mon logis, je veux qu'elles « soient à celuy que ma femme et ma fille nom- « meront; ce que je laisse à leur discretion, « comme je faicts toute autre chose.

« Je ne voudrois pas prendre [2] ceste hardiesse « d'empescher la reyne mere de mes propres « affaires, sçachant trop mieux qu'ell' est d'ail- « leurs occupée à tant d'affaires publicques, si « ce n'est qu'elle se fust offerte de son bon gré, « et qu'elle mesme m'eust déclaré appertement « qu'elle auroit le soing de moy et des miens, « tant durant ma vie que après mon decez, « m'asseurant haut et clair que, si elle decedoit « devant moy, qu'elle feroit contre tout debvoir « d'humanité si elle taisoit au roy et autres ses

1. Il appelle probablement ainsi les meubles ou les tiroirs où il conservait des médailles et des objets d'antiquité.

2. VAR. : *je ne voudrois prendre.*

« enfans ma fidelité, diligence, et industrie, et « labeur envers eux estant en bas aage, lequel « mesmes j'ay employé au plus fascheux temps « entre les grands et moindres affaires du roy « et royaume; ce que lesdicts enfans ne pou- « voient cognoistre pour leur bas aage : mais, « tout ainsy que Sa Magesté m'a esté liberalle « et favorable, aussy est il raisonnable que je « jouysse de sa liberalité et mien benefice, en « tant que la raison la requiert.

« Qu'il nous suffise, à moy et aux miens, « qu'elle nous soit propice, et qu'elle et le roy « nous font grande grace de ce qu'ils ne souf- « frent qu'on nous face quelque tort ou injus- « tice, mais qu'ils nous permettent de vivre en « toute droicture et equité : que si à ce bien ils « en adjoustent d'abondant, nous reputerons le « tout pour un singulier bien et proffict.

« Certes, il ne luy peut tourner à deshonneur « ou vitupere d'avoir salarié son humble servi- « teur de quelque honneste recompense.

« C'est à vous, madame Marguerite, duchesse « de Savoye, à qui je m'addresse, et que je « prie, qui avez tousjours esté cause de mes « biens et estatz, et qui ne m'avez deffailly « jamais, ny aux miens, pour mon advancement. « Je vous supplie que l'affection et faveur que « m'avez porté et aux miens en mon vivant, la « veuillez continuer après ma mort envers ma « femme et enfans; en sorte, toutesfois, que « vous employez autant de vostre puissance « et authorité, et tout ainsy que bon vous sem- « blera, tellement que laissiez le maniement de « mes biens à ma femme, et de ceux de mes « domestiques tels qu'il vous plaira.

« Je veux que toutes mes medalles de cuivre,
« marbre [1], et aussy les monnoyes d'antiquaille
« d'or et d'argent et autre matiere, soient gar-
« dées en ma maison par indivis, à la discretion
« de ma femme, et quatre beaux vazes, ouvrage
« d'Allemaigne, et ceste medalle de taureau
« que madame ma maistresse [2] m'a donné.

« Je veux qu'on donne vingt escus de revenu
« en aumosne à ma sœur Françoise, religieuse,
« tant qu'elle vivra.

« Mon gendre prendra garde et aura soing
« que mes livres de droict civil, que j'ay redi-
« gez en articles par methode, estant jeune, ne
« soyent deschirez et bruslez, mais qu'ils soyent
« donnez à l'un de mes petits filz des plus ca-
« pables, et qui les pourra, à l'imitation de son
« ayeul, par advanture parachever.

« Quant à mes funerailles et sepulture, que
« les chrestiens n'ont pas en grande estime,
« j'en laisse à ma femme et domestiques d'en
« faire ce qu'ils voudront.

« D'avantage je veux qu'on face la recom-
« pense à mes serviteurs et autres, telle que
« ma femme advisera, laquelle je veux qu'on

1. On pourrait lire : « mes medailles de cuivre, *marbres*, et aussi les monnoyes ; » mais je doute qu'on se servît du mot *marbres* à cette époque pour exprimer des statues ou des bas-reliefs. Je crois plutôt qu'il faut entendre *médailles* dans le sens de médaillons. On sait combien les médaillons de marbre étaient alors usités par la décoration intérieure et extérieure des châteaux.

2. Il n'est pas facile de deviner ce que c'est que cette médaille de taureau. Est-ce un bas-relief antique, une médaille avec une effigie de taureau, comme il y en a dans les monnaies de la Campanie ? — Madame ma maîtresse, c'est-à-dire la *Reine*, Catherine de Médicis.

« tienne pour dame et maistresse de tous mes « biens.

« Au surplus, je vous recommande à tous de « vous honnorer l'un l'autre et entr'aymer.

« J'ay soubzsigné ces choses de ma main « quand je me sentis approcher de la mort au « Seigneur, le 13 mars 1573. »

Voylà la fin du discours de ce grand personnage, qu'il fit tout de sa main [1]. Que pleust

1. « Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, affirme, d'après Branthôme, que le texte qu'il donne est conforme à l'original ; telle fut aussi l'opinion de presque tous les historiens ; et cette opinion, maintenue par une longue tradition, est encore aujourd'hui généralement adoptée. Mais il est bien certain que ce testament de L'Hospital fut, non pas écrit en français, mais en latin, et dicté par lui à son petit-fils, qui l'a corrigé de sa main, et souscrit deux heures avant sa mort. C'est au savant Dupuy que nous devons la conservation de ce précieux document historique. Du Tillet n'en avait publié qu'un fragment dans son *Traité des majorités et des régences*. Il paraît pour la première fois tout entier copié et collationné avec la plus scrupuleuse exactitude sur l'original conservé à la bibliothèque royale. » (*Œuvres complètes de Michel L'Hospital*, par Dufey. Paris, Boulland, 1824, in-8°, 2e vol., p. 501.) La souscription écrite par Michel L'Hospital deux heures avant sa mort a été calquée avec le plus grand soin, et le *fac-simile* fait partie des gravures de l'éd. que nous venons de mentionner. On a reproduit aussi, p. 515-530, la traduction du testament donnée par Branthôme : et celle de la déclaration de Robert Bellebat, gendre de L'Hospital ; la voici : « Je Hurault Bellebat, desire qu'il soit connu à tous que ce testament a été lu et relu par moi au très illustre Michel L'Hospital, mon beau père, le 13 mars 1573, deux heures avant qu'il eût cessé de vivre. Il l'avait tracé et décrit la veille ; et, par son ordre, mon fils Michel l'avait transcrit, mais avec tant de précipitation, que la grande surcharge de notes en rendait la lecture très-difficile. Cependant le testateur, conservant tout le calme, toute la

à Dieu en peussions nous voir d'autres qu'il a faict, qui nous sont cachez, dont c'est grand dommage!

Pour fin, quand il mourut, ses ennemys ne peurent luy oster ce los qu'il ne fut le plus grand personnage de sa robe qui fut ny qui sera jamais, comme je leur ay ouy dire, le calomniant tousjours pourtant d'estre huguenot.

Il me faut reprendre maintenant encor mon grand chemin d'où j'avois pris la traverse, que j'ay faicte plus longue que je ne pensois.

Je tourne encor à ce grand connestable, lequel, s'il entreprit la premiere guerre civille pour l'honneur de Dieu, il retourna à la seconde de pareille volonté, autant pour l'exaltation du nom de Dieu et de son eglise, que du despit qu'il eut de la journée de Meaux, et de l'affront qui fut faict au roy celle fois [1], dont il en fut en si grand collere qu'il jura la ruyne des huguenotz et de ses nepveuz et tout, ou qu'il y mourroit; et, pour ce, leur livra la battaille de Sainct-Denys, dont il en prit l'occasion bien à poinct, et selon sa prevoyance et sagesse accoustumées de guerre. Cela est escrit en nos histoires.

Bien diray je que ce grand capitaine se gou-

force de sa raison et de son caractère, avait, de sa main, indiqué toutes les fautes, me les avait fait décrire ; et, après une nouvelle lecture, il l'avait souscrit et signé en présence de sa femme, de sa fille et de plusieurs personnes attachées à son service. »

1. En 1567, lorsque le jeune roi Charles IX avec sa cour, allant de Meaux à Paris, fut attaqué par la cavalerie protestante, qui obligea le roi à se placer à l'*ombre des piques* de six mille Suisses qui composaient son escorte.

verna là non seulement en sage capitaine, mais en très vaillant. Et, s'il vous plaist, en quel aage? c'estoit en sa quatre vingtiesme année [1], car, estant furieusement assailly, comme celuy qu'on avoit remarqué, il combattit et se deffendit très vaillamment. Il donna un coup d'espée au travers le corps d'un gentilhomme au deffaut de l'harnois, qu'il en tomba par terre; et, en le blessant ainsy, voylà venir un autre qui luy donna un coup de pistollet à travers les raings, qu'il perça aysement à cause de sa cuyrasse qui n'estoit guieres à l'espreuve, pour l'amour de la pesanteur dont son vieil aage ne vouloit qu'il en fust guieres chargé.

Toutesfois, luy, ne perdant courage, se tourne aussy tost vers celuy qui l'avoit blessé, et luy donne des gardes et du pommeau de son espée contre sa bouche, qui luy en froissa deux dents, si bien que de long temps la bouillie luy servit de manger.

De plus il s'opiniastra encor au combat de telle façon, qu'il fut blessé en trois ou quatre endroicts, et, s'affoiblissant par ses playes peu à peu, il tumba par terre; et, estant revenu à soy et relevé, il demanda s'il estoit encor beaucoup de jour, et qu'il ne se falloit amuser là, et qu'il falloit roide poursuivre la victoire, car ell' estoit à nous.

Quel cœur et quelle vaillance de ce beau vieillard qu'il monstra là! Que pouvoyt il estre en la verdeur de ses ans; dont parmy tous ses

1. C'est une erreur. Le connétable mourut à soixante-quatorze ans.

vaillans traitz un aussi brave que je treuve fust celluy dont il usa envers le conestable de Castille, à la delivrance de messieurs les enfans de France à Fontarabie, lesquelz estant sur le point et l'heure d'estre livrez, le conestable y alla evoquer quelque querelle de Castille mettant par elle si loing la delivrance qu'il n'en failloyt point parler; mais M. de Montmorency luy manda très bien et beau que s'il ne luy tenoyt sa foy et sa parolle en cela donnée, qu'il sçavoit bien comment il la luy feroyt tenir, et qu'il le desfioit de sa personne à la sienne aveq une bonne espée et un pongnart, ledit conestable de Castille songea là dessus et aussi tost à la delivrance. M. de Bellay raconte fort bien cela. Je le joins aussi en mon livre des Duels[1].

Puis, s'addressant à M. de Sansay, honneste gentilhomme qu'il aymoit fort, luy dit : « Mon « cousin de Sansay (car ainsy l'appelloit il « tousjours), je suis mort; mais ma fin est « fort heureuse de mourir ainsy : je n'eusse « sceu mourir ny m'enterrer en un plus beau « cymetiere que cestuy cy. Dictes à mon roy et « à la reyne que j'ay trouvé à la fin l'heureuse « et la belle mort dans mes playes, que tant de « fois j'avois, pour ses peres et ayeulz, et pour « luy, recherchée. »

Et là dessus il se mist à faire ses oraisons accoustumées, pensant et voulant mourir en ce

1. Ce long passage est extrait du ms. 120. Il est tout entier de la main de Branthôme. Variante de la première phrase : *Voyez quel cœur et quel jugement en ce brave vieillard !*

champ; mais ceux qui estoient auprès de luy l'asseurarent que ce ne seroit rien, comme cela se fait ordinairement, et qu'avecques l'ayde de Dieu il se pourroit guerir, et qu'il estoit très necessaire qu'il s'ostat de là et qu'il se fict porter dans Paris ; ce qu'il permit fort mal aysement, disant tousjours, le bon homme, qu'il vouloit mourir dans le champ de battaille, comme il avoit tousjours desiré. A la fin, il fut tant prié, sollicité et requis, qu'il permit d'estre porté.

« Je le veux donc, dit il, non pour espoir « que j'aye de guerison, car je suis mort, mais « pour voir le roy et la reyne, et leur dire adieu, « et leur porter, par mes playes et ma mort, « l'asseurance de la fidelité que j'ay tousjours « porté à leur service : » ce qu'il leur sceut aussy tost très bien dire d'une grande constance, et les larmes à l'œil pourtant; et leur proffera les mesmes mots qu'il avoit chargé le seigneur de Sansay leur porter, avecques force autres qu'il leur dit. Leurs Majestez les ouyrent avecques force grandes larmes, et tous ceux et celles qui estoient en la chambre, qui ne se pouvoient saouler de louer et admirer le grand courage de ce seigneur : et puis, pressé de douleurs extresmes, il mourut en telle et incomparable gloire. Car, qu'on m'aille feuilleter par toutes les histoires du monde, on ne trouvera jamais une telle vaillance, un tel aage, et une telle mort, meslées ensemble en une seule personne.

Nous tenions à l'armée, et ainsy estoit il vray, que ce fut Stuard, gentilhomme escossois de fort bonne et grande maison, qui luy avoit

donné ce coup de pistollet, qui se mesloit de faire des balles trempées [1] de telle composition, qu'il n'y avoit cuyrasse à preuve ny à si bonne trempe, qu'il ne la perçast; et les appelloit on des *stuardes*, et en faisoit present à de ses amys huguenotz.

Il n'en falloit de celles là pour percer celle de M. le connestable; car il s'armoit fort à la legere, comme j'ay dict, à cause de son aage et la foiblesse de son corps caduc.

Ce Stuard, despuis, fut pris à la battaille de Jarnac tout vif, et mené à nostre general, M. le marquis de Villars [2], qui estoit present : aussy tost qu'il le vit, ne se peut engarder d'aller à luy, et luy dit : « Ah! meschant que tu es, « c'est toy qui as tué meschamment M. le con- « nestable mon frere; tu en mourras! » Et se tournant vers Monsieur, luy dit : « Monsieur, « je vous supplie, donnez le moy, pour les ser- « vices que je vous fis jamais, afin que je vous « le face tuer tout ast' heure devant vous. » Monsieur le luy desnia; mais, pressé et repressé par longues et importunes prieres par ledict marquis, Monsieur, en se tournant la teste de l'autre costé : « Et bien! soit. — Ah! Monsieur, « s'ecria Stuard, vous estes prince si magna- « nime et genereux, que vous ne voudriez « souiller vos yeux ny vostre bell' ame d'un « spectacle si vilain. » Mais ayant esté mené un peu loin à l'escart de Monsieur, et non si loing

1. C'est-à-dire formées d'un mélange de plomb et d'étain, composition d'une grande dureté. Peut-être se servait-on de balles d'acier *trempé* pour fausser les cuirasses.
2. Il avait épousé la sœur du connétable.

aussy qu'il ne le peust ouyr, fut desarmé et tué de sang froid.

Ainsy l'immola le frere aux manes de son frere, en signe de pieté, pensant les en rendre plus heureux et mieux en repos, comme fit Achilles, pour son confidant Patroclus, le corps d'Hector, croyant que cela luy servit à quelque chose, pour le moins autant de contentement.

On disoit que ce Stuard, quelques années avant [1], avoit tué le president Minard, le soir tournant du palais à son logis, fust ou pour quelques procès qu'il luy avoit mal jugé, ou pour la relligion; mais on ne peut jamais sçavoir le vray.

C'estoit un gentilhomme qui pouvoit faire de tels coups, car il estoit fort de la relligion, et très brave et vaillant, de bonne grace et belle apparence, et très determiné, et qui s'est bien faict redoubter pour tel, et mesmes de M. le cardinal de Lorraine; dont fut faict un petit pasquin : « Garde toy, cardinal, que tu ne sois traicté à la minarde d'une stuarde. » Aucuns tenoient pour lors que ce dict Stuard ne debvoit point avoir esté tué ainsy pour ce subject; car, quand l'on est en une meslée de combat furieux, on ne s'advise [2] point qui l'on frappe, ou à tors ou à travers, ny si c'est un roy, un prince, ou un grand, car chacun est là pour son escot, pour tuer, pour se deffendre et garentir de mort, et acquerir gloire. Mais aussy il faut pardonner à l'amitié d'un frere à l'autre, et au sang qui ne

1. Décembre 1559.
2. VAR. : *on n'advise.*

peut mentir, et y commande la vengeance en quelque façon que ce soit. Mais tels coups se doibvent faire sur la chaude chole, et non de sang froid.

Il y avoit alors à discouirir beaucoup, dont n'y avoit faute de gens pour cela, et pour dire aussy que luy, ayant esté pris en guerre, debvoit estre traicté en prisonnier de guerre, ou du tout ne le prendre jamais.

Pourtant luy et Chastellier[1] passarent par ceste mesme voye[2], dont le baron d'Ingrande et Pruné, deux très braves et vaillans gentilzhommes, s'en ressentirent à très bon escient pour contrerevanche; car, estans pris de l'autre costé, passarent de mesmes après avoir sceu le massacre des autres[3], selon le droict de la guerre, qui ne veut bailler licence à un ennemy plus qu'à l'autre, si on ne la veut prendre de bravade : mais aussy l'on s'en repent bien puis après. En quoy les gens de guerre quelquesfois y doibvent bien adviser, et à la consequence qui en sourd.

Or, pour encor retourner à ce M. le grand connestable, vous avez veu la belle mort qu'il fit et les beaux motz qu'il prononça d'avoir trouvé ce qu'il avoit tant cherché. Certes il disoit vray, et l'avoit bien faict paroistre souvant; car, outre un'infinité de combatz et de rencontres qu'on ne sçaroit particulariser qu'a-

1. Du Chastellier de la Tour, tué après la bataille de Jarnac.

2. Eurent le même sort, furent massacrés.

3. Guy du Parc, baron d'Ingrande, et Claude de Billy, seigneur de Prunay.

vecques un long temps et une grande peine, il s'est trouvé en sa vie en sept battailles signalées, que l'Espaignol en propres mots appelle *jornada, o batalla campal,* auxquelles il a commandé en grandes charges, et y a esté pris ou blessé, ou mort, qui fut en la derniere, et en toutes acquis un très haut renom.

La premiere fut la battaille de Ravanne, où là il ne commandoit encor, pour son jeune aage, mais il estoit pour son plaisir, suivant l'estendard general, sous lequel bien souvant se trouve de la noblesse volontaire, qui fait aussy bien ou mieux que celle qui est en charge.

La seconde est la battaille de Marignan contre les Suysses, où là (il me semble l'avoir ouy dire, ou je suis bien trompé) il commandoit en qualité de lieutenant à la compaignie de cent hommes d'armes du bastard de Savoye [1], frere à madame la regente et oncle du roy, et despuis son beau pere, qui estoit une tres digne charge pour son aage et de ce temps. Pour le moins, s'il ne commandoit alors, bien tost après il y commanda; et s'il n'y commandoit, il avoit quelque autre honnorable charge : ainsy l'ay je ouy dire, mais il ne m'en souvient pas bien.

La troisiesme battaille fut celle de la Bicoque, où il estoit couronnel des Suysses [2], ayant, à la

1. René, bâtard de Savoie, grand maître de France. Il était fils de Philippe II, duc de Savoie, et frère de Louise de Savoie, mère de François Ier, régente pendant sa captivité.

2. Il commanda les troupes suisses à diverses reprises comme capitaine général, et elles l'appelaient communément leur père.

teste, une picque au poingt, ainsy qu'il faut, et armé de toutes pieces; là où il combattit si vaillamment et si opiniastrement qu'il y fut fort blessé et demeura parmy les morts.

A la quatriesme, qui fut la battaille de Pavye, il estoit mareschal de France par la mort de M. le mareschal de Chastillon son beau frere, où le soir de la vigille[1] estant allé à la guerre pour prendre langue, l'endemain au matin, oyant la rumeur de la battaille qui s'appareilloit, par les canonnades qui se tiroient d'un costé et d'autre, rebrousse aussy tost chemin et tourne, et faict si grand' diligence, qu'il arrive à grand' haste sur le poinct que le grand jeu se commançoit, et se jette dans la meslée aussy tost si advant, que, menant bravement les mains, il fut pris comme les autres.

A la battaille de Sainct-Quantin, qui fut la cinquiesme, il fut aussy pris, laquelle luy fut livrée par le prince de Piedmont et le comte d'Aiguemont, après avoir faict son envitaillement à la barbe de l'ennemy, et se retirant par faute d'avoir jetté et abandonné quelques cinq cens harquebuziers à un passage où passa le comte d'Aiguemont. Il avoit faict un très bel exploict d'avitaillement et très belle retraicte; car quelquesfois les grands capitaines tiennent ceste maxime, qu'il est expedient de faire perdre une petite trouppe pour sauver toute une armée.

Pourtant M. le connestable, pour estre surpris en sa retraicte, ne perdit jugement, car il

1. La veille au soir.

en avoit bien veu d'autres; mais se campe bravement et prend son champ de bataille par belle ordonnance, faict teste, combat fort bien, et, après en avoir rendu beaucoup, enfin fut pris.

On tenoit pour lors en France qu'il se plaignoit d'aucuns qui ne l'avoient trop bien assisté : sur quoy gentiment rencontra pour lors une grand' dame de la court. « Pensez, dict « elle, qu'il avoit tant accoustumé, quand il se « voyoit le moins du monde pressé et impor- « tuné de gens qui l'environnoient tousjours, de « crier : gare, gare, recullez vous. » Comme de vray, c'estoit sa coustume de crier ainsy, fust ou qu'il en eust subject, ou qu'il l'avoit tant accoustumé qu'il ne s'en pouvoit desaccoustumer, qu'un chascun, craignant qu'il ne leur en dict encor de mesmes, ou possible qu'il le dict alors, qu'on se reculla tant de luy, et l'osa on si peu approcher et estre près de luy, qu'il fut abandonné et pris assez seul : toutesfois l'honneur plus grand luy en resta il, car il eust bien peu se sauver.

Il fut après, pour sa sixiesme, à la battaille de Dreux, blessé et pris, comme j'ay dict. Et puis mourut, pour sa derniere main, ainsy honnorablement à la battaille de Saint-Denys, aussy comme j'ay dict.

Voylà les sept battailles où il s'est trouvé. En ces trois dernieres il commanda en connestable et en general.

La premiere belle preuve et esperance qu'il monstra que ce seroit un jour un grand capitaine, ce fut en Lombardie, soubz M. de Lau-

trec, qui, ayant tenu six sepmaines Cassan assiegée [1], et estant adverty que de l'autre costé de la ville y venoient grands rafreschissemens de vivres, despescha M. de Montmorency et l'escuyer Bouccard, pour battre le chemin ou l'estrade, et rencontrer les fourrageurs, et rompre les moulins s'ils en avoient moyen.

Bouccard, à qui M. de Montmorency avoit donné les coureurs à mener, estant à sept à huict milles du camp de M. de Lautrec, rencontrant les ennemys, les chargea bravement, car il estoit brave et vaillant; mais ce fut à son desadvantage, car les ennemys, l'ayant rompu, le renversarent sur les bras de M. de Montmorancy : lequel, de loing les voyant venir à luy à vau de routte le long du grand chemin de Milan, jetta sagement ses harquebuziers sur les deux aesles, ainsy que le chemin est large et spacieux, puis s'ouvrit luy et ses gens, craignant que les fuyardz ne les rompissent, ce qu'infailliblement ils eussent faict sans cela; et leur donnarent ainsy espace et passage; puis, estant passez, se renferma aussy tost, de sorte que les ennemys, chassans à la file, à l'ayde des harquebuziers furent deffaicts ; et furent emmenez le lieutenant, l'enseigne et le guidon, avecques bon nombre d'hommes d'armes de don Raymond de Cardonne, demeuré à Naples visce roy, celuy qui fut deffaict à Ravanne.

Ce fut là un beau traict pour un jeune capi-

1. En 1522.

taine, et qu'il commança là à monstrer qu'il seroit un jour celuy grand et vieux capitaine que despuis nous avons veu; dont ne se faut estonner si ce grand empereur Charles le tint pour tel.

J'ay ouy dire que lorsqu'il sceut la prise de Metz, Thoul et Verdun, mais principallement de Metz, il le loua, et admira estrangement qu'une telle ville imperialle, si grande et peuplée, fust esté prise sans coup frapper, et d'une telle ruse et astuce de guerre; laquelle est escrite sans que je la raconte [1].

Aussy l'appelloit on dès lors le vieil, sage et fin Nestor des François, comme l'autre dans Homere l'estoit des Gregeois; mais il y avoit beaucoup de difference de l'un à l'autre, s'il faut croire qu'il y en ait eu un; car celuy des Gregeois estoit un vieux penard, qui ne bougeoit de sa tente, de son pavillon ou de sa cuysine, assis comme une statue immobille, et donnoit ainsy ses advis et conseils, en la mode d'un morneux president.

Mais nostre Nestor françois donnoit les siens de guerre, le cul sur la selle ou à pied, armé de toutes pieces, avecques l'espée au poing, menant les mains; et prevoyoit aux hazards de la guerre à l'œil, et non à l'ouyr dire.

Pour les affaires d'estat, ne faut doubter

1. Le connétable avait chargé Gaspard de Tavannes de traiter avec les habitants de Metz, où il avait des parents et des amis, sa mère étant originaire de cette ville. A la suite de conférences secrètes, et à ce qu'il paraît de quelques présents faits à propos, les habitants ouvrirent leurs portes à l'armée française.

qu'il n'y fust entendu plus qu'homme de la chrestienté; car il les avoit traictées et practiquées soubz le roy François près de trente ans, en ayant eu la pluspart de ce temps la charge, que bien souvant les luy remettoit : puis du regne du roy Henry, qui les luy avoit données toutes en main, encor que M. de Guyze et le cardinal son frere l'en soulageassent un petit; mais pourtant il vouloit tout sçavoir et embrasser, et se trouvoit ordinairement president aux conseils et aux affaires du roy, s'il n'estoit empesché ou de maladie ou de quelque autre plus grand' affaire qui l'en destourboit; car de ses plaisirs il s'en retiroit plus que son naturel ne portoit, car il aymoit fort la chasse, et notamment celle des oyseaux.

Tous les secretaires des commandemens ne failloient à luy rendre compte tous les jours de leurs charges, dont il y en avoit alors de très grands personnages, comme MM. l'Aubespine, de Bourdin et Du Thier, autrement Beauregard et Marchaumont, sans compter le sien d'Ardois, basque et bien habillé, et qui gouvernoit son maistre; dont de long temps ne s'en est veu de pareils.

Bien souvant il les faisoit escrire soubz luy; et s'est trouvé souvant qu'il dictoit tout à un coup à trois, et si luy mesme le bon homme escrivoit de sa main; qu'estoit un grand et heureux jugement et solide memoire.

Il entendoit très bien les finances, et les a bien faict gouverner de son temps; les grands frais qu'il a fallu faire au roy en toutes ses guerres et autres occasions, et le peu de charge

du peuple d'alors (qui n'estoit que pour l'heure sucre, au lieu despuis que ç'a esté fiel, voire poison) en font foy : et si luy faut donner ceste gloire, que, pour le grand gouvernement qu'il a eu et la grand' authorité qu'il a tenue par dessus tout, il ne s'est pas enrichy comm' on diroit bien, comme beaucoup qui sont venus après, tant on les a veus si gorgés pourtant, qu'ils ont, je croy, l'ame bien chargée pour les grands foulles [1] qu'ils ont faict patir au pauvre peuple : car, si M. le connestable mourut riche, certainement [il estoit riche de luy et des siens, mais aussy], il ne faut nyer qu'il n'ait eu des roys ses maistres des dons et bienfaicts, mais aussy les a il bien meritez et gagnez à bonne sueur de son corps, et pour les bons services qu'il leur a faicts, et rapporté beaucoup de bien à eux et à la France; quand ce ne seroit que ceste ville de Metz, qui luy est de telle importance, que, si messieurs les princes d'Allemaigne avoient une mine d'or du Perou, comm' un roy d'Espaigne, ils en donneroient très bien des millions d'or à grandes quantitez; et, si elle estoit à vendre, mesmes le roy d'Espaigne les y emploieroit très bien, encor qu'elle ne luy soit de si grand'importance qu'aux Allemands; toutesfois elle luy accommoderoit très bien ses affaires de par de là. Et le gaing de ceste ville il ne le faut attribuer à d'autres qu'à feu M. le connestable et à luy seul; car, s'il ne l'eust prise par la sagesse et finesse qu'il la prit, jamais elle ne fust esté à la France, pour la

1. Oppressions, exactions.

moindre resistance qu'eussent faict ceux de dedans. Et voylà l'obligation qu'on luy en a, sans un' infinité d'autres.

Il n'y a nul qui ne sache que, sans sa belle conduicte au camp d'Avignon, l'empereur frisoit[1] la Provence; si nous n'eussions rendu le Piedmont pour achepter la paix[2], il fust esté encor à nous; et la premiere conqueste en estoit deue à M. le connestable et au forcement du pas de Suze, qui importa tout.

Tant d'autres belles conquestes et biens et victoires a faict ce bon vieillard soubz ses roys et maistres, qu'elles sont assez manifestées sans que je les die. Et qui les veut mieux sçavoir les trouvera peintes et bien representées en une gallerie de son hostel de Montmorancy à Paris.

Je dis donc et concluds : que si les roys luy ont faict des dons et bienfaictz, qu'il les a très bien gaignez, ny plus ny moins qu'un serviteur domestique, quand il a très bien servy son maistre, qu'il est recompensé de luy par quelque don gratuit, outre ses gages ordinaires. Et voylà comm' il faut, et est bien raison, que tels favoris des roys soient gratiffiez et recompensez en toutes choses; car la semence est très bien employée en la terre, lorsqu'il s'en donne bonne moisson et de bon grain, non pas ceux qui ne sçauroient se vanter d'avoir servy leurs roys d'aucuns services d'importance, non pas seulement luy avoir gaigné, ny en la France

1. En 1536. *Friser* paraît être employé ici dans le sens de piller, rançonner, dévaster.
2. En 1559.

ny hors, un seul pouce de terre; et en ont emporté de si grandes substances, que de maigres qu'on les avoit veus auparavant, en sont devenus si gros, gras et repletz, qu'ils ne sçavoient que faire des biens, pour n'estre capables à les despendre aux grandes charges desquelles ils estoient indignes, ainsy que nous en avons veu aucuns du regne des roys Charles IXe et Henry IIIe derniers.

M. le connestable ne fut pas aussy tant enrichy des roys ses maistres, qu'il n'eust de soy beaucoup de biens aussy par la succession de M. de Montmorancy son pere, qui de soy estoit grand et avancé du regne du roy Charles VIIIe et Louys XIIe, et des siens, comme il parest par les belles remarquables maisons qui luy escheurent, comme Montmorency, Escouan, Chantilly, l'Isle Adam et force autres, outre qu'aucuns luy ont faict de leur plein gré des donnations, et se sont donnez à luy, se despouillans de leurs biens, pour avoir des grades et honneurs, ainsy que fit M. de Chasteaubriand [1], qui luy donna sa belle maison de Chasteaubriand pour avoir l'Ordre, et autres. Puisque cela ne coustoit guieres aux roys, ils pouvoient bien là estendre leurs liberalitez. Ainsy ce seigneur s'est agrandy peu à peu, et non aux despens du peuple, tout à coup affanant fort, et travaillant à meriter ce qu'il a eu.

Sur quoy il me souvient luy avoir ouy dire une fois que, le premier coup qu'il passa les montz pour apprendre la guerre, M. de Mont-

1. Philippe de Châteaubriand.

morancy son pere ne luy donna jamais que cinq cens francs pour ce coup, avecques de bonnes armes et de bons chevaux, afin qu'il patist et n'eust toutes ses ayses et apprist à conduire bien son faict et avoir de l'industrie, à faire de necessité vertu; et le disoit à propos des enfans de bonne maison que les peres et meres gastent, quand ils les envoyent en quelques voyages, qu'ils mettent tout leur soucy à leur donner un grand equipage et toutes leurs commoditez, que rien n'y manque; et ne sçavent après que c'est que du monde et comment il faut vivre; « car « nul ne le peut jamais bien sçavoir (disoit il) « qui ne sçayt patir. »

Ceste leçon de ce grand capitaine estoit bonne pour beaucoup de jeunesse que nous avons veu et voyons encor, laquelle ne voudroit pas partir de sa maison, si elle n'avoit toutes ses commoditez et appareils; de sorte qu'elle ayme mieux demeurer en sa maison à les attendre, et temporiser à les amasser, que d'en patir, et cependant perdre quelque belle occasion d'une belle faction, qui ne se peut pas recouvrer : « et vaudroit mieux, disoit M. le con- « nestable, aller avecques un' arquebuz ou une « picque en la main, que manquer à son deb- « voir, ny que d'estre ainsy consideratif et « apprehensif de ses commoditez; » comme j'ay veu plusieurs jeunes gens et de bonnes maisons, qui n'ont eu ces considerations, mais se sont faicts simples soldadins[1] et rendus telz pour voir leur monde.

1. Soldadin, gentil soldat, diminutif de caresse.

Ce grand capitaine avoit de grandes raisons et de beaux propos, quand il vouloit s'y mettre quelquefois, comme il faisoit, et le sçavoit faire et très bien discourir, fust à sa table ou après; et disoit tousjours quelque bon mot joyeux, et aymoit à rire : et se plaisoit aussy bien qu'un autre aux fols qui donnoient du plaisir, jusques au petit fol Thony, qu'il aymoit naturellement, et le plus souvant le menoit disner avecques luy, et le faisoit manger sur une chaire ou escabelle devant et près de luy, et le traictoit comm' un petit roy; et si les pages et lacquais luy faisoient le moindre desplaisir du monde, il crioit plus, et bien souvant les faisoit foitter : et ce petit fol estoit bien si nattre quelquesfois, qu'il se plaignoit sans raison afin de faire foitter les galans, dont il en rioit son saoul; car il se peut dire que jamais ne fut veu un si jolly petit fol, ny si agreable et plaisant. Il avoit esté premierement à feu M. d'Orleans, qui le demanda à sa mere en Picardie, près de Coussy, laquelle le luy octroya malaysement, d'autant, disoit elle, qu'elle l'avoit voué à l'eglise et le vouloit faire prebstre, pour prier Dieu pour deux de ses freres qui estoient aussy folz que luy. L'un s'appelloit Gazau, et l'autre, dont ne me souviens pas du nom, fut à M. le cardinal de Ferrare. Et s'il vous plaist, voyez l'innocence de ceste pauvre mere, car le petit fol Thony estoit plus fol que les autres.

Au commencement, il estoit un petit idiot, nyais et fat [1]; mais il fut si bien appris, passé,

1. Fat, de *fatuus*, imbécile, idiot. Je crois que l'on a

repassé, dressé, alambiqué, raffiné et quintessencié par les nattretés, postiqueries, champisseries [1], gallanteries et friponneries de la court, et leçons et instructions de ses gouverneurs la Farce et Guy, qu'il s'est faict appeller le premier fol du nom; et, n'en desplaise à Triboulet et à Sibillot [2], il a esté tel, que M. Ronsard, par le commandement du roy, daigna bien employer sa plume pour faire son epitaphe, comme du plus sage personnage de France.

Après M. d'Orleans mort, ledict Thony vint au service du roy Henry, qui l'ayma extresmement : et M. le connestable l'aymoit pour l'amour que le roy l'aymoit, et aussy qu'il donnoit tous les plaisirs du monde; et aymoit M. le connestable, et l'appelloit son pere, mais non pas tousjours; car mondict sieur le connestable disoit que, tout fol et fat qu'il estoit, il s'accommodoit, selon les saisons et le temps, aux corruptions de la court, aussy bien qu'un autre plus habile; car, quand il voyoit quelqu'un en faveur à la court, il le recherchoit et en faisoit cas; quand en deffaveur, il le quittoit aussy tost et tout à plat : et disoit M. le connestable l'avoir experimenté en luy mesme, lorsqu'il fut disgratié après la mort du roy Henry, et que c'estoit le plus fin fol courtisan qu'il vist jamais.

attaché assez longtemps à ce mot l'idée d'une infirmité résultant d'un maléfice ou d'un sort, *fatum*.

1. *Champisserie*, tour de champi ou de bâtard (d'enfant trouvé dans un champ). — *Postiquerie*, tour de *poste*, ou postillon.

2. Triboulet, fou de Louis XII et de François Ier, mort vers 1536. Sibillot, fou de Henri III.

Et le bon homme disoit cela en riant, et autant pour en passer son temps. Bref, ce seigneur estoit en tout universel, fust en choses serieuses que joyeuses.

On me pourra reprendre d'avoir faict ceste disgression de Thony, pour avoir parlé de luy [1]. Mais quoy! il faut parler aussy bien des fols que des sages. Et quel mal, puisque ce grand personnage se plaisoit d'en parler, de les voir et d'en rire?

Que reste il encor à dire de ce grand capitaine? Il estoit homme de bien et de conscience; il estoit grand justicier, et avoit cognoissance de la justice aussy bien que president de France, et en eust faict à tous leçon, car il la sçavoit très bien faire faire et distribuer.

Il estoit fort politiq et pour la paix et pour la guerre, et hayssoit fort les voleurs et pillards, et les faisoit bien punir et brancher. Qu'eust il faict aujourd'huy parmy nos gens de guerre! Son prevost de la connestablerie fust esté employé de luy tous les jours à faire force penderies; et croy que bien souvent les cordes luy eussent failly s'il se fust voulu bien acquitter de son estat, comme j'ay veu d'autresfois; autrement il l'eust faict punir luy mesme, ou l'eust cassé. Aussy, il faisoit bien payer ses gens de guerre.

Il fit de fort belles ordonnances pour la

1. Vigneul Marville (II, 435) et Dreux de Radier (*Recréations*, I, 31) parlent tous deux du fou Thony, dont ils ne connaissent que les anecdotes racontées par Branthôme. Le dernier ajoute qu'il a cherché en vain l'épitaphe de Thony dans Ronsard.

guerre, et mesmes pour la gendarmerie : nous en voyons encor aujourd'huy en lumiere, et les praticquons très bien avant les desordres de ces guerres dernieres de la Ligue.

Il en fit une deux ans advant qu'il mourust, qui estoit très belle, mais peu praticquée; qui estoit que luy disant que la pluspart des commissaires et contrerolleurs des guerres estoient grands larrons, et qu'ils faisoient passer les monstres [1] ainsy qu'on vouloit pour de l'argent; et après, le roy, ayant affaire de compaignies, les trouvoit si petites, malautrues [2] et pietres, et mal composées, que le roy n'en pouvoit pas tirer pour un double de service ny de combat; et pour ce, M. le connestable avoit ordonné qu'aux provinces et pays où se feroient les monstres seroient choisis du roy, par lettres patentes, un ou deux gentilzhommes, des principaux de la province ou du pays, qui eussent bien practiqué les guerres; et eux mesmes assistoient aux monstres, les faisoient faire devant eux, et servoient de commissaires eux mesmes, et conterrolloient ce qu'ils voyoient à redire, et puis en envoyoient le rapport au roy et à M. le connestable; si bien que, lesdictes monstres estans ainsy reglées et point passées par compere ny commere (comme on dict), les compaignies se rendoient belles et complectes, et dignes de faire service au roy. Cela se practiqua et observa une fois ou deux, puis plus.

1. Revues.
2. Malotrues, composées de gens de néant, de mauvais soldats.

Ceste ordonnance estoit bonne, si elle eust continué.

Il en vouloit bien faire d'autres, et un bon reglement pour tout; mais il mourut trop tost. Il ne se faut esbahir, veu tant de belles qualitez qu'il avoit, si le roy Henry l'aymoit uniquement comme il faisoit.

Aussy tost que le roy son pere fut mort, il l'envoya querir pour se servir de luy; car auparadvant qu'il n'estoit que dauphin, il l'aymoit bien fort : aussy M. le connestable le recherchoit fort, dont le roy en eut jalousie; et cela luy ayda bien un peu à estre renvoyé de la court.

On dit que le roy, estant au lict de la mort, pria son fils de ne le faire point revenir et ne s'en servir : il ne faut doubter que le fils ne luy eust obey très volontiers si ce fust esté un homme de peu, duquel il n'eust peu tirer grand service; mais, estant un si parfaict capitaine, le roy estoit pardonnable s'il le reprit; aussy s'en trouva il très bien, et a très bien servy son maistre.

Ceux de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands causeurs de tout temps, et les appelloit on hauguineurs[1], et font des rencontres qu'on appelle des *rebuz d'Arras*. M. le connestable estant donc retourné à la court, ils representarent un asne qui avoit un mors de bride tout à contre rebours; et l'un disoit : « Et qui a

1. *Oguineurs*, mot picard, faiseurs de jeux de mots. — Voy. le commencement de l'article relatif à Charles-Quint.

« mis mon mors ainsi? » L'autre qui venoit apres, et qui touchoit l'asne, respondoit : « Hary, « Hary [1]. » Voylà la plus sotte et fade plaisanterie et rencontre dont on ouyt jamais parler, qui cousta bon pourtant quelque temps après, par les beaux feux qui se firent à l'entour [2].

Le roy l'appelloit tousjours son compere, parce qu'il avoit baptisé de son nom M. le connestable qui est aujourd'huy, que le roy d'annuict appelle ainsy. Voylà comm' on veut imiter les grands autant en choses petites comme grandes.

Pour faire fin, ce connestable a esté si grand, et a eu telle renommée, que non seulement l'empereur, tous les roys, princes, potentats et republiques de la chrestienté, l'ont tant estimé que jamais ils n'ont envoyé ambassade vers le roy, qu'il n'eust charge de visiter M. le connestable de leur part : aussy les sçavoit il honnorablement recueillir, et y avoit bonne grace; jamais aussy n'escrivoient au roy qu'il n'y eust des lettres pour M. le connestable. Je ne dis pas seulement les grands princes chrestiens, mais des infideles, comme le grand seigneur sultan Solyman, la superbeté du monde; il daignoit bien le rechercher, luy escrire souvant,

1. Par allusion à la célèbre chanson, dont le refrain était :

Hari ! Hari l'asne !
Hari bouriquet !

Arri est le cri des âniers pour faire marcher leurs bêtes. Peut-être les Picards prononçaient-ils *Hari* pour Henry.

2. En 1597, je crois, lorsque Henri IV l'assiégea inutilement.

voire luy envoyer aussy souvent des presens, comme des chevaux turcs, des chiens, et surtout des oyseaux, et principallement des faucons tunisiens, et gerfaux et sacres; car et l'un et l'autre se delectoient fort en la vollerie, comme j'ay ouy dire à M. le baron de La Garde que le grand seigneur s'alloit tenir quelques mois de l'an à Andrinople pour ce plaisir, y estant ce lieu très propre.

Barberousse, roy d'Alger, le recherchoit fort aussy, jusques au Dragut et autres corsaires, qui le craignoient; et luy envoyoient de Barbaris tousjours quelques petites gentillesses, et surtout de ces oyseaux, comme j'ay veu souvent en arriver; car ils le craignoient pour estre un grand capitaine, et dangereux quand on failloit et quand on s'extravaguoit [1], et qu'on ne charioist droict, et mesmes s'ils se fussent osez escumer les costes de la France.

Il s'en vouloit bien servir, et les vouloit aymer pour le service de son roy, mais non pas pour piller les rivages de la mer; car de son naturel il ne les aymoit pas pour estre si inhumains aux chrestiens, car il estoit vray chrestien, et aymoit son frere chrestien.

La reyne mere le regretta fort, et le pleura fort, et l'aymoit.

Jamais il ne souppoit les vendredis, et jusnoit tous les soirs; et quand il estoit à la court, il ne failloit tous les soirs de venir voir soupper la reyne, laquelle aussy tost luy faisoit donner une chaire; et la reine, faisant trefve de parler

1. Qu'on s'oubliait, qu'on faisait des extravagances.

à d'autres, l'entretenoit, soit haut ou bas; et les faisoit tous deux beau voir s'entretenir et ouyr parler; et bien souvant disoient le mot pour rire, comm' ils le savoient dire tous deux bien à propos, et rioient, et toute la compaignie qui estoit presente. Or il faut faire une fin.

Ce seigneur eut une très belle lignée, de madame la connestable sa femme, qui estoit de son temps l'une des sages et vertueuses dames qu'on eust sceu voir. Jamais, quelque temps qu'il a couru, ny nouvelles façons de s'habiller à la court, elle n'a changé la sienne de la vieille françoise, qui estoit avecques sa robe à longues manches, qui monstroit sa grace fort magistrale. Et paressoit qu'elle estoit fille de bonne maison, et fille de messire René, bastard de Savoye, grand maistre de France, frere à madame la regente et oncle à nostre roy : par consequent il fut un chevallier d'honneur et de valeur, et qui fut fort bon serviteur de la couronne de France.

Ce fut ung grand heur et honneur à M. le connestable d'espouser ceste dame, si proche parente de madame la regente et du roy. Aussy ay je trouvé une lettre dans nostre tresor, de M. de Montmorancy le pere, qui escrivoit à M. le seneschal de Poictou, messire André de Vivonne, mon grand pere, qui estoit lors à Bloys près de Messieurs [1], desquels il estoit l'un des gouverneurs et luy mande ainsy :

« Monsieur mon compaignon, je vous ay bien voulu advertir comment hier [2] furent faictes en

1. Les fils de France.
2. Dans les premiers jours de janvier 1526.

ceste ville de Paris les nopces de mon fils de Montmorancy avecques la fille de M. le grand maistre, comme vous sçavez qu'elles avoient esté accordées : le tout s'est passé avecques force magnificences, et principallement avecques ung grand honneur et contentement pour moy et mon filz. Le roy m'a dict par deux fois qu'il se repentoit de ne vous avoir faict envoyer querir pour vous trouver aux nopces, afin de nous y faire dancer, vous et moy, avecques nos blanches barbes, et ayder à mener le bal. Je croy que vous serez bien ayse de la bonne fortune de mon filz, comme je la desirerois pareille à vos enfans. »

Et puis conclud sa lettre à la coustume, par recommandation, et signée,

« Vostre meilleur et plus fidel compaignon, à vous servir, MONTMORANCY. »

De cest heureux maryage sont sortis MM. de Montmorancy, d'Anville, de Meru, de Montberon et de Thoré, et cinq filles, dont quatre furent maryées à quatre gentilzhommes et seigneurs des plus grandz et riches de la Guyenne, au moins qui avoient la plus grand' part de leurs biens, comme ceux de La Trimouille, de Thuraine, de Vantadour et de Candalle; et la cinquiesme maryée en plus grande maison que toutes celles là, qu'estoit celle de Dieu, qui fut madame de Montmorancy, religieuse à Sainct-Pierre de Reins, et despuis abbesse, et la plus belle de toutes à mon gré, sans que je veuille faire tort aux autres [1].

1. Le connétable eut sept filles, dont trois furent abbesses.

148. — M. de Montmorancy, le fils aisné[1], a esté un brave et vaillant seigneur. Il le monstra dans Therouane, où il s'alla jetter de son bon gré pour y attendre le siege, et y mena une belle jeunesse françoise, où là à toutes les occasions il se presenta bravement aux combats et aux assauts; si bien qu'après la mort de M. d'Essé[2], lieutenant general du roy, il fut esleu par le consentement de tous à tenir sa place, parce qu'ils l'en cognoissoient digne : et pour ce ne s'en repentirent pas, car il s'acquitta très dignement et vaillamment de sa charge, et tint encor dix ou douze jours; laquelle il fallut enfin rendre et ceder à la force, comme j'en parle ailleurs, force gentilzhommes reservez pour prisonniers de guerre, desquels M. de Montmorancy fut principal, qui tumba, comme de droict, entre les mains de M. le prince de Piedmont, lieutenant de l'empereur, qui le traicta fort bien, à cause qu'il avoit cest honneur de luy appartenir, à cause de bastardise[3] : mais pourtant luy fit tenir longuement prison, en laquelle il ne perdit temps; car (à quelque chose sert malheur), ne sçachant que faire, et par faute d'autre passe temps et occupation, il se mit à estudier et lire les livres, que luy qui,

1. François de Montmorency, maréchal de France, mort le 6 mai 1579.

2. André de Montalembert, seigneur d'Essé, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la Chambre et panetier de François Ier. Il fut tué au siége de Thérouenne, dont il était gouverneur en 1553, à l'âge de 70 ans.

3. Le connétable Anne de Montmorency était marié à la fille de René, bâtard de Savoie [oncle de la main gauche], du prince de Piémont Emmanuel Philibert.

auparadvant, ainsy que je luy ay ouy dire, avoit bien desdaigné bien fort la lecture, à mode des seigneurs et nobles du temps passé, s'y pleust tant ceste fois là, qu'il n'avoit autre affection que celle là; si bien qu'il y fit fort son proffict; car outre qu'il eut de soy l'esprit et entendement très bon et très solide, il le façonna encores mieux par ceste lecture, dont toute sa vie il s'en est ressenty, et l'a on tenu pour une aussy bonne teste que de seigneur de France.

Au retour de ceste prison, il fut esperduement amoureux de madamoyselle de Pienne[1], l'une des filles de la reyne, aussy belle, aussy honneste et aussy accomplie qu'il y en eust en France, et d'aussy bonne maison; et ainsy que M. le connestable luy avoit moyenné et pourchassé le maryage entre luy et madame la duchesse de Castres, vefve du duc de Castres qui mourut à Hedin dans la mine[2], et fille naturelle du roy Henry, mais pourtant legitimée. Et comme le pere luy annonça, et le jour des nopces, M. de Montmorancy luy fit responce : qu'il ne pouvoit entendre à cela, d'autant qu'il avoit promis à madamoiselle de Pienne.

1. Jeanne de Hallwin de Piennes, fille d'Antoine de Piennes et de Louise de Crèvecœur.

2. Diane, fille naturelle de Henri II, mariée en 1547 à Horace Farnèse, duc de Castro, petit-fils d'Alexandre Farnèse qui fut pape sous le nom de Paul III. Le duc de Castro fut tué en 1553 au siége de Hesdin, d'un coup de canon, selon F. de Rabutin, qui rapporte que le *sénéchal de Castres* (probablement le principal officier du duc) fut *abysmé* dans une mine. De là probablement la méprise de Branthôme.

Qui fut estonné? Ce fut le bon homme de pere, qui eut plus de recours à ses larmes et à une tristesse grande de cœur, qu'à une aspre collere contre le fils, non toutesfois sans une remonstrance bonne et juste; et ainsy qu'il vit le filz persister en son dire et en son opinion, il s'advisa de luy faire changer d'air et de l'envoyer en Italie, pour voir si, en changeant de region et d'air, il changeroit de volonté et d'opinion, trouvant faux le dire d'Horace :

Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt.

« Ceux qui vont outremer, et par delà, muent « bien d'air, mais non pas d'ame ni de volonté.»

Estant à Rome, l'occasion se presenta du siege d'Hostie [1], qui importoit pour le service du pape et du roy son maistre, là où il alla et y acquit beaucoup d'honneur à la prise [2], et après s'en retourna en France, où, par oubly de ses amours, il espousa madame la duchesse de Castres, au grand contentement de son pere; qui fut cause sur ce subjet que le roy fit l'edict que l'on observe encor contre les enfans qui promettent maryage sans le consentement des peres et meres. M. de Montmorancy consentit bien à ce maryage pour obeyr au pere, car il l'honnoroit bien fort, autant que pour un si bon et haut party.

En plusieurs autres bons endroicts il s'est

1. En 1556.

2. Ostie, prise en 1557 par l'armée française que le duc de Guise amenait au secours du pape Paul IV. Peu auparavant, cette ville avait été surprise par le duc d'Albe.

trouvé, où il a tousjours bien faict paroistre sa valeur, comme au voyage d'Allemaigne et au siege de Metz, à la prise de Calais, et en un' infinité d'autres endroicts, et sur tout à la bataille de Sainct-Denys, à qui on donne reputation d'avoir tenu ferme et rassuré les Suysses qui bransloient aucunement, et arresté aucuns fuyards; et puis après chargea si à propos, qu'il fut un des principaux autheurs et executeurs du gaing de la battaille, mettant à vau de routte aucuns des plus asseurés de M. le prince de Condé; ce qui apporta un grand espouvantement à si peu d'infanterie que M. le prince avoit, et d'une retraicte en desordre un peu; laquelle, pour n'avoir peu suivre M. le prince et M. l'admiral, marchoit pourtant en entretenant l'escarmouche avecques nos gens de pied catholiques : car nostre infanterie ne s'esprouva trop en ceste battaille, ny ne vint aux mains autrement que de ceste façon, car M. d'Andelot avoit emmené la plus grand part de leur infanterie pour l'entreprise de Pontoise [1], et en avoit là fort peu M. le prince, mais très bien menée par le capitaine Valefreniere, gentil soldadin et bon capitaine, nourry et faict autant parmy les bandes espaignolles que les françoises. J'en parle ailleurs.

Or, outre que M. de Montmorancy fut valeureux, il estoit sage et advisé capitaine et fort pollitiq; et pour ce le roy, quand il s'en alla faire le tour de son royaume [2], il le laissa gou-

1. Il faut lire, je crois, de *Poissy*. V. *Hist. universelle*, liv. IV, 212.
2. En 1564.

verneur de l'Isle de France et de Paris. Et là il monstra bien sa sagesse et bonne conduicte; car ayant trouvé ce peuple de Paris, qui de frais ne sortoit que de la guerre civille, encor grand ennemy des huguenotz, mutin, seditieux, crouillant[1] et bouillant tout de mutination et d'envie d'espendre tousjours du sang, qui ne pouvoit encor bien remettre son poux encor fort mal agité; toutesfois il le mena ores par douceur, ores par temporisement, ores par rigueur, ores par justice, si bien et si beau, qu'il le remit en sa premiere forme, obeissance et observance des edicts du roy. Il le rendit souple et maniable comm' un gand de chevrotin de Vandosme, dont le roy en eut un très grand contentement.

Et ne fut le service si petit que tout le royaume ne s'en ressentist; car plusieurs villes jettoient l'œil sur l'exemple de Paris, qu'il contint ainsy par tel debvoir et craincte, que à leur nez et dans leurs rues il fit ceste bravade à M. le cardinal de Lorraine, qui voulut entrer en armes nonobstant sa defence, et le chargea tellement devant eux, qui auparadvant crioient tant *Vive Guyze!* et qui honnoroient tant ce nom, que, quiconque eust touché le moindre de leurs valets, ils se mettoient tous en armes et faisoient une sedition et massacre sans aucune consideration, et là, se faisant tel affront au chef de la maison (M. son fils, jeune enfant encor), au diable l'un des habitans qui osa grouler, remuer ny sonner le moindre mot du monde, qui fut un grand heur pour luy; mais plus grand fut le

1. Remuant.

respect qu'on luy porta et la craincte qu'on eut de luy [1]. Ainsy à cest exemple se doibvent faire plusieurs gouverneurs de noz villes et provinces.

J'estois à la court à Arles en Provance, venant d'Espaigne, lorsque ces nouvelles arrivarent. Le roy, la reyne, M. le connestable, en furent esmeus et attristez; mais après avoir ouy les raisons d'une et d'autre partie, l'on advisa d'appaiser les choses tellement quellement.

On en parloit diversement, selon les raisons et passions des deux partis, et par la bouche des parties.

Ceux de M. le cardinal disoient qu'il y avoit long temps que le roy François IIe luy avoit donné ses gardes, et permission et toutes franchises de les tenir et mener près de soy, à la court et partout, dès la sedition d'Amboise, que vis la faire dresser [2], et en fit son gentilhomme servant La Chaussée, capitaine. Le roy Charles luy confirma ladicte permission, et l'ai veu long temps la practiquer à la court, mais non pourtant qu'ils marchassent en armes quand le roy marchoit, comme du temps du roy François, car il avoit lors tout credit, ny aussy qu'ils portassent armes dans le logis du roy, mais l'espée seulement.

Ceux de M. le mareschal disoient qu'il estoit bien vray tout cela; mais si le roy le vouloit ainsy et l'enduroit et l'en dispensoit, que ce n'estoit à luy à l'en dispenser; car ce que le souverain fait, le subject ne le peut faire; que si le

1. Le 8 janvier 1566. François de Montmorency était alors gouverneur de Paris.

2. Peut-être faut-il lire : *qu'il vit l'affaire dresser.*

roy peut dispenser la loy de laquelle il est l'autheur, il ne s'ensuit pas pourtant que le gouverneur ou magistrat le puisse faire, estant regle infaillible qu'il appartient seulement à celuy qui ordonne les loix de les casser ou d'en donner privilege; et celuy qui luy mesmes est soubz l'authorité de la loy, encor qu'il en soit ministre, il ne peut rien ordonner ou permettre au contraire de ce qu'elle commande. Car il faut notter que le roy avoit deffendu toutes armes à feu, et en avoit faict un edict que j'ay veu observer fort estroictement et rigoureusement contre ceux qui alloient l'encontre; et lorsque nous tournasmes de Malte [1], il nous falloit cacher et rompre tous les fusts de nos belles arquebus que nous y avions porté, et les empaquetter qu'on ne les vist point.

Ceux de M. le cardinal disoient que M. le mareschal le chargea sans dire gare, ny sans premierement l'avoir adverty qu'il ne vinst à Paris en armes, et qu'il ne luy souffriroit, veu l'edict du roy, qu'il vouloit faire observer en son gouvernement, duquel il estoit responsable.

Ceux de M. le mareschal disoient qu'il ne faut point d'advertissement à ceux qui doibvent obeyr au roy et à ses loix, car la publication des loix est assez suffisante pour advertir un chascun en son debvoir, encor que M. le mareschal l'eust assez crié haut souvant, que, s'il se mesloit d'entrer en son gouvernement, armé, qu'il le chargeroit; et mesmes qu'il en avoit adverty le roy à Châlons, à Bar et Mascon, et à

1. Après le fameux siége de 1565.

Lyon, que s'il entroit ainsy avecques ses armes en son gouvernement, qu'il essayeroit aussy tost de desarmer sa garde. A quoy le roy ne fit aucune response, monstrant assez par son taire qu'il se contentoit; aussy qu'on sçavoit les menées que faisoit ledict seigneur cardinal avecques M. le prince de Condé, pour le retirer de la relligion et faire quelque party nouveau à part, en luy voulant donner en maryage sa niepce [1], madamoiselle de Guyze, luy venant de frais à estre veuf [2], ou bien la reyne d'Escosse, son autre niepce [3], à laquelle le prince tendoit fort l'oreille; ce qui fust esté un grand coup et bonheur pour ceste honnorable reyne, pour la delivrer des maux, miseres, tourmens et martyres qu'ell' endura puis après. Et de faict, disoit on, cela se fust faict, si l'entreprise fust esté à vive force poursuivie; mais elle ne se debattit que d'une aesle, ou bien que le destin ne les voulust, ou que les ministres en destournarent le prince et furent vainqueurs sur le cardinal, ou du tout qu'il aymast mieux la beauté prochaine et sa voysine de madamoyselle de Longueville [4], l'une des belles princesses de son temps, que d'attendre si long temps l'autre plus esloignée.

Voylà ce que l'on en disoit pour lors à la

1. Catherine-Marie de Lorraine, née en 1552, morte en 1596. Elle épousa, en 1570, Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

2. Il avait épousé Eléonore de Roye, petite nièce du connétable Anne de Montmorency.

3. Marie Stuart.

4. Mlle de Longueville.

court : toutesfois, sur ces pourparlers de la reyne d'Escosse, l'on en creut ou en apprehenda quelque chose; et mondict sieur le mareschal de son costé en estoit alteré, en allarme et en jalousie de son gouvernement, disant cognoistre assez M. le cardinal pour un grand brouillon, ainsy qu'aucuns de ses compaignons disoient; et mesmes M. le cardinal Vitelly, que j'ay veu d'autresfois bon françois et pensionnaire du roy Henry IIe, luy reprocha à Rome et qu'il brouilleroit et descouseroit plus de besoigne que tous les cardinaux du sainct siege ne sçauroient coudre.

Voylà ce qui donnoit à M. le mareschal fort à songer en soy et à espier son gouvernement, et surtout la ville de Paris, qui estoit pour lors fort guizarde; et plusieurs villes estoient au guet et en sentinelle, je dis les brouillonnes et seditieuses alors, pour voir de loing quel remuement feroit le cardinal à sa venue à Paris : si bien qu'elles en demeurarent fort estonnées et en frayeur quand elles sceurent ce qui arriva puis après.

Ceux de M. le cardinal disoient que, pour esviter ce grand affront qu'il receut dans Paris, il luy debvoit avoir faict fermer les portes; qui ne luy fust esté si grand que l'autre, et en fust esté quitte, trouvant visage de bois, de s'en retourner en arriere.

Ceux de M. le mareschal disoient que de fermer les portes à un desobeissant, c'estoit l'office d'un gouverneur couard, qui n'a puissance ny conduicte, ny courage de tel traict pour faire ceder la desobeyssance des rebelles à

l'authorité de la loy; mais les gouverneurs sages, vaillans et vertueux, qui entendent et où et quand, et quelle occasion il faut legitimement user de l'authorité du roy contre les infracteurs de la loy, les menent et assubjectissent au lieu où ils se vantent avoir plus de puissance pour à jamais faire perdre leur credit, comm' il fit en pleine rue de Sainct Denys.

D'avantage, si la porte lui eust esté fermée, M. le cardinal, au lieu de se plaindre de la honte, il estoit bien assez presumptueux pour se vanter et dire : « Ah ! qu'il a eu belle peur « que j'entrasse dans sa ville, et que je luy fisse « contrecarre à son authorité qu'il y a, comme « certes je l'eusse faict si j'y fusse entré, et luy « eusse bien osté son credit, et luy eusse bien « taillé de la besoigne : mais il n'avoit garde, le « gallant, de m'y laisser entrer; un' autre fois « j'y entreray bien sans luy : je la luy garde « bonne. » Et tant d'autres vanteries qu'il eust peu alleguer là dessus. Voylà pourquoy M. le mareschal fit très bien d'user de la façon qu'il usa.

Le seigneur de Ruffet [1], gouverneur d'Angoulesme, ferma la porte à M. de Montpensier, qui alloit pour la mettre entre les mains de Monsieur, ou un autre pour luy, et en prendre la possession, parceque, par accord faict, le roy la luy avoit donnée [2]. Ledict seigneur de Mont-

1. Philippe de Volvire, seigneur de Ruffec.

2. En 1575, Philippe de Ruffec refusa de recevoir dans Angoulême la cour de Bourbon Ier, duc de Montpensier, qui venait en prendre possession pour le duc d'Alençon, alléguant qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis au service du

pensier demeura à la porte, qu'il trouva fermée, et luy fit on parler pardessus la muraille, que M. de Ruffect n'y estoit point, lequel pourtant faisoit parler par le truchement. Il fut contrainct s'en retourner à Poictiers, d'où il estoit venu, trouver la reyne, à laquelle conta tout; il sembla en estre aucunement fasché et despité, et estois dans la chambre quand il en faisoit rapport à la reyne, qui l'asseura que le roy luy en feroit raison. Mais, après avoir songé un peu à soy, il dit : « Madame, j'en auray bien raison « sans que le roy et vous vous en mettiez en « peine. Il luy semble m'avoir faict un affront « et opprobre que de m'avoir fermé la porte, de « m'avoir faict parler pardessus la muraille, et « par une vieille, sans avoir eu le courage de « comparestre ; mais comme poltron et craintif, « il s'est caché, et a faict dire qu'il n'y estoit « pas. Telz traicts se font par telles gens qui le « ressemblent ; car, s'il fust esté brave et gene- « reux, il debvoit estre monté à cheval avecques « ses gens, et venir parler à moy en brave et « asseurée contenance, et me dire tout à plat et « en parolles, fust ou modestes ou audacieuses, « que je n'y entrerois pas ; car ainsy doibvent « proceder en telles actions les braves et vail- « lans capitaines, et parler en lyons, et non « cachez comme renards dans leurs tasnieres : « mais, en quelque part qu'il soit, je l'auray « bien. »

On trouva que M. de Montpensier disoit fort

roi, et qu'en livrant Angoulême il n'aurait plus d'asile dans le royaume pour le mettre à couvert de la haine des protestants. V. de Thou, livre 61.

bien en cela; et plusieurs à la court avecques luy disoient qu'il estoit bien mieux seant à un gentil cavallier et brave capitaine user de telles façons cavaleresques que poltronnesques, encor que ledict Ruffet eust reputation d'aucuns de valoir quelque chose.

Au bout de quelque temps, le roy le pria d'oublier le tout; mais il y eut force difficultēz, que je me passeray bien de dire : mais pourtant, quand la reyne emmena la reyne sa fille en Guienne au roy de Navarre son mary, jamais M. de Montpensier ne le voulut voir, non pas d'entrer dans Coignac qu'il y fust, où il estoit lieutenant de roy au pays; autrement, que s'il se presentoit devant luy, il luy donneroit de la dague dans le sein. Parquoy la reyne fut contraincte, de peur de scandale, de commander audict sieur de Ruffect de partir et s'en aller [1].

Ainsy parla M. de Montpensier, et ainsy aussy M. le mareschal de Montmorancy ne voulut point fermer les portes à M. le cardinal, estimant estre acte d'un gouverneur craintif et poltron de ne se faire craindre et respecter autrement que sans fermer une porte.

De cest affront y eut M. le prince qui en fut fort fasché, et pour ce envoya un gentilhomme à M. le mareschal pour luy en parler. M. de Montpensier en fit de mesmes, qui en prit plus au vif l'affirmative, d'autant que M. le cardinal luy avoit faict entendre que cela touchoit à tous les princes de France, et aussy bien à M. de

1. En 1578.

Montpensier qu'à luy, et pour ce luy envoya un double de lettre faict de sa main, qu'il prioit de la signer et l'envoyer à M. le mareschal.

Ell' estoit un peu altiere et assez brave, car il ne faut doubter qu'ell' avoit esté bastie de bonne matiere et escrite d'ancre bonne et bien noire, puisqu'elle venoit d'un fort habile artizan grandement offencé; aussy que M. de Montpensier avoit esté fort gaigné : mais M. le mareschal y respondit très pertinemment, et qu'il sçavoit bien quelle difference il falloit mettre entre les princes du sang et estrangers ; que, quant à luy, il le recognoistroit tousjours et le respecteroit en toutes choses; mais, quant aux princes estrangers, il les recognoistroit en ce qu'il luy plairoit, n'estans plus en France que luy.

Cela s'adoucit un peu par les providences et sagesses de la reyne, mais non pourtant qu'il n'en restast quelque dent de laict, et mondict sieur le cardinal ne brassast à mondict sieur le mareschal soubz couvert tout ce qu'il pouvoit de sinistre, jusqu'à ce qu'il fust un des principaux solliciteurs de sa prison avecqu'une dame de la court, et fort brouillonne, que je ne nommeray point. Elle mesme me l'a dict y avoir du tout poussé; et est assez grande et fort partialle, de la maison de Guyze, et fort ennemye de celle de Montmorancy, sur le subject qu'on luy fit acroire estre l'un des principaux autheurs d'avoir faict prendre les armes pour le mardy gras, et persuadé à Monsieur et au roy de Navarre faire les remuemens que le conte de Coconas et La Molle declarerent. J'en parleray à part dans le

discours de Monsieur[1], moy estant lors à la court, et comme le sçachant bien[2].

On se donna donc la garde que pour un matin[3] M. le mareschal de Montmorency et mareschal de Cossé furent encoffrés et faictz prisonniers au bois de Vincennes, et puis par un beau matin menés par les gardes françoises et suisses, tambourins battans, dans un coche, à Paris, dans la Bastille, où ils demeurarent près d'un an et demy, et n'en bougearent jusqu'à ce que Monsieur s'en alla de la court la premiere fois mal content, et qu'il prit les armes, qui les

1. La vie de Monsieur ne forme pas un article spécial.

2. En 1574, peu avant la mort de Charles IX, le duc d'Alençon, deuxième frère du roi, irrité de n'avoir pas obtenu la charge de lieutenant général du royaume, lorsque son frère le duc d'Anjou (Henri III) fut élu roi de Pologne, entra dans une conspiration avec le roi de Navarre (Henri IV) et le prince de Condé, pour s'emparer du pouvoir. Les agents les plus actifs de cette conspiration étaient La Mole, favori du duc d'Alençon et amant de Marguerite, femme de Henri IV, et Coconas, gentilhomme piémontais, amant de la duchesse de Nevers. Les conjurés se réunissaient chez Madame de La Sauve, maîtresse du duc d'Alençon et du roi de Navarre. On pense bien qu'un complot tramé par de jeunes étourdis, au milieu de ce croisement d'intrigues amoureuses, fut promptement éventé. Ils avaient eu l'intention de surprendre le roi à Saint-Germain dans la nuit du Mardi-Gras (23 février 1574), mais ils furent prévenus. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent arrêtés ainsi que La Mole et Coconas qui peu après furent décapités. Le prince de Condé parvint à se sauver en Allemagne.

François de Montmorency, un des chefs du parti des politiques, fut soupçonné. Il paraît certain que les protestants traitaient avec ces derniers et qu'ils comptaient sur leur appui. Cette dame de la cour, fort brouillonne et fort partiale, de la maison de Guise, pourrait bien être Madame de la Sauve.

3. Le 4 mai 1574.

demanda et voulut avoir avant toutes choses pour le traicté de paix; et en sortirent sans autre procedure de procès [1].

On disoit à la court que, sans madame de Montmorancy sa femme, que le roy son frere [2] aymoit uniquement, aussy tost qu'il vint de Poulongue eust faict faire le procès à mondict sieur le mareschal; car on disoit qu'il avoit quelques preuves contre luy, et que M. le mareschal de Cossé, qui aymoit quelquesfois à causer, dit : « Je ne sçay pas ce que M. de « Montmorancy peut avoir faict, mais, quant à « moy, je sçay bien que je n'ay rien faict pour « estre prisonnier avecques luy, si non pour luy « tenir compaignie quand on le fera mourir, et « moy avecques luy; que l'on me fera de mesmes « que l'on fait bien souvent à de pauvres dia- « bles que l'on pend pour tenir compaignie seu- « lement à leurs compaignons, encor qu'ilz « n'ayent rien meffaict. »

Or il se sauva ainsy ceste fois, comme il fit aussy au massacre de Paris, car il estoit proscrit; mais il s'en estoit allé deux jours devant à la vollerie [3], qu'il aymoit bien fort.

Or, soit que ce soit qu'on luy en voulust tant, je ne sçay que dire, sinon que je l'ay cogneu pour un fort homme d'honneur, de bien et valeur, et qui estoit bon serviteur du roy, et l'a bien servy.

Les passionnez luy en vouloient, parce que

1. En 1575, lorsque le duc d'Alençon devenu duc d'Anjou se réconcilia avec Henri III.

2. Henri III.

3. Chasse au faucon.

c'estoit un seigneur fort politicq et sage, et qui ne vouloit nullement aymer les brouillons ny les seditieux.

149. — Or le roy Charles, en mesme temps, ou, pour mieux dire, un peu auparadvant, pour jouer son jeu à tout reste[1] contre ceux de la maison de Montmorancy, avoit depesché M. de Maugiron et M. de Villeroy en Dauphiné et Languedoc, pour prendre M. le mareschal d'Amville[2] ou mort ou vif; car desjà M. de Meru s'estoit sauvé avecques les huguenotz, et M. de Thoré en Allemaigne, qui fit penser qu'ils estoient tous de la consente[3] de La Molle et Coconnas; mais il eut bon vent, et sentit la fricassée de ladicte entreprise, et pour ce il se garantit très bien; si bien que j'en vis de fort estonnés à la court lorsque des nouvelles vindrent qu'ilz l'avoient failly; car les entrepreneurs avoient faict l'affaire fort facile, et en parloient fort diversement à la court : ce que j'escrirois bien ici, mais cela seroit trop long.

Le roy pourtant resta tousjours ferme en son opinion : qu'aussy tost qu'il seroit guery il dresseroit une bonne grosse armée vers le Languedoc, et feroit audict mareschal d'Amville si ouverte guerre et si à fer esmollu, qu'il le ruyneroit, et qu'il l'auroit ou à mort ou à vie, ou du tout le chasseroit de là. Mais la mort le pre-

1. C'est-à-dire risquant tout.

2. Henri de Montmorency porta le nom de Damville jusqu'en 1579, époque où mourut son frère. Il avait été fait maréchal en 1566.

3. D'intelligence avec La Mole et Coconas.

vint et luy rompit son dessein ; lequel le roy Henry son frère, tournant de Polongne, reprit, et tira vers Avignon pour luy faire la guerre, quoy qu'aucuns luy conseillassent, à l'avenement de son royaume, de pardonner à tous et de faire la paix ; mais il en fut diverty (ce disoit on) par la reyne mere et M. le chancelier de Birague, despuis cardinal, qui, voulant mal de long temps audict seigneur mareschal, depuis qu'il soustint et se banda si fort pour Scipion Vimercat contre le seigneur Ludovic de Birague, son frère [1], en leur querelle qu'ils avoient eue, la luy avoit gardée bonne jusques là, à la mode lombarde; et pour ce conseilla fort la guerre en Languedoc contre luy. Mais le succeda très mal; car M. le mareschal, comme desesperé, eut recours à ce qu'il peut; et luy, qui estoit très bon catholique, s'ayda du secours des huguenotz, qui luy aydarent si bien et luy assistarent de telle façon, que, Aiguesmortes pris au nez du roy [2], fut besoin qu'il s'en tournast en France pour se faire sacrer et couronner le dimanche gras [3]; qu'il avoit esté le mesme jour en Polongne, et pour ce reveroit fort ce jour.

Ce fut à M. le mareschal de monstrer sa sagesse et sa valeur de guerre qu'il avoit tousjours eue; aussy n'y manqua il point, car il se garda si bien lors, et s'est si bien gardé despuis, que, pensant la ruiner par de là, on luy

1. Frère du chancelier de Birague.
2. En 1575.
3. 15 février même année.

augmenta sa reputation, son bien et sa grandeur, qui luy durent encores.

Ce ne fut pas tout, car il vint à estre empoisonné de telle façon, que, s'il ne fust esté secouru prestement et par bons remèdes, il estoit mort; et de faict les nouvelles en vindrent au roy qu'il estoit mort de ceste poison.

J'estois lors en sa chambre quand ces nouvelles luy furent apportées, et gardoit encor le lict d'une fiebvre qu'il avoit eue plus de dix ou douze jours, et nous avoit envoiez querir l'après disnée, six ou sept que nous estions, assez aymés de luy, pour causer avecques luy et luy faire passer le temps.

Il ne s'en esmeut autrement, et ne monstra le visage plus joyeux ny fasché, sinon qu'il envoya le courrier à la reyne; et ne laissasmes à causer avecques luy.

Ce gouvernement de Languedoc fut aussy tost donné à M. de Nevers; dont plusieurs en furent très joyeux, car il estoit très genereux et très bon prince. Vindrent après nouvelles que ledict sieur mareschal n'estoit point mort et tendoit peu à peu à guerison, laquelle tarda beaucoup à luy venir.

Plusieurs disoient que s'il fust mort de ceste poison, que M. de Montmorancy fust esté sentencié, quoyque j'aye dict par cy devant que madame sa femme l'avoit sauvé; mais on craignoit que ledict mareschal, voyant son frere mort, qu'il eust joué à la desesperade, craignant qu'il ne luy en arrivast autant s'il estoit pris; et avoit ung très grand moyen de faire mal avecques l'alliance des huguenotz, voire du roy d'Espaigne, qu'il eust pris.

Dieu le voulut autrement; car Monsieur, frère du roy[1], ayant pris les armes et l'assistance des huguenotz, et de M. le mareschal d'Amville par conséquent, et faict après la paix avecques le roy, les uns et les autres y furent tous compris; et puis, la paix rompue, et Monsieur ayant quitté les huguenotz pour leur faire la guerre. M. le mareschal se voulut tenir de la paix avecques Monsieur; dont les huguenotz luy en voulurent très grand mal, et le roy grand bien, et luy en sceut très bon gré; et pour ce receut de très bon cœur madame la mareschalle, sa femme, une très belle, honneste dame, de la maison de Bouillon La Marck, que M. son mary luy avoit envoyé pour luy representer et reoffrir tout debvoir, toute servitude et obéissance, que le roy accepta en très bonne part, et depescha madicte dame fort contente.

Je la vis partir de Bloys aux premiers estatz; et me dit dans la chambre de la reyne : qu'elle s'en alloit très satisfaicte et contente du roy, et que jamais elle n'en partit tant d'avecques luy que ceste fois, et qu'elle portoit à M. son mary de quoy se contenter[2]. Mais tout cela ne dura guères, car on luy dressa la guerre quelque temps après; et pour la seconde fois se vint accoster des huguenotz, qui, disans qu'il les avoit laissez, ne s'y voulurent fier; mais le roy de Navarre[3], qui estoit leur protecteur, entreprend ceste confederation et la reconfirme; car

1. François, duc d'Alençon, frère de Henri III, choisi par les protestants pour leur généralissime en 1575.

2. Au commencement de 1577.

3. Henri IV, vers 1576. Il venait de s'échapper de Paris et était devenu le chef du parti protestant.

il voyoit bien que c'estoit un grand et bon capitaine, et très puissant, et qui avoit de très grands moyens pour bastir[1] et fortifier leur cause.

Le voylà donc si bien uni avecques ce roy, qu'il ne l'appelloit jamais que son pere[2], l'aymoit et honnoroit; et dès lors jusqu'à ceste heure se sont si bien tous entretenus et liez, qu'ils ne se sont jamais quictez, et tousjours couru leurs fortunes mesmes ensemble. Aussy, pour tels bons debvoirs d'assistances, d'amitié et de causes, et pour la suffisance grande qu'il a cogneu en luy, l'a faict son connestable; et, au lieu de pere, l'appelle son compere, à la mode du roy Henry IIe à l'endroict de son pere[3]; qui est un grand honneur pour ceste maison de Montmorancy, qu'en vingt six ou vingt sept ans consecutivement le pere et le fils ayent esté honnorés de ceste grande charge.

Il est vray qu'on dira, comme j'en ay veu parler aucuns, que le pere a esté plus fidelle que le fils, pour n'avoir jamais porté les armes contre l'estat, et le fils ouy. Aussy portoit le pere pour devise, à l'entour de son espée de connestable, ce mot, Ἀπλανὴς, qui est à dire *sans fraude et très fidelle*.

Il y a bien aussy beaucoup de difference à n'estre que deffavorisé et envoyé de la court, et vivre paisible en sa maison, et à estre persecuté de l'honneur, du bien et de la vie, trois

1. Branthôme se sert de ce mot dans le sens de l'espagnol *Bastecer*, pourvoir, fortifier.
2. C'est le roi qui donnait le nom de père au maréchal.
3. Le connétable de Montmorency.

poincts qui desesperent les plus fidelz et obeyssans ; et si outre, je sçay combien mondict sieur mareschal a tasché de se garentir à venir là, et combien de fois il a fait rechercher ses roys et s'humilier à eux, dont pour ce j'en ay veu à la court force allées, venues et menées. Mais quoy! c'estoit son malheur et son destin, car il estoit aussy des proscripts de la Sainct-Barthelemy, s'il s'y fust trouvé.

Pour fin, il s'est très bien sauvé jusqu'icy en galant homme et très sage capitaine, et est maintenant près du roy, qui le sert très bien et très fidellement, et sa patrie; et serviroit encor mieux si on le vouloit croire, et mettre un reiglement sur la guerre qu'il a veu d'autres fois si bien faire observer par M. son père, duquel il a appris plusieurs autres bonnes et belles leçons, qu'il sçauroit faire practiquer mieux que capitaine de France; car il n'y en a point qui les sçache mieux, ny qui soit en la chrestienté aujourd'hui plus vieux capitaine ny plus experimenté; car dès lors qu'il fut propre à porter les armes, il les porta aussy tost, et a eu de belles charges pour les faire valoir.

Entr'autres il fut couronnel de la cavallerie legere du Piedmont, qu'il fit triumpher bravement; car, outre qu'il estoit de soy brave et vaillant, il avoit de bons capitaines soubz luy, et surtout une belle et gaillarde jeunesse des gentilzhommes de la France : car c'estoit pour lors une maxime : qu'aussy tost qu'ils commençoient à porter les armes, il falloit qu'ils allassent trouver M. de Nemours ou M. d'Anville, les deux pour lors parangons de toute chevalerie.

Si je voulois, je nommerois bien les bons et braves capitaines qui sont despuis sortis des mains de ces deux seigneurs et bons capitaines; mais cela seroit trop long.

Entr'autres beaux combats et bien signalez qu'a faictz M. d'Anville, ce fut la deffaicte des Espaignols au pont d'Asture [1], en Piedmont, où il en demeura cinq cens morts estendus sur la place, et non sans bien vendre leur mort, car ces gens là en sont très chers encherisseurs marchans; et luy cuydarent tuer son beau frere, M. de Vantadour [2], brave et vaillant seigneur, qui fut blessé à la mort.

Il fit aussy ceste belle escarmouche devant Foussan [3], où il perdit son lieutenant, le seigneur Paulo Baptiste Fregouze, et sa cornette, le jeune Rambouillet, vaillant jeune homme, qui entra si advant dans la porte qu'il y fut tué : force autres aussy y furent tuez et blessez, car il y faisoit bien chaud.

Ledict seigneur Paule Baptiste avoit été lieutenant de M. de Nemours; mais, d'autant que la faveur de M. le connestable estoit très grande alors, et qu'un chascun y couroit, il le quitta pour avoir esté gaigné de M. d'Anville, et fut son lieutenant. C'estoit un des bons chevaux legers de son temps; et lui en donnoit on la reputation pour en avoir faict longuement l'estat,

1. De la Stura. Voir l'article de M. de Salvoyson, pour les détails de ce combat.

2. Gilbert, duc de Lévis Ventadour. Il fut gouverneur du Limousin et mourut en 1591.

3. Fossano, sur la Stura en Piémont, occupé par l'armée espagnole le 18 août 1557.

car il estoit desjà fort sur l'aage. Et ainsy qu'on estoit sur la retraicte de ceste escarmouche, et entretenant M. d'Anville et M. le vidasme[1], qui leur disoit qu'il en avoit veu de fort belles et chaudes en son temps, mais n'en avoit jamais veu une si scalabreuse que cela, et que, puisqu'il avoit eschappé celle là, il en eschapperoit bien d'autres, et aussy qu'en sa vie il n'avoit jamais esté blessé, achevant ce mot, voicy une canonnade de la ville qui luy emporte la teste.

Telle avoit esté et fut sa destinée de ce bon vieillard, qui fut fort regretté de tous ceux du Piedmont, et principallement de son capitaine M. d'Anville, lequel tousjours s'est fort pleu de se servir des Italiens en sa cavallerie legere, et fort aussy des Albanois; car en son gouvernement estant retiré, et qu'on luy faisoit la guerre, il en a eu tousjours et trouvé le moyen d'en faire venir, et les a fort bien appoinctez et payez tousjours : aussy l'ont ilz bien servy et aydé à se maintenir.

Or, d'autant que mon intention n'est pas de raconter tous les beaux exploictz d'armes de nos capitaines, je ne me veux estendre plus loing sur ceux dudict seigneur d'Anville, sinon que, s'il a esté bon homme de guerre, il a esté un très gentil cavaliier en toutes vertus chevaleresques. Il a esté un très bon et adroict homme à cheval; aussy estoit ce son principal exercice; et avoit ordinairement une grand' quantité de très bons et beaux grands chevaux[2] en son

1. François de Vendôme.
2. On appelait ainsi les chevaux de guerre destinés à

escuyerie, qui sçavoient aller de tous airs, et luy qui les y sçavoit aussy mener très bien. Il n'estoit possible de voir un homme mieux à cheval que luy, fust ou à cheval armé ou en pourpoinct.

Il faisoit ordinairement les plus belles courses du monde quand il couroit la bague, fust ou avecques son roy ou avecques d'autres; mais il estoit si malheureux qu'il mettoit peu souvent dedans, à cause de sa veue, qu'il n'avoit trop asseurée; mais ses courses valoient bien celles du dedans [1].

S'il estoit là malheureux, il estoit bien autant heureux en ses combats à cheval à donner coups d'espée; car il falloit bien que celuy fust asseuré qui ne branlast soubz son coup, tant il le sçavoit bien et très à propos et à temps le donner, ou, ainsy qu'on disoit anciennement, assener.

A l'entreveue de Bayonne, le mareschal de Rayz en sçauroit bien que dire; car à un balet à cheval qui s'y faisoit à combattre à l'espée, se venant à heurter avecques mondict sieur d'Anville, il fut porté par terre devant toute l'assistance du camp; si que, la rumeur s'esle-

porter les hommes d'armes. Lord Herbert of Cherbury, dans ses Mémoires, parle avec éloge de l'écurie du maréchal. « He told me also that if I would learn to ride the *great horse*, he had a stable there of some fifty, the bestand choicest as was thought of France; and that his escuyer called Monsieur Disancourt not inferior to Pluvinel or Labroue should teach me. » Life of Lord Herbert, p. 100.

1. Celles de cavaliers qui enfilaient des bagues. Il paraît que le principal mérite, à cet exercice, consistait à bien manier son cheval.

vant soudainement et s'espandant que c'estoit M. de Guyze, qui lors estoit un jeune garçonnet non encor de quinze ans, mais pourtant fort adroict, et dès lors fort rude au combat aussy bien que les plus aagez de beaucoup que luy, madame de Guyze sa mere, estant sur l'eschaffaut avecques les reynes, vint à entrer en si grant effroy et allarme de son fils, qu'elle en devint toute esperdue, mesmes les reynes et toutes les dames. Surquoy M. le connestable, entendant le bruict et l'effroi des dames, accourut vers elles, et se mit à crier : « Ce n'est « rien, ce n'est rien; c'est Le Perron. » (Car ainsy s'appelloit-il de son surnom, avant qu'il eust attainct par faveur ces grades qu'il a aujourd'hui.) Soudain la mere commança à r'assurer et rasserainer son beau et clair visage, qui venoit d'estre troublé et esmeu de l'orage d'un tel effroy; et puis la risée en courut fort parmy le camp.

Quelques deux ans après ce voyage, le roy Charles celebrant son mardi gras au Louvre par une partie de courrement de bague, et de coups d'espée après par passades de cheval, M. d'Anville s'ahurta de mesmes avecques M. de Longueville [1], qu'il porta par terre d'un mesme et pareil coup; mais pourtant ce ne fut pas sa faute, car il estoit un fort adroict prince et bon gendarme; mais ce fut la faute de la selle et des sangles de son cheval qui la firent tourner; dont il en cuyda arriver une querelle; car M. de Longueville ayant sceu que M. d'Anville

1. Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

s'en vouloit prevaloir aucunement comme par vanterie, le fit appeller au Pré aux Clercs, où il n'y avoit qu'eux deux et le chevallier de Batresse, lieutenant de M. d'Anville, et le capitaine La Gastine, vaillant Limosin, lieutenant de M. de Longueville, tous quatre très vaillans et braves hommes, et qui se fussent très bien battus sans que M. d'Anville le contenta d'honnestes parolles, et ainsy se despartirent : j'en parle [encore] ailleurs [1].

150. — De ces deux MM. de Montmorancy leur troisiesme frere fut M. de Montberon [2], qui portoit ce nom à cause de la baronnie de Montberon, qu'on tient la premiere d'Angoumois, que feu M. le connestable avoit eu des biens du seigneur et baron de Montberon [3], ayeul de madame de Bourdeille d'aujourd'huy, qui est chef du nom, d'armes de Montberon, maison très illustre et ancienne autant qu'il en soit en Guyenne; et voylà comme les maisons se perdent aux vrays heritiers pour le mauvais mesnagement des peres.

Il falloit bien dire que M. le connestable estimoit ce nom et baronnie de Montberon, puis qu'ayant tant de belles et grandes autres terres, il ne vouloit que son troisiesme fils portast autre tiltre que de seigneur de Montberon.

1. Dans son discours sur les duels où Branthôme n'est pas plus explicite : « De dire le subject de leur appel et à quoy il tint qu'ils ne se battirent, cela seroit trop long. »

2. Gabriel de Montmorency, baron de Montberon, mort à la bataille de Dreux.

3. Adrien de Montberon, dont la petite-fille épousa André de Bourdeilles, frère de Branthôme.

Certes le titre en est très beau ; mais aussy celuy qui le portoit l'honnoroit et l'illustroit bien aussy, car c'estoit un seigneur des gentilz de la France, et aussy accomply, et qui promettoit autant de luy quelque chose de grand, s'il eust vescu davantage.

Il estoit très beau gentilhomme ; et disoit on qu'il estoit le plus beau de ses freres, comme je le croy, pour les avoir veu tous et practiquez. Il estoit brave et vaillant ; il fut pris jeune garçon à la battaille de Sainct Quantin avecques M. son pere, en combattant vaillamment et secourant le pere.

Philippe le Hardy acquit le nom de Hardy pour, jeune garçonnet qu'il estoit, n'avoir jamais abandonné son pere, le roy Jehan, à la battaille de Poictiers ; et combattit vaillamment près de luy, et fut avecques luy prisonnier.

De mesmes en fit M. de Montberon en ceste battaille près du pere ; et, pour couronner sa vaillantise, il se tint si près du pere à la battaille de Dreux, et l'assista tousjours si bien, qu'en combattant vaillamment il fut tué près du pere.

Voylà une belle et honnorable fortune du filz, que d'avoir ainsy monstré au pere sa generosité pie et charitable advant mourir ; aussy le pere le regretta fort, car il l'aymoit et le cognoissoit fort genereux.

Il ne pouvoit estre autre, car il estoit haut à la main [1] et un peu superbe ; mais sa gloire et sa superbité estoit supportable, tant ell' estoit

1. Qui lève toujours la main, emporté, disposé aux voies de fait.

belle et agreable. Et qui a ceste condition, faut qu'il se propose d'entretenir ceste gloire tousjours par quelque acte genereux et nullement reprochable; autrement il est perdu, et faut qu'il s'aille cacher, ainsy que j'en ay veu plusieurs, ausquelz, quand un tel malheur leur arrivoit d'avoir faict quelque poltronnerie avecques leur gloire, n'ont pas esté bons à jetter aux chiens; mais ceux qui ont accompaigné tousjours leur superbité par leur vaillance ont esté tousjours plus craints et estimez et supportables les uns plus que les autres.

151. — Pour le quatriesme fils de M. le connestable a esté M. de Meru [1], qu'on a tenu aussy glorieux à la court bien fort; mais on disoit qu'il tenoit cela de la race, car tous les cinq freres l'ont esté, parce qu'ils avoient un brave pere qui l'estoit fort, et eux estoient si grands, et nourris et entretenus par le pere en une si grande grandeur, qu'outre le cœur grand qu'ils avoient de naissance, ceste grandeur les entretenoit d'autant plus en ceste haute gloire. Voylà ce qu'on en disoit à la court.

1. Charles de Montmorency, d'abord comte de Méru, puis duc de Damville (1610) (voy. un mot sur lui sous ce nom au discours des *couronels*), pair et amiral de France, né en 1536, mort en 1612. Il combattit le 10 août 1557 à la journée de Saint-Quentin et se distingua aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Montcontour. Charles IX le fit en 1562 lieutenant général de l'Isle de France et de la ville de Paris, et en juin 1571 colonel général des Suisses. Il résigna cette fonction en 1596 et fut, la même année, créé amiral de France.

Sans que je m'amuse autrement à louer M. de Meru, je ne diray que cela de luy : qu'on le tient aujourd'huy pour le plus digne homme du conseil du roy, ny qui ait meilleure cervelle ny meilleur advis. Aussy nostre roy, qui s'entend en telles gens, l'advoue tel, et, pour ce, l'a honnoré de l'estat d'admiral par dessus plusieurs concurrans.

Pour sa valeur, je m'en rapporte à messieurs les Suysses, leur couronnel, qu'ils ont tousjours tant estimé, qu'ils ont gardé longuement et aymé fort en ceste charge [1]. C'est un beau tesmoignage pour luy quand un vaillant estime le vaillant, et quand il veut estre conduict par le vaillant ; car un vaillant chef faict tousjours combattre les autres.

Voylà doncques l'asseurance que ces messieurs les Suysses ont eu de leur couronnel, à qui bien servit sa sagesse, conduicte et valeur lorsqu'on en voulut tant à la maison de Montmorancy, voire à tous les cinq freres.

152. — Ainsy qu'il en arriva de mesmes à M. de Thoré [2], qu'on vouloit bien attraper comme les autres, dont fallut qu'il se retirast en Allemaigne en sauveté, tant pour le danger que pour y dresser et amasser une petite armée pour secourir son frere prisonnier et ses autres freres qu'on mal menoit.

1. VAR. : *Qu'ilz n'en ont vouleu jamais avoir d'autre et l'ont tousjours vouleu auprez d'eux.*

2. Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, colonel général de la cavalerie légère de Piémont, mort vers 1594.

Il y amassa donc quinze cens reystres, par le moyen de madame la connestable sa mere, qui l'aymoit uniquement et plus que tous ses autres fils ensemble, et luy fit tenir en Allemaigne quelques trente mill'escus (ce disoit on), dont elle cuyda estre en peine et recherchée; mais, pour estre dame d'honneur de la reyne Elisabeth, et choisie telle par le roy pour ses vertus, cela ne passa guieres advant.

Mais qu'eust elle sceu mieux faire que d'employer le vert et le sec pour jetter hors de prison son filz aisné, et de peine ses autres enfans, et ce par juste raison, ny sans aucun respect de fidelité qu'on doit à son roy, ny sans crime de leze-majesté, puisque l'amour de la mere envers les enfans bons porte plus de pois que tous les autres?

M. de Thoré donc, avecques ses reystres et quelques François bannys vers Sedan et ailleurs, ralliez avecques luy, entra en France du costé de la Champaigne, où M. de Guyze, ce grand capitaine, encor qu'il fust bien jeune, alla au devant de luy et le deffit [1].

J'en parleray ailleurs en la vie dudict M. de Guyze; mais le tout ne fut tant deffaict que M. de Thoré ne se sauvast avecques quelques legeres trouppes de François, et ne se vinst joindre avecques Monsieur, frere du roy [2], qui lors avoit pris les armes.

Nous tenions que, sans la blessure de M. de Guyze, qui lors arriva, nous l'eussions bien

1. A Dormans, en 1575.
2. François, duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II.

poursuivy et empesché de s'y joindre; car ce seigneur estoit si courageux, qu'il ne se contentoit pas d'une victoire à demy, mais la vouloit absolue et parfaicte: tesmoing l'opiniastreté dont il usa à poursuivre ce soldat qui se sauvoit et fuyoit devant luy, et en fuyant luy donna le coup, par le plus grand hazard qui fut jamais, en tournant son poictrinal ou escoupette par derriere.

Or du despuis mondict sieur de Thoré servit bien son roy, et rabbattit bien la faute qu'il avoit faicte d'entrer à main armée et forces estrangeres en son royaume contre luy; car ce fut luy, qui, toute l'Isle de France perdue pour luy, et Paris, se saisit de Senlys avecques les seigneurs du Hallot de Montmorency [1], d'Ouarty [2] et plusieurs autres braves gentilshommes françois qui tous la prindrent [3] et la garderent très bien contre le siege dont M. d'Aumalle leur avoit mis devant; dont s'ensuivit la battaille de Senlys, qu'il perdit [4]; et deffit fort les affaires de la Ligue et bastit [5] très bien celles du roy; dont je parleray ailleurs.

Si bien qu'on peut donner la gloire à M. de Thoré et aux autres gentilshommes, d'avoir esté la premiere et principalle cause de la grand' maladie où tumba après la Ligue; car s'il n'eust pris Senlys, ceste battaille ne s'en fust ensuivie de si grand' consequence pour le roy.

1. François de Montmorency, seigneur du Hallot.
2. Philippe de Warty.
3. Le 26 avril 1589.
4. Le 17 mai de la même année.
5. Fortifia.

C'est assez maintenant parlé de messieurs les cinq enfans de M. le connestable, de qui on a remarqué une chose qui a estonné beaucoup de personnes de ce temps, dequoy pas un de tous ceux là il n'en fit aucun d'eglise : l'un desquelz, s'il l'en eust pourveu, il l'eust faict riche des biens ecclesiastiques, et l'eust faict grand et très opulant, veu la faveur qu'il avoit, qu'il en eust faict sa maison encor plus grande et riche ; et aussy que du vieux temps il se disoit qu'il ne falloit qu'un chappeau rouge, ou une crosse, pour faire une maison grande. Mais le bon homme, se fondant sur quelque conscience, ne le voulut jamais, ou sur autre raison que nous ne sçavons pas ; car c'est un très grand honneur en une maison (tant grande soit elle) que d'y voir un cardinal, et la parure en est très belle et riche, et très honnorable, le pape les tenant pour ses princes et les appelant telz.

Ce bon homme enfin, pour ce coup, n'en fit d'aucun vœu à l'eglize de M. saint Pierre, mais tous au temple de Mars, les y jugeant tous très propres pour y mieux servir qu'ailleurs.

On dict que madame la connestable, qui estoit la mesme devotion [1], le desiroit autrement, mais non le bon homme, qui la traversoit et contrarioit en cela. Ceste honnorable dame (comme j'ay dict) fut fille du grand maistre bastard de Savoye.

1. On dirait aujourd'hui : la dévotion même. C'est ainsi que Corneille a dit :

« Sais-tu que ce vieillard est *la même vertu ?* »

CHAPITRE XXIII.

153. *René, bastard de Savoye, grand maistre de France.* — 154. *M. le conte de Tande.* — 155. *M. le marquis de Vilars.* — 156. *M. d'Essé.* — 157. *M. de Burie.* — 158. *M. de Sansac.* — 159. *M. La Roche du Mayne.*

Ce fut un très sage chevallier[1], et qui a servy très bien le roy François tousjours où il s'est trouvé, comme à la bataille des Suysses[2], à La Bicoque, où il ne tint pas à luy que les Suysses ne pressassent tant M. de Lautreq pour venir aux mains, en les priant et usant envers eux de toutes les plus douces et honnestes parolles pour faire temporiser, et que le roy les recompenseroit eux et leurs enfans, et qu'ils auroient tous occasion de se contenter à jamais de luy; mais ils ne le voulurent jamais; et fallut donner la battaille, qu'ils perdirent : et fallut après s'en retourner en France avecques un nez de honte, car par ce moyen tout l'estat de Milan se perdit, jusqu'à ce que le roy retourna, qui le reprit et ne le garda guieres, à cause de la battaille

1. René, fils légitimé de Philippe de Savoie et de Bonne de Romagne. Il était marié à la comtesse de Tende.
2. La bataille de Marignan.

de Pavye perdue, où tant de gens de bien moururent, et mesmes ce M. le grand maistre ; lequel, ayant payé sa rançon et s'en voulant tourner en France, la fiebvre le prit d'une blessure qu'il avoit receue à la battaille, et en mourut, dont ce fut grand dommage; et fut fort regretté de madame la regente sa sœur, qui l'aymoit et l'advançoit tout ce qu'elle pouvoit, et luy faisoit tenir grand rang en France.

On le tenoit pour un fort sage et advisé capitaine. J'ay ouy dire à aucuns vieux gens-d'armes que la compaignie de cent hommes d'armes qu'il avoit, estoit la plus belle que l'on vist jamais despuis que l'institution en fut faicte, et le tenoit on ainsy alors; car, comme un chascun court à la grandeur et faveur, tous les jeunes gens des plus grandes maisons s'y enroolloient, et les plus vieux et experimentés gens d'armes ; si bien qu'il y avoit une presse extresme à qui en seroit, et bien heureux estoit le jeune gentilhomme qui pouvoit avoir la place d'archer. Aujourd'huy cela n'est plus ; on ne se contente pas de si peu ; car, du premier coup que le jeune commance à porter les armes, faut qu'il commande, ou en gendarmerie, ou en cavallerie legere, ou en infanterie, sans avoir jamais appris d'obeyr. Aussy voit on en plusieurs de lourdes fautes, et en d'autres non, car bien souvant ces jeunes tous nouveaux font aussy bien que les vieux, voire mieux ; j'en alleguerois force exemples.

Or ce M. le grand maistre laissa deux filz, l'aisné M. le conte de Tande, et l'autre M. le marquis de Villars.

154. — Monsieur le conte de Tande[1] fut un brave et vaillant seigneur et capitaine. Il a eu en son temps plusieurs belles charges. Il fut couronnel des Suysses au royaume de Naples, comme il fut ailleurs (comme j'en parle au chapitre des couronnelz) soubz M. de Lautreq, là où il fit tousjours très bien, et conserva tousjours très bien ses gens à l'obeyssance et à leur debvoir envers le roy. Il a esté long temps gouverneur de Provance avecques beaucoup de reputation, pour en estre les gens bizarres, fantastiques[2] et mal ayzez à ferrer, mais pourtant très braves et vaillans; et les a si bien gouvernez, que soubz luy on n'a point veu de remuemens et eslevations que l'on a veu despuis soubz les autres gouverneurs. Il est vray qu'aux premieres guerres ils le soupçonnarent un peu de la religion, à cause de sa femme la contesse de Tande, qui en estoit[3]. Aussy disoient ils alors, en leur langue, que trois choses gastoient la Provance: le vent, la contesse et la Durance; car les vents, quand ils s'y mettent, sont terriblement grands et font beaucoup de maux au pays, comme la riviere de Durance quand ell' est grosse et desbordée, elle se faict si furieuse et impetueuse qu'elle faict de grands maux.

Les Provençaux donc, se defians de M. le conte à cause de ceste religion, car ils sont très bons catholiques, se desgoutarent un peu dudict

1. Claude de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, né en 1507, mort en 1566.

2. VAR. *Fantasques.*

3. Il se maria deux fois. Sa première femme fut Marie de Chabannes La Palisse; la seconde, Françoise de Foix.

conte, et en son lieu s'assurarent de M. le conte de Sommerive son filz [1], lequel ils prindrent en main, et l'aymarent bien fort, parce qu'ils le voyoient ennemy passionné des huguenotz, et qu'il leur fit fort bien la guerre et cruelle, et en tuerent beaucoup soubz luy.

Aussy, quand le roy Charles y fut, et en toutes ses chevauchées et entrées qu'il faisoit aux villes, vous n'eussiez ouy autre voix du peuple, si non : « Vive le roy, la messe et « M. le conte de Sommerive qui nous la main- « tient ! »

Si faut il louer extresmement ce seigneur, qu'encor qu'il fust esté grand persecuteur des huguenotz, si est ce qu'après le massacre de la Sainct Barthelemy, et qu'il luy fut mandé comme aux autres de mener les mains basses envers les huguenotz, et en faire de mesmes en son gouvernement comme à Paris, il n'en voulut jamais rien faire, disant que l'acte en seroit trop vilain, et que le roy l'avoit peu bien faire et s'en laver quand il luy plairoit, estant roy, mais pour luy à jamais il en sentiroit son ame chargée et son honneur souillé : dont le roy lui en voulut grand mal et en fut très mal content. On dit qu'il mourut de despit [2] de ce mescontentement conceu du roy sans raison ; d'autres, que ses jours furent advancez. Ce fut un très grand dommage, car c'estoit un brave et vaillant seigneur, et un très homme de bien et d'honneur. Il avoit son demy frere du second

1. Honorat de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, fils de Claude de Savoie et de Marie de Chabannes.

2. A Montélimar, le 8 septembre 1572.

lict [1], qui estoit un brave et vaillant gentilhomme; il estoit huguenot, et se faisoient fort la guerre les deux freres l'un contre l'autre, mais pourtant quelquesfois courtoisies.

Il fut tué quelque temps après durant la paix, en entrant dans une ville de Provance soubz titre de paix; et un maraut l'assassina, que j'ay veu cent fois porter tous les ans des limons à la reyne mere. J'ay oublié son nom, ensemble de la ville où cela fut.

Les huguenotz de la Provance avoient grand' creance en luy, et, s'il ne fust mort, il y eust fort remué, car il estoit brave et vaillant, et y estoit très grand seigneur.

155. — L'autre frere de M. le conte de Tande fut M. le marquis de Vilars [2], qui a esté un bon et sage [3] seigneur et capitaine, et qui tousjours a bien faict où il s'est trouvé. Il fut pris dans le chasteau de Hedin, où il s'estoit allé jetter pour son plaisir, là où il fit bien. Il fut pris aussy à la battaille de Sainct-Quentin, et blessé. Il eut le gouvernement de Guienne, et s'en acquicta très bien.

Il y erigea, et mesmes à Bourdeaux, quelque certaine confrairie contre les huguenotz, laquelle la reyne, venant en Guienne mener sa

1. René de Cipières, fils du second lit de Claude de Savoie. D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, liv. V, ch. I, le nomme le comte de Tende. Il fut assassiné à Fréjus, en Provence, le 30 juin 1568.

2. Honorat de Savoie, second fils de René, bâtard de Savoie, marquis de Villars, maréchal et amiral de France, gouverneur de Provence et de Guyenne.

3. VAR. *Brave.*

fille au roy de Navarre, rabroua fort et la renversa du tout. J'en parle en sa vie. Mais M. le marquis de Vilars estoit mort, et M. le mareschal de Biron y commandoit. Toutesfois, depuis l'erection qu'en fit mondict sieur le marquis, avoit duré jusques alors. Et me souvient que la reyne dit à celuy qui luy porta la parolle de la part de la confrairie : « Non, non, « le roy et moy voulons qu'elle soit abatue, et « qu'on n'en parle plus. Si M. le marquis de « Vilars, qui en a esté le premier instituteur « de par vous autres, estoit vivant ast'heure, il « la vous feroit tout aussy tost abbattre comme « vous l'avez dressée, tant il estoit bon servi- « teur du roy et obeyssant à ses volontez. » Ce fut alors que ces confraires, voyant la reyne en parler si bravement (comme je vis et estois lors fort près d'elle), cessarent et annularent [du tout] leur belle confrairie, et luy firent rompre le col.

156. — Parlons d'autres capitaines. Feu M. d'Essé[1] l'a esté très bon, sage, brave et vail-

1. La note suivante fut envoyée aux éditeurs par feu Charles de Montalembert, le 11 mai 1856 :

« Le capitaine dont il est question dans l'article de Branthôme, intitulé *Monsieur d'Essé* (au tome II des *Hommes illustres et grands capitaines françois*, p. 178 de l'éd. de Leyde à la sphère) s'appelait *André de Montalembert*, seigneur d'*Essé*, d'*Espanvilliers* et de *la Rivière* — (Essé est une terre du Poitou, commune de Montalembert, canton de Sauzé, Deux-Sèvres, ainsi qu'Espanvilliers ; il y a encore un château de ce nom qui n'est sorti de la descendance collatérale d'André de Montalembert qu'au commencement de ce siècle). — Les historiens du temps le désignent également sous le nom de seigneur de *Dessé* ou de *Hessey*.

lant. Il fut advancé par M. le connestable, a cause de sa valeur et vertu, et les roys ses maistres le cogneurent et s'en sceurent bien servir.

Il était d'une ancienne maison de l'Angoumois et du Poitou, dont les généalogistes font remonter l'origine à l'an 1050, et dont la filiation authentique date de Geoffroy de Montalembert, chevalier en 1228 et croisé en 1248. Il naquit en 1483, de Charles de Montalembert et de Charlotte Jay de Bois Seguin. Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644, p. 533, 535, 537, 560, 581, 583, 587, 645) fait de lui un grand éloge et ajoute beaucoup de détails à ceux que donne Branthôme. Des parchemins qui sont au cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale constatent qu'André de Montalembert d'Essé fut gentilhomme de la Chambre, *panetier* de François Ier, etc. On trouve un assez grand nombre de lettres de lui dans la collection si curieuse des documents relatifs aux Français en Écosse, publiée à Édimbourg par le *Bannatyne Club*. — En revenant d'Écosse il reçut le collier de l'ordre qui était alors, selon Montaigne, « l'extrême marque d'honneur de la noblesse françoise et très-rare ». *Essais*, t. II, 2. — Rabutin (*Commentaires sur le faict des dernières guerres*, 1555, liv. V, p. 5 et 7), et Paradin (*Continuation de l'histoire de notre temps jusques à l'an* 1556, p. 226-270) parlent aussi fort en détail du siége de Térouanne, où il commandait et où il périt sur la brèche à 70 ans. Il avait épousé, le 7 octobre 1540, non pas, comme le dit Branthôme, une fille de la maison de *Jadrets*, mais *Catherine d'Illiers des Adrets*, dont la mère était Madeleine de Joyeuse, dame d'honneur de la reine de Navarre. Son fils fut tué à la journée des Provençaux, en 1568, et son petit-fils à la bataille de Coutras, en 1587. — C'est encore d'André de Montalembert, seigneur d'Essé, qu'il est question dans l'article de Henri II, p. 12, où Branthôme parle de l'expédition envoyée en Écosse par le roi « *sous la charge de Monsieur d'Ossé* ». Le buste de cet André est à Versailles, dans la Galerie des princes, connétables et généraux d'armée tués en combattant pour la France. Enfin une note jointe au livre de Beaugué donne quelques indications sur la correspondance des princes de la maison de Lorraine relative à d'Essé. — Ch. DE MONTALEMBERT. » — André de Montalembert avait fait

Il fut en son vivant un fort bon gendarme et gentil chevau leger. Le roy François disoit souvent : « Nous sommes quatre gentilshommes de « la Guienne qui combattrons en lice et cour- « rons la bague contre tous allans et venans de « la France : moy, Sensac, d'Essé et Chastai- « gneraye. » Il fut lieutenant du roy dans Landrecy avecques le capitaine Lalande, un vieux brave advanturier de guerre : tous deux soustindrent bravement le siege[1] que l'empereur mit devant avecques de très grand's forces, tant d'Espaigne, d'Italie, de Flandres, d'Allemaigne et d'Angleterre, le roy d'Angleterre et luy s'estans refaicts amys et grands confederez.

Ladicte ville de ce temps là n'avoit garde d'estre forte comme elle a esté despuis, car on la disoit n'estre faicte que de boue et de crachat : de telz motz usoit on pour monstrer sa foiblesse. Le siege en fut long; et, nonobstant les assautz, fattigues, veilles, faim et autres incommoditez qu'ils y endurerent, si faisoient ils ordinairement de fort belles sorties sur l'ennemy, dont ils n'en rapportoient pas tousjours du pire; et encor luy enlevarent ilz une piece qu'ils firent rouler dans le fossé. Après force beaux exploicts faicts, le roy François le vint

construire au château d'Espanvilliers, qu'il habitait, une galerie où l'on voyait encore, il y a un siècle, des peintures à fresque représentant les faits d'armes du vieux capitaine pendant ses campagnes d'Écosse. M. de Montalembert a développé, depuis, la note qui précède dans sa préface de l'*Histoire de la guerre d'Écosse*, par Jean de Beaugué, publiée à Bordeaux en 1862.

1. Le siége de 1543.

avitailler à la barbe de l'empereur; qui fut une faction très remarquable, tant de l'envitaillement que de la retraicte : ce qui fut cause que l'empereur en levast le siege.

Ces deux capitaines, et tous deux bons compaignons, furent, au partir delà, fort estimez et renommez. Il ne faut que peu ou prou pour s'advancer en guerre, quand la fortune veut dire; car, si elle contrarie, l'on auroit beau à manger des charrettes ferrées, ou faire autant d'armes que firent jamais les anciens paladins, ou les *doze pares de la fama* (ainsy les appellent les Espaignolz, qui est un très beau los que de les appeler par ce seul et beau nom des *douze pairs de la renommée*), ils y perdent leur temps et leur labeur.

Voylà comment donc ces deux compaignons deffenseurs de Landrecy furent favorisez de la fortune. Tous deux furent fort estimez et fort louez des pays estrangers et de la France, tous deux bien venus à la court, comme j'ay ouy dire à ceux qui estoient lors, et tous deux fort bien receus et embrassez de leur roy et recompensez.

M. d'Essé fut faict gentilhomme de la chambre, qui estoit un grand et honnorable estat pour lors, bien plus qu'aujourd'huy deux fois; et estoient gagez de douze cens francs, servans six mois seulement.

Le capitaine La Lande fut faict maistre d'hostel du roy; bel estat aussi pour lors, et plus qu'aujourd'huy : estoient gagez de six cens francs, servans aussy six mois.

Lors qu'ilz prindrent possession de leurs estats, on disoit de M. d'Essé : qu'il estoit plus

propre à donner une camisade[1] à l'ennemy qu'à donner la chemise au roy; car ainsy alors ilz prenoient possession de leurs estats. De mesmes on tenoit le capitaine La Lande plus adroict à porter et manier une picque que le baston de maistre d'hostel.

Aucuns faisoient lors doute et dispute, si tous deux ensemble tenoient dans Landrecy mesme rang, et s'ils portoient titre de lieutenans de roy. Aucuns disoient que tous deux l'estoient, autres disoient et asseuroient que La Lande y avoit esté envoyé le premier, et qu'à cause d'une fiebvre tierce qui luy vint, M. d'Essé y fut envoyé pour compaignon. Quoy qui fust, ils s'accordarent bien pour le service de leur maistre[2]. La Lande estoit un vieux routier de guerre, et qui sçavoit très bien commander à l'infanterie par longue experience. M. d'Essé avoit commandé et commandoit encor à une compaignie de chevaux legers, et l'autre à une compaignie de gens de pied; et l'une estoit plus honnorable que l'autre, combien que les compaignies de gens de pied fussent lors de grand honneur, et non si trivialles ny vulgaires comme

1. Surprise nocturne. Ce nom vient de l'usage qu'avaient les assaillants de mettre une chemise par dessus leurs armes afin de se reconnaître dans l'obscurité.

2. VAR. : *Aucuns disoient et asseuroient monsieur d'Essé l'estre tout seul et entier, et que le capitaine La Lande luy avoit esté donné pour coadjuteur et non pour compaignon et collegue, d'autant que ledict La Lande estoit ung vieux routier de guerre, et qui sçavoit très bien commander à l'infanterie par longue experience; aussi qu'il estoit raison que M. d'Essé fut le chef, d'autant qu'il avoit commandé*, etc.

despuis : aussy tout de mesmes estoit la compaignie des chevaux legers, qui ne se despartoit à tous esgalement comm'on a faict despuis, et y falloit bien choisir les personnes ; mais tant y a que la cavallerie legere l'emportoit sur celle de l'infanterie, M. d'Essé estoit gentilhomme de bonne maison : et le capitaine La Lande avoit esté un advanturier, qui, de grade en grade, estoit parvenu par sa vaillance et services faicts au roy, encor que M. d'Essé parvint tout de mesmes ; mais il avoit la race plus noble que l'autre (disoit-on), qui est un grand poinct quand on a l'un et l'autre, car deux vertus ensemble sont plus fortes qu'une seule. Aussy le roy François sceut recompenser l'un plus que l'autre d'inesgal estat : et fut aussy faict après lieutenant de M. de Montpensier en la compaignie de cinquante hommes d'armes; et amprès fut capitaine en chef d'une autre compaignie, estant allé en Escosse, dont M. de Bois Seguin, un très honnorable et vaillant homme, fut son lieutenant, que nous avons veu despuis [gouverneur de Poitiers][1].

M. d'Essé fut donné page à feu M. le seneschal de Poictou, messire André de Vivonne, mon grand pere, lorsqu'il alla avecques le roy Charles VIIIe au royaume de Naples; et le mena avecques luy qu'il n'avoit pas douze ans, le voyant bien nay et qu'il promettoit beaucoup de luy ; et ne le voulut laisser au logis tout jeune garçonnet qu'il estoit ; et fit le voyage fort bien, sans aucune maladie.

1. Cette addition, non relevée même dans l'édition de

Après l'avoir bien nourry quelques années, il le sortit hors de page et l'envoya aux ordonnances en fort bell'équipage de guerre, plus qu'il n'avoit accoustumé de donner aux autres; car il esperoit beaucoup de luy, et aussy, qu'encor qu'il fust fort bien gentilhomme et de bon lieu, il n'avoit de son pere tous les moyens qu'il eust bien fallu, n'en ayant pas pour luy mesme, car il avoit force autres enfans.

De telles obligations, tant de nourriture que de bienfaicts, ce seigneur genereux n'en fut jamais ingrat; car, ayant esté deux fois lieutenant de roy, et dans Landrecy et Escosse, capitaine de cinquante hommes d'armes, et chevallier de l'ordre, venant voir madame la seneschale ma grand'mere, qui l'avoit nourry avecques son mari, luy portoit un tel respect et honneur que jamais il ne voulut laver les mains avecques elle pour se mettre à table, disant que nul grade qu'il eust acquis ne luy sçauroit faire oublier l'honneur qu'il luy devoit pour avoir esté nourry son page et son serviteur domestique en sa maison; mais bien se lavoit il avec mesdames de Bourdeille et Dampierre ses filles, qu'il avoit (disoit il) bercées cent fois, et avoit estudié sa leçon avecques elles. Tel scrupule avoit ce gentil et courtois chevallier; mais de l'autre costé il ne faisoit pas scrupule ny ceremonie de pourchasser en maryage madicte dame de Dampierre, ma tante, si elle y eust voulu entendre, qui estoit jeune vefve de feu M. de Dampierre, mon oncle, et

Branthôme la plus récente, change le sens de la phrase.

fort riche, qui fut tué devant Ardres lieutenant de roy en la guerre du roy d'Angleterre et roy François[1].

Pareil scrupuleux fut le prince de Galles, qui ne voulut soupper avecques le roy Jehan le soir après la battaille de Poictiers, et ne faisoit pas conscience de le tenir son prisonnier. De mesmes en fit M. de Bourbon, qui servit le roy le soir de la battaille de Pavie en toute humilité, et luy donna la serviette, et le tenoit aussy son prisonnier.

Le roy Henry, venant à la couronne, comme protecteur des personnes affligées, envoya M. d'Essé en Escosse son lieutenant general, pour secourir les deux reynes d'Escosse mere et fille[2]; ce qui luy fut un très grand honneur, car il y commanda à des seigneurs plus grands et plus riches et de plus haute maison que luy, comme à MM. Strozzi et le prieur de Cappue, freres, cousins de la reyne, à M. d'Andelot, à MM. de La Rochefoucaud, d'Estanges, Baudine, Pienne, Bourdeille, Montpezat, Negrepellice, le comte de Reingrave[3], et force autres. Et mesmes leur disoit bien souvent : « Messieurs, je sçay bien qu'il n'y a nul guieres « de vous autres qui ne soit plus grand que « moy, et que, quand je seray hors d'icy, soit

1. Vers 1544, pendant l'invasion de Henri VIII en Picardie.

2. Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, roi d'Écosse, et sa fille Marie Stuart (juin 1548).

3. Philippe, comte du Rhin, au service de la France. *Comte de Rhingrave* est un pléonasme, puisque *Rheingraf* signifie : *comte du Rhin*.

« à la court, soit en France, soit au pays, qui « ne soit plus que moy et qui ne se veuille dire « plus que mon compaignon ; mais puisqu'il a « pleu au roy m'honnorer de ceste charge, il « faut que je m'en acquitte et que je commande « aussy bien au grand comme au petit, et que « l'un et l'autre m'obeysse : et au partir d'icy « m'estant despouillé de ceste grandeur, nous « serons tous pairs et compaignons. »

Voilà comment je l'ay ouy conter à mon frere M. de Bourdeille, qui y estoit aussy, disant qu'il avoit si bonne grace à commander, qu'un chascun luy obeyssoit de si bon cœur et l'honnoroit si fort, qu'il n'eut jamais occasion de se fascher à eux ; car, en commandant, il familiarisoit fort. Il n'avoit autre serment sinon, *Avons ouy,* qui ne se peut dire proprement serment, mais une assidue forme de parler qu'il avoit convertie en forme de serment. Quand il alloit à la guerre, et qu'aucuns des courreurs luy venoient dire : « Monsieur, voicy les enne- « mys qui viennent à vous ; » luy, sans s'estonner, ne faisoit que respondre : « Et nous à « eux. »

Il fit de beaux combats et beaux exploicts de guerre en ceste Escosse, et, en les faisant, il disoit souvent : « Ah ! messieurs, ce n'est rien « ce que nous faisons icy, si le roy ne nous voit « ainsy bien faire; car mieux vaut rompre bien « à propos une lance contre son ennemy de- « vant son roy et à sa veue, que de gaigner une « battaille ou prendre une ville hors de sa veue « et en son absence, et mesmes à cinq cens « lieues de là : car la renommée ny la reco-

« noissance n'en sont si grandes. » Si est ce qu'au partir de là le roy l'honnora fort et luy donna l'ordre, pour signe qu'il avoit si bien faict, et le recompensa bien condignement, non selon les recompenses excessives qui ont esté despuis soubz les autres roys, comm'elles se faisoient dès ces temps là un peu plus moderées. Aussy falloit il qu'un chascun s'en ressentist, ou peu, ou prou, selon les merites et services, pour avoir enduré beaucoup de mal, de travail, et sur tout de grands froids, non seulement luy, mais force honnestes gens de son armée, jusqu'à en perdre les ongles des pieds.

Il y gaigna une grande et très mauvaise jaunisse, et telle que j'ay ouy dire qu'il en taignoit de jaune sa chemise comme de safran lorsqu'il suoit; ce qui fut cause qu'il demanda congé au roy d'aller jusques en sa maison d'Espanvilliers changer d'air et voir sa femme qu'il n'avoit veue de trois ans, qui estoit une très belle et honneste dame de la maison des Adrez en Anjou [1], et qui avoit esté nourrie fille de madame de Vandosme [2], très honneste princesse, et qui avoit grand honneur en ses nourritures [3].

Estant donc en sa maison, au lieu de s'amender de sa maladie, il sembla qu'elle s'em-

1. Branthôme dit, quelques pages plus loin, qu'il ignore si cette maison est d'Anjou, du Maine ou de Vandômois.

2. Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme par son second mariage avec Charles de Bourbon, en 1513.

3. Ces derniers mots signifient : qui prenait des personnes qualifiées pour faire partie de sa maison. Voy. un peu plus bas, dans la vie de M. de Montluc, un exemple du mot *nourriture*, employé dans le même sens.

pirast, et le tourmenta pis que devant ; si bien qu'il en pensoit à toute heure mourir : et traisnant ainsy sa vie en langueur, j'ai ouy dire qu'ii la maudissoit cent fois le jour qu'il ne l'avoit perdue en tant de combats et guerres où il s'estoit trouvé, et qu'il fust reduict à mourir en un lict comme un caignardier [1] le plus pauvre qui fut jamais. Et ainsy que bien souvant de tels propos entretenoit ses amys avecques larmes et souspirs, arriva un courrier du roy à luy, qui luy porta mandement de l'aller trouver aussy tost pour s'aller jeter dans Therouanne, que l'empereur menassoit d'assieger, et là y commander en lieutenant de roy. Soudain, après en avoir sceu la nouvelle et leu la lettre de son roy, il dit à ses amys qui estoient là avecques luy (car ordinairement il estoit fort visité, tant il estoit aymé) : « Mes amys, voilà « le comble de mes souhaits arrivez, car je ne « souhaittois rien tant que d'aller mourir en un « honnorable lieu, et ne craignois rien tant « que de mourir en ma maison et mon lict. Or, « je m'en voys ; et vous jure bien que madame « la jaunisse n'aura point cest honneur de me « faire mourir ; car resoluement je veux mourir « en guerre, et ne retourneray jamais que je « n'y meure. Adieu donc, messieurs et amys, « je m'en voys fort heureux et content cher- « cher ce que j'ay tant desiré. » Et, dès le lendemain, monté aussy tost à cheval, et, sans se faire trop convier ny s'amuser à faire ces grands preparatifs de chemin, comm'il y a qui

1. Paresseux.

en font, avecques plus de ceremonies que ne faict un malade qui se prepare par des bolus et juillets[1] pour prendre la grande medecine, le voylà donc qui arrive devant son roy, qui luy en fit de sa bouche le second commandement; auquel il dit : « Sire, je m'y en voys « donc de bon et loyal cœur; mais j'ay ouy dire « que la place est très mal avitaillée, non pas « seulement pourveue de palles, de trenches[2] « ny de hottes, pour remparer et remuer la « terre; à quoy M. de Villebon, gouverneur, « n'y a pas grand honneur (comm'ainsy il se « trouva). Mais lors quand vous entendrez que « Therouanne est prise, dictes hardiment que « d'Essé est guery de sa jaunisse et mort. » Et ainsy comm'il le dit, ainsy le tint il; car, comme j'ay ouy raconter à M. de Grille, brave capitaine, seneschal de Beaucayre, qui avoit alors leans une compaignie de gens de pied, ainsy qu'on vint à l'assaut, voicy venir un alfier[3] espaignol, grand homme, de bonne grace et belle force, avecques son enseigne couronnelle, qui, s'advançant par dessus tous, monte avecques une fort grand dextérité et legereté à la bresche. M. d'Essé, qui estoit sur le haut du rempart, tenant une picque au poing, de contenance asseurée s'affronte à cest alfier, et luy escrie : « A moy, capitaine enseigne! Je suis le « general. » Soudain l'alfier se presente à luy et luy dit : *Esto quiero yo por my gloria;* c'est-à-dire : « C'est ce que je veux et recherche

1. Juleps.
2. Pelles et pioches, outils de pionniers.
3. *Alferez*, porte-enseigne.

« pour ma gloire ; » comme voulant dire qu'il seroit à jamais honnoré que de se battre en un si bon lieu contre le general ou lieutenant de roy. Et ainsy qu'il vint affronter de main à main M. d'Essé, voicy un arquebuzier françois qui estoit près de son general, qui tire à propos son arquebuzade et donne dans la teste de l'alfier, et le porte mort par terre. Tel coup ne fut pas plus tost faict, que voylà un soldat espaignol qui, secondant bravement son enseigne, tire à M. d'Essé et le tue de mesmes. Belle mort, certes, et très glorieuse de deux capitaines, et belle autant et glorieuse la vengeance des deux soldats ! dont je m'en rapporte aux mieux entendus, qui est plus digne de louange, j'entends si elle est esgalle parmy tous quatre. Voylà doncques la mort et la sepulture de M. d'Essé tant desirée de luy.

Le jour advant qu'il fut tué, le capitaine Ferrieres, de Perigord, qui avoit une compaignie, avoit faict une sallie dans le fossé que tenoit l'Espaignol, et certes fort mal à propos : aussy y fut il bien battu, lui et ses gens ; ce que voyant M. d'Essé, et que le capitaine et ses gens fuyoient tous en desordre, que les Espaignolz menoient battus, il dit : « Allons secourir, « pour Dieu, ce fol d'yvrogne ; quand il a beu « il ne sçait ce qu'il faict. » Et venant au devant de luy, il le trouva aiant une grande harquebuzade dans le corps, dont il mourut soudain ; d'où despuis il se fit un doubte qu'il ne debvoit sortir, veu la charge qu'il avoit ; mais ils mirent le tout sur son brave courage. Je remets ceste dispute à decider aux grands capitaines.

On disoit de son temps en Guyenne qu'il y avoit trois nobles et braves chevalliers et gentils capitaines, tous trois contemporains et quasy esgaux en plusieurs poincts. L'un estoit de Poictou, qu'estoit M. d'Essé; l'autre de Xaintonge, qu'estoit M. de Burie[1]; et le tiers, M. de Sansac[2], d'Angoumois; qui sont trois pays comme en trepier, et aboutissant les uns aux autres. Louoit qui vouloit chascun celuy de sa nation, selon sa passion; mais pourtans j'ay ouy dire aux moins passionnez, que M. d'Essé les emportoit, car il estoit plus universel que les autres, fust en belle façon, en bonne grace, en beau maintien, en la parolle belle (je laisse la vaillantise à part, car tous trois en avoient, Dieu merci, leur provision), fust en gentillesse chevaleresques et en gentil entretient, autant parmy les hommes que les dames.

Estant en Escosse, il joua un jour avecques la reyne douairière, une très honneste et gentille princesse, vraye sœur de MM. de Guyze; il n'en faut pas dire davantage pour la plus louer, car c'est ce que l'on peut dire. Elle aymoit fort le jeu, et jouoit souvent avecques M. d'Essé et d'autres seigneurs françois; mais ce jour que je veux dire qu'ils jouarent, se picquarent si bien, que la reyne perdit six mill'escus comptant; et priant M. d'Essé de jouer sur sa parolle autres six mill'escus, il ne le refusa nullement, tant il estoit courtois et respectueux aux dames; la reyne joua si bien qu'elle se racquitta tout. « Or bien, madame, dit alors M. d'Essé, vous

1 et 2. V. leurs notices qui suivent celle-ci.

« estes quicte ; vous avez joué en grand' reyne « et princesse liberale, et moy j'ay joué en « belistre gentilhomme par trop prodigue. « J'ayme mieux que vous m'estimez tel, qu'a- « vare et discourtois à l'endroict d'une si hon- « neste princesse que vous estes. »

J'ay ouy faire ce conte à M. de Bourdeille mon frere, qui estoit lors present; dont la reyne, par un tel traict, l'en ayma à jamais davantage; et, outre les grands services qu'il luy faisoit à la guerre, il estoit très bien venu avecques elle, pour l'amour de ses gentilles façons, bonnes graces et honnestetez.

157. — M. de Burie[1] fut un bon homme de guerre et très bon et sage capitaine; et pour ce eut de belles charges, tant en Piedmont qu'Italie et France. Il fut couronnel de l'infanterie françoise au voyage de M. de Lautreq vers le royaume de Naples, et si commanda à son artillerie, et s'acquitta très bien de tout; mais ce ciel malin, animé contre nous autres François de ce temps là, attira dans son ayr et nostre armée et nos desseins. M. du Bellay, en son livre de l'*Art militaire,* luy faict cest honneur de dire de luy qu'il ne sçavoit homme en France plus digne de tenir la place de dom Pedro de Navarre, tant à gouverner bien le faict de l'artillerie qu'à s'entendre en inventions et mines pour prendre places : ce n'est pas petite

1. Charles de Coucy, seigneur de Burie. Il est question de ce capitaine dans les principaux historiens contemporains.

louange; aussy avoit il fort appris dudict dom Pedro. Il fut, après avoir bien traisné et travaillé en guerre, lieutenant de roy en Guyenne, après la mort de M. du Lude, laquelle il gouverna très sagement tant que la guerre espaignolle dura; le roy, long temps avant, l'avoit honnoré de son ordre. Puis la guerre civille survint, en laquelle il n'alla si viste comme M. de Montluc, qui le servoit de collegue, non en sa charge, car il estoit unique gouverneur, mais en executions; de quoy je m'en remets au livre de M. de Montluc, sans que j'en parle davantage, sinon que l'on soupçonnoit alors ledict M. de Burie de la religion. Aucuns le croyent tout à faict, d'autres non, mais qu'il vouloit espargner le sang françois, et ne l'espandre tant comm'il avoit faict des autres en son temps. Il estoit gentilhomme comme le roy, mais fort pauvre; et luy ay ouy dire que le premier cheval qu'il eut jamais pour se mettre des ordonnances en la compagnie de M. le grand maistre de Savoye, feu mon pere le luy donna; aussy aymoit il et honnoroit fort mondict pere, et souvant le venoit voir. Ce fut un grand honneur pour luy que, de simple archer qu'il avoit là esté, vint au bout de vingt ans commander en chef à une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il mourut peu riche; ce qui ne luy redonda nullement à deshonneur, car, ayant eu tant de belles charges, il se pouvoit bien enrichir par leur moyen, comme beaucoup d'autres que j'ay veu; mais aussy où est leur ame? et M. de Burie est mort en lieu et reputation d'un fort homme de bien. J'en

parle encor ailleurs, car cecy est peu pour un tel grand capitaine.

158. — M. de Sansac[1], pour le troisiesme de nos trois que j'ay dict, a esté aussy un bon, vaillant et sage capitaine, fors une imperfection qu'il avoit, car il commandoit tousjours en toutes les colleres de furies du monde, auxquelles n'y entroit pas seulement quand il avoit le cul sur la selle, et aux combats, mais estant en particulier et en devis, fust ou au conseil ou parmy ses amys en discourant du faict des armes; aussy disoit on de luy que jamais il ne se mettoit guieres en colere, si non quand il parloit des armes et des oyseaux, et quand il estoit à la guerre et à la vollerie. Et s'il aymoit les armes, il aymoit bien autant les oyseaux, et l'un et l'autre l'aydarent fort à advancer; car M. le connestable, qui estoit lors en credit, luy avoit donné ses oyseaux; et puis il eut ceux du roy [de sa chambre] à gouverner lorsqu'il se commança à se faire cognoistre à la court; et tant qu'il a vescu il a aymé cest exercice par dessus tous autres après les armes.

Il eust cet heur, estant dans Fossan[2] lors du siege, d'estre despesché vers le roy pour luy porter des nouvelles du siege et de la capitulation, et d'en rapporter la response de son roy, et commandement et congé de l'accepter, ne pouvant la secourir dans le temps convenu.

Il a esté en reputation d'estre un des meil-

1. Louis Prevost, seigneur de Sansac.

2. Fossano, pris par D. Antonio de Leyva, général de l'empereur Charles V, sur les Français en 1536.

leurs chevaux legers de son temps, et autant digne d'y commander ; aussy, lors et tant que M. d'Aumalle fut prisonnier du marquis Albert, sa charge de couronnel de la cavallerie legere luy fut donnée, et l'exerça très dignement durant sa prison, qui fut longue. Et s'est veu cedict M. de Sansac commander aux princes du sang, comme MM. d'Anguien, Condé, de Nemours, et un'infinité d'autres princes et grands seigneurs qui avoient des chevaux legers ; car alors les plus grands, pour leur commancement de guerre, se jettoient tous à la cavallerie legere.

Voylà donc l'honneur, qui n'estoit pas petit, que ce M. de Sansac a eu de commander à ceste belle principauté et noblesse françoise. Et tous luy obeyssoient très bien pour sa suffisance, encor que aucuns n'approuvassent guieres sa façon rubarbarative, et son parler et commandement trop rude : ce qui est une grande imperfection à un capitaine, car les parolles douces et courtoises sont plus agreables et plaisent plus, et en proffite on davantage, si ce n'est en cas qu'il en faille user de braves et rudes.

Nous en avons un'infinité d'exemples de ceux qui ont esté courtois, qui se sont très bien trouvés. Je n'en veux dire que deux, Cæsar et feu M. de Guyze. Je nommerois bien deux autres François qui ne s'en sont pas mieux trouvez de leurs rudesses hautaines et outrecuydées parolles, que je ne nommeray point.

Pour tourner encor à M. de Sansac, il acquit beaucoup d'honneur au siege de La Mirande, qu'il soustint longuement, et s'en fit louer es-

tant lieutenant de roy ; pour ce le roy l'honnora de son ordre : marque qui se debvoit alors pour un acte signalé.

Il eut encor cest honneur d'estre esleu avec le bon homme M. de La Brosse, gentil chevallier et digne capitaine, duquel je parleray en temps et lieu, pour se tenir près de la personne du petit roy François ordinairement, non comme gouverneur, car ce nom ne luy eust pas pleu, estant en assez bon aage et marié, mais comme quasy conseiller, et se tenant près de sa personne.

En nos guerres civilles, il a plusieurs fois mené nos armées en aucunes expeditions comme lieutenant de roy, comme ès sieges de La Charité et Vezelay [1], et autres factions. Bref, ce seigneur a esté honnoré de plusieurs belles charges, et est mort en titre de mareschal de France, non proprement qu'il en ait esté jamais pourveu; mais il en avoit l'estat, les gages et la pention, comme d'un vray mareschal de France. En quoy plusieurs disoient à Lyon, lors que M. de Montluc fut faict mareschal de France à la barbe du bon homme M. de Sansac qu'y estoit, qu'on luy avoit faict tort de ne l'avoir esté, puisqu'il y avoit long temps qu'il en tiroit l'estat, et l'autre non. Je sçay bien à quoy il tint (ce que je diray ailleurs), et ce que M. de Sansac m'en dit touchant son mescontentement ; car madame de Sansac et moy estions fort proches parens, et si le bon homme

1. En 1569. Il fut obligé de lever le siége de ces deux places.

m'aymoit fort : et de ce pas là se retira en sa maison, et oncques plus ne vint à la court, et quelques deux ans après (s'il me semble) il mourut chez soy.

Voylà le discours le plus bref que j'ay peu faire de la sympathie de ces trois precedens bons chevalliers et capitaines et de leur fortune, mais non de leur mort, car M. d'Essé mourut sur le haut d'un rempart, et les deux autres moururent dans leurs licts. Ils moururent tous trois pauvres de biens, du leur ou d'acquis, fors d'honneur, des biensfaicts du roy, de leurs estatz et pensions et biens d'église pour leurs freres et parens, fors M. de Burie qui en eut peu.

Tous trois espousarent des femmes de bonne maison. M. d'Essé espousa ceste fille, fort belle et honneste, de la maison des Jadretz, comme j'ay dict, bonne maison, non de Dauphiné, mais d'Anjou ou du Mayne ou de Vandosmois ; je ne le puis pas bien asseurer.

M. de Sansac espousa la sienne de l'antique maison de Montberon en Angoumois, sœur de M. d'Ausances [1], et qui a esté en son temps, jusqu'à l'aage de soixante-dix ans qu'elle est morte, une très belle et agreable dame.

M. de Burie espousa une fille de la maison de Languilliers Belleville, portant le nom de Luxembourg.

M. d'Essé laissa un seul filz de luy, esgal à luy en vaillance seulement, mais non en si belle

1. Louise, fille de Louis de Montberon, seigneur d'Auzances et de Madeleine de Mareuil.

façon ny bonne grace. Il mourut jeune, à la deffaicte des Provençaux en Perigord[1].

M. de Sansac laissa aussy après soy un seul filz, aussy très beau, agreable et honneste autant que gentilhomme de France, et brave et vaillant. Il mourut aussy jeune à ce dernier siege de Chartres[2], de maladie et de misere qu'il souffrit là devant.

M. de Burie mourut sans lignée et n'en eut jamais. Sa femme, qui estoit naïfve et libre, disoit qu'il n'avoit pas tenu à luy ny à elle, car ils avoient bien faict le debvoir pour en avoir; mais que son mary y avoit eu d'autrefois aux guerres un coup d'espée ou de masse d'armes sur la nucque du col, qui luy empeschoit le conduict de la semence, si bien que la vraye cresme n'y pouvoit passer ny couler, si non quelque petite espece d'eau claire dans sa matrice, qui ne servoit nullement pour engendrer ny concevoir.

Ceste femme avoit en soy une naïfveté naturelle et une liberté de parler naïfvement, sans y songer autrement à mal; si que l'on en a faict d'elle en Xaintonge des contes plaisans, dont je feray cestuy cy pour en rire, toute ma parente qu'elle fust, cousine germaine de mon

1. Je crois qu'il s'agit d'un engagement qui eut lieu près de Mesignac, en 1568, entre un corps de troupes catholiques commandé par le duc de Montpensier et les réformés du Languedoc et du Dauphiné que d'Aubigné appelle les Provençaux, sous les ordres des capitaines Mouvens et Pierregourde. Ces derniers furent complétement défaits. V. *Hist. univ.*, t. I, liv. V, chap. V.

2. En 1591, lorsque Henri IV reprit cette ville sur les ligueurs.

pere. Lors que le roy Charles vint à Bourdeaux pour l'entrevue de Bayonne [1], madame de Burie, quelques deux ans avant, ainsy que son mary M. de Burie y faisoit faire quelque reveue de gens de guerre, en passant par les rues il y eut quelque mauvais harquebuzier qui lascha son harquebuz mal à propos, qui perça à ladicte dame le bras de part en part, tirant vers l'espaulle. Elle estant venue à Bourdeaux pour faire la reverance au roy et à la reyne, ainsy qu'ell'estoit dans la chambre de la reyne, ayant faict toutes reverances, [le gallant et l'accomply] M. de Cypierre, lors gouverneur du roy, l'ayant aussy saluée, la convia de s'asseoir tous deux sur un coffre; et tous deux portoient un bras en escharpe, M. de Cypierre pour les gouttes dont il estoit fort tourmenté, et madame de Burie pour son harquebuzade. M. de Cypierre, ne sçachant point que ce fust un coup, mais quelque goutte comme luy, se mit à luy dire fort naïfvement : « Madame, il faut que nous nous « consolions tous deux de nostre mal, car il n'y « a ici que nous deux qui portons le bras en « escharpe. — Non, monsieur, lui respond ma- « dame de Burie; mais il y a bien de la diffe- « rence du subjet et du mal, car vous la portez « pour l'amour de la goutte, et moy pour une « harquebuzade.» Qui fut estonné? ce fut M. de Cypierre, oyant parler de ceste arquebuzade, ainsy qu'il en vinst aussy tost faire le conte à M. de Nemours, que j'ouys moy mesme. Par-

1. La reine d'Espagne Isabelle de France, femme de Philippe II, vint à Bayonne en 1565, pour voir son frère Charles IX et sa mère Catherine de Médicis.

quoy, se levant d'auprès d'elle, et en riant froydement : « Vrayment, madame, c'est rai-
« son, et vous m'avez bien estonné. C'est bien
« le monde renversé cestuy cy, et de vous voir
« plaindre de vostre harquebuzade que je
« n'eusse jamais pensé que vous eussiez eue,
« c'est bien signe que vous avez esté à la
« guerre; je n'en sçaurois monstrer pour ast'
« heure autant; vous estes bien en cela plus
« heureuse que moy; et peu m'a servy pour y
« avoir esté tant de fois, et tant de fois m'estre
« mis aux hazards, et n'avoir de quoy mainte-
« nant vous damer d'une pareille marque, encor
« que j'en aye bien sur mon corps, et qu'au lieu
« que je vous deusse dire que je porte mon bras
« en escharpe pour une harquebuzade et vous
« pour le gouttage, il ne se peut. Adieu donc,
« madame; Dieu vous donne donc guerison de
« vostre arquebuzade, et à moy de ma goutte :
« jamais le monde ne joua mieux à l'envers que
« ce coup icy. » Puis s'estant enquis à d'autres comment ceste femme avoit esté ainsy à la guerre et blessée, il en fit son conte; mais il se faut imaginer de la façon que M. de Cypierre le disoit, qui l'a bien cogneu; car c'estoit l'homme du monde qui faisoit mieux un conte et le sçavoit mieux representer avecques la meilleure grace et les plus belles parolles qu'on eust sceu dire, tant il estoit bien accomply en tout. J'en vis bien rire la reyne mere [et] mesmes, quand elle songeoit, disoit-elle, à l'estonnement que M. de Cypierre eut quand il ouit parler de ceste arquebuzade, comme voulant penser et dire : « Mort-Dieu ! ceste femme s'est voulu

« advantager de cela sur moy, que nous n'es-
« tions nullement egaux de nos maux, car le
« sien estoit bien beaucoup plus honnorable. »

Voylà mon conte faict, soit bon ou mauvais ; je ne suis pour plaire à tous. Bien crois-je que l'on me pourra reprocher que je me pourrois bien passer de mettre par escrit force petites nigauderies qui ne servent de rien : je le crois, mais je veux passer mon temps et rire quelquesfois.

159. — Monsieur La Roche du Mayne[2] a esté un vieux, bon, brave et vaillant capitaine de son temps ; il fut lieutenant de cent hommes d'armes de M. d'Alançon, grand'merque pour lors de sa suffisance et valeur : ce qui luy vint à bien, car à la battaille de Pavye le capitaine fut fort accusé d'avoir mal faict, et le lieutenant très bien, et vaillamment en combattant pris prisonnier : aussy après sa mort[3] il eut la moitié de sa compagnie ; quelque temps après il eut l'ordre. Les Espaignolz, parmy leurs histoires[4], le louent fort et le nomment *Humeno Rocha :* de telle façon que l'empereur le voulut fort entretenir apres le siege de Fossan[5], où il se trouva et fit fort bien.

1. Nous n'avons pu collationner cet article, qui a été enlevé du ms. 120.

2. Jacques Tiercelin, seigneur de la Roche du Mayne, maréchal de camp.

3. Après la mort du duc d'Alençon.

4. L'historien Vallès, cité à diverses reprises par Branthôme.

5. Fossano, pris par les Espagnols en 1536.

M. du Belay, dans ses *Memoires*[1], en fait un seul conte de ses causeries qu'il fit avecques l'empereur, dont c'est dommage qu'il n'en a faict plusieurs, car il disoit et racontoit des mieux. La premiere fois que je le vis jamais, ce fut à Amboise, la court y estant; il estoit fort bien habillé, moitié à la vieille françoise, moitié à la moderne; et avoit un bonnet d'escarlatte avecques des fers d'or à l'entour et une belle enseigne[2], et le portoit fort penchant sur l'oreille; il pouvoit bien avoir alors soixante-dix ans ou plus; et se mit dans la basse court, ainsy qu'il voulut monter sur sa mulle pour aller à la ville entretenir M. de Richelieu; j'estois avecques luy, à qui il demanda qui j'estois; il me nomma par mon nom de Bourdeille le jeune. Soudain il se tourna vers moy en disant : « Hé! mon petit cousin, mon amy, que je te « donne l'accolade. Vostre pere et moy avons « esté si bons parens et amys. Et teste Dieu « pleine de reliques (c'estoit son serment)! que « nous en avons faict de bonnes delà des monts, « d'autresfois de nostre jeune aage! » Et m'en alla faire des contes qui levoient la paille, et m'en entretint pres d'une grosse demye heure : et puis, s'en voulant aller, il demanda sa mulle, qu'il appelloit tousjours madame sa mulle, qui avoit plus de trente ans, tant sage et si bien faicte au montoir que rien plus; si bien, quand je le vis monter, je luy dis : « Monsieur, que vostre « mulle est sage et bien aysée au montoir!

1. *Mém. de Guillaume du Bellay*, VIe livre. Coll. des Mém. de l'Hist. de France, t. XVIII, p. 191.
2. Médaille ou bijou qu'on portait à la barrette.

« — Pourquoy ne le seroit elle, teste Dieu! mon « petit cousin? Ell'a près de quarante ans; ell'a « bien appris sa leçon soubz moy ; elle me sert « fort bien : je monte à l'ayse sur elle quand je « veux. Que pleust à Dieu j'en peusse faire de « mesmes sur toutes les dames de ceste court, « et qui fussent aussy aysées au montoir! Vous « en seriez bien ayse, petit cousin, qui jà estes « un jeune estelon pour elles. Adieu, mon petit « cousin, mon amy (car j'estois fort jeune « alors). Si tu veux venir soupper avecques « moy, nous causerons des follies de ton pere, « et de moy et de tout. » Je n'y allay pour le coup, mais une autre fois où il triumpha de dire ; mais quand il falloit parler de la guerre, de choses hautes et serieuses, il le faisoit beau ouyr.

Aux premieres guerres civilles, les huguenotz luy prirent son chasteau de Chinon par surprise[1], comm'ils firent d'autres de la France, qu'on ne se doubtoit de rien, dont il estoit capitaine, luy n'y estant point. Quand on luy en apporta les nouvelles : « Et teste Dieu pleine « de reliques (dit il)! faut il que *Pere eternel* « gaigne *Pater noster?* je les en chasserai bien.» Ce qu'il fist, et jura encor un bon coup que, s'il y eust failly et ny fust rentré, il eust tenu Dieu pour huguenot, et ne l'eust jamais servy de bon cœur.

Les Espaignolz, en leurs livres, le louent fort,

1. « Ce fut lui-même (La Roche du Maine) qui rendit ce château, et cela à la vue d'une seule compagnie de gens d'armes, » dit d'Aubigné, sur l'an 1562. (Voyez les Mémoires de d'Aubigné dans la collection du *Panthéon.*)

parlant de ceste battaille de Pavye, par telz mots :

« Solo el capitan Alançon, por llevar la nueva de « una tan grave perdida y rota en Francia, se huyo salvo « con un gran esquadron de hombres de armas, el qual « por ventura, seria digno de singular loor de prudencia « sino se creyera y fuera juzgado que quiso antes librarse « a si del peligro sin sangre, y a los hombres de armas « que por razon del officio le seguian que salvar una « banda de hombres valerosos por soccorrer a la Francia « despojada. Pero muerto Alançon en pocos dias del gran « dolor que recebio en su animo, defendio Humeno Rocha « lugarteniente de su vanda, con honrado testimonio la « fama de aquel hecho ; porque siendo este hombre vale- « roso y platico de las cosas de la guerra, quando la vic- « toria fue desesperada, a pesar de su capitan que en nin- « guna manera consentia en ello, quedo fermo y fue de « parescer que con su rey y los otros vencidos se confor- « masse con la necessitad, fue valerosamente preso. »

« Le seul capitaine Alançon, pour porter « la nouvelle en France d'une si grand'perte « et route, s'enfuit sauve avecques un grand « escadron d'hommes d'armes, lequel, pour « venture, seroit digne d'une louange singu- « liere de prudence, si l'on n'eust creu et jugé « qu'il voulust plustost se delivrer, et luy et ses « gens d'armes, de peril, sans respandre sang, « qui pour l'amour de son office et sa charge le « suivoient, que sauver une bande de vaillans « hommes pour secourir la France toute des- « pouillée. Toutesfois ledict Alançon mort en « peu de jours après de la grande douleur qu'il « en receut en son esprit, La Roche du Mayne, « lieutenant de sa bande, deffendit par un hon- « norable tesmoignage la renommée de ce faict, « parce que luy, estant homme valeureux et « pratique ès choses de la guerre, quand il vit « que la victoire estoit desesperée, en despit de

« son capitaine, qui ne voulut en aucune maniere « consentir en cela, il demeura ferme; et luy « sembla plus beau qu'il se conformast, avec- « ques son roy et ses autres compaignons vain- « cus, à la necessité : et fut pris combattant « vaillamment. »

Voylà la belle louange que luy ont donné les Espaignolz, et ce que pour ce coup j'en puis dire de ce bon et grand capitaine, qui ne fit jamais que bien, ainsy qu'il fit à la battaille de Sainct Quentin, qui, tout vieux qu'il estoit, ayant plus de soixante ans, combattit jusqu'à l'extremité de ses forces foibles, son filz tué près de luy, s'efforçans de tout leur courage brave se secourir l'un l'autre; enfin, le filz mort devant luy, il fut pris prisonnier; et vesquit quelque temps après, sans avoir laissé grande lignée, dont c'est un très grand dommage, car la race en estoit très belle et bonne.

Sur la capitainerie de ce chasteau de Chinon, ne se faut esbahir si ces vieux et grands capitaines se sentoient bien honnorez d'avoir ces capitaineries de chasteaux des roys, et combien ces dignitez le temps passé estoient honnorables et portoient grande qualité. Feu messire André de Vivonne, seneschal de Poictou, mon grand pere, parmy ses nobles qualitez, après ses seigneuries, places et terres qu'il avoit grandes, il se mettoit : « seneschal de Poictou, gouverneur de M. le Dauphin (qui estoit M. le dauphin François, qui mourut à Tournon), chambellan du roy, et capitaine du chasteau de Poictiers. » M. le mareschal de Brissac, parmy ses beaux titres et hautes qualitez, se mettoit aussy : « ca-

pitaine du chasteau d'Angers et de Falaize. »

J'ay veu semblable qualité de M. d'Archiac, ayeul de madame de Bourdeille ma belle sœur, qui parmy ses grandes seigneuries et places et qualitez, il se mettoit : « capitaine du chasteau de Chinon », ainsy que j'en ay veu plusieurs titres en son tresor, et force lettres des roys de son temps, qui luy mettoient : *A monsieur d'Archiac, capitaine de mon chasteau de Chinon.*

Entr'autres, j'y en ay veu deux de madame de Bourbon, sœur et regente du roy Charles VIIIe, son frere, en son adolescence, qui disoit ainsy en ces propres mots que je n'ay voulu changer :

Monsieur d'Archiac, je me suis oubliée vous escrire qu'il faut quatre chambres au chasteau de Chinon pour les capitaines, une pour M. de Montpensier, une pour M. de Vandosme. Aussy faictes habiller la gallerie qui est sur ma chambre, et faictes faire trois licts pour mes femmes ausdictes galleries : et par tout mon logis que tout soit garny de chaslicts. A Dieu soyez.

Escrit à Amboise, ce 27 de janvier.

Et au bas, signé seulement, tant ell'estoit glorieuse :

Anne de France.

Une autre lettre pour ce mesme effect porte :

Monsieur d'Archiac, j'ay sceu par vostre homme la bonne diligence que vous avez faicte à la reparation du chasteau de Chinon. Je vous envoye par memoire les gens qu'il faudra qui soient logez au chasteau, qui sont : une chambre, un retraict et une garde robbe pour le roy ; une

chambre pour M. de Grasville[1]; une chambre pour M. de La Trymouille, une pour M. de L'Isle, une pour M. de La Solle, une pour M. le baillif de Meaux.

(Pensez qu'aucuns de ceux là estoient de ses mignons de couchette.)

Au bas :

ANNE DE FRANCE.

Et au dessus : *A monsieur d'Archiac, capitaine du chasteau de Chinon,* simplement. Si que plusieurs autres se treuvent de force grandz qui mettoient : *A monsieur d'Archiac, conseiller chambrelant du roy, et capitaine du chasteau de Chinon.*

Le roy Charles mesme ne luy mettoit que : *A monsieur d'Archiac, capitaine de mon chasteau de Chinon,* comme j'ay veu force lettres qu'il luy escrivoit.

Nottez un peu ces lettres, et mesmes ces premieres, où vous verrez que lors les logis des roys n'estoient si bien accommodez comm'aujourd'huy, et que les dames n'y estoient si bien logées ny assorties de leurs licts et commoditez comme sont aujourd'huy.

Faut aussy notter que le temps passé aucuns gouverneurs des provinces donnoient les capitaineries des places, ainsy que j'en ay veu une lettre au tresor de nostre maison, que feu M. de Lautreq, gouverneur de la Guyenne, escrivoit à M. d'Archiac, petit fils[2] de celuy que je viens

1. Le sire de Graville, amiral de France.
2. Voir, sur ce d'Archiac, la généalogie de Branthôme.

de nommer, et pere de madame de Bourdeille, ma belle sœur, qui porte ainsy, sans rien changer :

Mon cousin, afin que cognoissiez qu'il m'est souvenu de vous, et pour vous tenir promesse, je vous envoye mes lettres patentes de la capitainerie de Blaye, que je vous donne. J'escritz presentement à M. de La Roche, qui est audict Blaye, qu'il vous baille et delivre ladicte place, et vous obeysse entierement ; et pour ce qu'il est très homme de bien, et qu'il entend les affaires dudict Blaye mieux qu'autre, je veux et vous prie qu'il soit vostre lieutenant et luy laissiez les archers à morte paye[1] qu'il a ; et vous me ferez grand plaisir, car je luy ay escrit qu'il sera traicté tout ainsy que du vivant du feu sieur d'Estissac, duquel je voulus qu'il fust lieutenant, comme je fais maintenant de vous. J'ay advisé que le tresorier qui paye l'estat de Blaye ne commancera à vous payer que du jour que vous ferez le serment; parquoy, et pour ne vous donner la peine de venir devers moy, je mande au capitaine Saincte Coulombe, que j'ay faict mon lieutenant au gouvernement de Guyenne, lequel est à Bourdeaux, qu'il prenne de vous, à mon nom, le serment en tel cas accoustumé, et iceluy pris, vous mettre en possession de ladicte capitainerie, comme plus au long est contenu en mesdictes lettres patentes : et pour ce que ledict capitaine Saincte Coulombe s'en voudra aller chez luy voir sa femme, vous

1. Mortes-payes, vétérans employés au service d'une garnison où ils demeurent à poste fixe.

en viendrez le plustost que pourrez audict Blaye, pour prendre la possession et donner ordre à la place, et advertirez ledict Saincte Coulombe du jour que vous y viendrez, afin qu'il s'y treuve pour prendre vostre serment : priant Dieu, mon cousin, qu'il vous doint ce que desirez.

A Sainct Germain en Laye, ce 19 de septembre.

Vostre bon cousin,

ODET DE FOIX.

Voylà doncques belle confirmation pour monstrer les capitaineries estre jadis données par les gouverneurs de Guyenne, mesmes que de mon temps, du commancement du regne du roy Henry IIIe, je vis nostre grand roy Henry IV d'aujourd'huy donner la capitainerie du chasteau de Bergerac, vacante par le seigneur de Bellegarde[1], de Perigord, à M. de Saincte Coulombe, capitaine de sa garde et gouverneur de la citadelle de Metz.

Je ne sçay si autres gouverneurs de provinces en ont faict de mesmes; mais je suis asseuré de ce que j'ay dict, et que M. de Lansac, despuis la mort de M. des Roye, l'eut du roy; et M. d'Ervaux[2], à qui Lansac la resigna, mais il n'y entra jamais; et puis M. de Lussan[3]. Il a fallu que le roy ayt tousjours parlé.

Pour parler encor de ce chasteau de Chinon,

1. C'est-à-dire par la démission ou la mort du sieur de Bellegarde.
2. Honorat Ysoré, baron d'Hervault.
3. Jean-Paul d'Esparbès de Lussan.

après M. de la Roche du Mayne, M. de Chavigny eut ceste capitainerie, lequel, en son temps, a esté un très bon et sage capitaine; il l'a montré en nos guerres de Piedmont et en nos guerres civilles, lieutenant de M. de Montpensier en ses gouvernemens et armées; j'en parle ailleurs. Je ne sçay qui en est ast'heure gouverneur, c'est le moindre de mes soucys; mais c'est un bel estat et belle marque de chasteau, de qui on dict : « La ville de Chinon, petite ville, chasteau de grand renon; » quand ce ne seroit que nostre bon maistre Rabelais a esté natif de là.

CHAPITRE XXIV.

160. *M. le mareschal de Termes.* — 161. *M. d'Aussun.* — 162. *M. de Montluc.* — 163. *Le baron des Adretz.* — 164. *Encore M. de Montluc.* — 165. *M. le mareschal du Bié.*

Tournons à d'autres cappitaines. En voicy ung qui a été très bon et très grand, qu'est M. le mareschal de Termes [1], lequel, après la partance de

1. VAR. : *M. le mareschal de Termes a esté un très grand capitaine.* — C'est par cet article que primitivement Branthôme avait commencé le *Troisième livre des hommes illustres et grands capitaines.* — Paul de la Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France, mourut en mai 1562.

M. d'Essé, fut envoyé en Escosse [1] pour tenir sa place et le mesme rang qu'il y tenoit, et très bien s'en acquitta. Et notera on en luy que possible gentilhomme de sa qualité n'a esté plus souvent lieutenant de roy que luy. Au partir d'Escosse [2], le roy Henry estant bien adverty des menées que fesoit le pape Jules III, l'envoya en ambassade vers Sa Saincteté à Rome; si que le pape, se doubtant, dit : « Comment! « le roy ne m'a point envoyé icy un ambassa- « deur, mais un capitaine, le meilleur des « siens. Il faut prendre garde à moy, car il a « mieux la mine de me faire la guerre que de « me faire une ambassade. » Aussy tost après, le roy l'envoya son lieutenant general avecques le duc Octavio dedans Parme, où il fit si bien, qu'après un long siege fourny de grandes forces et du pape et de l'empereur, il falut qu'il se levast sans autre plus grand effect. Il fut aussy lieutenant de roy dans Sienne avecques M. le cardinal de Ferrare [3], et y acquit beau-

1. En 1549. — 2. En 1550.

3. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, était le second fils d'Alphonse d'Este duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia. Il fut envoyé fort jeune en France à la cour de François Ier, qui le traita comme un parent. Hercule d'Este, frère aîné d'Hippolyte, avait épousé Renée de France, sœur de la première femme du roi. Il obtint de la bienveillance de François Ier de riches bénéfices et les plus hautes dignités ecclésiastiques, l'archevêché de Milan, celui de Lyon, celui de Narbonne, etc. Sa faveur continua sous Henri II, qui mit tout en œuvre pour lui assurer la tiare pontificale. Le cardinal d'Este négocia la ligue contre l'empereur, entre le pape Jules III et la France. En 1552, il fut nommé lieutenant général pour le roi dans le duché de Ferrare et la province de Sienne, qui s'était révoltée contre le duc de Toscane et s'était mise sous la protection de la France.

coup d'honneur en la revolte et en la conqueste pour le roy [1]. Les Espaignolz luy en attribuent beaucoup, et les Siennois s'en contentarent extremement, pour la bonne assistance qu'il leur fit.

De là il fut lieutenant de roy en Corsegue, où il fit aussy bien qu'aux autres coups; et la reduisit en l'obeissance du roy, et y soubstint plusieurs et guerres et combatz que les imperiallistes et Genevois, fort voisins et seigneurs de l'isle, luy livrarent. Enfin, il la conquesta et garda si bien, que, quand le roy Henry la rendit par le traicté de paix, il la rendit entiere et en l'obeyssance du roy. Puis fust lieutenant de roy en Piedmond en l'absance et par provision, non sans mescontentement et mutinerie d'aucuns grandz et moyens; mays tout s'appaiza (M. de Montluc en parle dans ses *Memoires*, et force vieux capitaines le peuvent dire).

Et pour la cinquiesme fois il fut lieutenant de roy dans Calais, et de toute la comté d'Oye, et en l'armée qui luy fut donnée pour entrer en Flandres et y faire le degast: où la fortune le favorisa un peu au commancement, pour avoir pris Bergues et Donquerques; mais aussy tost, venant à changer, le conte d'Aiguemont, le plus hazardeux pour lors et le plus vaillant capitaine qu'eust le roy d'Espaigne, luy livra battaille et l'emporta [2]; ce ne fut toutesfois sans

1. Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis, duc de Parme et de Plaisance, dépouillé de ses états par l'empereur, implora la protection de Henri II, qui lui fournit des secours en 1551.

2. La bataille de Gravelines, en 1558.

que le bonhomme n'en rendist bon combat, tout mallade qu'il estoit il y avoit huict jours, et mesmes ce jour là bien fort : en quoy n'en fut nullement à blasmer, car en tel estat de malladie et en bien combattant, il fut pris prisonnier en homme d'honneur, et blessé. Comme j'ay ouy dire à feu M. le connestable, quiconque est le capitaine ou le general d'une armée, et qu'il perde une battaille, un combat ou une rencontre, mais qu'il y meure ou qu'il soit prisonnier (j'entendz de la bonne façon). [En bien combatant, non pas comme l'empereur Charles dist du duc d'Arcot, qu'il avoyt esté pris en laron et caché, et puys s'estoit sauvé en belistre, j'en parle ailleurs; toutes fois ce fust un brave seigneur, vaillant, de grande maison et qui depuis fist bien; mais quoi, où est celuy à qui la fortune ne mest baste [1] en la recherchant et muguetant trop souvant? pourtant il ne va rien du rien], encor que la perte soit de consequence, mais sa mort ou sa prison expie tout.

Ce ne fut pourtant que plusieurs en France n'en murmurassent que tout à coup, après une si grande perte de battaille de Sainct Quantin, ceste-cy de Gravelines vint seconder l'autre. La France s'en cuyda aucunement effrayer; mais M. de Guyze l'asseura, par la fiance qu'on avoit en sa valeur et par une armée qu'il avoit sus bout, et par la prise de Thionville, la plus forte

1. *Baste*, un tour, une supercherie (*Fs Oudin*). Mettre baste, expression empruntée au jeu d'hombre : baste est l'as de trèfle. C'est une carte importante à ce jeu, sur laquelle on peut s'engager et perdre beaucoup, si elle est mal accompagnée.

place (ce disoit on alors) qu'eust le roy espaignol, là où mourut ce grand mareschal Strozzi[1]; et le roy en bailla l'estat à M. de Termes pour les anciens services et merites.

Pour la sixiesme et derniere fois, il fut amprès lieutenant de roy à Paris, au commancement des premiers troubles; là où l'on dit que, voyant prescher en ceste ville, la principalle du royaume, et plusieurs insolences qui s'y faisoient, et considerant plusieurs preparatifs qui s'y dressoient pour ruyner la grandeur de ceste grand' France et invincible qu'il avoit veu de son temps, il mourut de regret; et d'autre malladie qu'il avoit de longue main (dont M. de Montluc en parle en son livre) luy ayda bien. En mourant, comme sage et prevoyant capitaine, il y predit beaucoup de misères que nous avons veu despuis.

Ainsi mourut ce grand capitaine, couronné en sa vie de si belles charges et de beaucoup d'honneurs, plus certes que de biens; car il est mort pauvre, mais gentilhomme de bonne part et de bon lieu de Gascoigne, et fort homme de bien. En ses jeunes ans, ainsy que j'ay ouy dire à ses nepveux de Bellegarde et Boisjordan, il tua un gentilhomme à la court, aymé du roy; pour cela falut vuider et le royaume et tout. Le malheur fut pour luy que, s'estant mis sur mer pour aller trouver M. de Lautreq au siege de Naples, et au retour de la desroutte de l'armée tournant encor par mer, il fut pris par

1. Pierre Strozzi, tué dans la tranchée devant Thionville en 1558.

quelques fustes de corsaires, et demeura longtemps à la chaisne, où il endura beaucoup de maux; car despuis il ne fut jamais bien sain; et après il fut rachapté et se mit aux guerres du Piedmont, esquelles il se fit si bien signaller partout où il se falloit trouver, qu'à la battaille de Cerizoles il fut conducteur et principal chef de la cavallerie legere, qu'il conduisit si bien, et la mena si à propos à la charge, que l'on en vit l'effect que les histoires en content sans que j'en parle, et y fut prisonnier. En ceste carte que j'ay dict cy-devant (où est pourtraicte ladicte battaille) avoir veu au cabinet du feu roy Henry d'Angleterre, il y a en un endroict, près d'un bois, ce mot d'escrit : « Icy estoit le « sieur de Termes, qui, rendant un grand com- « bat avecques sa cavallerie legiere, est porté « par terre et faict prisonnier. »

161. — On disoit de luy en Piedmont : « Sagesse de Termes et hardiesse d'Aussun[1]. » L'espaignol de mesmes en disoit autant : « Dieu « nous garde de la sagesse de M. de Termes et de « la prouesse du sieur d'Aussun, » qu'on tenoit dès ce temps là un très vaillant et fort hardy et hasardeux capitaine.

Sur ce, j'ay veu faire des demandes à la court parmy nous autres, ausquelz d'eux on eust mieux aymé ressembler, et ce qui est plus souhaittable, ou la sagesse ou la hardiesse, en un homme de guerre. Certainement en un jeune homme la hardiesse est plus convenable que la

1. Pierre d'Ossun.

sagesse; car jamais jeune homme sage, et qui a voulu poiser .les hazardz et dangers, n'a esté tant estimé comm' un fol et hardy et hazardeux; mais après qu'il a passé ses fœuz et premieres furies, il est bon qu'il se face sage, s'il veut estre estimé capitaine, et se rendre capable d'avoir des charges de son roy. Toutesfois si ne faut il pas qu'il face tant du retiré et du sage, qu'il n'aye de reserve quelques vieux coups du passé, de follie et d'hardiesse, pour les entremesler avecques la prudence et sage conduicte au besoin; autrement la guerre n'en vaudra rien.

Voylà pourquoy les Romains estoient heureux en leur guerre contre Anibal, d'avoir l'espée et le bouclier, Fabius Maximus et Marcellus ensemble. Mais plus heureux sont estez les empereurs, les roys et les grandes republicques, qui ont eu en leurs lieutenans generaux la sagesse de Maximus et la hardiesse de Marcellus en un mesme corps; car autrement, combien en avons nous veu et leu, qui, ayant ces deux qualitez separées et disjoinctes d'un mesme corps, n'ont faict de si grandes expeditions comme bien joinctes et assemblées! Nous en avons force exemples des anciens, qui nous en crevent les yeux, et des modernes encor autant. Sans les chercher ailleurs, vous en trouverez en ce livre parmi ces capitaines que j'ay nombrez; et par ainsy je veux conclure : que la sagesse de M. de Termes ne luy a empesché nullement qu'il n'eust beaucoup d'hardiesse, et qu'il ne la mist en œuvre lorsqu'il falloit, comme l'a bien monstré aussy M. d'Aussun,

qui ne laissa de se monstrer sage capitaine en la necessité d'une grand' affaire et d'un combat, avecques sa grande hardiesse, mais non pourtant comme son compaignon.

Voylà ce qu'on en disoit à la court et au camp lorsqu'il mourut, qui fut à la battaille de Dreux, où il estoit l'un des mareschaux de camp, choisy quelque temps avant par le roy de Navarre, qui le sçavoit suffisant, et l'aymoit pour estre de Bigorre son vassal, encor que j'en sçay quelques uns des principaux de l'armée qui ne l'y vouloient recevoir, pour ne l'avoir jamais veu faire ce qu'il sçavoit; car il n'avoit jamais guieres bougé des guerres du Piedmont, où il avoit pourtant si bien fait, que, par sa valeur et hardiesse, il estoit parvenu peu à peu à de beaux grades.

Il fut premierement capitaine d'une compaignie de gens de pied au royaume de Naples, où il monstra belles preuves de son hardiesse; puis aux conquestes et la garde de la Savoye et du Piedmont; puis eut des chevaux legers et une compaignie de gens d'armes, chevallier de l'ordre du roy, gouverneur de la ville et chasteau de Thurin : belles recompenses, certes, dignes de son hardiesse, laquelle il monstra à sa mort encor plus belle et grande qu'en sa vie, car, le malheur luy estant arrivé de faire en ceste battaille une retraicte plus viste et fuyarde qu'il ne falloit, et dont il n'avoit jamais donné subject à la fortune de la luy prester telle ce coup, puisqu'elle ayde tousjours aux vaillans et hardys, estant revenu à soy, et ayant repris ses espritz, conceut un tel creve

cœur en soy, qu'il en mourut et esclatta de despit et regret; dont il n'y eut aucun de l'armée qui ne le regretast fort, comme je le vis, et ne le louast plus que s'il fust mort dans le champ de battaille : j'en vis dire de belles parolles à M. de Guyze. Bel exemple, certes, dans lequel se doibvent mirer les grandz capitaines et vaillans hommes de guerre, quand ilz font de telles fautes! mais il y en a beaucoup qui ne s'en soucient guieres [1]; et en font des effrontez, la teste levée en haut et impudente, comme s'ilz eussent faict un acte memorable. Il me souvient qu'à ceste battaille de Dreux, il y eut force fuiards, autant de grands seigneurs et capitaines comme de petits, mais au diable l'un qui en mourut de tristesse ni à qui le fiel crevast [2]. J'en cognois un, qui vit encor, qui lors avoit une compaignie de cinquante hommes d'armes, que fuist fort bien et assez loing. Au bout de deux jours qu'il retourna au leurre dans le camp, M. de Martigues, l'advisant aux piedz, luy dit impudemment devant tout le monde : — « Voylà de beaux et fort bons esprons et la meilleure mollette que je vis jamais. N'en avez vous point ung payre de pareilz dans vos coffres pour me donner, ou ceux là mesmes? L'autre n'en fit

1. « En cet endroit je ne puis laisser passer Aussun, duquel on disoit : *Hardiesse d'Aussun.* Il s'enfuit de la charge de l'admiral entre ceux que nous avons nottez, et puis se résolut à ne survivre pas à son deshonneur, si bien qu'aucun de ses amis, et entre autres le duc [de Guise] ne pût onques impétrer de lui qu'il mangeast. » D'Aubigné, *Hist. gén.*, Tome I, liv. III, p. 170.

2. C'est une croyance populaire que la vésicule du fiel se rompt par suite d'une violente douleur.

qu'un peu la mine rouge, et luy dit qu'il luy en donneroit ung payre tout pareilz. Du despuis je l'ai veu braver et faire du glorieux et du mal content de n'avoir eu de son roy une charge qu'il demandoit comme s'il l'heust meritée. Sur ce pourtant il faut practiquer le proverbe ancien :

> Tout homme qui porte lance et fame qui porte c...
> Ne se doibt mocquer de son compagnon.

Car il n'y faut qu'un'heure malheureuse.

Un autre vieux capitaine et ancien chevallier, et qui d'autres fois avoit très bien faict, mais là très mal, et qui avoit faict comme d'autres, et le publioit on divulguement, estant en la table de M. de Guyze, un jour amprès qu'il fut de retour, non de la chasse, mais de la fuitte, ainsy qu'un gentilhomme (car je vis cela) discouroit à M. de Guyze de quelques incidens particuliers qu'il avoit veu, et en disoit très bien, ce vieux capitaine fut sy impudent de luy dire : « Mon gentilhomme, vous en dictes trop : « dont il me semble que vous estes plus « amusé à voir jouer l'esbat que le jouer vous « mesme, car vous en parlez trop bien. » Le gentilhomme respondit : « Monsieur, sans vous « faire tort, j'ay faict l'un et l'autre. » Dont M. de Guyze, qui estoit fort sage, baissant un peu la teste, changea de propos ; mais ceux qui estoient devant cognurent bien que voulontiers il eust dict : « Et que veut dire cest « homme là? je crois qu'il n'a point de sen- « timent. »

D'autres y eut il qui ne fuyrent pour peu de

chemin, mais de six à sept lieux, voire plus (au diable l'un qui en est mort de deuil ![1]) ; mais ont faict aussy bonne et hardie troigne et contenance, comme s'ils eussent gaigné eux seulz la battaille. Aucuns sont mortz despuis ; d'autres vivent encor, qui, se fians au temps, qui consomme et efface toutes choses, croyent fermement [comme font les vieilles putains de leurs follies et paillardises passées [2]] qu'il n'en fut jamais parlé et que cela ne fut jamais, et par ainsy se pavannent et piaffent comme roy des poix pillez[3], aux jeux et farces de jadis, faictz en l'hostel de Bourgoigne à Paris[4].

A la battaille de Coutras, faicte de nos jours tout fraiz, il y en eut force aussy, des plus fringantz et fendeurs de naseaux, qui en firent de mesmes ; et qui leur sembloit advis qu'ilz n'y seroient jamais assez à temps avecques leurs

1. Il n'y en a pas un qui en soit mort de honte.

2. Cette addition est une variante d'un passage qu'on lira plus bas.

3. *La comédie aux poids pilez*, Fæneste, p. 155. Ménage dit qu'on donnait ce nom aux anciennes farces, en les comparant à une purée faite de pois (de rebut), « parce que le style et les pensées en sont depuis longtemps rebutés par les bons poëtes. » — Cette étymologie me paraît si absurde, que j'ai supposé qu'un des anciens théâtres avait eu pour enseigne : *les pois pilés*, mais ce n'est qu'une hypothèse que je donne pour ce qu'elle vaut. En voici une autre. Ce nom a pu venir métaphoriquement de l'encombrement de la salle, où les spectateurs se pressant les uns les autres auraient été comparés à des pois pilés ?

4. Les *Frères de la Passion* s'étaient construit un théâtre pour y jouer leurs mystères, dans les bâtiments de l'hôtel de Bourgogne, vers le milieu du XVIe siècle. Ils le cédèrent peu après à une troupe de comédiens qui acquit une grande célébrité au XVIIe siècle.

courtes journées et courtes traictes [1], menassans les huguenotz, bravans, faisans des rodomontades plus que ne fit jamais le capitan Cocodrillo ou capitan Ruyna à l'endroit de Zanny ou Pantalon [2]. Dès la premiere charge, ils prindrent si bien la chasse et la fuitte, que deux heures après ilz arrivarent aucuns à Aubeterre, lieu de seure retraicte, aussy estonnez que trepassés, à ce que m'ont asseuré force personnes qui les recueilloient et leur faisoient le bien veniat; encor ne s'y pouvoient ilz asseurer, tant le poux de la peur les battoit. D'autres se sauvarent en d'autres places, lesquelz n'estoient pas plus asseurez les uns que les autres (au diable l'un, qui en a esclatté de regret), mais laissans couler tout doucement la rougeur de leur honte sur le coup [3], se sont despuis asseurez et nettoyez leur front de la vergongne qu'ilz y avoient et leur faisoit porter bas, qu'ilz vont maintenant la teste haut levée comme gallans qui portent une plume de coq sur un bonnet rouge. Semblables à plusieurs vielles putains qui ayant estéez trouvéez et surprises sur le faict, se voillent pour un peu du voile rouge et de verecondie; mais, amprès qu'aucuns courtz jours ont passé dessus et rasé quelques marques

1. VAR. : *Avecques leurs longues journées et longues traictes.*

2. Personnages des anciennes comédies ou farces italiennes. Le capitaine *Ruina* ou *Rovina* est un spadassin, *Zani* un bouffon, une espèce de paillasse, *Pantalon* un vieux docteur, ou un bourgeois niais et crédule.

3. Les anciens éditeurs n'avaient pas inséré ce paragraphe, ou l'avaient mal lu : M. Buchon avait mis *corps* au lieu de *coup*, etc.

de mesmoire, les voylà aller leur teste haut eslevée, comme si elles n'y heussent jamais touché. Que j'en ay veu en ma vie de telles gallantes, et de toutes quallitez, ensemble de ces hommes et de toutes quallitez aussy, qui aians faict de telles fautes lourdes et ignominieuses, n'en ont pas faict plus grande contrition ni repantance, ni recherché la tristesse, et prié bien à cœur pour en bien mourir? Si j'en voulois faire un discours et les nommer particulierement, le livre seroit par trop gros.

M. d'Allançon, tout grand qu'il estoit (car les grandz ont ce privilege de passer[1] mieux ces fautes que les petitz), n'en fit pas ainsy après la battaille de Pavye, que le regret, par semblable faute, gaigna de telle façon qu'il l'emporta à la mort; dont il en fut fort loué. Ce prince fust esté plus honnoré s'il eust faict de mesme que fit son grand et brave aieul le conte d'Alançon à la battaille d'Azincourt, qui estant en la meslée, se poussa si advant qu'il rua un grand coup d'espée sur l'armet du roy d'Angleterre, et du coup luy abattit une grand'partie de sa couronne, en criant : « Je suis le conte d'Alançon ! » Mais il fut incontinent environné des archers du corps du roy anglois Henry, qui, contre la voulonté de leur maistre, le mirent à mort. C'estoit un traict, celuy là, digne de gloire ! Ce n'estoit point se desguiser, ni cacher son nom, comme d'autres qui le font. Ah! que l'honneur d'un chevallier, d'un capitaine et d'un homme de guerre est précieux! Car si la moindre

1. VAR. : *Cacher.*

tasche de poltronnerie tombe sur luy, il ne s'en peut jamais laver que par ces traictz de mort que je viens de dire. A quoy doibvent bien regarder nos gens de guerre quand ils sont aux battailles, aux combats et aux rencontres, et aux gardes des places qu'on leur donne, qu'ilz ne les combattent opiniastrement, et les deffendent comm'ils doibvent, et ne les abandonnent, ou ne les laissent par quelques capitulations bien à propos. Dont il me souvient qu'aux seconds troubles, ce feu roy Charles envoya ung capitaine dans une place, que je ne nommeray point, de peur de descouvrir le moumont [1]. Il avoit esté en son temps un grand fandant, bravasche en [Piedmond [2]], et surtout un grand renieur de Dieu. On lui donna à garder ceste place; et le pourveut on d'hommes et de munitions de tout ce qu'il falloit. Vint un petit camp vollant des huguenots qui le vint assieger. Il rendit la place dans huict jours sans gaster ses poudres, ni munitions, ni les jeter dans l'eau ou retraictz, de peur que l'ennemy s'en presvalust; ains les luy donna toutes saynes et entieres, qui s'en servit très bien puis après contre nous en un grand siege qu'ilz nous vindrent faire. Qui fut estonné? Ce fut le roy,

1. Ou *momon*, comme l'écrit Molière dans le *Bourgeois gentilhomme*. Le *Diction. de Trévoux* définit ce mot, que l'Académie n'a pas expliqué : « défi d'un coup de dez, qu'on fait quand on est déguisé en masque. » Il ajoute : « Il est défendu de parler quand on porte un *momon*. » Le passage de Branthôme prouve que de son temps on employait *momon* dans le sens de personne masquée ou chose cachée.

2. M. Buchon avait lu : *prédicament*.

car lorsqu'il partit il luy dit, en reniant Dieu, que quand telle place seroit prise, qu'il se tinst tout asseuré qu'il oyroit dire qu'il estoit mort. Ce fut luy qui en sortit sayn et sauf, mais pourtant qui ne comparut point sitost; mais laissant apostumer la playe et faire son effect, jusqu'à ce que, s'estant retiré en sa maison pour prendre un peu d'air et faire emporter dans le vent ce bruit qui s'en estoit faict de son desportement, il vint à la court au bout de six mois, qu'on se donna la garde qu'on le vist paroistre dans le Louvre à la court, faire une centaine de passades avecques un de ses amys, courtisan, et ayant à sa suite cinq ou six de ses capitaines malotrus et associés en la garde de ceste place, attendant que le roy sortist de sa chambre; à qui il alla faire la reverence. Son maistre luy donna la petite accolade legere en passant, et puis le gallant fit bonne mine, comme si jamais n'en fust esté nouvelle. Et estions lors cinq ou six courtisans ensemble, qui en vismes le passe temps et en dismes nostre mot. Luy faisoit bonne mine, mais non si fiere que le passé, ny ne juroit pas tant Dieu. Aussy du despuis il s'esvanouit de la court où ses poudres estoient mieux esventées qu'au pays et en sa maison : et là il acheva ses jours gaillardement, sans souvenance de la faute passée. C'estoit luy qui disoit advant cela souvent, et luy ay veu dire : que s'il avoit faict autant de service à Dieu comm' il avoit faict au roy, qu'il seroit au paradis, *visum visu* de luy usant de ces motz scandaleux. Et Dieu sçait quelz services telz quelz et legiers, à mode de capitaines vol-

lans[1]. Ha! que j'en ferois une douzaine de pareils contes de cettuy cy! Mais cettuy cy fera pour tous, et fera tous les autres passer pour bardot[2] et faire dire au monde qu'ilz n'ont rabilhé leurs fautes, comme messire d'Allançon, ny M. d'Aussun, ny le vicomte d'Uza, qui commandoit à l'armée de mer à La Rochelle, lequel mourut de tristesse pour avoir veu de ses yeux entrer ceste barque chargée de poudre qui fut la perte pour nous de ceste ville, car ils n'en avoient plus; et touteffois ledict vicomte n'y avoit nul tort ny faute, car il n'y a si prevoyant qui n'y fust esté trompé. J'en feray ailleurs le conte et de la valleur de cedict vicomte.

Venons des grandz aux petits exemples, comme fit à Rome, il y a bien trente ans, un brave et très bon tireur d'armes qu'on appelloit Bartholomée d'Urbin, en un traict qu'il fit, dont j'arrivay à Rome pour la seconde fois un an après, qui me fut raconté, et lequel est encor aujourd'huy en vulgaire aux vieux, qui les y voudra interroger. Ce Bartholomée d'Urbin doncques fut en son temps, en Italie et à Rome, un tres bon tireur d'armes, et si bon qu'il emporta la vogue par dessus tous les autres d'Ita-

1. Branthôme désigne ainsi un capitaine indigne de ce grade, ou qui s'en pare induement. Le mot *volant* indique souvent des choses sans valeur, sans solidité, ou qui ne sont pas à demeure : feuille *volante*, cachet *volant*, pont *volant*. Enfin on appelle *passe volant* un individu qui ne figure dans les rangs d'une compagnie qúe les jours de revue, et dont la paie et les rations sont détournées par son prétendu capitaine.

2. Au propre, un petit mulet de bagage, et figurément un niais aux dépens de qui l'on s'amuse.

lie. Il vint à si bien apprendre et rendre si bon maistre un jeune gentilhomme milannois, qu'estant en telle perfection il s'en retourna en son pays, où estant se mit à tirer des armes et faire des assautz contre un chascun, qu'il emporta le prix, et nul plus n'osa tirer contre luy : adjoustant à ce qu'il avoit appris quelque chose de plus de luy par son esprit gentil et continuel exercice et experiences qu'il faisoit tous les jours; dont il en prit une telle presumption et outre cuydance, que, ne se contentant de se battre contre l'un et contre l'autre et emporter l'honneur, il projecte (tant il est glorieux) de se battre et tirer contre son maistre; et pour ce, part de Milan un an amprès, et s'en va à Rome; et arriva si à propos un jour que l'on faisoit assautz et jeux de prix fort solempnels à l'escole de son maistre, où tout le monde est receu. Il se propose de tirer contre son maistre, qui le prend au mot; et tous deux, ayantz faictz trois assautz, la fortune fut si grande pour le disciple, qu'il donne au maistre deux estocquades franches, dont de despit il rompt son espée, la jette contre terre, se maugrée, deteste ciel et terre, conçoit en soy opinion de ne plus vivre, songe quelle mort se doibt donner. Puis, comme forcené et hors de sens, on le voit de sang froid, mais pourtant tout collere et transporté, prendre sa cappe et sortir de sa maison, plusieurs de ses escolliers le suivant loing, gronder et murmurer qu'il n'estoit desormais plus digne de porter armes, veu que son disciple l'avoit battu, ny de plus vivre puisqu il estoit deshonnoré; et quelque consolation qu'on luy donnast;

sans faire semblant de rien, et ses escolliers et amis qui estoient auprès de luy n'y prenant garde, en prononçant ces dernières parolles, qui furent : « Non, je ne veux plus vivre, adieu. » Il se precipite du haut du pont de Sixte en bas du Tybre; et le vit on miserablement noyer. Quelle humeur, quelle resolution et quel courage d'homme! Ce traict ne tient pas du chrestien : car il ne nous est permis de partir de la garnison de ceste vie sans le congé du grand capitaine, qui est nostre souverain Dieu; et pour ce ne debvons louer sa mort; mais le courage et l'aame genereuse sont dignes de toutes louanges.

Nous avons veu en nostre France quasy un pareil traict du capitaine Hautefort, gentilhomme de Perigord, dont je parleray encor ailleurs, frere du feu Hautefort, qui mourut à Pontoise[1] en ces dernieres guerres. Ce capitaine Hautefort doncques, au voyage d'Allemaigne, vint à avoir une querelle contre un gentilhomme nommé Perelongue, gascon, et vindrent à mettre la main à l'espée, dans le cartier de la compaignie de M. le connestable, où ledict Hautefort l'estoit allé chercher, qui estoit par trop de presumption lors d'aller chercher son ennemy en son cartier; mais il y eut quelques honnestes gentilzhommes qui les separarent. Toutesfois le malheur fut si grand pour ledict Hautefort, fust ou d'autres qui le separarent, ou de son ennemy, qu'il fust un peu blessé, le

1. Edme de Hautefort périt au siége de Pontoise, qu'il défendait au nom de la Ligue (juillet 1589).

moins du monde, en une main, et avecques cela fallust qu'il se retirast soudain. Il le fit appeller par le capitaine Bourdeille, mon frere, parce qu'ilz estoient grands cousins, grandz amis et grandz confederez dès le Piedmont, d'où ilz estoient les rodomontz. M. le connestable le sceut, qui, sur la vie, fit faire deffence à l'un et à l'autre de ne se battre; et le fit, tant pour une regle de guerre que parce qu'il soustenoit Perelongue, qui estoit son gendarme, ou qu'il ne le croyoit si bon tireur d'armes qu'Autefort, ny si adroict comme on disoit, ainsy qu'il en avoit faict preuve en Escosse, comme je l'ay conté en un coing de ce livre. Le capitaine Hautefort, pour sa blessure et pour la deffence faicte, voyant que sur le coup il ne pouvoit avoir raison de son homme, il prend en soy un tel desdaing, il ronge en son cœur et en son ame un tel despit et chagrin, que, quasy transporté de son bon sens, se desmet de ses beaux habillemens (car il alloit tousjours brave), et prend ceux d'un de ses moindres valletz, et, ny plus ny moins que nous lisons de Rolland le furieux, orsqu'il devint tel, qu'il fuit les compaignies, hante les champs, vagabonde parmy les bois; et quand ses amis luy pensoient remonstrer ce qu'il faisoit, et l'appelloient capitaine Hautefort: « Qui, moy? respondoit il, je ne suis point le « capitaine Hautefort; je suis le plus grand « maraut de ceste armée. Le capitaine Haute- « fort n'a jamais esté sans ses armes : ast'heure « vous ne m'en voyez plus (car il les avoit jet- « tées) pour me croire indigne de jamais n'en « porter, puisqu'un tel, impareil à moy, m'a

« blessé et n'en puis avoir raison. » Ces verrues[1] luy durarent quelques jours, jusqu'à ce que, le temps ayant faict son debvoir à les faire à demy passer, un jour le capitaine Bourdeille, son grand amy, vint à luy, qui les luy fit passer toutes, luy remonstrant (à mode que la belle Bradamante se vit remonstrer à son bon esprit lorsqu'elle se voulut tuer pour l'amour de son Roger) qu'il valloit mieux qu'ilz allassent tous deux attaquer une belle escarmouche devant Yvoy, où ilz estoient, et se monstrer à son roy en brave estat de luy faire service, et y recevoir ou une belle playe ou une mort honnorable, que de faire ceste vie fantasque en attendant le jour de sa raison. Il creut mon frere. Tous deux montarent à cheval, vont attaquer leur escarmouche, se battent et se meslent; dont Hautefort fut tué et mon frere blessé, et son cheval tué entre ses jambes. Il se retira tellement quellement, avecques un grand regret d'avoir perdu son bon cousin et compaignon d'armes. J'ouys faire après ce conte à mondict frere au retour de ce voyage, qui s'estoit faict porter en lictiere à Paris pour un'autre grande harquebuzade qu'il avoit receue en la ville de Cymay dans une espaule, dont il cuyda mourir. J'estois lors fors petit au college, et retins fort bien ce conte; et l'ay ouy confirmer despuis à plusieurs autres gentilzhommes et capitaines. Voylà de terribles humeurs de personnes, lesquelles on ne sçaroit tant blasmer qu'on ne loue d'advantage leurs cœurs genereux et nobles ames,

1. Visions.

pour ne vouloir consentir ny souffrir en elles nulle tache salle de leur honneur : ce sont des coups de bastelleurs que tout le monde ne faict pas.

En ce discours j'ay veu faire une demande et dispute, à sçavoir mon : s'il est permis de punir des poltrons qui ont fuy des battailles et combatz et rendu des places par peur et poltronneries, dont j'en ay veu discourir à des plus grandz theologiens, qui disoient que, s'il faut regarder à Dieu, ilz n'estoient nullement punissables : pour quant au monde, ilz s'en rapportoient à ce qu'il en pourroit dire; « car, disoient-ilz, « Dieu ne tient il pas les cœurs des hommes en « sa main, auxquelz il met et imprime la vail- « lance, le courage et la peur comm' il lui plaist? « Pourquoy veut on doncques faire un homme « plus vaillant que Dieu ne l'a faict? Ou que si « Dieu l'a faict vaillant de sa nature et naissance, « bien souvant, pour ses forfaictz et fautes, luy « oste le cœur et ceste hardiesse; si que cela s'est « veu assez ordinairement, que les plus vail- « lans hommes du monde, et qui avoient très « bien faict, estre abandonnez de Dieu, telle- « ment que, saisys d'une peur, pechoient et fail- « loient en une extresme poltronnerie (ainsy que « j'en ay veu et allegué des exemples) : et en « cela sont les miracles et voulontez de Dieu de « les punir ainsy, car aucuns y en a il aussy qui « sont si presumptueux de leurs vaillances et « de leurs bras, qu'ils leur attribuent toute la « gloire, et non à Dieu. Ainsy, par telle ma- « niere, Dieu les punit : en quoy telles gens se « doibvent tousjours bien recommander à Dieu,

« qu'il leur veuille maintenir tousjours ce don « de vaillance ; et trouve on qu'il n'y a gens au « monde qui se doibvent tant recommander à « Dieu et le prier que les gens de guerre, au « moins ceux qui ont attaint quelque grade et « perfections ; car il n'y a honneur au monde « qui soit tant subject à se casser et moins à se « remettre que le leur. D'avantage, si l'on veut « bien prendre au pied la saincte Escriture, il « est à presumer que Dieu n'ayme pas tant les « vaillans et hardys que l'on diroit bien, puis- « qu'ilz ne sont destinez et proffez que pour « tirer sang et tuer ; ce qu'il abhorre fort, et « que luy mesme a voulu et dict que *quand on « te touchera à une joue, pare l'autre*[1] *pour en « avoir de mesmes*. L'homme vaillant ne sçauroit « faire ce traict, et son ame hardye ne le sça- « roit permettre, ouy bien la poltronne et « paoureuse. Aussy Dieu, en telz effectz et ex- « peditions de guerre, prevoyant les grandes « cruautez et meurtres qui se fairoient, retire la « bride par la peur aux trop grandes vaillances, « afin qu'elles ne facent leur execution cruelle. « Tant d'autres secrets de Dieu y a il que nous « ne sçavons pas, par lesquels nous voyons à « plusieurs faire des poltronneries ; et, pour ce, « c'est à luy de disposer des hommes, de leurs « corps et de leurs ames, et les punir à sa « mode et selon son vouloir, et non au vouloir « des hommes. D'avantage, ce n'est point un « commandement de Dieu ny de son eglize que « de commander la vaillance en l'homme,

1. *Pare*, présente, prépose, c'est le verbe latin *parare*.

« comme d'autres biens et vertuz, ausquelz, si « l'on peche, ilz sont punissables et de Dieu et « des hommes, mais non pas pour avoir failly « en vaillance et vouloir contraindre un homme « à estre plus vaillant qu'il n'est; car Dieu ne « dit pas *tu seras vaillant :* cela sent son turc « et barbare, qui envoyent leurs soldatz et « gens à la guerre à coups de baston. C'est « donc mal faict de les traicter ainsy; la façon « en est deffendue de Dieu, et la punition. Bien « est il vray que si un general ou un autre chef « d'armée, un capitaine ou un soldat, commet « une trahison à son prince, il est punissable, « car il manque de sa foy, il use de perfidie, il « fauce son serment, met en proye et au cous- « teau son prince, sa province et ses gens : c'est « un acte très meschant; Dieu l'abhorre, et or- « donne aux hommes la vengeance et la punition « très rigoureuse. »

Tant d'autres raisons ay-je veu alleguer d'autres fois à ces theologiens, sur le subject de quelqu'un que j'ay veu une fois en telle peyne, dont je me passeray pour ce coup d'en mettre par escrit d'avantage.

Pour quant au monde, certainement ilz sont punissables, car il ne faut qu'un poltron, ou deux, ou trois, en une battaille, qui du premier choc de la charge prendront l'espouvante ; et se mettant à fuyr, crieront que tout est perdu, les autres s'enfuyront : voylà une desroutte grande et une battaille perdue. Si les grandz chefz ou aucuns chefz particuliers et capitaines en font de mesmes, encore pis, car chascun suit son chef et capitaine, comme on l'a veu en

plusieurs battailles de nostre temps; et ceste battaille perdue, possible tout le royaume ou tout l'estat du prince pour qui elle se jouoit, perdu. De mesmes en est il de ceux qui ont les places en garde et les villes d'importance, quand ilz les rendent par poltronnerie et par peur, d'autant qu'il ne faut qu'une place bien soustenue pour soustenir tout l'effort d'un grand empereur ou roy, et l'envoyer à neant, comme fit M. de Guyze celuy de l'empereur Charles devant Metz; que s'il fust esté pris, la France eust eu beaucoup à souffrir. Tant d'autres et infinies raisons alleguent les grandz sur les punitions, que je n'aurois jamais dict.

C'est pourquoy le grand roy François fit punir et desgrader des armes le capitaine Franget, qui rendit si mal à propos Fontarrabie [1], après que M. du Lude l'eust si bien et si longtemps conservée et deffendue.

Le roy Henry fit aussy punir M. de Vervin pour Boulloigne [2]. Fut pourtant après sa mort donné un arrest pour son innocence; cependant il en patit, à tort ou à droict, cela s'est disputé long temps : aussy le capitaine Sallignac pour le Castellet [3]; mais cestuy n'endura que la pri-

1. En 1523. Martin Du Bellay et Monluc l'appellent *Frauget;* il fut dégradé de noblesse et déclaré roturier. V. dans Favyn, Hist. de Navarre, les détails de sa dégradation, qui eut lieu selon les anciens rites de la chevalerie.

2. En 1545. Le sieur de Vervins, qui avait rendu la place au roi d'Angleterre, Henri VIII, après une très-faible résistance, fut condamné à mort et eut la tête tranchée à Paris.

3. Le Câtelet, en Picardie, a été pris plusieurs fois par

son et la honte, et se sauva pour un peu de faveur de M. le connestable (ce disoit on lors). M. le marechal de Strozze, amprès sa routte [1], fit trancher la teste au seigneur Alto, conte, pour avoir rendu, et mal à propos, sans coup frapper, au marquis de Marignan, la ville de Luzignano en Toscane, de pusillanimité et faute de cœur. Il fit aussy pendre le guydon de la compaignie de la Mirande, pour avoir le premier tourné le dos le jour de sa battaille, et avoir esté la premiere et principalle cause de la perte de ceste miserable journée, parce qu'il estoit le premier à la teste et premiere poincte de la battaille, et tournant teste en arriere, fut cause que toute la cavallerie se desbanda, dont s'ensuivit la totalle perte de la battaille, car elle combattit très mal et fuit fort, pour practiquer là le proverbe italien : *Un bel fugir tutta la vita escarpa*. L'infanterie ne fit pas ainsin; aussi fut elle mise quasi toute en pieces, qui là pratiqua aussi l'autre proverbe : *Un bel morir tutta la vita onora* [2].

Nostre roy Henry dernier troisiesme, par la sollicitation de la reyne sa mere, fit constituer prisonnier le sieur de Saincte-Souline, pour avoir manqué au secours de son general, M. de Strozze, à Sainct Michel et à La Terciere [3], et

les Espagnols, en 1557, 1595 et 1650. Je crois qu'il s'agit ici de sa prise en 1557.

1. Pierre Strozzi, maréchal de France, défait à Lucignano, en 1554, par le marquis de Marignan, qui commandait l'armée de l'empereur et de Come Ier, duc de Toscane.

2. Une belle mort illustre toute la vie.

3. Philippe Strozzi, fils de Pierre, commandait la flotte

son procès s'en alloit faict, et en danger de mort, sans la faveur de ses amys, par lesquelz il se purgea. J'ay ouy conter à M. l'admiral le grand[1] que s'il eust tenu sur la chaude colle celuy [Myrambeau, le gentilhomme[2]] qui rendit le chasteau de Luzignan, aux troisiesmes troubles, par une simple sommation, la plus forte place de France, qu'il luy eust faict trencher la teste; lequel j'ay veu despuis faire aussy bonne mine que s'il l'eust tenue un an entier : disant mondict sieur l'admiral qu'il le falloit traicter ainsy pour servir d'exemple à ceux qui, ne pouvans estre induictz par l'honneur à bien faire, qu'ils le fussent par la contraincte du supplice, ou du deshonneur, ou du desgradement des armes.

Aussy dict on qu'il n'y a vaillance et resolution plus grande que d'un poltron, quand on luy a une fois mise et bien advant enfoncée dans l'ame, ainsy que j'en ay veu deux ou trois en ma vie, lesquelz estoient si poltrons, qu'ilz aymoient mieux recevoir et endurer toute injure et deshonneur, que venir au combat contre leurs ennemys; mais, de force de crier après eux et de leur mettre le cœur dans le ventre, se resolurent si bien qu'ilz firent rage et vainquirent leurs ennemys, ny plus ny moins que l'on

envoyée pour soutenir les prétentions de don Antonio, prieur de Crato, au trône de Portugal. Il fut battu et tué dans un combat naval près des Açores en 1581.

1. L'amiral Coligny.

2. A cet endroit, Buchon met en note : « *Le manuscrit* 8772 *nomme celui qui rendit le château de Luzignan :* Mironben. »

voit un canon ou une harquebuse, quand sa charge est bien battue et pressée de sa baguette, fait plus grand effort et faussée[1] que quand ell' est par trop gaye[2]. Il y a plusieurs de telz complexionnez, qui de leur naturel ne sont pas trop hardys ny vaillans à faire bien, mais veulent estre mastinez, poussez, menassez et contrainctz, et après ont le diable dans le corps.

Il n'y a pourtant que les prouesses et actions qui procedent de l'honneur naturelle. Voylà pourquoy je loue fort ces Egyptiens qui, ayantz estez preschez et enivrez sur l'immortallité et beatitude de l'ame par leur philosophe, en furent si ravys et curieux de sentir l'effect, le plaisir et la joye, que la plus grand' part d'eux (pauvres fatz qu'ils estoient!) se tuoient pour en venir là; si bien que le pays s'en alloit quasy despeuplé, sans pouvoir trouver remede de les en empescher, jusqu'à ce qu'on allast faire une loy et ordonnance : que quiconque se tueroit ainsy, aussy tost seroit après sa mort pendu ignomigneusement, et serviroit d'espectacle vilain au peuple par telle penderie; dont ilz se desistarent : et ce que toutes les menaces et deffences n'avoient sceu faire, l'apprehention de l'honneur tasché et vilipendé le fit.

Les Espaignolz, si bons maistres de la guerre, font bien punir aussy les leurs qui font de ces poltronneries; comme fit le duc d'Albe, et Alvaro de Sando, qui fit pendre les principaux chefz qui avoient rendu au mareschal de Brissac

1. Rupture, trouée.
2. On dit qu'une balle entre *gaiement* lorsqu'elle est d'un calibre plus petit que le fusil dont on le charge.

Mont Calvo[1] mal à propos, et en Flandres aucuns des principaux du terze de Sardaigne, qui furent cause de la routte du conte d'Arambergue[2]. Tant d'autres exemples y a il. Je ne parle point des Turcz, car s'ilz faillent, ilz sont coustumiers à perdre aussy tost la teste, voire la porter eux-mêmes au grand seigneur pour la leur faire voller.

162. — Or c'est assez s'estre esgaré dans le grand chemin; j'y retourne et le batz et le trace comme devant. Je parleray un peu de M. de Montluc[3], encor que son livre qu'il a composé l'exalte assez, en racontant tant de beaux actes qu'il a faictz en son temps, et que

1. Ville de Piémont, assiégée et prise sur les Espagnols en 1555.

2. A Heiligerlee, près de Groningue, où le comte d'Aremberg fut défait et tué par l'armée protestante, sous les ordres du prince Louis de Nassau, en 1568.

3. Blaise de Monluc, lieutenant général en Guienne et maréchal de France, né en 1500, de François de Monluc et de Françoise d'Estillac, mort à Estillac à la fin de juillet 1577. Nous écrivons Monluc et non Montluc pour la même raison que nous écrivons Branthôme au lieu de Brantôme. Monluc ne signait pas autrement son nom, ainsi que nous l'apprend M. E. Corne par l'intermédiaire de M. Sainte-Beuve. « M. E. Corne, ancien avoué, — dit l'auteur des *Causeries du lundi* (t. XI, p. 51), — qui s'est occupé de recherches historiques concernant la famille et la généalogie des Montluc, m'écrit de Condom que Blaise de Monluc (ainsi lui-même signait-il, et non pas *Montluc*) est né, selon toute vraisemblance, non pas à Condom, mais dans l'arrondissement de cette ville, à Saint-Gemme, lieu situé dans la commune de Saint-Puy, canton de Valence. » Voir sur Monluc l'article de M. Sainte-Beuve et *Biographie et Maximes de Blaise de Montluc,* par M. Ed. de la Barre-Duparcq (1848).

ce soit chose superflue que d'en escrire d'advantage; mais pourtant, d'autant que j'ay veu plusieurs grandz capitaines le blasmer de quoy il se loue si fort qu'on diroit que c'est luy qui a tout faict aux guerres où il s'est trouvé, et les autres rien, jusqu'à dire qu'il n'est pas possible qu'il en ait tant faict, je dis qu'il se peut faire qu'il se soit bien acquitté de tout, ou en partye, de ce qu'il dit, car il estoit un Gascon, brave, vaillant et bouillant; et qui est de cette humeur, il ne peut estre autrement qu'il ne face tousjours bien, s'il ne meurt à my chemin. Sur quoy j'allegueray le tesmoignage de M. de Guyze le grand, sur un conte que je vais faire de luy, que j'ouys, et y estois present.

Aux premieres guerres civilles, MM. de Caumont, quatre freres, estoient de la religion et à couvert, sans porter autrement les armes, comme aucuns faisoient de mesmes, et les appelloit on huguenotz reallistes; d'autres les appelloient poltronnesques, et qu'on regardoit de mauvais œil plustost que les meneurs de mains et qui faisoient les factions : tant la vaillance a en soy de vertu de se faire aymer de soy mesmes! Ces quatre freres doncques favorisoient fort les huguenotz et les retiroient en leurs maisons, d'où sortoient tousjours quelques insollances. Desquelles M. de Montluc, impatient, les visita, comme il en parle en son livre. Sur quoy M. de Caumont l'aisné vint à la court pour s'en plaindre au roy et à la reyne, et le peindre pour le plus grand larron, volleur et massacreur qu'il en fust point; et en demandoit la raison, laquelle leurs majestés remettoient

tousjours de jour à autre, jusqu'à ce que M. de Guyze, après la battaille de Dreux, vint à Blois pour baiser les mains au roy, où sa magesté se rendit aussy. Un jour, entre autres, ainsy que M. de Guyze eut disné publicquement en sa table de grand maistre[1] avecques force vieux capitaines, grandz et autres gentilzhommes, voicy M. de Caumont qui luy vint dire qu'il luy vouloit dire un mot, s'il luy plaisoit. M. de Guyze, se doubtant de quelque chose, se leva et luy dit, si c'estoit quelque chose qu'il voulust que tout le monde le sceust, ou de secret. L'autre luy respondit qu'il ne s'en soucyoit pas que tout le monde le sceust et l'ouyst : et pour ce, M. de Guyze approchant de la fenestre de la salle, il dit à ceux qui estoient là presens : « Approchez vous, messieurs; » et puis presta fort librement l'audiance à M. de Caumont. Il commança à luy demander raison comme lieutenant de roy, et à deschiffrer M. de Montluc comme il voulut, et de plusieurs sortes d'injures, et mesmes de ses volleries, rançonnemens, pilleries, meurtres et cruautez. Il y eut M. de Charry qui ne se peut tenir, et dit : « Monsieur, je suis « icy pour maintenir M. de Montluc, et comme « la maison de Caumont, passant par deux fois « devant avecques mon regiment, m'a faict tirer « sept ou huit mousquettades, et m'ont tué et « blessé de mes gens. » Ainsy que M. de Caumont luy voulut respondre, M. de Guyze soudain dit à Charry : « Taisez vous, Charry, je sçay com-

1. Il était grand-maître de France, dignité dont le maréchal d'Amville s'était démis en sa faveur.

« ment prendre la parolle d'un homme de bien « et serviteur de roy, comme Montluc, en son « absence. Poursuivez, monsieur de Caumont; » qui, après avoir allegué force calumnies contre ledit sieur de Montluc et demandé raison de luy, se teut. A qui M. de Guyze respondit seulement : « Monsieur de Caumont, je m'estonne « comment vous demandez raison d'une chose « dont vos desportemens vous jugent et con- « dempnent, lesquelz le roy et moy avons bien « sceu; et toute la raison en cela que le roy vous « pourroit faire, ce seroit vous donner la puni- « tion que vous desirez tirer de Montluc, si « vous estiez creu. Je m'estonne de mesmes « comment vous osez dire tant de mal de luy, « qui est un très bon serviteur de roy, comme « il a tousjours monstré, et qui, de plus, est un « des bons et braves capitaines de son royaume, « et qui a faict couler plus de ruysseaux de sang « en servant tous les roys ses maistres que vous « et vos trois freres n'avez faict de gouttes; car « un chascun sçait, et l'a on veu, que vostre « espée, que vous avez là (en la luy monstrant « du doigt), et celles de vos freres, n'ont jamais « saigné homme; et toute la differance qu'il y a « entre M. de Montluc et vous autres, est qu'il « merite beaucoup et vous autres peu, et que « vous autres estes plus riches de bien que luy, « et luy plus riche d'honneur. Par quoy vous « devriez avoir honte d'avoir mis en advant « toutes ces calumnies contre luy que vous « venez de dire; et pour ce, une autre fois, « corrigez vous en. » Et là dessus M. de Guyze brise et s'en va trouver la reyne. Il entendoit

par les trois freres de M. de Caumont, M. l'abbé de Clerat, qui despuis la mort de son frere quicta la robbe longue et prit l'espée, et espousa madame la mareschalle de Sainct André, qui pourtant estoit un fort honneste gentilhomme; l'autre estoit le seigneur de Feuillet, marié avecques madame de Brisambourg en Xainctonge, honneste gentilhomme aussy; et le quart, M. de La Force, qui espousa madame de La Force en secondes nopces, vefve de feu M. de La Chastaigneraye mon oncle, esgal en biens à mondict oncle, mais inesgal certes en vaillance, courage et beaux faictz, encor qu'il fust bien mettable gentilhomme. Il fut tué au massacre de Paris, et son filz aisné avecques lui, dont madame de l'Archant, leur demy sœur[1], fut iniquement et injustement accusée, et cestuy cy qui vit aujourd'huy, laissé pour mort près de luy; mais il se sauva dans l'arsenac, chez M. le mareschal de Biron : et fust esté grand dommage, car il est un honneste gentilhomme et bien advancé en grades près de son roy, tout huguenot qu'il est.

On s'estonna fort des parolles que mondict sieur de Guyze proffera ce coup là audict sieur de Caumont, car c'estoit le seigneur du monde le moins injurieux et offançant; et luy mesme le dit bien le soir après, et qu'il avoit ainsy parlé en despit de luy et contre son naturel; mais il lui faschoit fort d'ouyr ainsy parler et detracter d'un si homme de bien que M. de Montluc, et

1. La mère de Mme de Larchant, veuve en premières noces de François de Vivonne, seigneur de La Chastaigneraye, s'était remariée à François de Caumont. Voir, sur tout ce passage, les *Mémoires* de Caumont La Force.

pour ce coup varia de son naturel. D'autres s'estonnarent aussy de M. de Caumont, que, nonobstant que M. de Guyze l'eust ainsy accommodé, montant à cheval dès l'heure mesme pour aller devant Orleans l'assieger, M. de Caumont l'alla conduire une lieue loing, et, en prenant congé de luy, l'asseura qu'il luy estoit serviteur; et M. de Guyze l'en remercia bien honnestement, et s'offrit à luy, et qu'il estoit à son commandement. Et en s'en tournant à Blois, un quart de lieue après avoir laissé M. de Guyze, il rencontra le capitaine Hautefort, avecques force autres capitaines ses compaignons, qui suivoient M. de Guyze. Ledict Hautefort soudain mit la main à l'espée, et luy donna un grand coup sur la teste, et sur ce mesme subject dont il avoit parlé que ses maisons n'avoient point faict la guerre; et Hautefort disoit que si, comme Charry l'avoit dict, et qu'on luy avoit tiré et blessé de ses gens en y passant auprès. M. de Caumont dit après qu'il avoit esté blessé par supercherie, et ledict Hautefort nya; dont, et pour le coup et pour les parolles, en sortit si grande querelle qu'enfin Hautefort tua Caumont dans sa maison, par l'intelligence et menée du capitaine La Pezie, très vaillant soldat et determiné Perigordin.

Voylà le bon office que M. de Guyze fit à M. de Montluc en prenant si bien la parolle pour luy. Aussy l'aymoit il fort; mais il le tenoit trop bizarre et incompatible, et qu'il ne le falloit guieres hanter qui le vouloit aymer (disoit il), comme je luy ay ouy dire. Il servit pourtant très bien le roy en ses premieres guerres civilles :

aussy y gagna il très bien la piece d'argent; et luy, qui auparadvant n'avoit pas grandes finances, se trouva à la fin de la guerre avoir dans ses coffres cent mill' escus. Dont pour ce ne voulut avoir la totalle extermination des huguenotz (disoit on), d'autant qu'il tenoit ceste maxime : qu'il ne falloit jamais abattre du tout ou desraciner un arbre qui produisoit de beaux et bons fruictz. Il fut fort cruel aussy en ceste guerre, et disoit on qu'à l'envy ilz faisoient à qui le seroit le plus, luy ou le baron des Adretz, qui, de son costé huguenot, l'estoit bien fort à l'endroict des catholliques; et disoit on qu'il y apprenoit ses enfans à estre telz et se baigner dans le sang; dont l'aisné, qui despuis fut catholique, ne s'espargna pas à la Sainct Barthelemy, et un autre jeune qui fut page du roy. L'aisné mourut au siege de La Rochelle, en contrition du grand sang qu'il avoit respandu.

163. — Aucuns alors faisoient comparaison dudict M. de Montluc et M. des Adretz[1], tous deux très braves et vaillans, tous deux fort bizzarres[2], tous deux fort cruelz, tous deux compaignons de Piedmont, tous deux fort bons capitaines; car, si peu que le baron fit la guerre pour la religion, il [se] fit de très beaux et bons exploictz de guerre soubz luy. Il fit trembler le Lyonnoiz, le Forest, Vivarez, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc, la Provance un peu, bref ce pays

1. François de Beaumont, baron des Adrets, né en 1513, mort en 1587.

2. De l'espagnol *bizarro*, c.-à-d. recherché dans ses manières, altier, crâne, tapageur.

de par de là; et le craignoit on plus que la tempeste qui passe par de grandz champs de bled, jusques là que dans Rome on apprehenda qu'il armast sur mer, qu'il la vinst visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté volloient par tout. Et ne fit jamais si mal pour sa reputation, que, puisqu'il s'estoit mis en ceste dance, bonne ou mauvaise, qu'il ne la continuast jusqu'au bout, sans changer de party et se revolter à l'autre, dont mal luy en prit; car, ainsy qu'il y branloit et qu'il fut descouvert, il fut pris prisonnier par MM. de Montbrun, de Mouvans, de Saint Auban et autres siens compaignons, qui pourtant tous luy obeyssoient et defferoient paradvant pour sa suffisance : et là fut la diffinition de sa reputation, car despuis il ne fit jamais si bien pour le party catholique comme pour le party huguenot. Voyez comme la fortune porte faveur à aucuns subjectz plus qu'aux autres! Il surpassa en cruauté M. de Montluc, quand ce ne seroit que celle qu'il exerça à la tour de Montbrison: Ayant pris dedans cent ou six vingtz, tant soldatz qu'autres, par composition et sur sa foy, il les fit amprès tous precipiter du haut en bas et acravanter[1]. Cela est escrit. Ilz s'excusoient tous deux qu'il falloit estre un peu cruel, et que la guerre le permettoit ainsy. Si ce baron eust faict pour le roy comme pour les huguenotz, il fust esté mareschal de France, comme je l'ay ouy dire à la reyne, aussy bien que M. de Montluc, lequel, par ses grandz services qu'il avoit faict à la

1. Culbuter, du provençal *crebantar*.

France et à ses roys, le fut à Lyon lorsque le roy tourna de Poulloigne, qui, voulant tendre à la guerre et point à la paix, envoya le mareschal de Rays en son gouvernement de Provance pour y faire la guerre et ayder à M. d'Uzaiz pour la faire en Languedoc. M. le mareschal de Bellegarde, nouvellement faict, aussy fut envoyé à Livron en Dauphiné. Tous deux n'y firent grand brouet. Le mareschal de Montluc en Guyenne, sur la valeur duquel le roy se fiant, et sur ses beaux faictz du passé, creut qu'en un rien il auroit exterminé les huguenotz de par là, comme de faict il avoit promis d'y faire tout ce qu'il pourroit de rage, et pis que jamais. Le cœur estoit bien encor entier et vigoureux en ce bon vieillard; mais ce bon bras et ceste belle force de jadis y failloient du tout [1] : si bien que le roy luy ayant envoyé douze cens reistres et le regiment de M. de Bussy, qui montoit à deux mil hommes, et tres bons, il s'excusa de les prendre ny de faire la guerre, pour sa vieillesse, indisposition et aage caduc; et le vis quand il le manda au roy et à la reyne, et en chargea M. de Bourdeille mon frere, qui, en pensant faire quelque bon service au roy, le regiment de M. de Bussy se revolta soubz main par la menée de son maistre de camp Bussy [2], mal content qu'on l'avoit failly de tuer à la court, et qui voyoit

1. Voyez son armure au musée d'artillerie. Le poignard, surtout, est une arme redoutable : la lame offre une gouttière profonde, au travers de laquelle le sang peut filtrer par de petits trous.

2. Le fameux Louis de Clermont de Bussy d'Amboise. Voir, pour les détails de cette tentative d'assassinat, les *Mémoires* de Marguerite de Valois.

Monsieur n'attendre que l'heure de partir de la court pour prendre les armes. Et pour une nuict ce regiment avoit complotté de couper la gorge à tous les reystres et les piller. Et tout cecy conduisoit Sainct Seval, grand favory de M. de Bussy, despuis tué à Anvers, un très digne et très habille homme de guerre. Mais, par le moyen du sergent major, dit le capitaine Page, borgne, le tout fut descouvert à mon frere, lequel le revela aux reystres, maistres et capitaines principaux, qui, despitez, voulurent mettre tout ce regiment en pieces, ainsy qu'il marchoit; mais mon frere ne le voulut point et l'en destourna. Et, pour les contenter et obvier à tout, il prit des principaux capitaines autheurs de l'entreprise, comme le capitaine Vintamille, le capitaine Maigret, le capitaine La Coste et quatre ou cinq autres, et les donna prisonniers à M. de Montpensier, à qui le roy avoit commandé de luy mener toutes les forces; car Monsieur estoit desjà sorty de Paris, et estoit en campagne armé. Toutesfois ilz n'eurent point de mal, si non les prisons de Poictiers, qu'ils gardarent un mois; et moy je suppliay la reyne de les en delivrer, par la priere de mon frere, qui ne leur demandoit rien pour son interestz, si non pour celuy du roy. Les autres capitaines et soldatz, après avoir remercié mon frere de la vie, se desbandarent, qui deçà qui delà, dont aucuns allarent trouver leur maistre de camp, et d'autres non; car il y en avoit qui n'estoient nullement de consente, ains bons partisans du roy. Voylà pourquoy mondict frere fut fort loué de n'avoir voulu ainsy desfaire et mettre en

pieces totallement ce regiment, lequel fut donné à M. de Lancosne, brave gentilhomme, auquel M. de Bussy, portant despit et envie, luy fit la guerre, et un jour le surprit et luy desfit quelques gens, parmy lesquels se trouva le capitaine Page; et fut pris et mené à M. de Bussy, qui, le voyant, après l'avoir appellé cent fois traistre et infidelle, luy voullut donner de l'espée dans le corps; mais il en fut empesché par quelques capitaines des siens, et par ledict capitaine Page mesme, qui le pria de luy donner la vie, au nom de la personne du monde qu'il aymoit le plus. Bussy, frappé au cœur de ce mot : « Va donc-« ques, dist il, chercher par tout le monde la « plus belle princesse et dame de l'univers, et « te jette à ses piedz, et la remercie, et dis luy « que Bussy t'a sauvé la vie pour l'amour « d'elle. » Tout cela fut faict.

164. — J'ay faict ceste disgression pour monstrer comme M. de Montluc, s'excusant sur son indisposition, remit toutes les forces entr' autres mains, et oncques puis ne se mesla de guerre, et puis mourut au bout de deux ans, aagé de quatre vingtz ans[1] et en aussy bon sens qu'il eut jamais. Il fut en l'aage de soixante unze ans blessé d'une harquebuzade au nez, ainsy que luy-mesme alloit à l'assaut à Rabastain[2], faisant du jeune en cela comme lorsqu'il n'avoit que vingt ans. Quel cœur genereux qui ne se rendit jamais! Je luy ay ouy dire que s'il

1. Il s'en fallait de trois ans : Monluc mourut à 77 ans.
2. Rabasteins, dans le Tarn, 1570.

n'eust eu ceste blessure, qui estoit grande, il eust pensé estre invincible jusqu'à cent ans; mais elle l'avoit bien miné et fort gasté sa santé; et le disoit à M. de Guyze, au siege de La Rochelle[1], un soir, dont j'en feray ce conte, car il est plaisant.

C'estoit doncques le soir et la nuict que nous commançasmes à bastir le fort Sainct Martin, qu'on nommoit Sainct Martin, à cause que le capitaine Sainct Martin Brichanteau le gardoit avecques quatre compaignies qu'il avoit à luy. Ainsy doncques qu'on y travailloit, se presenta un soldat gascon sur le rempart, qu'on vit un peu à la lueur de la lune; qui commança à causer en son gascon, et demander s'il n'y avoit point là quelqu'un de son pays à qui il peust parler. Tous les princes et seigneurs, pensans que l'ennemy sortist pour empescher la besoigne, et qu'on y meneroit les mains, l'on avoit commandé expressement que nul parlast ny respondist. Toutesfois ce compaignon, pour parler et demander incessamment, importuna tant, que moy, estant près de M. de Guyze, je luy dis qu'il fist parler le Bernet, gentil soldat parmy nos bandes, qui n'estoit encor capitaine, et qui sçavoit bien parler et rendroit bien le change à l'autre, et que ce seroit autant de plaisir. Ils commençarent donc s'entre saluer et s'entre parler à qui mieux mieux; car celuy de la ville parloit très bien et tousjours son gasçon; lequel, de prime abord, après quelques menus propos,

1. En 1573, elle fut inutilement assiégée par le duc d'Anjou, depuis Henri III.

luy alla demander ce que nous bastissions là, si ce n'estoit point la tour de Babel. Du despuis en amprès, nous prismes, au moins aucuns, mauvais augure sur ce mot de nostre siege, et qu'il iroit en confusion, et ne fairions rien qui vaille, pour se confondre en trop divers advis et factions; et allegasmes souvent le dire prophetiq de ce soldat, qui, poussé par je ne sçay quel destin ou instinct, le profera. En après, il demanda quelz seigneurs et princes il y avoit là, et si M. de Montluc y estoit; l'autre luy respondit que ouy. Soudain il repliqua : « Et lou naz « de Rabastain, comment va? » L'autre luy respondit que bien, et qu'il estoit encor assez gaillard pour faire la guerre à tous les huguenotz, comme il avoit faict. « Ah! dit l'autre, « tousjours en son gascon, nous ne le craignons « guieres plus en son touré de naz [1]; » car le bon homme en portoit tousjours un, comme une damoiselle, quand il estoit aux champs, de peur du froid et du vent qu'il ne l'endommageast davantage. J'estois près de luy quand l'autre parla ainsy, et dist à M. de Guyze que ce coup luy avoit bien porté du dommage, et luy fit le conte de sa blessure de ce siege de Rabastain, et que sans ce coup il estrilleroit les huguenotz aussy bien que jamais. Puis, l'autre continuant ses propos, il va louer fort M. de Guyze, qui, après avoir tué son ennemy M. l'admiral, s'estoit contenté, et puis s'estoit montré fort humain envers aucuns huguenotz à la Sainct Barthe-

1. Son touret de nez. Le mouchoir ou le bandage qu'il portait sur sa blessure.

lemy et en avoit sauvé plusieurs. Il loua de mesmes fort aussy M. de Longueville; et en entrant plus advant en raisons, il va representer les changemens du monde et de la fortune, en disant : « Il n'y a rien que nous avions le roy « Navarre, ares il est pour vous autres; nous « avons eu le prince de Condé, ares il est pour « vous autres; et, qui plus est, nous avons eu « la *carraque*, ares ell'est pour vous autres. « Quel revers de fortune! » Et disoit cela si naïfvement en son gascon, que, si je le pouvois bien mettre par escrit par bonne ortographe, comme je le parlerois, il fairoit bon l'ouyr. Ceste carraque estoit une nauf venitienne, la plus belle et la plus grande qui s'est peu veoir, car ell' estoit de douze à treze cens tonneaux, avecques cela très bonne voyliere. Le capitaine Sore, normand, l'un des bons hommes de mer et des capitaines pensionnaires de M. l'admiral qui fut de ce temps, voyre qui a esté despuis, la prit, l'ayant trouvée qu'elle avoit passé le destroict de Gibartal [1], et tiroit vers la cotte d'Angleterre. Ell'estoit plus armée en marchandise qu'en guerre; et fut menée à La Rochelle et en Brouage, qui ayda fort aux huguenotz puis amprès à [le] prendre, pour avoir mis sur la hune, qui estoit très ample et large, quelque piece qui endommageoit fort ceux qui deffendoient la bresche. Elle fut par amprès toute desarmée et laissée là dans le port, qu'on trouva fort à propos pour boucher l'entrée du port de La Rochelle, où estant remorquée par les gal-

1. Gibraltar.

leres, fut là eschouée et mise à demi fondz, et chargée de quelques pieces d'artillerie qui endommageoient fort l'entrée dudict port; et nous servit beaucoup contre ceux qui vouloient entrer dedans, fors deux fois, que deux barques conduictes par le capitaine Arnault, bon marinier, entrerent chargées de poudre bien à propos, et au proffict des Rochellois, car ilz estoient au tapis [1] pour les poudres. Voylà la comparaison ridicule que faisoit ce soldat gascon de ceste carraque avecques ces grandz princes, qu'autres ne trouvarent bonne et s'en offençarent, d'autres en rirent. Ainsi finit le parlement de ces deux soldatz, qui dura long temps et donna grand plaisir à toute l'assistance qui estoit là; et tousjours s'entre envoyoient quelques harquebuzades, en se disant l'un à l'autre qu'il n'en falloit point avoir de peur, car il n'y avoit point de balles, et que c'estoit salve de plaisir; mais il y en avoit de bonnes et qui siffloient fort bien à l'entour de nos oreilles. Je sçay qu'il y a plusieurs qui diront que je faictz beaucoup de petits fatz contes dont je m'en passerois bien; ouy bien pour aucuns, mais non pour moy, me contentant de m'en renouveler la souvenance et en tirer autant de plaisir.

Pour retourner encor à M. de Montluc, il servit fort bien à ce siege, car il estoit un fort digne homme de siege, pour en avoir veu beaucoup en son temps, dont il n'en pouvoit oublier les façons; mais pourtant, après prou de peine, la ville ne fut prise; je diray en son lieu pour-

1. *Ils manquaient de* poudres.

quoy. Ce bon homme fut fort heureux en lignée et très malheureux à la garder.

Il eut Marc Anthoine son fils aisné, brave et vaillant jeune homme, qui mourut à l'assaut d'Ostie, près Rome; il avoit esté nourry page de madame de Guyze, despuis madame de Nemours, laquelle j'ay veu se gloriffier de si belle nourriture.

Le second fut le capitaine Perot, très vaillant aussy, courageux et ambitieux; il fut tué à Madere, isle de Portugal [1]. L'ayant pris par force et d'assaut, et voulant forcer le chasteau, il receut une grand' harquebuzade dont il mourut, et fut là enterré : et les François qui estoient là s'en retournarent; dont ilz furent fort blasmés d'avoir laissé là le corps, et de quoy ilz ne l'emportarent avecqu'eux; car après qu'ilz furent partys, les Portugaiz le desenterrarent et luy firent force vilainies et oprobres, à celuy, dis-je, qu'ilz n'osoient auparadvant arregarder au visage. Les François s'amusarent un peu trop à faire leur butin et pillage (ce disoit on), et

1. C'est-à-dire appartenant au Portugal. Pierre-Bertrand de Monluc, second fils du fameux maréchal, et connu parmi ses compatriotes sous le nom de capitaine Perot, commandait une escadre partie de France pour fonder une colonie à la côte de Mozambique. Ayant relâché à Madère pour y faire aiguade, il y fut reçu à coups de canon, bien que la France ne fût pas en guerre avec le Portugal : il est vrai que les gens de Monluc ressemblaient un peu à des pirates. Monluc, furieux, fit débarquer ses soldats, prit la ville capitale de l'île et la saccagea, en faisant un grand massacre des Portugais. En attaquant l'église principale, où quelques soldats se défendaient encore, il eut la cuisse cassée d'un coup de mousquet, et mourut peu de jours après de cette blessure.

adviser à leur prompt retour, sans songer à la conservation de l'honneur du corps mort de leur general. J'estois à la court lors, venu de fraiz du secours de Malte, quand les nouvelles y arrivarent; beaucoup en blasmarent plusieurs capitaines françois, en quoy ilz ne firent pas de mesmes comme firent ces braves capitaines et soldatz espaignolz qui emportarent le corps de leur M. de Bourbon avecqu'eux, quand ilz se retirarent de Rome, et très officieusement, par une grand pieté, le mirent dans Gayete en toute seuretté, comme j'ay dict cy devant. Si ce capitaine Perot eust vescu, il eust faict de grandes entreprises et prises sur l'Espaignol et Portugois, car il y avoit de grandz dessains. Il m'en conta aucuns lorsque je m'en allois en Espaigne, et le trouvay à Bayonne en passant; il faisoit construire deux fort beaux navires. On me parla fort de luy, et l'attendoit on en Espaigne et Portugal en bonne devotion, s'il y fust allé lors, pour luy donner la touche. Mais il tarda son voyage près d'un an; car, qui veut dresser telz voyages, il faut qu'il soit bien fondé de moyens ou appuyé de quelques grandz, autrement il ne tient pas long temps, comme je pense, et n'eust faict cestuy là. Je sçay bien ce que je luy en dis à mon retour d'Espaigne et de Portugal, et ce qu'on disoit de luy. M. le vicomte d'Orte y estoit present, qui nous donna à soupper à tous deux, l'ayant encor trouvé là, par fortune, qui avoit passé il y avoit sept mois. Pour fin, ce fut un très grand dommage de cest homme là, car, quoyqu'il en fust, son brave courage le poussoit à attenter beaucoup. Il laissa

un filz fort jeune [1], lequel n'a rien degeneré en valeur au pere; il l'a tousjours bien monstré par tout où il s'est trouvé, despuis que fort jeune il a commancé à porter les armes, et pour sa fin en ce siege d'Ardres [2], où, après avoir faict plus qu'un Cæsar en une saillye qu'il fit sur l'Espaignol, deffaict deux ou trois corps de garde, nettoyé une grand' part des trenchées, et traisné quelques pieces dans le fossé, fut emporté d'une canonnade, au moins ses deux cuisses; et mourut en telle opinion, qu'un chascun a dict despuis, que : luy vivant, la place ne pouvoit estre prise, comme despuis ell'a esté fort aysement. Grande gloire pour luy, qui luy demeure engravée sur sa sepulture!

Le tiers filz de M. de Montluc fut le chevallier de Montluc, fort gentil, le plus beau et le plus adroict de tous et en tous exercices, dameret, et avecques cela très brave et vaillant comme ses freres. [Il le monstra bien au siege de Malthe, encor qu'il fust fort jovanet.] M. le grand maistre l'extimoit fort : lorsque nous en partismes, il demanda son congé à mondict sieur le grand maistre, qui luy donna mal aysement, parce qu'il n'avoit encor servy et faict son temps; mais il le dispensa, et luy dist, lorsqu'il prit congé de luy : « Allez, faictes « mes recommandations à M. de Montluc vostre « pere, et quand vous serez en vostre pays, « arrestez moy une cinquantaine de gentilz « cadets gascons, jeunes et deliberés comme

1. Blaise de Monluc.

2. En 1596, lorsqu'elle fut prise par l'archiduc Albert d'Autriche.

« vous, afin que, quand je vous manderay, me « les amenez. » Voylà la bonne opinion qu'avoit ce grand maistre de luy. Il ne fit jamais guieres bien son proffict despuis que M. de Montluc luy eut osté l'espée pour le faire evesque et tenir l'evesché de Condom, qu'il ne vouloit pas perdre, mais la mettre entre bonnes mains comme les siennes, car elle valoit beaucoup. Il la tint quelque temps, ayant pourtant tousjours son cœur plus au monde qu'à l'office de Dieu, et puis mourut de malladye.

Le quatriesme et plus jeune filz fut Fabian, dit M. de Montesquiou. M. de Montluc son pere luy donna le nom de Fabian, pour l'amour de feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit son parrin, et parce qu'ilz s'entr'aymoient fort. M. de Montluc porta impatiemment sa mort, et changea de nom à son filz qui s'appelloit François, et luy bailla nom de Fabian, du nom de son parrin mon oncle; d'autant, disoit il, qu'estant une fois de là les montz, il avoit veu et cogneu un jeune gentilhomme italien qui se nommoit Fabian, et avoit vangé la mort d'un sien parrin tué par un autre; et par ce, par bizarrerie et opinion, il cuydoit que son fils, portant le nom de Fabian, luy serviroit de bon augure, et vangeroit la mort de son parrin M. de La Chastaigneraye. Mais rien de tout cela ne s'ensuivit, car, pendant que l'enfant croissoit, le temps, pere d'oubliance, emporta au vent l'amitié et la souvenance de mon oncle, et se rendit grand amy de M. de Jarnac. Quelquefois il n'est pas bon de tant promettre.

Ce Fabian fut, comme ses freres, un très

brave et vaillant gentilhomme; il l'a monstré en force endroictz signalez. Il fut, comme le pere, fort blessé à l'assaut de Rabastain, d'une grande harquebuzade à la bouche, dont il en cuyda mourir; mais il s'en guerit, avecques un peu de difformité à la bouche, laquelle pourtant se passa, et s'en remit en sa premiere beauté, car il estoit beau et agreable : et, quelques années après, estant encor renouvellée la guerre des huguenotz, il fut tué, dont ce fut grand dommage. Il laissa de luy deux honnestes, gentilz et braves enfans : l'un dict le seigneur de Montesquiou [1], et l'autre dict le seigneur de Pompignan, tous deux très braves et vaillans gentilzhommes, ne degenerans nullement à leur brave et valeureuse race : grand dommage du seigneur de Pompignan, qui, accompaignant en Hongrie ce brave M. de Nevers, y mourut de malladie [2]; mort peu digne de sa valeur, qui l'appelloit à une plus honnorable : telle estoit sa destinée; qu'y feroit on?

Voylà la lignée illustre du pauvre M. de Montluc, laquelle il a veu devant soy toute mourir avant sa mort, qui fut une grande desollation pour luy, avoir si bien engendré ses enfans, nourris, eslevez, poussez et agrandis, et tous se perdre au plus beau de leur aage et fortune!

Il eut deux freres, l'un, M. de Lyoux et qu'on appelloit le jeune Montluc [3], qui fut aussy un brave gentilhomme et fort habille. Mais, qui l'a

1. Adrien de Monluc, seigneur de Montesquiou, comte de Cramail, mort en janvier 1646.

2. 1602.

3. Joachim, seigneur de Leoux, mourut en 1567.

esté plus que les deux freres, ç'a esté M. l'evesque de Valence, fin, deslié, trinquat [1], rompu et corrompu, autant pour son sçavoir que pour sa praticque. Il avoit esté de sa première proffession jacobin, et la feue reyne de Navarre Margueritte, qui aymoit les gens sçavans et spirituelz, le cognoissant tel, le deffrocqua et le mena avecqu'elle à la court, le fit cognoistre, le poussa, luy ayda, le fit employer en plusieurs ambassades; car je pense qu'il n'y a guieres pays en l'Europe où il n'ayt esté ambassadeur et en negotiation, ou grande ou petite, jusques en Constantinoble, qui fut son premier advancement, et à Venise, en Poulongne, Angleterre, Escosse et autres lieux. On le tenoit lutherien au commancement, et puis calviniste, contre sa profession episcopalle; mais il s'y comporta modestement par bonne mine et beau semblant : la reyne de Navarre le deffrocqua pour l'amour de cela [2]. Ce n'a pas esté le premier qu'elle a deffrocqué : tesmoing son dernier predicateur, qui estant jacobin, on l'appelloit frere Girard, après maistre Girard, et puis elle le fit evesque d'Olleron [3]. De ces temps il y eut quelques evesques d'une vollée soubsonnez tenyr un peu mal de la catholicque : M. de Montluc, evesque

1. Ce mot, que je n'ai pu trouver dans aucun glossaire, paraît avoir le sens de délié, fin; je suppose qu'il vient de *trencar*, *trancher*, *tailler*, et, par métaphore, aiguiser l'esprit.

2. Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die, mourut à Toulouse en 1579.

3. Il ne nous a pas été possible de collationner la fin de ce chapitre dans le manuscrit 120 : elle en a été soustraite.

de Vallance; l'evesque de Uzays, de la maison de Sainct-Gelaiz[1], tous deux gentilzhommes; M. de Marillac, evesque de Vienne; M. l'evesque de Bayonne, lymosin, de la maison du Fraizest[2], noble, long temps ambassadeur en Allemaigne; et puis l'evesque d'Olleron, maistre Girard; tous sçavans et grands personnages en tout pourtant.

Or, c'est assez parlé de toute ceste race bonne des Montlucs; si feray je, avant finir, ceste disgression sur luy; et diray comme je discourois un jour avecques un grand capitaine de par le monde, et prince, du livre de M. de Montluc, lequel m'en dit de grandes louanges, tant de sa vaillance que de sa suffisance et de ses beaux effectz de guerre, le me disant pourtant par trop vantard, bien qu'il eust faict plusieurs fautes en ses factions, dont il m'en remarqua deux fort grandes qu'il fit au siege de Sienne : l'une, de quoy il s'y oppiniastrast jusques à l'extremité, que luy ny les siens n'en pouvoient plus, et que certainement c'estoit un acte d'un très vaillant et genereux simple capitaine et soldat, mais non d'un general ny d'un guerrier consideratif et pollitiq; car, puisque le roy luy avoit mandé expressement, par M. de La Chappelle des Ursins, d'adviser bien à ne reduire à l'extremité sa ville, ny au dernier morceau, ny à la discretion de ses ennemys et perte de l'honneur et la reputation du roy (comme luy mesme

1. Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès. Il se maria et se fit protestant.

2. Jean de Froissac, ou de Fresse, évêque de Bayonne de 1550 à 1565.

confesse avoir failly en cela), il y debvoit autrement adviser qu'il ne fit; car si M. le marquis[1] et le duc de Florence fussent estez aussy cruelz et sanglantz comme ilz furent gracieux et courtois, ou qu'il eust eu affaire à de grandz capitaines qu'on a veu severes, rigoureux et poinctilleux, comme M. de Lautreq et d'autres, ou bien au pape Jules, vers lequel les Siennois ayant envoyé pour leur capitulation, ilz en eurent fort mauvaise responce, leur reprochant leur obstination, et qu'ilz se retirassent au duc de Fleurence et luy baillassent la carte blanche; en quoy ne faut doubter que, s'il ne fust mort deux jours après, M. de Montluc et tous les Siennois estoient vendangez ou bien fracassez, quoy qu'il avoit resolu de donner la battaille dans la ville. Cela est bon, si le marquis n'eust sceu ses necessitez, famine et pauvretez, et les eust voulu emporter et assaillir de force; mais, les sçachant perdus et à la veille de la fain et de la mort, il n'avoit garde de combattre des gens desesperez qu'il tenoit la corde au col et à sa misericorde : voylà pourquoy il ne debvoit se mettre ny luy ny ses gens si au bas, et eust mieux faict et acquis plus d'honneur advant que combattre la fain; cependant qu'il estoit en force et en vigueur, il debvoit capituler ou entr'ouvrir quelque parler d'accord, et voyr la composition qu'on luy eust presenté, ou bonne ou mauvaise, et selon cela l'accepter, ou du tout jouer à la desesperade, faire une furieuse

1. Le marquis de Marignan, commandant l'armée impériale qui assiégeait Sienne en 1555.

sortie sur l'ennemy, selon l'opinion de plusieurs grandz anciens capitaines et modernes : qu'il vaut beaucoup mieux de s'advancer et tenter fortune où elle peut favoriser, que de ne la tenter point, et voyr devant ses yeux sa destruction toute apparente et certaine. C'estoit ce que debvoit faire M. de Montluc, ainsy que fit en ce mesme temps le capitaine Bernardin, corse, lequel, estant assiegé par André Dorie dans Sainct Florent, en Corse, avecques d'autres, tant françois qu'italiens, et ayans tenus jusqu'à la totalle extremité de fain et toute necessité, vindrent à composition avecques ledict prince Dorie, qui leur promit toute bonne guerre de bagues et vies sauves, fors au capitaine Bernardin, qu'il vouloit resolument avoir pour en faire à son plaisir. Ce que voyant, desesperé de sa vie, il se resolut, avecq'une trentaine de ses meilleurs et resolus soldatz, de sortir les armes en main, et de se sauver ou mourir bravement; ce qu'il fit; car, ayant combattu et forcé trois corps de garde l'un après l'autre, et tué force ennemys, ilz eschapparent, bien sanglantz pourtant et couvertz de force playes; et se sauvarent la plus part où estoit M. de Termes, lieutenant de roy, qui ne peut assez admirer la valleur et le courage de ces gens de bien. Ainsy debvoit faire M. de Montluc, ce me disoit ce grand prince, ou du tout sans venir à ce dernier poinct de la necessité ou de la misericorde; car lorsqu'on respiroit bien encor bravement, il est à presumer que luy et les Siennois en eussent obtenu plus advantageuse capitulation, par octroy de quelque espece

de leur liberté et de leurs privileges, ainsy que moy mesmes je l'ay ouy ainsy dire dans Sienne à plusieurs honnestes seigneurs et dames de la ville; et aussy que la loy de la guerre le porte ainsy, de donner plustost misericorde et faire grace par pitié aux perdus et abbatuz, qu'à ceux qui sont debout et ont encor les armes en main. Certainement, si M. de Montluc fust esté asseuré de quelques secours, ou du roy ou de M. de Strozze, cela alloit bien, et ceste oppiniastreté eust porté grand coup, et eust esté très utile et honnorable; mais en estant desesperé, il falloit se contenter de la raison, et se resoudre à une utile composition, lorsqu'ell'estoit à bon marché; ce qui eust mieux mis à son ayse et en liberté ceste honneste republicque.

Nous lisons que ce grand capitaine Marius, lorsqu'il fut envoyé contre les Teutons et Ambrons, au lieu de les combattre de prime abord, il se retint coy, contre son naturel pourtant, et temporisa, endura force bravades et injures de ses ennemys, et force parolles picquantes des siens propres, pourquoy il ne les menoit pas au combat. « Tout beau, leur dit il; nous ne sommes pas icy pour gaigner des triumphes, des « victoires et des gloires particulieres, mais « pour sauver la republicque romaine et toute « l'Italie; à quoy faut plus adviser qu'à vos « dires et genereux courages; lorsqu'il faudra « donner, nous donnerons. » M. de Montluc, de mesmes, ne debvoit tant adviser à sa gloire particuliere, qui fut grande certes, comme à sauver la republique de Sienne par une plus utile et

commode capitulation que celle qui se fit par amprès, plus par pitié qu'autrement, et mesmes après avoir rendu de si beaux combatz et faict de si belles escarmouches et soustenu force grandz assautz, et principallement celuy du fort de Camolia, où les ennemys furent si bien frottez, et y ayans perdu deux fois plus de gens que nous. C'estoit alors qu'il falloit parler d'accord, et, les armes braves en la main, capituler; si que l'ennemy, possible, en fust esté aussy ayse d'y entendre que de s'amuser plus au siege, sans plus tenter fortune ny les hasardz à si mauvais marché; et alors ce fust esté le coup de la bonne capitulation. Et ce fut ce que M. le mareschal de Tavanes conseilla à Monsieur, frere du roy, après la battaille de Montcontour, comme j'ay dict ailleurs : « Nous « les avons bien frottez, dit-il, ast'heure faictes « la paix. »

Mais M. de Montluc ne se voulut contenter de la raison; ains voulut retenter fortune, tant il estoit avide d'ambition et de gloire; ainsy qu'il y a eu et a tous les jours de grandz capitaines qui ayment mieux un pouce d'honneur pour eux qu'une coudée de bien et de gloire pour autruy : bien contraires à Catulus, collegue et compaignon de Marius en ceste guerre des Cymbres, lesquelz, ayantz passé les Alpes et s'estans monstrez aux Romains, grands, hautz, effroyables et horribles, ilz en eurent si grand peur sur le passage de la riviere de l'Ade[1], si qu'ilz se mirent en fuitte et quictarent le camp

1. L'Adige.

d'effroy, maugré luy; si que, voyant un tel desordre, il alla prendre l'enseigne de l'aigle d'entre les mains de celuy qui la portoit, et luy mesmes marcha devant, la portant, afin que la honte de ceste retraicte ou fuitte tumbast toute sur luy, non pas sur son pays, et qu'il semblast que les Romains suivissent leur capitaine et ne fuissent pas. Il repara puis après ceste honte, car il gaigna la battaille et les desfit, où il eut bonne part de la gloire et victoire avecques Marius, voire meilleure.

Il n'y a plus aujourd'huy de ces capitaines qui voudroient rougir et recevoir un tel affront pour le general. Ceux aussy qui ont cogneu M. de Montluc, brave et vaillant, et cupide d'honneur, voudroient bien jurer avecques moy qu'il eust mieux aymé crever de cent mille mortz que faire ce traict, et eust plustost choisy de jouer le personnage d'autres braves capitaines romains qui ont osté les enseignes aux fuyardz et les ont portées au milieu du plus fort de la meslée et du combat. Il y en a eu, et s'en trouve tous les jours, un' infinité de simples et grandz capitaines qui ont choisy et choisissent plustost ce party que celuy de Catulus.

Je vous laisse doncques à penser si M. de Montluc eut toutes ces considerations à se desfaire de son honneur pour en garnir autruy. En tout pourtant il y a du *medium;* car on peut faire l'un et l'autre. En quoy s'estonnoit ce prince, de quoy le roy Henry ne luy en fist une reprimande, ou bien M. le connestable quand il le vit; car c'estoit un grand capitaine qui consideroit et pesoit bien toutes choses; et mesmes

qu'il ne faut jamais attendre le dernier coup de la fortune adverse, ny de la prospere non plus; car gare le revire marion[1]. Car il falloit, comme j'ay dict, jouer à la desesperade, sortir et mourir les armes en la main (possible qu'on en eust tué d'eux autant qu'eux des nostres), ou bien capituler de bonn' heure.

Venons à la seconde faute, qui est de n'avoir voulu faire la capitulation de la ville, et l'avoir laissée faire à messieurs les Siennois ; et s'estonnoit ce prince de son humeur bizarre, scrupule et cerimonie qu'il voulut observer en cela ; car il faisoit tort à son roy et à luy qui le representoit, et se devestoit de sa charge pour en vestir messieurs de Sienne ; et mesmes qu'estans subjectz du roy, puisqu'ilz s'estoient donnez à luy, et les aymoit et les tenoit pour telz, il les faisoit parler et taire le roy ; il les faisoit composer, et luy son general demeuroit muet ; il les rendoit superieurs, et luy inferieur à eux ; bref, il leur rendoit l'honneur qui luy appartenoit. Et ne fut sans cause que le roy Henry, lorsqu'il luy discouroit ceste capitulation, luy dit qu'il s'estonnoit que le marquis ne l'avoit desfaict à la sortie, inferant par là que ses subjectz ne pouvoyent parler ne composer pour luy, son lieutenant present, comme le sceut très bien dire M. le marquis en faisant ceste capitulation, que ny M. de Montluc ny ses gens n'estoient point aux Siennois, mais au roy, et n'avoient nul pouvoir de capituler pour eux. Mais M. de

1. *Revire marion*, un soufflet. F. Oudin, *Curiositez françoises*. — Branthôme ne s'est peut-être point servi de ce mot dans le sens de changement soudain.

Montluc, tout ambitieux de son honneur particulier, respondit qu'il aymoit mieux que les Siennois capitulassent pour luy, et que le nom de Montluc ne s'en trouveroit jamais en capitulation. A quoy M. le marquis sceut très bien respondre qu'il avoit bien rendu en son temps deux forteresses, avecques la raison; que pour cela il n'en avoit esté repris de l'empereur, ny moins estimé, et ne laissoit se servir de luy en d'honnorables charges.

Mais quoy! il falloit que ce coup là M. de Montluc se gouvernast par caprice, et se laissast aller à l'ambition et à son honneur; en quoy il n'observa pas ce qu'il sceut reprocher à M. de Terride après son desastre d'Ortez [1], comme verrez dans son livre, le redarguant d'une vaine gloire, que luy, foible, battu et presque desfaict, se tenoit sur le haut bout, et encor à l'endroict de celuy qui estoit pour luy sauver la vie et l'honneur. Possible, si M. de Montluc fust esté aussy rompu en matiere d'estat et pratiq comme il fut despuis, il n'eust pas tant bravé M. le marquis comm'il fit.

Une autre raison qu'il allegua au roy Henry pour n'avoir capitulé au nom du roy, fut que cela luy servoit beaucoup à ses pretentions qu'il pouvoit tousjours avoir pour recouvrer encor Sienne. Ceste raison est fort foible; car, pour avoir perdu Naples et Milan, qu'il allegue, et autres places, soit par force, par capitulations et traictez de paix, comme le Piedmont, Savoye,

1. Il fut battu en 1569 par Montgommery, près d'Orthez, peut-être par la faute de Monluc, qui ne prit pas beaucoup de soin de lui venir en aide.

ou autres acidens, comme la comté de Rossillon et Nice, pour cela les droictz et pretentions que nos roys y ont dessus ne se perdent; et sont tousjours sur leurs piedz de les attraper quand ilz voudront, en quelque façon que ce soit : car les plus belles pretentions et plus grands droictz que les roys et ces hautz princes souverains ont, sans tant poinctiller sur la justice ny sur l'honneur, consistent sur la poincte de leurs espées; et qui a la meilleure il gaigne la moitié de la partie, voire toute bien souvent; et, comme disoit le bon duc Philippes de Bourgoigne, les royaumes appartiennent de droict à ceux qui les peuvent avoir par force d'armes ou autrement : à quoy sont fort subjectz les Gaulois ou François, selon Tite Live, qui dit qu'ilz portent leur droict sur la pointe de leurs espées.

Ceste raison doncques, alleguée de M. de Montluc, pour cela n'estoit valide, non plus que cele de sa vaine gloire et obstentation; car et combien y a-il eu de bons, braves et grandz capitaines qui ont rendu des places par capitulation bien à propos? sont-ilz estez pour cela deshonnorez le moins du monde? ainsy que firent, du temps de nos peres et de nous, M. de l'Escun pour Cremone, M. de Vendenesse pour Come, messieurs de La Palice et Montpezat pour Foussan, le conte Sancerre pour Sainct-Disier, M. de Montmorancy pour Therouane, le segnor Pietro Colomno pour Carignan, Cæsar de Naples pour Vulpian. Tant d'autres que je laisse, pour la briefveté, ont ilz perdu pour cela l'honneur? Faisoient ilz capituler les habi-

tans des places? C'estoient eux qui, en leur nom et celuy de leurs maistres qu'ilz representoient, faisoient le tout comme la raison vouloit; ce fust esté autrement une vraye mocquerie et une grand'honte, car c'estoit proprement contrefaire ceux qui portent des moumons, lesquelz n'osent parler et font parler d'autres.

Certainement, si M. de Montluc et ses gens ne fussent estez au roy, à ses gages ny à sa paye, et que les Siennois les y eussent appellez et soldoyez, ou que d'eux mesmes fussent allez à eux come gens voulontaires et mercenaires, comm' il en advint à ceux de La Rochelle en leur siege et autres lieux que je nommerois bien, il estoit très raisonnable que les Siennois parlassent et capitulassent pour eux; mais là où le nom du roy sonne et s'escoute, il faut, sans aucune consideration, que sa majesté aille devant, et qu'elle seule se face ouyr, mesmes parmy une si belle republicque que celle de Sienne, et qu'il fust dict par grand honneur que ce fust esté le roy qui l'eust preservée, par son nom et sa capitulation, d'une totalle ruyne, à laquelle l'extremité du siege l'avoit reduict, non pas Sienne eust sauvé les gens du roy ny son lieutenant, n'estant raison, comme j'ai dict, que les subjectz parlassent pour le roy, et le fissent passer par leurs loix, voulontez et capitulations; ce qui despuis a porté coup, car j'ay veu dans Sienne aucuns et aucunes de la ville se prevaloir de ceste gloire et en faire trophée. Par telle capitulation, et à perpetuité, cela se dira et se lira, à la honte des François, comme j'ay dict cy devant.

Un'autre chose que je trouve fort mauvaise,

et en laquelle trouva fort à dire ce prince, de quoy M. de Montluc tarda si long temps à chasser tant de bouches inutiles à l'extremité, et que du commancement il ne les chassast, tant pour avoir mangé leurs vivres inutilement, qui eussent beaucoup servy, que pour les avoir jettez à la boucherie, à la faim, aux coups, aux forcemens de femmes et de filles; car si du commancement il l'eust faict, avant que l'ennemy eust sarré la ville à l'estroict, toutes ces bouches s'en fussent allées au loing, et eussent cherché et pris party sans aucun danger : et en telles choses, certes, il y a de la conscience et de l'irre de Dieu.

Feu M. de Guyze, à son noble siege de Metz, ne fit pas ainsy, car du premier commancement il y mit si bon ordre qu'il n'y resta que les bouches utiles. Ce brave prince estoit en tout consideratif, et faisoit bien parestre qu'il craignoit Dieu, qui le favorisa possible plus pour ce subject que pour autre; car et quelle plus grande pitié pouvoit on voir, que ces pauvres creatures ainsy exposées à toutes sortes de miseres, comme le livre le dit, et que le roy Henry deplora fort? Messieurs de La Rochelle en leur siege n'en chassarent aucunes, bien qu'ilz fussent près par de là de pain [1] : aussy Dieu les assista, comme la fin s'en ensuivit, jusques là que beaucoup de pauvres gens, et hommes et femmes, qu'on n'eust jamais pensé, mirent la main à l'œuvre et aux armes, et leur servirent beaucoup, comme j'en parle ailleurs.

1. Près de manquer de pain.

Pour les lansquenetz, de mesmes les falloit chasser dès l'abord, car il voyoit bien que ce sont gens mutins quand ilz viennent à la disette du pain et du vin, et qu'ilz sont meilleurs pour la pleine que pour un siege, comme j'en parle ailleurs, qui peurent faire un grand desordre en la ville si l'on n'y eust remedié à leurs despans, car il en mourut beaucoup.

Certes, pour excuser M. de Montluc, ne faut point doubter que, si du commandement il eust eu loisir de mettre ordre à tout cela, il l'eust faict, tant il estoit prevoyant et pratiq capitaine; mais il ne fut pas quasy arrivé dans Sienne, que le voylà assiegé : si qu'il n'eut le temps de respirer ny mettre ordre, non pas seulement d'adviser aux vivres, mais plustost à la guerre. D'advantage sa grande maladie, qui luy dura long temps, le destourna de toutes considerations. Encor fit il tout ce qu'il peust, et plus que ses forces n'y bastoient, ny que jamais fit Martin à dancer [1], comme l'on dit.

D'un' autre chose s'estonna bien fort ce prince, de quoy M. de Strozze ne fist souvent des courses, ne donnast des allarmes, des camizades, et enlevast des logis, enfonçast des trenchées au camp du marquis, mesmes sur le declin du siege; dont il en eust eu bon marché, car il estoit fort harassé et ne batoit que d'un' æsle, comm' on dit, tant pour la longueur du

1. Ce mot, qui paraît être un proverbe, vient peut-être de la fête de Saint-Martin, pendant laquelle se tenait la foire au vin. On dansait et l'on s'enivrait après avoir goûté les produits des marchands : c'est de là que l'ivresse est nommée *le mal Saint-Martin*.

siege, de la fatigue, du froid, des longues veilles et corvées de combatz, jusqu'à la fin; car bien souvant les munitions failoient à venir, ou bien fort tard : si bien que M. de Strozze, s'il les eust souvent visitez, esveillez d'allarmes, de camizades, de forcement de trenchées et enlevement de logis, ayans estez ainsy combattuz par le devant des Strozziens, et de ceux de la ville par derriere, ilz eussent bien songé en eux autrement qu'ilz ne firent, et la capitulation possible s'en fust elle ensuivye meilleure pour les pauvres Siennois; et principallement que ledict sieur Strozze estoit si près d'eulx à Montalsin [1], et ayant encor assez de jollyes forces, non pour donner battaille, mais *para hazer arremetidas* [2], comme dit l'Espaignol, et fatiguer et importuner l'ennemy, à le mettre fort bas; car pour la cavallerie, il estoit aussy fort, ainsy que M. de Montluc le dit. Le marquis n'avoit que cinquante chevaux legers, quasy mourans de faim et hors des fourrages; M. de Strozze avoit la belle compaignée de M. de Sypiere, conduicte par ce brave Seryllat, et encor avoit quelque autre cavallerie italienne, qui eust fort endommagé l'ennemy : mais rien de tout cela; si que l'on eust dict que vers Montalsin il y avoit suspension d'armes. Dont j'en ay veu fort se mescontenter depuis les Siennois dans Sienne, comme firent ceux de Luzignan [3]

1. Montalcino en Toscane, non loin de Sienne.
2. Pour faire des attaques.
3. Lusignan fut pris par les catholiques en 1569. Repris par les protestants en 1574, il fut assiégé par le duc de Montpensier qui s'en empara. Je crois qu'il est ici ques-

en leur siege de M. de La Noue et des huguenotz du dehors, qui ne les assistarent jamais par aydes et moyens telz que je viens de dire : j en parle ailleurs.

Ne faut doubter que d'un costé et d'autre n'y ait eu force raisons pour excuser. Celles de M. de Strozze, M. de Montluc les dist au roy; celles de M. de La Noue, il les a dict très pertinentes à plusieurs, et mesmes à moy; car, de faute de courage et de valleur, il en avoit prou et à revandre.

Je vis au siege de La Rochelle l'heure et le jour que, s'ilz fussent venus cinq cens chevaux et cinq cens bons harquebuziers, mesmes sur le declin, ilz eussent bien estonné le monde.

Or, pour fin de ce discours, M. de Montluc a esté un très grand, brave et bon capitaine de son temps : et il le faisoit beau ouyr parler et discourir des armes et de la guerre, ainsy que j'en ay faict l'experience, moy ayant esté sur la fin de ses jours un de ses grandz gouverneurs, et mesmes au siege de La Rochelle, et à Lyon, lorsqu'il fut faict mareschal de France. J'estois fort souvant avecques luy et m'aymoit fort, et prenoit grand plaisir quand je le mettois en propos et en train, et luy faisois quelques demandes de guerre ou autres choses; car je ne suis jamais esté si jeune que je n'aye toujours esté fort curieux d'apprendre; et luy, me voyant en ceste voulonté, il me respondoit de bon cœur et en beaux termes, car il avoit une

tion du siége soutenu par le baron de Mirambeau en 1569.

fort belle eloquance militaire, et m'en estimoit davantage. Dieu ayt son ame! Notez, sur ceste fin de discours, que ce grand prince allegué n'en ha tant dict que moy.

165. — M. de Montluc, en un recoing de ses *Memoires*, parlant de la guerre de Bouloigne et conté d'Oye, parle en bonne façon de M. le mareschal du Bié, et mêmes lorsque, voyant une fois sa cavallerie faire mal et abandonner l'infanterie, il mit pied à terre, tout mareschal qu'il estoit, et avecques une picque au poing se met à la teste pour l'assister et courir sa fortune. Ce discours est gentiment escrit de M. de Montluc. Ce bon et brave chevallier avoit bien besoing d'un tel escrit et publiement de sa vertu et valeur, car il a esté peu favorisé de ceux qui ont escrit de son temps; je croy que ce fut pour la disgrace qu'il eut à cause de la redition de Bouloigne par son gendre [1]; et disoit on lors qu'il fust esté luy mesmes en grand' peyne, sans qu'on eust esgard à son honnorable vieillesse et à ses services passez; mais surtout, disoit on, le roy luy avoit faict grace, d'autant qu'il avoit esté faict chevallier de sa main, comme le roy son grand pere [2] de celle de M. de Bayard. Ce ne fust pas esté beau au roy si son parrin eust esté traicté de ceste façon, si fut il condempné à une prison, voyre

1. Le sieur de Vervins, dont il a été parlé plus haut, v. p. 288, note 2. Le maréchal de Biez, condamné à mort, fut enfermé dans le château de Loches, où il mourut de désespoir.

2. Lire : le roy *son pere*.

à la mort, disent aucuns. On disoit qu'on luy avoit faict tort. Je m'en rapporte à ce qui en est; mais il avoit esté en son temps un noble chevallier : la succession qu'il receut de M. de Bayard en fit quelque preuve, car le roy François, après sa mort, luy donna la moictié de la compaignie de cent hommes d'armes de M. de Bayard. C'est un grand heur et honneur à toute personne, quand elle succede en la place d'un autre tout remply de vertus et valeur. Et ceste compaignie ne fut mal tumbée à ce seigneur là, car il l'employa bien. Après qu'il fut mort, M. de Sansac en eut la moictié. Voylà comme de main en main elle tumba en bons lieux.

Peu de temps advant ce mareschal de Bié, fust aussi le mareschal de Mortejan, qui eut la reputation d'un très bon et vaillant capitaine, et le tenoit on plus vaillant et hasardeux que prudent. Ce roi François le dit lorsqu'il fut pris en Provence avec M. de Boissy, ayant estez ordonnez pour aller recognoistre l'armée de l'empereur, et tumbarent entre les mains de Ferdinand de Gonzague, qui lors commandoit à toute la cavallerie legere de l'empereur[1] : ce coup importa beaucoup. Cela se trouve par escript assez sans que j'en parle, ni aussi de plusieurs faictz dudict mareschal de deçà et delà les monts.

1. En 1536. V. *Mémoires* de Guill. Du Bellay.

CHAPITRE XXV.

166. — *M. le mareschal de Brissac.* — 167. *M. le mareschal de Cossé.* — 168. *M. de Vassé.*

Il faut que je parle ast' heure du grand mareschal de Brissac, messire Charles de Cossé [1]. M. le mareschal de Brissac fut noble en tout, de vertu et de race. J'ay ouy dire que ses predecesseurs estoient du royaume de Naples et vindrent en France, et le bon roy René de Sicille les y mena (autres disent le roy Charles VIIIe), et les ayma et favorisa fort; si bien que, de succession en succession, et de pere en filz, sont estez toujours gouverneurs du chasteau d'Angers, la plus belle forteresse de France, fors despuis ceste guerre de la Ligue, que le conte de Brissac, aujourd'huy mareschal de France, la perdit de la façon qu'on la treuve aux histoires de nostre temps [2].

1. Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, naquit vers 1506 de René de Cossé, sieur de Brissac, panetier du roi, et de Charlotte Gouffier, fille de Guillaume de Boissi, et mourut à Paris le 31 décembre 1563.

2. Le château d'Angers fut surpris en 1585 et mis entre les mains de soldats protestants par un capitaine nommé Du Hallot, qui avait, à ce qu'il disait, un ordre verbal du roi pour exécuter cette entreprise. Le faible Henri III le désavoua, et Du Hallot fut roué vif à Angers par ordre des magistrats, ligueurs déclarés.

Ce grand mareschal dont je veux parler fut nourry et eslevé avecques MM. le Dauphin et d'Orleans, enfans de France, desquels madame de Brisssac, une très sage et vertueuse dame, estoit gouvernante en leur enfance et de Mesdames. Sur tous les deux il fut fort aymé de M. le Dauphin[1], si bien qu'à venir croistre grand, et l'estat de sa maison dressé, il fut son premier gentilhomme de sa chambre, d'autres disent son premier escuyer, qui estoit lors bien plus grand estat et plus estimé qu'aujourd'huy. La chanson le confirme :

Mon escuyer Brissac, je la vous recommande.

C'estoit une fille de la cour, belle et honneste, et de bonne maison, comme j'ay dict ailleurs, que je ne nommeray point, encor qu'il n'y ait point de danger, car il ne l'aymoit qu'en honneur; la chanson le porte ainsy :

Brunette suis, jamais ne seray blanche :
Monseigneur le dauphin malade [dens] sa chambre,
Sa mye le va voir, bien triste et dolante :
« Si vous mourez, monsieur, à qui me doibz je rendre ?
— Mon escuyer Brissac, je la vous recommande[2]. »

Voylà ce qu'en dict la chanson.

Estant doncques M. le Dauphin mort, cest escuyer Brissac, ayant avecques grand regret laissé le corps mort de son maistre en son cercueil, part droict vers le camp d'Avignon, resolu de vanger la mort de son maistre sur les ennemys de tout ce qui pourroit tumber à la

1. Fils aîné de François Ier, mort à Tournon en 1536.
2. *Je pense avoir dict ceci ailleurs en la vie de M. le Daufin.* (Note de Branthôme.)

mercy du tranchant de son espée, et pardonner à peu, tant qu'il auroit jamais de vie au corps.

Ce malheur luy servit, car possible il se fust amusé par trop près de son maistre et à sa faveur, comme j'ai veu aucuns; si qu'il ne fust jamais esté ce brave capitaine qu'il a esté despuis.

Ce desir doncques de vangeance, avecques son cœur brave et ambitieux, le poussa si bien aux perilz de la guerre, les cherchant et recherchant en tant d'hasardz, que bientost il acquit le renom, parmy les François, d'un très brave et vaillant gentilhomme françois; si bien que, guydé aussy de la fortune, il eut beaucoup de belles et honnorables charges les unes après les autres.

Il eut une compaignie de chevaux legers, de gens d'armes, fut couronnel general de la cavallerie legere en France, fut couronnel de l'infanterie françoise devant Parpignan. Il luy arriva certes quelque disgrace à Vitry [1], sur la deffaicte, desordre et fuicte de ses chevaux legers; mais il s'en sceut fort bien desmesler et faire sa retraicte de loup, tournant tousjours visage, ainsy que M. du Bellay le dit en ses *Memoires,* lequel il faut plustost croyre en ce faict que Paulo Jovio, qui en parle en ces propres motz : « Brissac, s'estant d'un ardant cou-
« rage combattu sur la cavallerie de Francisque
« d'Est, et ne pouvant soubstenir l'impetuosité

1. En 1544, Brissac commandait la retraite de l'armée française, et dans cette affaire il fut fait deux fois prisonnier par les impériaux, et deux fois délivré par ses soldats.

« de la foule des ennemys, quand le combat in-
« continant fut commancé, se prit à refuyr vers
« ses gens, et fut si très fort pressé, qu'il fut
« contrainct de rompre l'ordonnance de ses gens
« de pied par tumultueuse course, sans retenir
« la bride à son cheval; par laquelle advanture
« tout le bataillon des François fut dissipé en
« un moment de temps : que si San Petro
« Corso, ne se fust presenté avecques ses har-
« quebuziers et n'eust faict teste, Brissac mesmes
« eust esté acablé au gué de la riviere. » Certes la routte et le desordre y fut grand, mais non tel que le dit Paulo Jovio, et faut plustost croyre M. du Bellay.

Tant y a, en toutes les charges qu'il a eues il s'en est si bien acquicté qu'on l'a tenu despuis pour un vaillant capitaine; ses memorables actes en firent la preuve, lesquelz je ne m'amuseray point à escrire, car on les void assez en nos histoires françoises, et sur tout dans les *Memoires* de M. du Bellay et de M. de Montluc. Il y a eu le sieur de Beauvin, l'un de ses segretayres intimes, qui en a faict un fort beau livre de luy, qui le loue et l'exalte un peu trop, attribuant qu'il avoit tout faict, sans en defayrer que peu ou partie à la prise de Cazal[1] faicte par M. de Salvoyson; mais, avecques toutes ses louanges et vertus, il luy fait tort de le rendre si importun à demander si assyduellement argent au roy, veu que le revenu de Savoye et du Piedmont vaut aujourd'huy plus de seize cens mill' escus, qui estoit assez bastant d'entretenir toutes

1. Voir, plus bas, la notice de M. de Salvoison.

les compaignies qui estoient en Piedmont, avecques quelque cent mill' escus que le roy eust peu envoyer davantage. Ses actes pourtant ont esté telz et si hauts, qu'ilz le firent mareschal de France et lieutenant de roy en Piedmont, non sans bonne faveur pourtant que je ne dis pas; et là il s'acheva à se parfaire un très grand capitaine, et tel qu'on l'a renommé parmy nous et les nations estranges. Il y garda très bien et très sagement ce que son roy luy mit entre ses mains; ce qui est advenu très rarement à nos capitaines françois en nos conquestes de delà les montz; mais fit bien mieux, car il en alla prendre sur l'autruy et le joignit au nostre, encor que durant sa charge il y ait eu de grandz capitaines de l'empereur, ses lieutenantz à Milan et Piedmont, auxquelz a bien faict teste, et des meilleurs capitaines particuliers et soldatz, car la fleur des imperiallistes s'y accouroit, comme des nostres s'y accouroit aussy.

Les trois grandz capitaines furent Ferdinand de Gonzague, le duc d'Albe et le duc de Sesse, sans en compter d'autres. Vertu contre vertu se fait bien plus parestre. Il ne les a jamais craintz, ny laissé ses entreprises pour eux, et leur a donné beaucoup d'affaires.

Quand la guerre de Parme s'entreprit, don Fernand estoit lors gouverneur de l'estat de Milan. On l'accusoit pour lors que c'estoit luy qui fit l'entreprise sur la mort et la penderie de Pierre Louys Freneze. Ce fut une terrible estrette[1].

1. Pierre-Louis Farnèse, fils du pape Paul III, un des

C'estoit un homme qui entendoit bien les tours de passe passe, non de maistre Gonin, mais de Machiavel. Il fit attrapper les braves soldatz que M. de Brissac envoyoit et faisoit couler file à file au commancement de ceste guerre, qui [s'alloient] jetter dans Parme et dans La Mirande, et les fit tous assassiner et jetter dans l'eau ou assommer, selon qu'on les rencontroit, encor que ce fust en bonne paix; dont il en fut fort blasmé[1]. Toutesfois, pour ses raisons il alleguoit qu'il n'est pas permis, soubz titre de bonne paix, faire acte d'hostilité, encor qu'il soit caché et en cachette mené. Il ne le garda

plus monstrueux tyrans qu'ait eus l'Italie au XVIe siècle. En 1537, l'évêque de Fano, âgé de 24 ans et revêtu de ses habits pontificaux, avait été par lui rendu victime des plus horribles et des plus dégoûtantes violences. Créé par son père, le pape, duc de Parme et de Plaisance, Pierre-Louis régna de 1545 à 1547, et commit dans ses états tous les crimes imaginables. Les principaux de la noblesse de Plaisance, poussés à bout, l'assassinèrent enfin le 10 septembre 1547, de concert avec D. Fernand de Gonzague, gouverneur de Milan, qui, averti par les conjurés, s'empara aussitôt de Plaisance.

Penderie, employé par Branthôme. On doit supposer que, d'après la version qu'il avait recueillie, Pierre-Louis aurait été étranglé ou pendu par les conjurés. La relation la plus accréditée est qu'il fut poignardé par Giovanni d'Anguissola, seigneur lombard, tandis qu'il était couché dans son lit et hors d'état de faire un mouvement, par suite des maladies honteuses qui le rongeaient.

On a déjà vu le mot *estrette*, de l'italien *stretta*, employé par Branthôme dans le sens d'affaire scabreuse, difficile, mauvais pas.

1. En 1551, pendant la trêve entre la France et les impériaux, le maréchal de Brissac, pour envoyer des renforts au duc de Ferrare, menacé par les généraux de Charles V, feignit de casser les compagnies italiennes, et donna l'ordre aux soldats de se rendre isolément dans le Ferrarais, où leurs capitaines devaient les réorganiser.

guières sans qu'il luy fust bien tost rendu; car, estant empesché devant Parme, le roy mande à mondict sieur le mareschal d'ouvrir la guerre à outrance en Piedmont, pour faire desmordre Parme.

Il ne demanda pas mieux, car il luy en vouloit dès la mort de M. le Dauphin, son maistre, de laquelle il estoit fort accusé, comme j'ai dict. Par quoy, aussy tost commandé aussy tost faict, et luy raffle Quiers et Sainct-Damien en un rien; ce qui fit desmordre et sauver Parme; car ledict don Fernand, en ayant esté adverty, et que s'il ne venoit en Piedmont, M. le mareschal le luy prendroit tout, voyre Milan, pour un besoing[1], comm' on dit, il s'en tourna, ayant pourtant laissé devant Parme quelques gens de guerre soubz le marquis de Mus et autres capitaines, tant papistes que imperiaux, qu'on ne craignit guieres pourtant; et fallut quicter tout: par ainsy Parme fut en repos et seuretté. De ce qui se fit amprès entre M. de Brissac et don Fernand, j'en remets les curieux au livre de M. de Montluc et autres.

Tant y a que l'autre n'emporta rien sur M. de Brissac, mais luy beaucoup sur l'autre, tant la fortune luy fut heureuse de bien garder le sien et d'en prendre encor sur l'autruy, ainsi qu'il fit quand il prit quelque temps après Yvrée, passage très oportun pour entrer au duché de Milan et Italie, et qu'il conquesta le val d'Auste et la ville de Bielle, dont les habitans se ren-

1. *Pour un besoing.* Il me semble que cette locution proverbiale répond à cette autre, plus moderne, *sans se gêner,* ou *sans dire : gare!*

dirent à luy de peur et voulontairement, ayant sceu la prise d'Yvrée, en luy priant de vouloir entretenir leurs privileges et franchises; ce qu'il leur accorda fort liberallement; et fit bien mieux, car, au lieu que les Espaignolz leur faisoient payer tous les ans vingt mille escus de tribut, il les en deschargea de dix, et les quicta pour les autres dix; ce qu'ilz promirent avecques très grand ayse, et luy jurarent toute fidellité.

Ainsy faut il traicter doucement ses subjectz nouvellement conquis, comme fit le roy Louys XIIe à ceux de Milan, et le roy Henry à ceux de Sienne; les Siennois, dis je, qui luy gardarent aussy toute fidellité jusqu'à l'extremité.

Ceste conqueste de M. de Brissac ne fut pas petite à son maistre; non moins fut aussy celle de Cazal et du marquisat de Montferrat, comme de Sainct-Salvator, Valance et force autres places. Et, qui plus est, venant le duc d'Albe là dessus, et menaçant et promettant de reprendre dans un rien une grand' partye du Piedmont, M. de Brissac s'y opposa si bien, et y mit un si bon ordre à tout son pays et ses places, que l'autre, ayant un' armée de plus de trente mill' hommes, n'y peut rien gaigner, mais desmordre Sanjac [1] qu'il tint assiegée trois sepmaines, tant ce mareschal y avoit pourveu, et de bons et vaillans hommes et de toutes autres munitions de guerre, mieux certes, et plus prudemment et sagement que quelques

1. *Sanjac* pour Senthia, ville de Piémont, assiégée inutilement par le duc d'Albe en 1555.

gouverneurs de provinces que nous avons veu, qui, par faute d'ordre, ont perdu à leurs maistres de très bonnes places, comme nous en avons veu vers ces temps.

Amprès que le duc d'Albe desassiegea Sanjac, M. le mareschal ne fut pas plus heureux au siege de Conis; si bien que, si les François leur reprochoient Sanjac, ilz nous reprochoient Conis à beau jeu beau retour; et ainsy ilz se rendoient la jument[1]. Mais on disoit alors que Conis estoit une place fatale contre les François, qui du temps du roy François avoit esté assiegée fort et ferme, et faillie; et si n'y avoit que gens de la ville et des environs, car ilz s'estoient faictz neutres; et de mesmes du roy Henry.

Par ainsy ce que les astres ont predestiné, les humains, avecques leur grand effort, n'y peuvent rien. Il y a aussy des places qui sont aussy, par le ciel ou le destin, fatalles contre les puissances humaines, comme furent jadis les murailles de Troyes, qui tindrent dix ans contre toute la Grece bandée à l'encontre d'elle.

D'autres places et villes y a il qui d'elles

1. *Rendre la jument.* Le sens de cette expression n'est pas douteux : c'est rendre la pareille. Peut-être y a-t-il une historiette à laquelle elle doit son origine, mais je n'ai pu la découvrir. Il ne serait pas impossible que l'histoire du cheval de Seïus, qui porta malheur à tous ses maîtres, se soit conservée et modifiée au moyen âge, de façon à donner lieu à cette espèce de proverbe. On peut encore supposer que Branthôme a traduit en français une espèce de jeu de mots de son patois, fondé sur la ressemblance des deux mots *egna*, jument, et *egual*, égal. *Rendez l'egua ou l'egual.*

mesmes sont si mal basties de la fortune, et si malheureuses, qu'ordinairement elles sont subjectes à prises et reprises, sacz et ruynes.

Qui sera curieux contemple et considere un peu combien de fois, aux guerres de Lombardye, Pavye a esté battue, rebattue, prise, reprise, saccagée et ruynée; en nos frontieres de Picardye la ville et chasteau de Hesdin; tant d'autres, qu'il me seroit aysé speciffier, s'il n'estoit que j'en veux donner le plaisir aux curieux de les rechercher eux mesmes, qui possible mieux que moy les sçaront espelucher et cribler.

Or, M. le mareschal, ayant pris Valance, la fit desmanteller; mais l'Espaignol, pour l'importance de la vicinance qu'elle avoit près de Milan, la reprit et fortiffia si bien par amprès, que M. de Guyze, tirant vers l'Italie avecques son armée et celle de M. de Brissac, qui y estoit aussy en personne, eut quelque peine de la reprendre; dans laquelle M. de Brissac mit Francisque Bernardin, gentil capitaine, avecques une bonne garnison qui fatiguoit fort Alexandrie qui en estoit près, et Milan non guieres loing. Et ainsy que M. le mareschal estoit sur le poinct d'executer de belles entreprises sur les places de l'estat de Milan, voyre sur Milan mesmes, voicy le desastre venu de la battaille de Sainct-Quentin; alors fallut à M. le mareschal envoyer au roy la moictié de ses meilleures forces, tant françoises que suisses et allemandes, pour secourir le plus pressé et le plus important.

Voylà comment l'occasion belle se perdit de tumber sur Milan; la paix s'ensuivit. Après,

tous beaux desseins de guerre prindrent congé de ce grand capitaine, qui, au lieu de conquérir des places, en fallut rendre aucunes qui nous avoient tant cousté; et au lieu d'en fortiffier, en fallut demolir et abattre aucunes, qui furent de grandes pitiez et commiserations à luy.

Je passay lors en Piedmont qu'il faisoit demanteller Villianne [1] et luy allay faire la reverence, le trouvant sur le grand chemin; et, me monstrant ceste demolition, il me dit, quasy la larme à l'œil : « Voylà les beaux chefs « d'œuvres où nous nous amusons maintenant, « après tant de peynes, de travaux, de des- « pances, de mortz et de blessures, despuis « trente ans. » Je tiens de feu M. le conte de Brissac, son fils, qu'amprès la mort du roy Henry, si ce fust esté en consideration d'autre que de madame de Savoye, il n'eust jamais fait cette restitution; mais il l'aymoit et honnoroit si très tant (pour beaucoup de raisons que je dirois bien), qu'il banda les yeux à son ambition et au bien public. De là en hors il s'en vint en France, où il fut honnorablement recueilly du roy François IIe, qui estoit lors à Rambouillet, où je le vis arriver, et fut recompensé du gouvernement de Picardie et puis de l'Isle de France et Paris, où il mourut, non tant chargé d'années, car il n'avoit que cinquante sept ans, comme cassé de malladies, et surtout de gouttes qui le tourmenterent plusieurs années avant que mourir. Encor le vis je devant Or-

1. Villiane pour Vignal, près d'Alexandrie, pris et rasé par Brissac en 1556.

leans après la mort de M. de Guyze [1], que le roy et la reyne avoient envoyé querir pour commander à l'armée qui estoit là, avecques tous ses maux tenir ceste mesme grace et façon de grand capitaine qu'il s'estoit si bien acquise; et le faisoit encor très beau voyr à la commander; mais le temps ne luy en dura guieres, car aussy tost la paix se fit.

C'est grand dommage quand ces grandz capitaines s'envieillissent et meurent. Et telz je les accompare aux beaux espicz de bledz, lesquelz, quand au beau mois de may ilz sont verdz et vigoureux en leur accroissance, vont orgueilleusement haut, eslevant leur chef et sommet; mais quand ilz viennent à meurir et jaunir, le vont penchant et baissant, comme n'attendantz que la faucille qui leur oste la vie. Ainsy sont ces grandz et braves capitaines, qui, en la fleur et verdeur de leurs ans, haussent la teste, bravent, triumphent, rien ne leur est impossible; mais venantz sur l'aage, tourmentez de maux et de malladies, declinent et tumbent peu à peu dans leurs fosses, ne leur restant rien, si non leurs beaux noms et renoms qu'ilz se sont acquis. Encor, si, à mode du bled, ils pouvoient renaistre et se renouveller en ce monde, ce seroit une très belle et très douce attente pour eux. Il est vray que la resurrection heureuse que Dieu nous a promis a satisfaict à tout.

J'ay veu discourir à plusieurs honnestes gens qui disoient que, si M. le mareschal a faict de

1. 1563.

si belles choses en Piedmont, et que s'il y a acquis le nom et titre de grand capitaine, qu'il faut bien qu'il en remercie aussy l'assistance des bons et grandz capitaines qu'il avoit avecques luy, comme sa valeur et prudence : ny plus ny moins qu'un bancquier ou marchant signallé, il a beau d'estre habille, prompt d'esprit, entreprenant, remuant et remply d'intelligences et invantions, s'il n'a des facteurs habilles et sublins pour faire valoir, qui deçà, qui delà, le talent de leurs bancques et de leurs boutiques, il ne peut rien faire, car un seul ne peut fournir à tout. Il est vray, mais un chef brave, vaillant et prudent, peut beaucoup aux factions de guerre, comme cela s'est veu en plusieurs histoires, et comme la fable nous monstre d'une bande de cerfz conduitz par un brave lyon et courageux, leur chef desfit une trouppe de lyons conduictz par un cerf. Mais que debvoit faire M. le mareschal? Luy, chef et lyon, commandoit à une armée de lyons qu'il a eu tousjours avecques luy, et à eux commandé, comm' à MM. de Vassé, de Chavigny, de Terride, d'Aussun, de la Mothe Gondrin, de Gourdon, de Montluc, de Francisque Bernardin, de Salvoyson, de Gordes, de Bellegarde pere et filz, de Renouard, le comte de Gesne, de Briquemaut, de Tande, Bedeve albanois, MM. de Saulal les deux freres, et l'evesque et tout, qui avecques sa crosse et mytre tenoit rang de bon capitaine, de Maugiron, de Gordes, d'Annebaut, de M. d'Amville, couronnel de la cavallerie legere; de Clermont [de Renouard], de Biron, de Vantadour, de MM. de Bonnivet

et vidasme de Chartres, couronnelz de l'infanterie françoise [du conte Roquandolf, couronnel de celle des Allemans]; de Furly, de celle des Suysses; de Caillat, maistre de l'artillerie; des Biragues le seigneur, qui estoit fort creu en conseil, Ludovic-Charles, et M. le president, despuis chancellier et cardinal, qui de ce temps valloit bien un homme d'espée; le capitaine Moret, Callabrois, Jehan de Thurin, San-Petro Corso, couronnelz; bref, un' infinité d'autres si très bons et braves capitaines, qui tous seroient aujourd'huy dignes d'estre generaux d'armées, non pour garder ou conquerir un Piedmont, mais tout un grand reaume : si je les voulois nombrer, je n'aurois jamais faict, sans compter force autres capitaines particuliers, tant de chevaux legers que gens de pied, comme les capitaines Sainct-André, les deux Molle freres, les deux Richelieu freres, les deux Isles freres, les deux Villemaignes et Taix cousins, de Gourdan, de Montinas, les capitaines Bourdeille, Hautefort, Roquefeuil, Aunous, les deux Rivières-Puytaillier, Muns, Bruno, Estauges, Bacillion, Cobios, La Chasse, Montluc le jeune, M. le baron d'Espic, maistre de camp; bref, une milliasse d'autres que je n'aurois jamais achevé à conter, lesquelz capitaines estoient suivis et accompaignez de si bons soldatz, si braves et vaillans, qu'on n'eust sceu lesquelz tirer les uns parmy les autres, tant la fleur du grain y estoit belle et nette. Je metz à part les princes et grandz seigneurs, comme MM. d'Anguien, de Condé freres, de Nemours, d'Albœuf, de Montmorancy, d'Aumalle et au-

tres grandz, qui accouroient en poste aussy tost en ce Piedmont, quand ils sçavoient que ce mareschal debvoit faire quelque *journée*, comme dit l'Espaignol : lesquelz tous, comme j'ay veu, tant grandz que petitz, rendoient si grand honneur, obeyssance et respect à ce general, comme si ce fust esté un prince du sang ou autre. Aussy luy s'en faisoit bien acroyre, et s'en prevalloit un peu par trop sur eux; car il tenoit si grand rang et authorité, que j'ay veu plusieurs s'en mescontenter, et dire que le roy ne la tenoit si grande et leur estoit plus famillier, et que, pour un simple gentilhomme, c'estoit trop. Aucuns disoient qu'il falloit qu'il le fist ainsy, estant en pays estrange, et que parmy les estrangers il falloit ainsy faire valoir et auctho-riser son roy, afin qu'ilz y prissent exemple à le mieux respecter, et aussy qu'il en voyoit faire de mesmes aux lieutenans de l'empereur ses voisins, et qu'il n'estimoit pas moins son roy qu'eux leur empereur.

Si avoit il si belle façon à tenir ainsy sa reputation et sa prosopopée, comme l'on dit, que plusieurs ne s'en mescontentoient point; car il estoit très beau seigneur, de fort bonne grace en tout ce qu'il disoit, commandoit et faisoit; parloit bien, mais peu, ce qui desplaisoit fort à aucuns.

J'ay ouy dire à ceux qui l'on veu que bien souvent on les a veuz jouer aux eschetz, M. de Bonnivet et luy, despuis le disner jusqu'au soupper, sans profferer une vingtaine de parolles. Voylà une grande taciturnité!

Tout cela luy changea quand il fut en France

et à la court; car il se rendit plus accostable, plus famillier et affable. Aussy j'ay ouy dire à feu M. de Lansac, qui estoit un vieux regestre de la court, que le feu roy François Ier disoit que telz grandz de son royaume, quand ils arrivoient à la court, ils y estoient venus et receuz comme petitz roys, c'est à dire qu'il n'y avoit que pour eux du premier jour à estre reverentiez, honnorez, carressez, recherchez, tant des grandz que d'un chascun de la court; le second jour, qui estoit le lendemain, comme princes estoient venus, commançans un peu à decliner en leurs recueilz [1], honneurs, respectz et caresses; le troisiesme jour, ils n'estoient plus que gentilzhommes, qui deschéoient du tout de leur grand bien veniatis et de leurs honnorables entrées, et estoient reduictz et reglez au petit pied, comme le commun des gentilzhommes. J'ay veu souvent telles experiences, et s'en voit tous les jours; les courtizans, qui l'ont practiquée et veu practiquer, m'en sçaroient bien que dire.

Je vis arriver mondict sieur le mareschal à la court, qui estoit lors à Rambouillet, comme j'ay dict cy dessus, qui fut fort bien receu du roy François IIe, et bien embrassé et caressé et respecté de M. de Guyze, qui lors gouvernoit tout, et de tout le reste de la court, tant de seigneurs que dames, fort honnoré et admiré; et luy, sans s'estonner, faisoit fort bonne mine et monstroit grand' grace, comm' il avoit certes; mais pourtant, au bout de quelques

1. Réception, accueil.

jours, il esprouva le proverbe du roy François que je viens de dire : car la court a cela, que de ne faire cas que des grandz favoryz; et les autres ont beau estre accomplys de toutes les valeurs, vertus et honneurs du monde, *niente*. Si bien que ce grand mareschal, qui estoit le premier en Piedmont, fallut qu'il endurast en France et à la court beaucoup de compaignons près de soy, encores bien ayse.

Il arriva fort bien accompaigné de force gentilzhommes, capitaines du Piedmont, bien faschez d'avoir quicté où ilz se trouvoient le mieux. Il les faisoit tous bon veoir, et estoient fort braves et bien en poinct, mais non si proprement que les courtizans, qui d'eux mesmes sont invanteurs de belles façons de s'habiller, ou bien merveilleux imitateurs de celles qu'on leur parle (je parle autant pour les gentilzhommes que pour les dames). Voylà pourquoy nous trouvions un peu grossierement habillez ces courtizans piedmontois, et sur tout trouvions fort à redire sur les hautes et grandes plumes en leurs bonnetz.

Ilz voulurent faire au commancement la mine d'estre rogues et bravasches et hautz à la main; mais bientost cela leur passa. Dont il me souvient que, trois mois après leur arrivée, un jour à Orleans, où les estatz se preparoient, estans dans un jeu de paume deux gentilzhommes de M. de Randan, dont il en avoit nourry un page qui s'appelloit Pusset de la Beauce, et n'y avoit que six mois qu'il l'avoit jetté hors de page, arrivarent deux capitaines de Piedmont estans là avecques M. de Brissac, qui, estans

entrez là dedans, dirent, par un' arrogance piedmontoise aux autres que c'estoit assez joué, et qu'ilz vouloient jouer. Les autres firent response qu'ilz vouloient achever leurs parties, qu'ils ne quicteroient point le jeu. Sur quoy le jeune La Riviere Puitallier, qui estoit l'un des deux, voulut mettre l'espée au poing; les autres deux, Pusset et son compaignon, coururent à leurs espées qui estoient soubz la corde : ce Pusset entreprit La Riviere, et le mena et pourmena si bien et si beau, qu'il le laissa sur la place, blessé de trois ou quatre coups d'espée sans en recevoir aucun, dont il en avoit deux sur la teste, qui luy parurent toute sa vie [1] : l'autre chasse l'autre hors du jeu de paume, qui estoit couru au logis de M. de Brissac pour avoir secours de quelques uns qui menaçoient de tuer tout; mais ils ne trouvarent personne, si non La Riviere blessé; dont ses compaignons furent bien marris et se mirent après à la chasse des autres. M. de Randan, en ayant eu le vent, alla à eux très bien accompaigné quasy de la pluspart des gallans de la court (car il gouvernoit paisiblement MM. de Guyze), arriva à eux, qui les fit retirer plus viste que le pas en leur logis; dont n'en fut autre chose.

Nous allasmes le soir, quatre ou cinq que nous estions, voir soupper M. de Guyze, où il y avoit M. de Nemours, M. de La Rochefoucaud, M. de Randan son frere, MM. de Givry,

1. VAR.: *Tant sur la teste, où il en a porté tousjours les marques, qu'ailleurs.*

Genlis, et force autres gallans de la court, et qui disoient des mieux le mot. M. de Randan en fit le conte en pleine table, et luy, qui estoit des mieux disans et de la meilleure grace, ne sceut point enrichir le conte de malheur.

Je vous jure que je n'ay jamais veu homme fouetté comme ce La Riviere et les capitaines bravasches du Piedmont le furent ce coup là de parolle, et comment de jeunes pages les avoient estrillez, et que les autres avoient là oublié leur pallestrine piedmontoise. De rire, on ne vit jamais tant rire, ny de dire mieux le mot, à l'envy l'un de l'autre; madame de Guyze et autres dames avecqu'elle en ryoient bien aussy.

M. de Guyze, qui estoit sage et moderé, ryoit bien aussy un petit soubz son bonnet, et blasmoit fort les deux capitaines du Piedmont de leur temerité d'avoir voulu chasser deux gentilzhommes de leur jeu; ce qu'un prince n'eust pas voulu faire, ny luy mesme. Par ainsy se passa la souppée aux despans des capitaines de Piedmont.

Ce capitaine La Riviere, despuis, se rendit un très bon capitaine, et tel qu'aux troisiesmes troubles, estant capitaine des gardes de monsieur et capitaine des chevaux legers, fit fort la guerre en Xainctonge aux huguenotz de là, et eut belle reputation et fortune. Mais, après leur avoir faict beaucoup de maux, ilz l'attraparent près de Xaintes, dans les taillis du Douet, en une embusquade qu'ilz luy avoient dressée, et fut tué d'une grande harquebuzade.

Pusset, qui l'avoit si bien estrillé, fut am-

près aux premiers troubles l'un des enseignes couronnelles de M. de Randan, où il se fit beaucoup signaller; et quelque temps amprès se battit en estaquade[1] à Joinville (qui est à M. de Guyze) contre le seigneur de Querman, breton, qu'il blessa fort heureusement d'un grand coup sur la teste, et luy point. Ce seigneur de Querman estoit un jeune gentilhomme brave, vaillant et des riches gentilzhommes de Bretaigne, lequel se noya dans la Seyne près Paris, en se baignant avecques M. de Guyze, qui se pensa noyer luy mesme le pensant sauver, estans tous deux fort jeunes.

Pour retourner encor à M. de Brissac, il faut noter de luy une chose digne à poiser, qu'en Piedmont, parmy sa grand' grandeur et ses grands respectz, jamais par tout il ne se fit appeller *monsieur,* sans queue, comme nous avons veu plusieurs en France, qui, abusans un peu de leurs grandeurs, permettoient fort bien, voire le commandoient, qu'ilz ne fussent appellés que *monsieur*, simplement, en leurs gouvernemens et lieux où ilz avoient authoritez. Par tout le Piedmont on ne disoit ordinairement que *monsieur le mareschal;* bien est il vray qu'en sa maison aucuns y estans disoient bien *monsieur* seulement, comme en demandant : Que fait *monsieur?* ou bien : Où est *monsieur?* et autres interrogations qui se font; mais hors de son logis tousjours ce mot se profferoit, *monsieur le mareschal.* Aussy faut il ainsy parler; car à nul appartient d'estre

1. Champ clos, enceinte de pieux.

appellé en France simplement *monsieur,* que le premier prince du sang amprès le roy.

MM. de Guyze et connestable de Montmorancy l'ancien ont faict tout de mesmes; car il se disoit tousjours, *M. de Guyze, M. le connestable;* et à leurs imitations force autres princes et seigneurs en faisoient de mesmes. Nous avons veu de tout cela les experiences.

Pour fin, mondict sieur le mareschal acheva en France et à la court ses jours caducz et maladifz, tousjours en grandeur, comme il se l'estoit acquise; car il entroit tousjours aux affaires et conseil, et faisoit on grand cas de ses opinions. J'ay veu la reyne mere, de son temps encor vigoureuse, qu'ell' avoit ses bonnes jambes et qu'ell' aymoit ces longs pourmenoirs, elle tousjours aller à pied et faire aller mondict sieur le mareschal tousjours à cheval, sur un petit cheval fauve le plus doux et posé et beau que je vis jamais, et plus propre pour cela, et luy estant tousjours près d'elle et à ses costez, elle parlant à luy et luy demandant ses advis. De mesmes en faisoit elle à M. le connestable : qui estoit un grand honneur à eux, et une grande bonté à elle; car les gouttes de l'un et de l'autre ne pouvoient accompaigner la belle disposition de la reyne; lesquelles gouttes à la fin emportarent ce grand mareschal au trespas, comme j'ay dict.

Il eut une belle et honneste femme, qui estoit madame la mareschalle, heritiere de la maison d'Estellan, grande, bonne et riche maison de Normandie, laquelle il ayma et traicta fort bien, mais non de telle façon que j'ay veu

plusieurs dames tenir ceste maxime : n'estre bien traictées de leurs marys quand ilz vont au change et leur ostent le tribut qu'ilz leur doibvent, pour le donner aux autres. Si bien que j'ay veu souvent faire plusieurs et folles interrogations entre elles : « Son mary la traicte il bien? » ou bien dire : « Son mary la traicte tant mal! » Ceux qui oyent ces parolles et interrogations, qui n'entendent point leur jargon, disent et respondent : « Jesus! ouy, il la traicte tant bien. Il l'ayme fort, et jamais ne la frappe ny ne bat. » Ce n'est pas cela, de par le diable! qu'on veut dire ny qu'on entend; c'est à sçavoir s'il luy faict bien la besongne de la nuict, et s'il couche souvant avecques elle et ne va point coucher avecques d'autres. Ainsy ay je veu jargonner plusieurs de nos dames sur ce point; de sorte qu'il faut tenir ceste maxime entre dames, que quiconque le mary soit, qui passe et repasse souvent sa femme par le mitan, sans aller au pourchas ailleurs, il est très bon mary, encor qu'il la traicte très mal d'ailleurs de quelques autres façons; car le manger et l'honneur qu'on leur faict n'est tant leur vie comme le repassement des fesses, ny plus ny moins qu'aux chevaux le bien estrier vaut plus que le foing et avoine. Voylà pourquoy M. le mareschal, de ceste façon, ne traictoit pas bien sa femme. Mais pour tout en tout autre traictement d'honneur, de respect et bonne chere, il n'y manquoit point. Et quand elle venoit en Piedmont, luy rendoit tout traictement; et puis, quand elle estoit grosse, il estoit fort ayse qu'elle s'en retournast soudain en France faire ses

couches; car il y avoit faict plusieurs belles amyes, comme en Piedmont la beauté n'y manque, entre autres la segnora Novidale, l'une des belles dames, à mon gré, qui fust de par de là, et de la meilleure apparance et grace; et d'autant qu'elle se voyoit amye du general et lieutenant de roy, d'autant se faisoit elle valoir et monstrer quelque majesté plus que les autres : aussy pour telle, et pour quasy princesse, M. le mareschal la faisoit paroistre, tant en respectz, honneurs, qu'en pompes d'habitz et autres sumptuositez, jusqu'aux dances et muziques : si bien qu'il avoit sa bande de violons, la meilleure qui fust en toute l'Italie, où il estoit curieux de l'envoyer rechercher et la très bien appoincter; desquelz en ayant esté faict grand cas au feu roy Henry et à la reyne, les envoyarent demander à M. le mareschal pour apprendre les leurs, qui ne valoient rien et ne sentoient que petits rebecz d'Escosse au prix d'eux ; à quoy il ne faillit de les leur envoyer : dont Jacques Marye et Baltazarin estoient les chefz de la bande; et Baltazarin, despuis, fut vallet de chambre de la reyne, et l'appelloit on M. de Beaujoyeux, comme j'en parle ailleurs.

Pour en parler vray, ce mareschal se monstra grand et sumptueux en tout en son gouvernement; car enfin un lieutenant general du roy, il faut qu'il soit universel et general en tout. Il eut de ceste belle Novidale une fille très belle, comme la mere, laquelle fille fut vouée à Dieu et voillée d'un voille à cacher sa grand' beauté pour n'en faire envie au monde;

mais jamais ne s'est elle peu cacher si bien qu'on ne la voye et recognoisse pour très belle, et que ses yeux clairs et luisans ne transpercent tout, ne plus ny moins qu'on void le soleil percer de ses rayons et entrer dans une chambre quoyqu'ell' en ait les fenestres bien closes et serrées de vitrages, jusques aux antres, grottes et cavernes des proffondz obscurs rochers, tant est grande la transparence du soleil; tout de mesmes est celle de la grand' beauté d'une très belle dame.

Mondict sieur le mareschal eut aussy un' autre fille naturelle, je ne sçay de qui, laquelle nous avons veue à la court, qu'on nommoit Beaulieu, belle et honneste damoyselle. Il eut aussy un fils bastard devant qu'aller en Piedmont, lorsqu'il estoit à la court : on m'en a bien nommé la mere, que je ne nommeray point, car ell' est de trop grand' estoffe. Il le fit evesque de Coutances, et estoit un très honneste et agreable prellat, et d'esprit et de sçavoir. Il succeda à ceste evesché à son oncle, frere dudict M. le mareschal, et mourut ainsy qu'il s'en alloit estre cardinal. Il estoit aussy un très sage et honneste prellat, et de fort belle apparence et bonne grace, comme son frere aisné, et de ceste mesme beauté et taille. Je parle ailleurs de ces deux messieurs ses filz et mesdames ses deux filles, et de leurs vertuz.

167. — En la beauté et bonne grace dudict sieur mareschal ne le ressemble pas le mareschal de Cossé[1], troisiesme frere, car il estoit fort

1. Arthus de Cossé, comte de Secondigny et seigneur de

petit; aussi, du temps du roi François, on l'appelloit le petit Cossé, comme son pere, qu'on appelloit aussy le petit Cossé. Voyez nos histoires et celles de Naples, d'un Cossa, favory fort du roy René, dont sont sortis ceux cy, dit on. [Aussy du temps du roy François on l'appelloit le petit Cossa.]

Il ne laissa, pour sa petitesse, à estre un bon, sage et advisé capitaine, comm'il l'a faict parestre en plusieurs bons lieux. Il eut deux gouvernemens de places l'un après l'autre, fort escabreux, et sur lesquelz l'empereur jetta l'œil incessamment, qu'estoit Metz et Mariambourg; dont bien luy servit d'estre ce qu'il estoit, et mesmes à Mariambourg; car il estoit là bien à l'escart, et donnoit bien de la peyne à le secourir et d'hommes et de vivres. Il avoit la teste et la cervelle aussy bonnes que le bras, encor qu'aucuns luy donnarent le nom de *mareschal des bouteilles* [1], parce qu'il aymoit quelquesfois à faire bonne chere et rire et gaudir avecques les compaignons; mais pour cela sa cervelle demeuroit tousjours fort bonne et saine; et le roy et la reyne se trouvoient bien de ses advis, ce disoient ilz. Aussy l'advançarent ilz, car ilz le firent surintendant des finances, où il ne fit

Gannar, maréchal de France, surintendant des finances, gouverneur de Metz et de Marienbourg, mort à Gannar en Poitou, le 15 janvier 1582.

1. Il y avait aussi *le cardinal des Bouteilles*. C'était Louis de Lorraine, cardinal de Guise, qu'on désignait par ce sobriquet. Henry Estienne, au chapitre XXII de son *Apologie pour Hérodote*, en dit quelques mots; et de Bèze, dans son *Passavant*, parle du même personnage sous le nom de *cardinalis Lagenifer*.

pas mal ses affaires, et mieux que les miennes, ce disoit on. Aussy sa femme, qui estoit de la maison de Puy-Greffier en Poictou, mal habille pourtant et n'estant jamais veneue à la court, si non lorsqu'il eut ceste charge des finances, lorsqu'elle fit la reverence à la reyne, elle remercia d'abord Sa Majesté de l'intendance des finances qu'ell' avoit donné à son mary : « Car, ma foy, nous estions ruynez sans cela, « madame; car nous debvions cent mill' escus. « Dieu mercy, despuis un an, nous en sommes « acquittez, et si avons gaigné de plus cent « mill' escus pour achepter quelque belle terre. » Qui rist là dessus? Ce fut la reyne et tous ceux et celles qui estoient en sa chambre, sans que son mary, qui bien fasché dit assez bas qu'on l'ouyt : « Ah! par Dieu, madame la sotte, vous « vuiderez d'ici, vous n'y viendrez jamais; « qu'au diable soit elle! me voylà bien accous- « tré! » La reyne l'ouyt, car il disoit fort bien le mot, qui en ryst encor bien d'avantage. Dès le lendemain il luy fit plier son pacquet et vuider.

Du despuis il espousa une seconde femme plus habille; la seneschalle d'Agenès, et fit on de luy un vers, faisant allusion sur son nom de Gonnort; car on l'appelloit ainsy devant qu'il fust mareschal. Le vers est tel :

Nam nec habet famulum, regnat cum cardine turpi.

C'est-à-dire :

Carnavallet regne avecques Gonnort.

L'alluzion faict sur Carnavallet en disant : *nam nec habet famulum*, et de Gonnort, par

cardine turpi. C'est une allusion bien sentant son rebus de Picardie[1].

Amprès ceste intendance des finances, il fut faict mareschal de France. Pour sa premiere curée il fut donné par la reyne pour conseil principal à Monsieur, frere du roy, son lieutenant general, au voyage de Lorraine, où ledict mareschal fut fort blasmé de quoy on ne donna la battaille aux huguenotz à Nostre Dame de l'Espine en Champaigne, car on en eust eu très bon marché, comme gens qui se retiroient en grandz desordres et longues traictes; mais là, les ayant attaintz, on leur donna temps et loysir de s'esloigner et tirer de longue, par un sejour de deux jours que l'on fit mal à propos sur la maladie dudict mareschal, qu'aucuns disoient apostée, autres à bon escient. Tant y a que l'occasion s'eschappa belle sur ces bandes huguenottes, tant pour leurs retraictes que parce qu'elles estoient foybles, et celles du roy belles et fortes, et aumentées des forces de Guyenne de beaucoup, que M. de Terride avoit menées, montans à douze cens chevaux, tant gens d'armes que chevaux legers, et huict mill' hommes de pied que nous estions arrivez tous fraiz victorieux des trouppes de Poncenat, qui avoit cinq cens chevaux et plus de cinq mill' hommes de pied, que nous deffismes en Auvergne soubz la conduicte de ce brave et

1. C'est un semblable jeu de mots qui a inspiré ce rébus à l'adresse du duc d'Orléans (1719) :

Regens stultus, abbas ridet, rideamus quoque.

Il y a eu plus anciennement ce calembour classique :

Musca, tonus, nasus, sed, cantus, funera, vota.

vaillant M. de Montsallez, le jeune Tilladet, maistre de camp des legionnaires de Gascoigne, fort brave et vaillant capitaine, qui nous menoit, et n'estions pour lors que trois cens chevaux et autant d'harquebuziers à cheval, à cause de trois grandes journées qu'il nous fallut faire pour aller à eux en ces aspres montaignes d'Auvergne, et laissasmes le gros derriere : où je ne sçay à quoy tint que nous ne donnasmes ceste battaille à Nostre Dame de l'Espine; mais j'en vis, ce jour que l'on faillit ce coup, M. de Nemours bien en collere, car il menoit en ce voyage l'advant garde avecques M. de Montpencier, et le conte de Brissac avecques son infanterie, à qui ne tint que son oncle ne combattist, car il avoit desjà commancé à deffaire quelques gens dans un village.

Pour excuse dudict M. le mareschal, l'on disoit qu'il avoit commandement de la reyne de n'hasarder point la battaille; sur tout craignant qu'il n'en mesadvinst à Monsieur, son mieux aymé filz, qui, jeune et tendrelet, ne faisoit que venir à une si grande et grosse charge, dangereuse trop pour luy en un grand choc de battaille.

Voylà comment en fut l'excuse dudict mareschal, lequel, cinq mois après, ne se voulant ayder d'aucunes excuses, fut commandé d'aller en Picardye lieutenant de roy, et desfaire le sieur de Coqueville, qui avoit assemblé près de douze cens harquebuziers françois congediés à cause de la paix de Chartres [1], qui estoient des

1. 1568. Cette paix fut conclue pendant le siége de

bons, et quelques chevaux. Nous desfismes tout cela en un rien, et forçasmes Sainct Valery, où ilz s'estoient retirés, avecques peu de perte des nostres; car nous n'y perdismes que le capitaine Gouas, le second des trois freres; qui fut dommage, car il estoit un très brave et vaillant gentilhomme; il a son fils, aussy brave et vaillant, qui est aujourd'huy en Provence, gouverneur d'Antibes soubz M. d'Espernon.

Ces trouppes desfaictes, qui vouloient aller en Flandres contre le duc d'Albe, ou, pour mieux dire, pour remuer encor en France avecques le prince d'Orange, qui venoit d'Allemaigne avecques une grosse armée, le capitaine Coqueville fut pris et mené à Paris, où il eust la teste trenchée, ayant parlé plus qu'on n'eust voulu du costé des principaux chefz des huguenotz.

Ce prince d'Orange doncques, venant en Flandres avecques une grosse armée, ce grand duc d'Albe alla au devant de luy, et la rendit par sa sagesse si inutile à celuy qui l'avoit menée à l'encontre, qu'elle ne luy servit de rien; et elle voulant venir tumber sur nos bras, le mareschal de Cossé, encor en Picardye, y pourveut si bien qu'elle ne nous peut nuyre; fallut qu'elle s'en retournast encor en Allemaigne, comme ell' estoit veneue, sans aucuns effectz, ayant accuylly les seigneurs de Mouy, de Janlis, d'Autricourt, et autres gentilzhommes françois de

Chartres, attaqué par Coligny. On la nomma plaisamment la *boiteuse*, parce que Biron, l'un des négociateurs, était boiteux, et la *mal assise* du nom d'un autre des plénipotentiaires, de Mesmes, seigneur de Malassise.

la religion, montant à cinq ou six cens chevaux, et quelques douze cens harquebuziers des bons, tous de la religion, qui n'avoient peu se joindre avecques messieurs les princes et admiral lorsqu'ils vindrent en Guyenne, et demeurarent tousjours en Allemaigne, vivans de gré à gré, qui est à noter, à ce que me dirent aucuns d'eux despuis, jusqu'à ce que le duc des Deux-Ponts emmena son armée en Guyenne, où estoit aussy le prince d'Orange, non en grand chef de charge, mais en privé, luy et le conte Ludovic[1]. Le mareschal de Cossé eut grand honneur, pour ce coup, d'avoir ainsy destourné cest orage de l'armée de ce prince d'Orange, voulant tumber en Picardie, et aussy qu'il osta (j'y estois) le sieur de Bouchavanes, de [Dorlan], lieutenant de M. le prince, dont il estoit gouverneur, et brave gentilhomme; il n'y avoit en Picardye autre espine que celle là qui peust picquer pour les huguenotz contre les catholiques.

Tous ces exploictz fit ce mareschal fort heureusement et avecques peu de trouppes, qui estoient les compaignies des garnisons de là, qu'il fit sortir; dont la mienne, qui estoit dans Peronne, en estoit une; et parce qu'ell' estoit assez bonne et belle, il la prit pour sa garde.

Les battailles par amprès de Jarnac, Moncontour et d'Arné le Duc s'ensuivirent, où ledict mareschal acquist beaucoup de reputation, tant pour sa valeur que pour sa conduicte et conseil; mais M. de Tavannes faisoit le dessus. Au siege de La Rochelle, lorsque M. le

1. Le comte Louis de Nassau.

comte de Montgoumery y mena le secours d'Angleterre [1], mondict sieur mareschal luy seul fut la principalle cause de quoy il n'y entra; car ce fut luy qui conseilla et ordonna de mener les pieces de canon sur le bord de la mer, dont il y en eut une qui donna si à propos un coup dans l'admiral, où estoit ledict sieur comte, qu'il le perça tellement qu'il faillit s'enfoncer, sans que quasy tous ceux du navire y accoururent et s'y amusarent; tellement que, sur ceste allarme et empeschement, la marée vint à faillir, et furent contrainctz de tourner à main droicte et aller mouiller l'ancre à une demye lieue de là, et faire bonne mine tout le reste de ce jour et tout le lendemain, mais non sans estre salluez de nos galleres, qui les allarent escarmoucher et appeller au combat; mais n'en voulans taster, levarent l'ancre le lendemain et reprindrent leur mesme route d'où ilz estoient venus. Ceux qui estoient dedans du despuis dirent que sans ce coup, pour le seur, l'admiral et tous les autres vaisseaux entroient dedans, ainsy qu'à voir leur brave contenance et furie altiere à leur venir le pouvoit on bien conjecturer. Que s'ilz y fussent entrez, c'estoit une grand' honte pour nous; car il nous eust fallu, ou lever le siege, comme desjà aucuns en murmuroient, ou, nous y opiniastrans, nous y eussions perdu deux fois plus d'hommes que nous n'y perdismes, encor que de bon compte faict nous y perdismes vingt deux mill'

1. En 1573 Montgommery parut devant la Rochelle avec une escadre; mais n'osa pas livrer bataille à la flotte catholique.

ames, dont il y avoit deux cens soixante six capitaines, lieutenans, enseignes et maistres de camp.

J'ay veu que j'en avois le roolle, qu'un soldat d'esprit par nos bandes fut curieux de le faire, et bien au vray, ainsy que M. de Strozze, le couronnel, en le lisant le sceut bien confirmer, et j'y estois present.

Voylà le bon service que fit lors mondict sieur mareschal à son roy, qui despuis, huict mois amprès, le fit prendre prisonnier avecques M. de Montmorancy au bois de Vincennes [1], et puis espouser la Bastille pour seize ou dix sept mois, jusqu'à ce que Monsieur [2] les en fit sortir. De cela j'en ay parlé ailleurs.

Du despuis, mondict sieur mareschal s'affectionna au service de Monsieur pour ceste obligation, plus qu'en celuy du roy; mais pourtant, Monsieur le voulant mener en Flandres à l'avitaillement de Cambray, le roy, voyant que cela ne raisonneroit pas bien, qu'un mareschal de France seroit en la compaignie de Monsieur pour faire ceste guerre, et que le roy d'Espaigne le prendroit à mal, luy fit commandement de n'y aller point et le venir trouver, à quoy il obeyst : ce qui tourna despuis à grande gloire à Monsieur; car ce voyage luy fut fort heureux, tant à lever le siege de Cambray et à s'en rendre paisible [possesseur], qu'à prendre autres places. Et disoit un chascun, voyre Monsieur

1. En 1574. Il fut arrêté et enfermé à Vincennes comme complice de Lamole. Il paraît certain qu'il intriguait alors avec les principaux chefs des protestants.

2. Le duc d'Alençon.

le premier, que si le mareschal de Cossé fust esté avecques luy, tout le monde eust dit que c'estoit le mareschal de Cossé qui avoit tout faict, à cause de sa grande experience, conduicte et sagesse de guerre, et luy eust on donné tout le los et la gloire, et peu à Monsieur, au lieu que Monsieur la participoit en tout. Je vis la reyne mere un jour à Saint-Mor en dire de mesmes, et qu'à Monsieur, son filz, et à luy seul, estoit deu le triumphe de cela.

Pour faire fin de mondict sieur le mareschal, il mourut, comme M. le mareschal de Brissac son frere, dans son lict, du tourment des gouttes, desquelles je l'ay veu quelquefois desesperé; dont il me souvient qu'une fois, aux premiers estatz à Blois, M. de Strozze et moy l'allasmes un jour voir qu'il estoit malade, ainsi que M. de Strozze luy demanda : « Et « bien, monsieur, que faictes-vous? — Ce que « je fais, monsieur, mon grand amy, par Dieu! « je me recommande à trente mille paires de « diables, qu'ilz me viennent querir et guerir, « puisque Dieu ne le veut pas. » Et puis, amprès s'estre un peu allegé et revenu à sa gaye humeur, nous dit : « Mort Dieu! vous autres qui « estes mes bons amys, ne me voulez vous pas « ayder à avoir raison de ces bourreaux mede- « cins, qui ne me veulent pas laisser boire du « bouru [1]? Et par Dieu! j'en boiray tout ast' « heure avecques vous, en despict d'eux. Qu'on « en aille querir; vous estes de mes meilleurs

1. Vin bourru, nouveau, qui n'a pas achevé de fermenter.

« amys; s'ils viennent, vous les chasserez. » Et puis, le bourru venu, nous en beusmes chascun un bon coup, et vous asseure que ce ne fut pas sans bien rire; mais le malheur fut que, deux jours après que nous tournasmes le revoir, il nous fit ses plainctes du mal que le bourru luy avoit faict sentir du despuis, à ce que luy faisoient croire ses marauts medecins, mais qu'ils mettoient là dessus leurs excuses et asneries qui ne le sçavoient guerir; et puis nous dit : « Or « bien, il faut prendre patience. »

Et sur ce, nous allegua ung vieux petit quolibet rithmé, qu'il avoit ouy dire en son jeune temps, qui portoit :

L'empereur Charles le Quint,
Ne portant hotte ne manequint,
Aveques ses finesses toutes
Ne peut jamais guerir ses gouttes.

Voylà une plaisante rithme — je l'ay dit encor en la vie de Charles empereur [1] — mais mal dollée. Il en disoit bien d'autres, quand il estoit en ses bonnes et ung peu soulagé de ses gouttes.

Un jour, devisant avecques Monsieur famillierement, et luy disant quelques unes de ses petites veritez, il lui dit : « Mort Dieu ! vous autres roys « et grands princes, vous ne valez rien tres tous. « Si Dieu vous faisoit raison, vous meritteriez « d'estre tous pendus. — Comment, pendus ! « dit Monsieur, c'est à faire à des marauts, « villains et bellistres. — Ah ! par Dieu, res« pondit le mareschal, il y en a eu de meilleure

1. On y trouve cette variante du dernier vers :
Fut fort tourmenté de ses gouttes.

« maison cent fois que vous qui l'ont bien esté. « — De meilleure maison que moy? replicqua « Monsieur, il n'y en eut jamais. — Et si y a, par « Dieu! respondit le mareschal; Jesus Christ « na il pas esté pendu, et qui estoit de meilleure « maison que vous? » Ce fut à Monsieur à rire et à s'appaiser, estant irrité de quoy l'autre luy avoit dict qu'il y en avoit de meilleure maison que luy au monde, comme celle de France par dessus toutes l'emporte.

J'ay parlé cy devant de plusieurs bons et grandz capitaines qui ont assisté M. le mareschal de Brissac en Piedmont, en ses belles guerres qu'il a faictes; si je me voulois amuser ez gestes de tous, et à descrire leurs valeurs comme [je faictz] d'aucuns, je n'aurois jamais faict, et entreprendrois un' œuvre par trop grande et impossible à moy : voylà pourquoy ilz m'excuseront si je ne les repasse particullierement les uns après les autres sur leurs louanges, encor qu'ainsy qu'il viendra à poinct, je ne les veux oublier tousjours par quelques traictz de plume. Voylà pourquoy pour à ast' heure je les laisse pour prendre en main M. de Vassé.

168. — M. de Vassé fut un très bon et vaillant capitaine. Il eut ce bonheur d'avoir rompu la paix en Piedmont par le commandement du roy, à cause de Parme, comme j'ay dict, par la prise de Sainct-Damian, qu'il surprit et prit par une belle advanture : les histoires, et mesmes M. de Montluc, en parlent. Sa valeur fut cause de son advancement; mais M. le connestable en fut

bien cause aussy, lequel, quand il fut defavorisé et retiré en sa maison, jamais M. de Vassé ne l'abandonna, et le visitoit fort souvant; ce que ne firent force autres courtisans, auquel ilz estoient obligez. Aussy M. le connestable, retournant à la court après la mort du roy François, l'advança fort et luy fit avoir le gouvernement du marquisat de Salusses, qu'il gouverna et entretint fort sagement, bien qu'il fust haut à la main, collere et bizarre; dont il me souvient qu'aux chevalliers de Poissy[1] que le petit roy François fit, le maistre de cerimonies, M. de Chemans ou de Rodes, les accoubla tous deux, M. de Montluc et de Vassé, pour aller et marcher ensemble aux cerimonies, et mesmes à l'offrande. J'ouys feu M. de Guyze dire : « Les « voylà bien coublez ensemble, car ilz sont « autant bizarres, hautz à la main et colleres, « que pas un de la trouppe, mais pourtant très « braves et vaillans capitaines. »

Ce M. de Vassé eut une grand' querelle contre le capitaine Montmas, très vaillant et hardy capitaine. La querelle vint que Montmas ayant eu le gouvernement d'une petite place en Piedmont, dont ne me ressouviens du nom, par la faveur de M. de Vassé, qui, ayant trouvé un serviteur ou soldat de M. de Vassé qui guestoit avecques l'harquebuze une beste fauve, il le battit et l'estrilla si bien, que, se venant plaindre à son maistre, ainsy que M. de Brissac se pourmenoit sur le pont du Pau, voycy M. de Vassé

1. Le chapitre de l'ordre de Saint-Michel, qui se tint à Poissy en 1559 pour les réceptions des nouveaux chevaliers.

qui, collere comm' il estoit, vint à Montmas, et le poussa si rudement qu'il le cuyda porter dans l'eau. Sur ce, ayant esté faict le holà de Piedmont[1], Montmas, vaillant comme l'espée, demande le combat, qui luy fut refusé de M. le mareschal; et ayant pris la poste, le va demander au roy Henry, qui luy refusa, à cause du serment faict de feu mon oncle La Chastaigneraye.

M. de Vassé, sçachant cela, prend aussy la poste, vient à la court pour se presenter au combat. Le roy le luy reffuse aussy; et, les voulant accorder, il ne peut pour le premier coup, car l'un et l'autre estoient braves et opiniastres.

Enfin, un jour le roy prit M. de Vassé et lui dit : « Pour qui tenez vous Montmas? — « Je le tiens, Sire, pour un des braves et vail- « lans capitaines que vous ayez en vostre reau- « me, et contre lequel si je me batz et le tue, je « me tiendray très glorieux. » Le roy, puis après, fit ceste mesme demande à Montmas, qui luy fit mesme responce. (Ilz n'avoient garde l'un ny l'autre de dire autrement, pour l'advantage de leur honneur.) Alors les prit tous deux et leur dit : « Puisque vous avez si bonne « opinion l'un de l'autre, vous debvez estre con- « tenz et satizfaictz l'un de l'autre, et ne vous « amuser point à un combat pour si petit sub- « ject qui ne vaut pas le parler. Par quoy je « veux que vous soyez bons amys. » Et ainsy

1. C'est-à-dire, je crois, les deux gentilshommes ayant été empêchés d'en venir aux mains par l'intervention de la force armée.

les fit embrasser, avecques commandement de ne s'entre demander jamais rien. Mais Montmas luy dit qu'il ne trouvast pas mauvais s'il ne parloit jamais à luy ny le saluoit.

Au bout de quelque temps, la fortune voulut que Montmas, ayant eu quelque don du roy au pays du Mayne, près la maison de M. de Vassé, il y envoya un homme pour y faire ceste affaire. M. de Vassé le sceut, auquel il fit très bonne chere, et luy assista fort en ce cas.

Au bout de quelque autre temps aussy, M. de Vassé eut une affaire en Gascoigne près la maison de Montmas, pour un même subject de don; Montmas luy rendit la pareille à son homme : et ainsy se rendirent les courtoisyes l'un à l'autre; pourtant ne se parlarent jamais.

Du despuis, Montmas quitta le Piedmont, et fut en France maistre de camp de l'infanterie françoise, très renommé pour estre brave et vaillant, et digne de son estat, qu'il ne garda guieres, comme j'en parle ailleurs.

M. de Vassé le survesquit long temps après, ayant laissé après luy une brave lignée d'enfans et très vaillans, desquelz j'en parle ailleurs.

Il ne faut point doubter que si ces deux braves et vaillans capitaines fussent entrez en camp, qu'il n'y eust eu du sang bien respandu.

J'ay ouy faire ce conte precedent à deux capitaines très honnestes et gallans, qui estoient de ce temps en Piedmont.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages
Avertissement de l'éditeur	5
Chapitre XVI. — 130. M. le mareschal de Chastillon.	9
Chapitre XVII. — 131. Messire Robert de la Marche.	13
132. M. le mareschal de la Marche	14
133. Le comte de Dampmartin	15
134. M. l'admiral de Brion.	17
Chapitre XVIII. — 135. M. de Vandosme le vieux	26
136. M. de Sainct Pol	27
137. M. l'admiral d'Annebaut	30
138. M. le mareschal de Montejan	31
Chapitre XIX. — 139. M. de Langeay	39
140. M. d'Anguien	42
141. M. de Boutieres	47
Chapitre XX. — 142. Le bon duc Anthoine de Lorraine	51
143. Messire Claude de Lorraine, dict M. de Guize.	53
144. M. de Vaudemont	59
145. M. le comte de Sancerre	62
Chapitre XXI. — 146. Le grand roy Henri II	70

Chapitre XXII. — 147. M. le connestable messire Anne de Montmorency 132
148. M. de Montmorency 196
149. M. le mareschal d'Amville 211
150. M. de Montberon 221
151. M. de Meru. 223
152. M. de Thoré 224
Chapitre XXIII. — 153. René bastard de Savoye, grand maistre de France. 228
154. M. le comte de Tande 230
155. M. le marquis de Vilars. 232
156. M. d'Essé 233
157. M. de Burie. 247
158. M. de Sansac 249
159. M. La Roche du Mayne 256
Chapitre XXIV. — 160. M. le mareschal de Termes. 265
161. M. d'Aussun. 270
162. M. de Montluc. 292
163. Le baron des Adretz 298
164. Encore M. de Montluc 302
165. M. le mareschal de Bié 327
Chapitre XXV. — 166. M. le mareschal de Brissac. 329
167. M. le mareschal de Cossé 352
168. M. de Vassé. 363

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Librar
University of C
Date Due

10 DEC. 1993
10 JUIN 1993
17 FEV. 1998
MAR 03 1998
NOV 27 1998
JUL 10 1999

CE

a39003 001003168b

CE PQ 1103
.B5B7 1858 V004
COO BRANTOME, PI OEUVRES CO
ACC# 1344828